Smithsonian Institution
Libraries

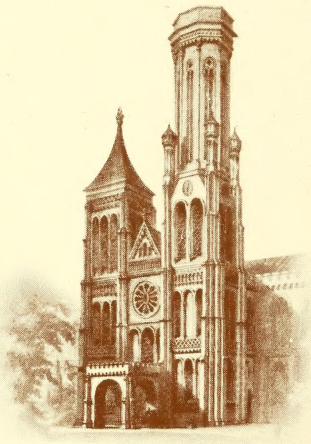

Gift of
Harry Lubrecht

FLORE MÉDICALE

FLORE MÉDICALE

FLORE MÉDICALE

DÉCRITE

PAR MM. CHAUMETON, POIRET, CHAMBERET

PEINTE

PAR Mme E. P..... ET PAR M. J. TURPIN

NOUVELLE PUBLICATION

TOME QUATRIÈME.

PARIS

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

RUE DES POITEVINS, N° 14

M DCCC XXXIV.

XK
99
A1C45
1633X
t.4
SCNHRB

FUMETERRE.

CLXXIII.

FUMETERRE.

Grec	καπνος, Dioscorides.
Latin	FUMARIA OFFICINARUM et DIOSCORIDIS; Bauhin, Πιναξ, lib. 4, sect. 3; — Tournefort, clas. 11, *anomales.*
	FUMARIA OFFICINALIS; *pericarpiis monospermis, racemosis, caule diffuso;* Linné, clas. 17, *diadelphie hexandrie;* — Jussieu, clas. 13, ord. 2, *papavéracées.*
Italien	FUMMOSTERNO; FUMARIA.
Espagnol	FUMARIA; PALOMILLA.
Français	FUMETERRE[1].
Anglais	FUMITORY.
Allemand	ERDRAUCH; TAUBENKROPF.
Hollandais	AARDROOK; DUIVEN-KERVEL.

Dioscorides a mentionné, sous le nom de καπνος, une espèce de fumeterre qui est probablement la *fumaria officinalis*, Lin., plante herbacée qui croît partout dans les jardins, les champs et les lieux cultivés.

Ses racines sont blanches, fibreuses, allongées, perpendiculaires; elles produisent des tiges grêles, tendres, étalées, lisses, succulentes, très-rameuses, longues de huit à dix pouces. — Les feuilles sont glabres, alternes, pétiolées, deux fois ailées, d'un vert glauque ou cendré; leurs découpures planes, un peu élargies, à deux ou trois lobes obtus. — Les fleurs sont d'un blanc rougeâtre, tachetées de

[1] Cette dénomination est évidemment traduite du mot grec καπνος, par lequel Dioscorides a désigné cette plante, et qui signifie *fumée*. Toutefois, malgré cette explication, l'étymologie est équivoque, et même couverte d'un voile que je trouve impénétrable. En effet, Pline suppose, et l'on a presque généralement répété, sur la parole de ce savant compilateur, que la fumeterre était appelée ainsi, parce que son suc, mis dans l'œil, produit le larmoiement à l'instar de la fumée. Or, chacun voit aisément que le suc d'une foule de plantes, introduit dans les yeux, déterminerait plus rapidement et plus énergiquement encore que celui de fumeterre une vive douleur et l'excrétion des larmes. Théis dit qu'il est plus naturel d'attribuer l'origine de ce nom au détestable goût de fumée ou de suie qui caractérise la fumeterre. J'avoue que, ne sentant point comme M. Théis je ne puis admettre son opinion.

pourpre à leur sommet, disposées en épis lâches; une bractée membraneuse et blanchâtre sous chaque fleur. — Leur calice est fort petit, à deux folioles caduques, opposées; la corolle oblongue, irrégulière, à quatre pétales inégaux, d'une apparence papillonacée, l'un deux prolongé en éperon; six étamines en deux faisceaux. — Un ovaire supérieur, un peu comprimé, surmonté d'un style et d'un stigmate en forme de tête. — Le fruit est une petite silique globuleuse, à une seule loge monosperme.

On distingue encore, 1° la *fumeterre à épi,* remarquable par son feuillage très-menu, approchant de celui du fenouil; ses fleurs disposées en épis courts, serrés : elle croît dans les départemens méridionaux; 2° la *fumeterre bulbeuse,* dont la racine est composée d'un tubercule creux ou solide, sphérique; la tige simple ou bifurquée; les folioles asses larges, oblongues. Quelques auteurs modernes en ont fait un genre nouveau, sous le nom de *corydalis,* à cause de ses fruits formés par une sorte de silique à une seule loge, à deux valves, renfermant plusieurs semences noires, arrondies en forme de rein : on la trouve dans les bois de l'Europe.

Lorsqu'on l'écrase, cette plante exhale une odeur herbacée. La saveur amère, désagréable, qu'elle présente dans l'état frais, augmente par la dessiccation, mais n'est pas assez prononcée pour empêcher les vaches et les moutons de la brouter. Nos connaissances sur sa composition chimique se bornent à savoir qu'elle fournit un extrait muqueux et un extrait résineux, le premier beaucoup plus amer que le second.

Si les éloges prodigués à un végétal suffisaient pour lui imprimer de grandes propriétés médicales, la fumeterre serait, sans contredit, un des plus puissans moyens de la thérapeutique. Les anciens et les modernes ont préconisé à l'envi ses prétendues vertus dépurative, balsamique, tonique, savonneuse, anti-acide, laxative, corroborante, emménagogue, etc. Galien, Oribase, Aëtius, Paul d'Égine, Sérapion, Avicenne, Mésué, l'employaient avec confiance dans les obstructions, la cachexie et les maladies chroniques du foie. Camérarius, Hoffmann, Rivière, Boerhaave, lui attribuent de grands succès contre les affections lentes des viscères, la mélancolie, l'hypocondrie et les scrofules. Plusieurs praticiens attestent en avoir fait un usage avantageux contre la goutte, le scorbut et les maladies vermineuses.

DSI

Le docteur Gilibert la regarde comme un excellent antiscorbutique. Cependant les maladies chroniques de la peau sont les affections contre lesquelles la fumeterre paraît avoir acquis plus de réputation. Plusieurs observateurs en ont retiré des avantages manifestes dans le traitement des dartres; l'illustre professeur Pinel rapporte même l'histoire d'une affection de ce genre, très-rebelle, qui fut guérie au bout de six mois de persévérance dans l'usage du suc de cette plante. Au rapport de M. Chaumeton, Leidenfrost, Thomson, Bodard; rangent la fumeterre parmi les meilleurs moyens curatifs de la lèpre en général, et particulièrement du *radesyge* que M. Demangeon désigne sous le titre de lèpre du Nord. Appliquée à l'extérieur en onctions, on lui accorde la propriété de guérir la gale; Pauli prétend même avoir fait disparaître cette affection en administrant la douce-amère, soit en infusion dans le lait, soit en décoction dans la bière. A la vérité les malades avaient usé auparavant de divers autres moyens antipsoriques qui ont eu au moins part à ces guérisons : mais telle est la manière de raisonner qui a long-temps régné en matière médicale, que, dans l'administration simultanée de plusieurs substances diverses pour la même maladie, on a souvent attribué les effets produits à celle de ces substances qui y avait eu le moins de part. Sans doute les propriétés physiques de la fumeterre, quoique peu énergiques, la rapprochent des amers, avec lesquels Cullen lui trouve beaucoup de rapports, et semblent indiquer qu'elle agit sur l'économie animale, en augmentant l'action des organes, à la manière de ces médicamens. Toutefois ses effets immédiats sont loin d'avoir été appréciés avec assez d'exactitude, pour ne laisser aucune incertitude dans l'esprit sur son action secondaire, et par conséquent pour ne pas laisser beaucoup de vague et d'obscurité dans les idées, sur son influence dans les maladies.

La fumeterre est quelquefois administrée en infusion ou en décoction dans l'eau, le lait ou la bière, comme boisson. Le plus souvent on en prescrit le suc à la dose de trente-deux ou quatre-vingt-seize grammes (une à trois onces) en vingt-quatre heures. L'essence de fumeterre qu'on préparait jadis dans les pharmacies, se donne de cinquante à quatre-vingts gouttes. On en compose une eau distillée, une conserve, un extrait. « On fait avec le suc de fumeterre, dit M. Pinel, un sirop que les enfans prennent sans difficulté. Elle

entre aussi dans le sirop de chicorée composée; enfin elle va se confondre et se perdre dans un amas monstrueux de drogues, je veux dire dans l'électuaire de Psilium, l'électuaire de séné, les pilules angéliques, la confection Hamec; et là je défie l'esprit le plus subtil, de déterminer le rôle qu'elle peut jouer dans la guérison des maladies.

Dambourney, au rapport de M. Chaumeton, regarde la fumeterre comme une des plantes indigènes les plus précieuses pour donner aux étoffes de laine une couleur jaune, pure et solide.

La fumeterre bulbeuse, *fumaria bulbosa*, L., nommée dans les pharmacies *aristolochia fabacea*, à cause de la forme de sa racine analogue à celle de l'aristoloche, a été préconisée, en vertu de cette similitude, comme emménagogue, anthelmintique et antiseptique. Sa racine, qui fournit de l'amidon, sert d'aliment aux Kalmoucks et autres peuplades de la Russie. Ses feuilles et ses tiges sont quelquefois employées en remplacement de la fumeterre officinale.

RIECK (JEAN-CHRISTOPHE), *De fumariâ, Diss. med. inaug. præs. Rud. Jac. Camerarius;* in-4°. *Tubingæ, januar.* 1718.
ROUSSY (JOSEPH-LOUIS), *De fumariâ vulgari, Diss.* in-4°. *Argentorati*, 1749.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière. — 2. Pistil et étamines. — 3. Fruit entier, grossi. — 4. Le même coupé horizontalement. — 5. Graine isolée.

Turpin P. Lambert Jr. sculp.

GALANGA.

a.l.l.

CLXXIV.

GALANGA.

Grec. . . . . . γαλαγγα, γαλαγκα ; Paul d'Égine, Aëtius.

Latin. . . . . . GALANGA ; Bauhin, Πιναξ, lib. 1, sect. 6.
MARANTA GALANGA ; *culmo simplici ;* Linné, clas. 1, *monandrie monogynie ;* — Jussieu, clas. 4, ord. 2, *balisiers.*

Italien. . . . . . GALANGA.

Espagnol. . . . . . GALANGA.

Français. . . . . . GALANGA.

Anglais. . . . . . GALANGAL.

Allemand. . . . . . GALGAND.

Hollandais. . . . . . GALANGE.

Les racines connues depuis long-temps sous le nom de *galanga*, ont occasioné de grandes difficultés aux botanistes qui ont cherché à déterminer les plantes qui les produisent. On distingue le *grand* et le *petit galanga*, que quelques-uns ont rapportés à la même plante, que d'autres plus récemment ont cru appartenir à deux plantes différentes; mais ces deux sortes de racine sont si rapprochées, que cette dernière opinion exige de nouvelles observations. — Quoi qu'il en soit, il paraît assez bien prouvé aujourd'hui que le véritable *galanga* est la plante que Rumphius a décrite et figurée sous ce nom (*Hort., amb.* tom. v, pag. 143, tab. 63), qui est la *maranta galanga* de Linné, qui croît aux lieux humides dans les Indes Orientales. — Ses racines sont épaisses, noueuses, inégales, géniculées, d'un brun rougeâtre en dehors, plus pâles en dedans, d'une odeur aromatique, de la grosseur d'un pouce et demi ou deux pouces, rameuses, entourées de bandes circulaires, recourbées comme par articulations, garnies en dessous de longues fibres, enfoncées perpendiculairement dans la terre. — Il s'en élève des tiges droites, très-simples, hautes d'environ six pieds, garnies à leur moitié supérieure de feuilles étroites, alternes, lancéolées, aiguës, longues d'un pied et demi sur trois ou quatre pouces de large. — Ses fleurs sont blanchâtres, pedonculées, disposées en une grappe terminale, étroite, paniculée. — Leur calice est petit, d'une seule pièce, à trois

divisions; la corolle monopétale, tubulée, à trois découpures extérieures, réfléchies; une quatrième plus grande, plus intérieure, concave, spatulée; un filament linéaire, pétaliforme, soutenant une anthère; un style filiforme; le stigmate en forme de tête. — Le fruit est une petite capsule en forme de baie, rouge dans sa maturité, renfermant plusieurs semences dures, en cœur.

La racine du *petit galanga*, assez semblable à celle du grand, est beaucoup plus petite, à peine de la grosseur du petit doigt; elle est douée d'une odeur aromatique plus pénétrante, sa saveur est beaucoup plus piquante.

La racine de galanga est noueuse, tortue, recourbée, inégale, dure, solide, de la grosseur d'un pouce et au delà, d'un brun rougeâtre à l'extérieur, et pâle intérieurement. Elle exhale une odeur piquante, aromatique, plus forte dans l'état frais qu'après la dessiccation. Sa saveur chaude, aromatique, est âcre et persistante. Toutefois ces propriétés physiques sont beaucoup plus développées dans la variété qui porte le nom de petit galanga, que dans celle qui est désignée sous celui de grand galanga. Cette dernière variété offre en revanche des dimensions beaucoup plus considérables : mais toutes deux se trouvent confondues dans le galanga du commerce, d'où l'on retire un extrait muqueux aromatique, un extrait résineux âcre plus abondant que le premier, et une petite quantité d'huile volatile.

Cette plante n'était point inconnue aux Grecs, ainsi que l'observent Spielmann et Murray. Toutefois son introduction dans la matière médicale ne paraît par remonter au delà des médecins arabes. « Les Indiens, en général, et notamment les Malabares, dit M. Chaumeton, accordent une estime particulière aux racines du galanga, qu'ils emploient comme aliment, comme assaisonnement et comme remède. Ils les réduisent en farine, et en préparent, avec le suc de coco, des pains et des gâteaux qu'ils mangent avec délices, et dont ils prétendent avoir constaté les vertus merveilleuses dans les cas de dyspepsie, d'hystérie, de colique, et dans les affections des voies urinaires. » L'impression stimulante que cette racine détermine sur l'organe du goût, fixe naturellement son rang, parmi les toniques, à côté du poivre, du gingembre et de la canelle, dont elle se rapproche plus ou moins par sa manière d'agir. Ainsi, elle a pu être utilement employée, soit intérieurement, soit à l'extérieur, pour stimuler

le système nerveux, provoquer l'action musculaire, exciter les fonctions digestives, et pour augmenter les sécrétions, mais dans les cas seulement où les affections pathologiques contre lesquelles on en a fait usage tiennent à un état d'atonie, ou à la diminution des propriétés vitales. Ainsi, quelques faits semblent annoncer qu'on s'en est servi avec succès dans l'atrophie des membres et dans la paralysie de la langue, pour combattre les flatuosités, dissiper les embarras muqueux des premières voies, et remédier à la dyspepsie. On sent aussi que dans quelques cas le retour des menstrues, une abondante sécrétion d'urine, et l'augmentation de la transpiration ont pu être le résultat de son administration, mais seulement lorsque les appareils sur lesquels cette substance a été dirigée, étaient dans un état d'atonie et de relâchement, et le système général des forces au dessous de l'état normal. Cependant cette racine, qui doit être exclue du traitement des maladies lorsqu'il y a de la soif et de la chaleur, de la sécheresse à la peau, et de la fréquence ou de la dureté dans le pouls, est-elle plus propre à opérer la médication excitante, qu'une foule de toniques, soit exotiques, soit indigènes, que nous possédons? c'est ce que je ne pense pas.

Cette racine a été administrée en substance de cinq à quinze décigrammes (dix à trente grains), et en infusion aqueuse ou vineuse jusqu'à quatre grammes (un gros). « Lorsqu'elle fut expédiée pour la première fois en Europe, dit M. Chaumeton, elle obtint de toutes parts, mais spécialement en France, cet accueil fanatique réservé à toutes les drogues qui joignent, au prestige de la nouveauté, le mérite de venir de loin. On soutint que la racine de galanga était le plus précieux des aromates, le plus puissant des toniques; on en distilla des huiles, on en fit des essences, des teintures; on en surchargea des préparations antiques, et on l'introduisit dans les nouvelles. Aussi la voit-on figurer dans les *species imperatoris* de la pharmacopée de Wittemberg, dans l'électuaire bénédict laxatif de Nicolas de Salerne, dans l'esprit carminatif de Sylvius, dans l'essence carminative de Wedel, dans l'élixir de vitriol de Mynsicht, etc. »

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite au quart de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière. — 2. Fruit de grosseur naturelle. — 3. Le même coupé horizontalement. — 4. Graine isolée.

175.

GALBANUM.

a.l.l.

CLXXV.

GALBANUM.

Grec.	χαλβανη.
Latin.	GALBANUM; Bauhin, Πιναξ, lib. 12, sect. 6. OREOSELINUM AFRICANUM GALBANIFERUM; Tournefort, clas. 17, *ombellifères.* BUBON GALBANUM; *foliolis rhombeis, dentatis, glabris, striatis, umbellis paucis;* Linné, clas. 5, *pentandrie digynie;* — Jussieu, clas. 12, ord. 2, *ombellifères.*
Italien.	GALBANO.
Espagnol.	GALBANO.
Français.	GALBANUM.
Anglais.	GALBANUM.
Allemand.	GALBANPFLANZE.
Hollandais.	GALBANUM.

Le *galbanum* est un suc visqueux, condensé en larmes, que l'on croit produit par le *bubon galbanum*, Lin., plante originaire de l'Éthiopie, et non de Syrie : il est alors douteux que ce soit le *galbanum* des anciens, que Dioscorides dit être fourni par une *férule de Syrie*, mais dont il ne donne aucune description.

Le *bubon galbanum*, de la famille des ombellifères, se distingue par un involucre à plusieurs folioles étroites, et par ses semences ovales, striées. — Ses tiges sont ligneuses, glabres, rameuses, hautes de quatre à cinq pieds, garnies de feuilles alternes, deux et trois fois ailées, d'un vert tendre, un peu glauque; les folioles en coin, élargies en évantail, assez grandes, fortement incisées à leur partie supérieure. — Les fleurs sont disposées en une large ombelle convexe, terminale, composée d'un grand nombre de rayons, accompagnée d'un involucre de dix à douze folioles étroites, renversées, membraneuses à leurs bords. — La corolle est composée de cinq pétales d'un jaune verdâtre. — Le fruit est formé de deux semences glabres, allongées, un peu convexes, striées par trois petites côtes longitudinales.

Toutes les parties de cette plante sont remplies d'un suc visqueux, lactescent, qui, au rapport de Geoffroy, découle en petite quantité, par l'incision et quelquefois spontanément, des nœuds des tiges

âgées de trois ou quatre ans. Mais, pour l'obtenir, on coupe ordinairement ces tiges à deux ou trois travers de doigt de la racine : le suc coule alors goutte à goutte; il s'épaissit, se durcit, et forme des larmes solides ou des masses agglomérées que l'on recueille pour les livrer au commerce, sous le titre de *galbanum*. La gomme-résine qui porte ce nom, quoique en grande partie obtenue du *bubon galbanum*, est également fournie par plusieurs autres ombellifères. Elle se présente en grains irréguliers ou en pains dans lesquels elle est souvent mêlée à des matières étrangères. Le galbanum enfin est une substance de la consistance de la cire, demi-transparente, tenace, de couleur fauve ou jaunâtre à l'extérieur, grisâtre avec des taches blanches intérieurement. Son odeur est forte et désagréable, et sa saveur chaude et amère. Il blanchit l'eau dans laquelle on le triture, et ne s'y dissout que très-imparfaitement; le vin, l'alcool, le vinaigre, l'huile ne le dissolvent également qu'en partie. Il renferme une petite quantité d'huile volatile, de la résine, de la gomme, du ligneux, et se rapproche beaucoup de la gomme ammoniaque et de l'opopanax par toutes ses qualités physiques et chimiques.

Cette gomme-résine a joui de beaucoup de réputation comme antispasmodique, tonique, carminative, emménagogue, expectorante, maturative, etc. L'hypocondrie, l'hystérie, l'asthme sont les affections nerveuses contre lesquelles elle a été le plus préconisée. On a recommandé son usage, soit à l'intérieur, soit en topique, sur l'épigastre pour combattre les faiblesses d'estomac, les flatuosités et les coliques qui en dépendent. On prétend l'avoir employée avec succès dans les spasmes de la poitrine, les toux invétérées, et contre l'irrégularité et la suppression des menstrues. On y a également recours pour échauffer et stimuler les organes, dans les engorgemens atoniques et la cachexie. On en a composé une foule de topiques divers, décorés des titres de résolutifs, maturatifs, attractifs, etc., et dont on a prôné les effets merveilleux dans les tumeurs et les engorgemens locaux, soit pour en opérer la résolution, soit pour en faciliter la suppuration. Si l'on remonte à l'action immédiate de cette substance sur l'économie animale, il est facile de reconnaître qu'à raison de ses qualités stimulantes, le galbanum ne peut produire les bons effets qu'on lui attribue dans les troubles de la digestion et de la menstruation, dans les névroses, les affections pulmonaires et dans

les apostèmes, que lorsque ces affections sont exemptes d'irritation fébrile et d'inflammation. On se gardera bien, par conséquent, d'employer cette gomme-résine dans ces toux opiniâtres qui tiennent à une pleurésie chronique, à la présence des tubercules dans le poumon, ou à la suppuration de cet organe. Il en est de même des tumeurs inflammatoires qui réclament les applications émollientes les plus douces, tandis que le galbanum ne peut convenir qu'à des tumeurs indolentes et atoniques, dont la nature impuissante ne peut amener la résolution ou la suppuration, si on ne l'excite par des toniques. Du reste, le galbanum, que Peyrilhe regarde comme d'un effet très-incertain, et auquel Cullen et M. Alibert accordent une très-faible activité, ne doit qu'à son antique renommée, ainsi que l'observe M. Chaumeton, l'avantage de figurer encore parmi les substances médicinales.

Cette gomme-résine peut être administrée à la dose de vingt-cinq centigrammes et jusqu'à quinze décigrammes (cinq à trente grains), suspendue dans un jaune d'œuf ou dans le mucilage de gomme-arabique. On l'emploie plus souvent à l'extérieur en liniment, en onguent, en emplâtre, en fumigations. « Digérée dans l'huile de térébenthine, elle lui communique une couleur bleuâtre, et constitue le galbanetum de Paracelse, qu'on a vanté avec la plus fastueuse et la plus ridicule exagération. » Le galbanum entre dans une foule de mélanges pharmaceutiques, qui, malgré leur composition bizarre et monstrueuse, n'ont pas entièrement perdu leur vogue, et conservent même des partisans, à la vérité plus ardens qu'éclairés. Je citerai seulement la thériaque, le mithridate, l'orviétan, le diascordium de Frascator, l'onguent des Apôtres ou dodécapharmaque d'Avicenne, le baume utérin de Charas, les emplâtres diaphorétiques de Mynsicht, diachylon gommé, d'althéa de Nicolas Myrepsus, divin de Jacques Lemort, *manus Dei*, magnétique d'Ange Sala, opodeldoch, diabotanum de Blondel.

EXPLICATION DE LA PLANCHE (*La plante est réduite aux trois quarts de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière grossie. — 2. Fruit de grosseur naturelle. — 3. Le même grossi.

Turpin P. Dubois sculp

GALÉGA.

a. U.

CLXXVI.

GALÉGA.

Latin.	GALEGA VULGARIS; Bauhin. Πιναξ, lib. 4, sect. 6. Tournefort, clas. 10, *papilionacées.*
	GALEGA OFFICINALIS, *leguminibus strictis; erectis, foliolis lanceolatis, striatis, nudis;* Linné, clas. 17, *diadelphie décandrie;* — Jussieu, clas. 14, ord. 11, *légumineuses.*
Italien.	GALEGA; RUTA CAPRARIA; LAVANESE.
Espagnol.	GALEGA; RUTA CABRUNA; RUDA DE CABRA.
Français.	GALEGA; LAVANÈSE; RUE DE CHÈVRE.
Anglais.	GALEGA; GOAT'S-RUE.
Allemand.	GALEGA; GEISSRAUTE.
Hollandais.	GALEGA; GEITENKRUID.

Le galéga, une des plus belles décorations de la nature champêtre, forme dans les prés, sur le bord des ruisseaux, des touffes de verdure hautes de trois pieds, d'un aspect fort agréable, relevées par de beaux épis de fleurs bleuâtres, purpurines, quelquefois blanches. Placée dans la famille des légumineuses par ses fleurs papilionacées, elle se distingue des autres genres de cette famille, surtout des astragales, pas son calice campanulé, à cinq dents aiguës, presque égales; par ses gousses droites, allongées, un peu comprimées, souvent bosselées par la saillie des semences, munies sur chaque valve de stries transverses ou obliques.

Ses racines sont grêles, blanchâtres et rameuses; elles produisent des tiges droites, fistuleuses, striées et rameuses. — Les feuilles sont ailées avec une impaire, composées de quinze à dix-sept folioles, glabres, oblongues, obtuses, souvent échancrées et mucronées à leur sommet, longues d'un pouce et plus, accompagnées à la base du pétiole de stipules en fer de flèche. — Ses fleurs sont disposées en longs épis axillaires, pédonculées; la plupart pendantes et médiocrement pédicellées, munies de bractées sétacées. — Ses gousses redressées, grêles, linéaires, aiguës, à peine longues de deux pouces, contenant trois ou quatre semences oblongues, un peu réniformes.

Le galéga croît particulièrement en Espagne, en Italie, dans les Pyrénées : on le trouve aussi en France, mais plus rarement. Je l'ai

recueilli en abondance proche la ville de Laon, le long du chemin qui conduit de cette ville à Soissons.

Cette plante légumineuse est insipide, à peine odorante dans l'état frais, et entièrement inodore lorsqu'elle est sèche. L'action qu'elle exerce sur nos organes, si elle n'est pas absolument nulle, est au moins complètement inappréciable, de sorte qu'on peut regarder comme illusoires les vertus sudorifiques, antivénéneuses, alexitères, etc., dont elle a été fastueusement décorée. Cependant on a prétendu qu'elle avait la faculté de neutraliser le venin introduit dans l'économie animale par la morsure des animaux venimeux. On lui a attribué la même action sur le virus pestilentiel, et sur les miasmes des fièvres nerveuses ou du typhus. Cette opinion paraît être fondée sur de prétendus avantages qu'on aurait obtenus de l'emploi de cette substance dans la peste qui ravagea la Lombardie en 1576; avantages qui ne sont démontrés par aucune observation exacte. Par suite de cette opinion erronée, on a cru que le galéga devait exercer une influence particulière sur le virus variolique, sur le principe inconnu de la plupart des exanthèmes, et son usage a été recommandé contre les pétéchies, la variole, la rougeole, les éruptions miliaires, et autres affections exanthématiques. La faculté d'expulser les vers intestinaux, qui lui est accordée par C. Hoffmann, est tout aussi douteuse que les succès qu'on lui a attribués contre la chorée et l'épilepsie. A l'égard de la guérison d'une hydropisie, que M. Molien prétend avoir obtenue par l'administration de cette plante, « quelles conséquences peut-on tirer d'une telle observation, dit M. Guersent, sinon que cette hydropisie était du nombre de celles qui guérissent sans l'emploi d'aucun médicament? et beaucoup de maladies sont dans le même cas.»

Le suc de cette légumineuse a été administré à la dose de une à deux onces. En substance, elle se donne à la dose de une à quatre onces en infusion dans le vin ou en décoction dans l'eau. On en préparait jadis une eau distillée inerte, et qui n'est plus en usage. Elle fait partie de divers bouillons et de plusieurs apozèmes alexitères entièrement décrédités.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière. — 2. Pavillon détaché d'une fleur. — 3. Aile détachée d'une fleur. — 4. Carène détachée d'une fleur. — 5. Calice, pistil et étamines. — 6. Fruit légumineux de grandeur naturelle. — 7. Graine de grosseur naturelle. — 8. La même, grossie, vue du côté de l'ombilic.

Turpin P. Lambert J.e sculp

GARANCE.

a.l.l

CLXXVII.

GARANCE.

Grec.	ερυθροδανον; ερευθοδανον; τευθριον.
Latin.	RUBIA TINCTORUM SATIVA; Bauhin, Πινάξ, lib. 9, sect. 1; — Tournefort, clas. 1, *campaniformes.*
	RUBIA TINCTORUM, *foliis annuis, caule aculeato;* Linné, clas. 4, *tétrandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 11, ord. 2, *rubiacées.*
Italien.	ROBBIA; BUBIA.
Espagnol.	RUBIA.
Français.	GARANCE; GARENCE.
Anglais.	MADDER.
Allemand.	FÆRBERROETHE; KRAPP; GRAPP.
Hollandais.	KRAP; MEEKRAP.

MALGRÉ les aspérités dont cette plante est hérissée, malgré son apparence sauvage et sans éclat, elle n'a pas moins fixé l'attention des anciens botanistes par la couleur rougeâtre de ses racines, employées depuis long-temps pour la teinture de laines en rouge. La garance était déjà cultivée du temps de Dioscorides : il la nomme ερυθροδανον. Elle appartient à la famille des rubiacées, se rapproche des *asperula* et des *galium*, s'en distingue par sa corolle en cloche évasée, à quatre ou cinq divisions, quatre ou cinq étamines. Le fruit est composé de deux baies glabres, arrondies et accolées, non couronnées par le calice. Dans les *asperula*, la corolle est en entonnoir, les fruits secs; dans les *galium*, les fruits sont capsulaires, non pulpeux.

La garance croît le long des haies, parmi les buissons, particulièrement dans le midi de la France, en Suisse, en Italie, dans le Levant : je l'ai trouvée à Laon sur les vieux murs, et très-fréquemment sur le rocher du mont Atlas. — Ses racines sont longues, rameuses, articulées, rougeâtres et rampantes; ses tiges noueuses, tétragones, faibles, diffuses, longues de deux ou trois pieds, hérissées sur leurs angles de petites pointes crochues. — Les feuilles sont grandes, sessiles, lancéolées, d'un vert luisant un peu cendré, au nombre de quatre ou six à chaque verticille, chargées d'aspérités à leurs bords et sur leurs nervures. — Les fleurs sont petites, jaunâtres, disposées en petites panicules axillaires et terminales sur des pé-

doncules rameux. Il leur succède de petites baies noirâtres : souvent l'une des deux avorte. La corolle se divise en quatre on cinq lobes profonds; la même variété s'observe dans le nombre des étamines.

La racine de garance, beaucoup plus remarquable par son utilité dans les arts que par ses propriétés médicamenteuses, est cylindrique, de la grosseur d'une plume d'oie, d'une couleur rouge plus foncée en dehors qu'intérieurement. Son odeur est très-faible, et sa saveur un peu amère, légèrement styptique. L'extrait muqueux, presque inodore, et l'extrait résineux qu'on en a retiré, n'éclairent point assez sur la composition interne de cette racine, à l'analyse de laquelle il est désirable de voir appliquer les modernes procédés de la chimie.

Le phénomène organique le plus remarquable qui résulte de l'action de la racine de garance sur l'économie animale, est la coloration en rouge des os chez l'homme et les animaux qui en font usage. Ordinairement, cette coloration s'étend même à l'urine, au lait, à la bile, au sérum du sang, souvent à la graisse et quelquefois à la sueur. Ce phénomène, à la vérité, est produit par plusieurs autres plantes rubiacées, des genres *galium*, *valantia*, etc.; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que les muscles, les aponévroses, les tendons, les cartilages et les membranes, conservent leur couleur naturelle, et demeurent étrangers à cette coloration générale des os et de la plupart de nos humeurs. Cette propriété singulière de la garance fut découverte par Mizauld en 1756; et depuis elle a été constatée par Belchier, Bazan, Duhamel, Boëhmer, et autres expérimentateurs qui en ont tiré parti pour éclairer la doctrine de l'ostéogénie, et pour jeter une vive lumière sur la nutrition des os. Toutefois on a remarqué que la garance, en colorant ces organes, les rendait plus durs et plus fragiles; que les animaux qu'on en nourrissait pendant un certain temps, maigrissaient sensiblement, tombaient dans la langueur, et périssaient même souvent : désordres qui ont fait penser à l'illustre Cullen qu'elle ne pouvait guère avoir d'inflence salutaire dans les maladies.

Cependant beaucoup d'auteurs anciens et modernes, livrés à leur imagination, plutôt que guidés par le flambeau d'une expérience éclairée, ont attribué à cette racine les vertus les plus merveilleuses. Hippocrate, Galien, Dioscorides, Pline, ont cru qu'elle possédait la faculté d'exciter la sécrétion des urines, de guérir la dysenterie,

l'épilepsie et la coxalgie. De ce que le principe colorant de la garance pénètre profondément dans le tissu osseux, et s'identifie avec ses dernières molécules, les modernes ont conclu prématurément que cette racine devait exercer une influence prodigieuse sur les maladies des os; sans autre examen, on l'a préconisée comme un remède excellent dans le rachitis, et dans les fractures pour donner de la solidité au cal. Différens auteurs rapportent que son administration a été suivie de succès, dans des toux anciennes, des vomissemens chroniques et autres affections dépendantes de la diathèse pituiteuse. Mais quelle conséquences exactes peut-on tirer de faits aussi vagues et de rapports aussi inexacts en faveur des propriétés médicinales de cette rubiacée? et pourqui conque n'est pas asservi en esclave à l'autorité des grands noms, quelle confiance méritent les éloges que Sydenham et Fréd. Hofmann donnent à cette racine pour la guérison de l'ictère, lorsqu'on réfléchit, avec le judicieux Cullen, qu'il n'y a rien d'erroné comme les idées qu'on s'est faites long-temps sur la nature des médicamens propres à cette affection? affection qui guérit constamment sans aucun remède, lorsqu'elle n'est point entretenue par un vice organique, ainsi que j'ai eu bien souvent occasion de l'observer, et tout récemment encore à l'hôpital militaire de Lille, chez douze sujets qui ont tous été guéris de l'ictère du vingt au trentième jour, sans autre médicament que la limonade ou l'oxycrat. Les essais de Cullen ont également prouvé que la vertu diurétique de la garance n'avait pas de fondement plus solide que sa proprtété anti-ictérique. Si l'on veut baser son jugement sur des faits précis, il faut donc convenir, 1° que la coloration des os et de la plupart de nos humeurs par la garance, et les désordres profonds qu'elle introduit dans les fonctions des animaux qui en font un long et abondant usage, sont les seuls effets non équivoques qui résultent de son action; 2° que tous les prétendus avantages qu'on lui attribue dans les maladies sont illusoires; 3° enfin, que les vertus diurétique, apéritive, altérante, emménagogue, etc., dont elle a été décorée beaucoup trop libéralement, sont encore à constater.

Cette racine a été administrée en substance de deux à quatre grammes (demi à un gros), et de huit à trente-deux grammes en décoction. Elle fait partie des cinq racines apéritives majeures; mais n'ayant justifié, ainsi que le remarque Peyrilhe, ni les promesses

exagérées des uns, ni les espérances trompeuses des autres, elle n'est presque plus employée en médecine.

Cultivée en grand dans plusieurs provinces de France, et dans presque toutes les parties de l'Europe, la garance est d'une grande importance pour l'agriculture, le commerce et les arts. L'herbe, fauchée en septembre, fournit un excellent fourrage aux bestiaux, sans que la couleur rouge qu'elle imprime au lait des vaches altère en rien la nature salutaire de ce liquide. Les tiges et les feuilles sont employées avec avantage pour polir et pour fourbir les métaux; elles donnent surtout beaucoup de brillant aux vases d'étain. La racine, objet d'une culture très-lucrative et d'un commerce très-étendu, est une des substances les plus utiles à la teinture. Elle imprime aux laines, à la soie et au coton une couleur rouge, qui est à la vérité peu éclatante, mais qui a l'avantage de résister à l'action de l'air, de la lumière et du lavage. On s'en sert aussi pour donner plus d'éclat et de solidité à plusieurs autres couleurs que l'on fixe sur différentes étoffes.

WURFBAIN (Frédéric-sigismond), *De rubiâ tinctoriâ*, *Diss.*, in-4°. *Basileæ*, 1707.

BOEHMER (Jean-Benjamin), *De radicis rubiæ tinctorum effectibus in corpore animali*, *Diss. inaug. resp. C. A. Gebhard*; in-4°. *Lipsiæ*, 1751.

— *Prolusio anatomica, quâ callum ossium e rubiæ tinctorum radicis pastu infectorum describit;* in-4°. fig. *Lipsiæ*, 1752.

DEHTLEFF (Pierre), *De ossium calli generatione et naturâ per fracta in animalibus rubiæ radice pastis ossa demonstratâ*, *Diss.* in-4°. *Gottingæ*, 1753.

DUHAMEL DUMONCEAU (Henri-Louis), Mémoire sur la garance et sur sa culture, avec la description de l'étuve pour la dessécher, et des moulins pour la pulvériser; in-4°. fig. Paris, 1757. — Nouv. édition; in-12. fig. Paris, 1765, sous ce titre : Traité de la garance, etc.

COSNIER (Louis-Jean-Baptiste), *An rachitidi rubia tinctorum? affirm. Quæst. med. inaug. resp. M. J. C. Robert*; in-4°. *Paris.*, 1758.

MILLER (Philippe), *The method of cultivating madder, at it is practised in Zeeland, with their manner of drying, stamping and manufacturing it;* c'est-à-dire, Méthode de cultiver la garance telle qu'elle est pratiquée par les Zélandais, avec la manière dont ils sèchent et préparent cette racine pour l'usage tinctorial; in-4°. fig. Londres, 1758. — Traduit en allemand; in-4°. fig. Nuremberg, 1776.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Racine. — 2. Fleur entière, grossie. — 3. Corolle ouverte, dans laquelle on distingue l'insertion des cinq étamines.—4. Pistil.—5. Fruit ou baie didyme de grosseur naturelle.—6. Graine isolée.

Observ. J'ai cru devoir figurer ce fruit double ou didyme, son état naturel, celui de simple sous lequel on le rencontre presque toujours n'étant dû qu'à l'avortement de l'une des baies.

Turpin P. Lambert J.e sculp

GAROU.

a. l. l.

GAROU.

Grec.	θυμελαια, Dioscorides [1].
Latin.	THYMELÆA FOLIIS LINI; Bauhin, Πινάξ, l. 12, sect. 1; — Tournefort, clas. 20, *arbres monopétales.*
	DAPHNE GNIDIUM, *paniculâ terminali, foliis lineari-lanceolatis, acuminatis;* Linné, clas. 8, *octandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 6, ord. 2, *thymélées.*
Italien.	TIMELEA; BIONDELLA.
Espagnol.	TORVISCO; TIMELEA.
Français.	GAROU; SAIN-BOIS.
Anglais.	FLAXLEAVED DAPHNE; THYMELEA; SPURGE-FLAX.
Allemand.	SEIDELBAST.
Hollandais.	THYMELEA.

ARBRISSEAU d'un port très-agréable, qui croît aux lieux arides et montueux des provinces méridionales de l'Europe, dans le Levant et sur les côtes de Barbarie, connu sous les noms vulgaires de *garou* ou *sain-bois* (*daphne gnidium*, Lin.), il a été souvent confondu avec le *bois-gentil* (*daphne mezereum*, Lin.), cultivé dans plusieurs jardins sous le nom impropre de garou, mais qui en est très-différent, comme on le verra à l'article MÉZÉRÉON, quoique employé aux mêmes usages. Le θυμελαια de Dioscorides convient assez bien au garou, mais non la figure que Matthiole, son commentateur, y a jointe, qui paraît plutôt être celle du *daphne thymelæa*, Lin.

Le caractère générique du garou est d'avoir un calice (ou une corolle) en tube coloré, divisé en quatre lobes à son limbe; huit étamines non saillantes, les filamens très-courts, un style court, un seul stigmate. Le fruit consiste en une baie, à une seule loge monosperme.

Ses tiges sont droites, hautes de deux ou trois pieds, divisées dès leur base en rameaux souples, élancés, d'un brun cendré, garnies de feuilles éparses, sessiles, nombreuses, linéaires, lancéolées, très-rapprochées, glabres, mucronées à leur sommet. — Les fleurs sont

[1] Après avoir lu et composé les deux articles de Dioscorides, χαμελαια et θυμελαια, je pense, comme M. Poiret, que la seconde de ces dénominations convient mieux que la première au *daphne gnidium* de Linné.

petites, odorantes, blanches ou un peu rougeâtres, pedonculées, et disposées en une panicule médiocre, terminale; les pedoncules et les calices couverts d'un duvet cotonneux; les baies peu charnues, de couleur rouge. — Les feuilles du garou, dans l'état frais, mais surtout son écorce et ses semences, soit fraîches, soit sèches, présentent à un haut degré les qualités corrosives et virulentes qu'on retrouve dans la plupart des végétaux de la famille des thymélées. L'écorce, inodore et même insipide au premier abord, fait éprouver quand on la mâche long-temps, une sensation âcre et brûlante, qui s'étend jusqu'au pharynx, et ne se dissipe que lentement. Les semences jouissent de propriétés analogues, quoique moins prononcées. Cette qualité âcre et vénéneuse paraît essentiellement résider dans un principe âcre, soluble dans l'eau, et dans une résine verdâtre, que le professeur Vauquelin a reconnus dans l'écorce de la plupart des daphnoïdes.

Appliquée sur la peau, l'écorce du garou y produit une vive irritation, de la douleur, de la rougeur, du gonflement, le soulèvement de l'épiderme, et une abondante exhalation de sérosité. Les observations de Wedel, de J.-M. Hofmann et de l'illustre Linné attestent que, introduite dans l'estomac, elle détermine la cardialgie, une ardeur brûlante qui s'étend du pharynx au cardia, des tranchées, la superpurgation, la chute des forces, et quelquefois même la mort. D'aussi graves accidens auraient dû peut-être exclure cette substance de la liste des médicamens internes. Cependant, à l'exemple des poisons les plus redoutables, l'art a pu en obtenir des avantages dans le traitement de certaines maladies rebelles. Son usage intérieur n'était point inconnu aux anciens : Russel, Andrée, Schwediawer, Wright, ont administré cette écorce corrosive, soit seule, soit associée à différentes substances, qui ont influé sans doute sur ses résultats dans certaines maladies de la peau, telles que les dartres rebelles, dans le scrofule, mais surtout dans les douleurs ostéocopes, les exostoses vénériennes et autres accidens de la syphilis invétérée. Toutefois ces succès ne me paraissent pas établis sur des observations assez précises ni assez nombreuses pour justifier pleinement les éloges donnés à une substance aussi corrosive; plante qu'un médecin prudent ne doit employer qu'avec la plus grande circonspection, et qui, d'après la judicieuse remarque de Tragus, sans cesse entre les mains des charlatans, conduit bien des malades au tombeau.

De nos jours, le bois-gentil est uniquement consacré à l'établissement des exutoires. Cet usage est depuis long-temps connu en Aunis, province occidentale de la France, où de temps immémorial les paysans s'en servent sous le nom de *bois d'oreille* : ils l'introduisent dans le lobe de l'oreille des enfans, pour produire une exsudation séreuse qu'ils regardent comme préservative et curative des maux de l'enfance, et particulièrement des accidens de la dentition. L'ouvrage publié en 1767, par Leroy, ayant fixé l'attention des médecins sur les propriétés rubéfiante et vésicante de cette écorce, son emploi a été étendu à un grand nombre de maladies. Dans sa nouveauté, il n'y a pas d'espérance que l'on n'ait conçues, ni d'éloges que l'on n'ait prodigués à ce moyen ; on a même porté l'enthousiasme jusqu'à lui attribuer tous les avantages réunis du cautère et du vésicatoire. Toutefois il agit avec beaucoup plus de lenteur que ce dernier, et n'est point, par conséquent, aussi convenable lorsqu'il s'agit de déterminer une irritation vive et instantanée. En outre, son usage, long-temps continué, produit souvent beaucoup de douleur, quelquefois une inflammation érysipélateuse, et assez souvent l'exsudation d'une si grande quantité de sérosité, qu'elle épuise les sujets faibles et délicats, et incommode la plupart des malades ; inconvéniens qui doivent lui faire préférer la potasse, au moins chez les sujets maigres et très-irritables, toutes les fois qu'on veut obtenir un exutoire de longue durée. Au demeurant, si le garou n'est pas préférable dans beaucoup de cas aux cantharides ni à la potasse, il peut être employé dans plusieurs circonstances avec plus ou moins de succès, ainsi que l'attestent diverses observations. Appliqué autour de la tête, on rapporte qu'il a fait disparaître la surdité, des douleurs de dents, une céphalée arthritique, l'ophthalmie chronique, l'épiphora. Promené autour de l'articulation iléo-fémorale, on lui a dû la guérison d'une coxalgie. Fixé sur différentes parties de la peau, on paraît s'en être servi avec avantage dans le traitement de la teigne, des dartres et des rhumatismes chroniques. Enfin il paraît avoir été employé avec non moins de succès dans la répercussion de la goutte, du rhumatisme, des dartres, de la gale, de la variole, etc., pour rappeler au dehors un principe morbifique ou une irritation spéciale fixée sur un organe essentiel au maintien de la vie.

Les semences du garou, désignées dans les pharmacies sous le

nom de *coccum Cnidii semina*, Κνιδειος καρπος, *granum cnidium*, ne sont pas moins vénéneuses que l'écorce. Linné rapporte que douze de ces semences ont suffi pour donner la mort à une fille; et, selon la remarque de Bergius, elles ouvrent chaque jour les portes du tombeau aux crédules victimes des médicastres et des guérisseuses. Quoique funestes à la plupart des animaux, les oiseaux s'en nourrissent sans inconvénient : les perdrix, en particulier, les aiment beaucoup, et leur chair n'en acquiert aucune qualité nuisible.

L'écorce et les semences du bois-gentil ont été administrées en substance de deux à douze décigrammes, et en décoction à la dose de trente-deux grammes (une once) dans un kilogramme et demi d'eau réduite aux deux tiers. Pour s'en servir comme exutoire, on applique sur la peau (l'épiderme ligneux en dehors) un morceau de cette écorce, de la longueur de deux ou trois centimètres sur deux centimètres de large, après l'avoir préalablement ramollie, lorsqu'elle est sèche, par la macération dans l'eau ou le vinaigre, on la maintient en situation avec un léger appareil, et l'on renouvelle l'application toutes les deux heures, ou une seule fois le jour, ou tous les deux jours seulement, selon l'abondance de la sérosité exhalée, et selon le degré d'irritation qu'on veut obtenir.

Dans le midi de l'Europe, l'écorce du garou est employée à la teinture. On s'en sert particulièrement pour donner à la laine une couleur jaune, qu'on change ensuite en vert par l'addition de l'isatis. Les semences sont en usage pour faire des appâts destinés à tuer les loups et les renards.

LEROY (JACQUES-AGATHE-ANGE), Essai sur l'usage et les effets de l'écorce du garou, ou Traité des exutoires, in-12. Paris, 1768. — *Ibid.* 1774. — Traduit en allemand, par Juncker, in-8°. Strasbourg, 1773.

Le judicieux Murray reproche avec raison au docteur Leroy de s'être abandonné à des explications frivoles, et au traducteur allemand d'avoir plus d'une fois altéré le sens du texte original.

ROSS (J.-A.), *De cortice thymeleæ*, *Diss.* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1778.

HASCHKE (chrétien-henri), *Super daphnes Gnidii usu epispastico pauca quædam*, *Diss. inaug. præs. Petr. Imman. Hartmann*, in-4°. *Francofurti ad Viadrum*, 27 septembre 1780.

JUSTI (charles-guillaume), *De thymelæá mezereo, ejusque viribus usuque medico*, *Diss.* in-4°. *Marburgi*, 1798.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière. — 2. Pistil et calice ouvert pour faire voir l'insertion des huit étamines. — 3. Fruit de grosseur naturelle. — 4. Le même, dont on a enlevé circulairement une partie de la chair pour faire voir le noyau.

Turpin P. *Lambert Jne sculp.*

GAYAC.

a. l. l

CLXXIX.

GAYAC.

Latin.	GUAJACUM MAGNA MATRICE ; Bauhin, Πιναξ, lib. 11, sect. 6. GUAJACUM OFFICINALE, *foliolis bijugis, obtusis ;* Linné, clas. 10, *décandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 13, ord. 21, *rutacées.*
Italien.	GUAJACO ; LEGNO GUAJACANO ; LEGNO SANTO.
Espagnol.	GUAYACO ; PALO SANTO.
Français.	GAYAC ; GAÏAC ; BOIS SAINT.
Anglais.	GUAIACUM.
Allemand.	POCKENHOLZ ; FRANZOSENHOLZ ; GUAYAKHOLZ.
Hollandais.	POKHOUT.

La découverte du gayac est presque aussi ancienne que celle de l'Amérique. Il est très-commun à Saint-Domingue et à la Jamaïque. Au raport de l'Écluse, un naturel de Saint-Domingue, qui exerçait la médecine dans cette île, révéla à un Espagnol attaqué du mal vénérien, les propriétés du bois de Gayac, dont la réputation passa rapidement du nouveau dans l'ancien continent. L'Écluse en a donné une assez bonne figure, avec la description traduite de Monardès, et d'après lui les frères Bauhin : mais la connaissance exacte de ses fleurs est due au P. Plumier, qui en a formé un genre particulier, dont le principal caractère consiste dans un calice à cinq divisions inégales et caduques, cinq pétales, dix étamines, un ovaire supérieur un peu pédicellé, une capsule à deux ou cinq angles comprimés sur les côtés, autant de loges, une semence dure, osseuse dans chaque loge.

Le gayac est un assez grand arbre, dont le bois est dur, pesant, résineux, d'un brun jaunâtre; les rameaux presque articulés, garnis de feuilles opposées, ailées, sans impaire, composées de quatre ou six folioles sessiles, glabres, ovales, entières, un peu arrondies, longues d'environ un pouce et demi, à nervures fines, peu saillantes. — Les fleurs sont bleues, solitaires sur des pédoncules simples, réunis en ombelles à l'extrémité des rameaux, et dans l'aisselle des feuilles supérieures. — Les calices sont un peu velus, ainsi que les pédoncules; la corolle plus grande, ouverte en rose; les filamens des étamines élargis vers leur base; les capsules charnues, presque en

cœur, à deux angles, comme tronqués au sommet, d'un jaune rougeâtre, surmontés d'une petite pointe courbe.

Le bois, l'écorce et la résine de gayac sont également employés en médecine. Le premier est dur, pesant, jaune pâle à l'extérieur et gris-brun ou verdâtre intérieurement. Lorsqu'on le frotte ou qu'on le brûle, il exhale une odeur légèrement balsamique. Sa saveur est un peu amère et aromatique, ainsi que celle de l'écorce, laquelle est compacte, tenace, grise à l'extérieur, et intérieurement parsemée de taches de diverses couleurs. Le suc gommo-résineux qui découle de cet arbre soit spontanément, soit par des incisions pratiquées sur son écorce, a été improprement désigné sous les noms de *gomme* et de *résine de gayac :* c'est une substance résiniforme friable, demi-transparente, d'un brun jaunâtre ou verdâtre; projetée sur des charbons ardens, elle répand une odeur suave; lorsqu'on la mâche, elle pique légèrement la langue, et offre une légère amertume. Entièrement dissoluble dans l'alcool, et en partie seulement dans l'eau, cette matière diffère des résines en ce que, traitée par l'acide nitrique, elle donne de l'acide oxalique, et non du tannin. Comme on ne l'a trouvée encore que dans le genre gayac, le nom de *gayacine* lui a été imposé par les chimistes.

Toutes ces parties du gayac sont douées de la propriété de stimuler les tissus organiques. Elles paraissent exercer plus particulièrement leur action sur le système dermoïde, et augmenter d'une manière sensible l'activité des vaisseaux exhalans, cutanés. Toutefois, ainsi que M. Biett l'a très-bien remarqué, le gayac dirige, dans certains cas, ses effets sur d'autres organes, et détermine ainsi la salivation, l'augmentation de l'appétit, la purgation, la sécrétion de l'urine, mais surtout la sueur; ce qui justifie jusqu'à un certain point les vertus échauffante, stomachique, apéritive, diurétique et sudorifique qu'on lui a accordées. Il ne faut cependant point perdre de vue que toutes ces vertus ne sont que relatives à un certain état des propriétés vitales des organes, et que si la transpiration, par exemple, était suspendue par suite d'un état fébrile ou d'une violente irritation, le gayac cesserait d'être sudorifique, puisqu'il augmenterait au lieu de diminuer l'état d'excitation, dont la cessation seule peut, dans ce cas, procurer la sueur.

L'introduction de ce végétal exotique dans la matière médicale

se rattache à l'époque de la découverte du Nouveau-Monde, et ne date, par conséquent, que de l'invasion prétendue de la maladie vénérienne en Europe. L'origine de la grande réputation dont il a joui comme antisyphilitique, a été rapportée à la guérison d'un chef espagnol, qui tourmenté long-temps par la vérole, qu'il avait contractée à Saint-Domingue, en fut complètement délivré, dans cette île, au moyen de la décoction du gayac, dont un Indien, qui était à son service, lui enseigna l'usage. Sur son exemple, les avides et sanguinaires compagnons de cet homme, infectés comme lui du mal vénérien, eurent recours au gayac, et, en ayant obtenu le même succès, ils proclamèrent en Europe les vertus de ce précieux végétal, sur la propriété antisyphilitique duquel une multitude d'observations et de traités publiés depuis 1517 jusqu'à ce jour par des médecins espagnols, français, italiens, anglais, allemands, ne semblent laisser aucun doute. Cependant cet enthousiasme aveugle en faveur du gayac a peu à peu disparu, et l'on se borne aujourd'hui à considérer ce végétal comme un moyen accessoire qui peut bien favoriser la guérison de la syphilis, mais qui, dans nos climats au moins, ne peut point seul la guérir complètement. Il est remarquable, en effet, que presque jamais ce prétendu antisyphilitique n'a été administré seul; M. Biett a très-bien vu qu'on le trouve toujours associé à d'autres substances, ou précédé d'un traitement mercuriel, dans toutes les observations qui ont été publiées à ce sujet. Or, il n'est point étonnant que chez des malades gorgés de mercure, le gayac ait produit constamment les mêmes effets qu'on obtient chaque jour de la salsepareille et autres sudorifiques, après un traitement mercuriel poussé trop loin; effets qui seraient aussi sûrement obtenus par l'usage d'une décoction de réglisse, dans une foule de cas où la maladie vénérienne, exaspérée par des moyens violens, cède à un simple régime convenable.

Cette maladie n'est pas la seule contre laquelle on ait employé le gayac. Le bois de cet arbre, et surtout sa résine, ont été préconisés dans le traitement de la goutte atonique et des nombreux accidens qui l'accompagnent. On en a fait usage dans les rhumatismes chroniques, les douleurs sciatiques, les anciens catarrhes, la leucorrhée rebelle, les diarrhées atoniques, la leucophlegmasie. On y a eu recours contre les dartres et autres affections cutanées rebelles,

contre les engorgemens des glandes lymphatiques, la carie et les gonflemens osseux; et des observateurs dignes de foi attestent que, dans beaucoup de cas, l'administration de ce végétal a été suivie de succès. Ces succès quelquefois réels, et souvent douteux, ont donné naissance à divers remèdes secrets, et à cette foule de merveilleux arcanes dont le gayac est la base, et qui, pompeusement décorés du vain titre d'antigoutteux, d'antirhumatisans, ont été accueillis par de riches oisifs et par le peuple crédule avec cette aveugle confiance que rien n'égale, si ce n'est l'audace avec laquelle ces prétendus spécifiques sont vantés et préconisés par la cupidité et l'imposture.

Le bois et l'écorce du gayac sont administrés en macération et en infusion aqueuse ou vineuse à la dose de trente-deux ou soixante-quatre grammes (une ou deux onces) pour cinq hectogrammes (une livre) de liquide. La résine peut être administrée de dix à trente centigrammes (deux à six grains), soit sous forme pilulaire, soit en dissolution dans l'alcool. L'huile essentielle que fournit le gayac est appliquée quelquefois avec succès sur les dents cariées pour calmer l'odontalgie, et l'extrait qu'on en retire a été employé comme sternutatoire. Le gayac constitue un des quatre bois sudorifiques; il est la base de la décoction antigoutteuse de Vienne, de la teinture de gayac volatile et du baume de gayac de la pharmacopée de Londres, de l'élixir de gayac de la pharmacopée d'Édimbourg; il entre enfin dans la composition de divers robs et sirops sudorifiques.

La dureté et le beau poli du bois de gayac le rendent propre à toutes sortes d'ouvrages d'art, et, sous ce rapport, il est recherché par les ébénistes, les tourneurs, les menuisiers et les charpentiers.

FERRI (Alphonse), *De ligni sancti multiplici medicinâ et vini exhibitione libri quatuor;* in-4°. *Romæ*, 1537. — *Id.* in-8°. *Basileæ*, 1538. — *Id.* in-12. *Parisiis*, 1539, 1542. — *Id.* in-12. *Lugduni*, 1547. — Traduit en français par Nicolas Michel; in-8°. Poitiers, 1540, 1546, 1550. — Traduit en allemand par Gautier Herman Ryff, qui *oublia* de nommer l'auteur; in-8°. Strasbourg, 1541.

LECOQ (Antoine), en latin *Gallus, De ligno sancto non permiscendo;* in-8°. *Parisiis*, 1540. L'auteur donne des détails étendus et assez exacts sur le mercure et diverses préparations de ce métal qui contribue puissamment à guérir la vérole; mais cette guérison a besoin d'être complétée, cimentée par le gayac, et par le gayac seul, qui possède le précieux avantage d'extirper jusqu'aux dernières racines du mal.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Calice vu en dessous. — 2. Pistil et étamines. — 3. Pétale. — 4. Fruit mûr. — 5. Fruit coupé dans sa longueur. — 6. Un autre coupé en travers. — 7. Graine isolée.

Turpin P. *Lambert J.ᵉ sculp*

GENÉVRIER.

a.l.l

GENEVRIER.

Grec	αρκευθος ; αρκευθις.
Latin	JUNIPERUS VULGARIS; Bauhin, Πινάξ, lib. 12, sect. 5; — Tournefort, clas. 19, *arbres amentacés.*
	JUNIPERUS COMMUNIS, *foliis ternis, patentibus, mucronatis, baccâ longioribus;* Linné, clas. 22, *diœcie monadelphie;* — Jussieu, clas. 15, ord. 5, *conifères.*
Italien	GINEPRO.
Espagnol	ENEBRO.
Français	GENEVRIER.
Anglais	JUNIPER-TREE.
Allemand	WACHHOLDER.
Hollandais	GENEVERBOOM.
Suédois	EN ; ENBUSKE ; ENEBÆRSTRÆD.

Un aspect sauvage, des rameaux diffus, irréguliers, en buisson touffu, des feuilles dures, étroites, en forme d'épines, rendent le genevrier facile à distinguer entre tous les autres arbrisseaux de l'Europe, outre qu'il habite de préférence les terrains arides et pierreux, les collines, le revers des montagnes. — Ses fleurs sont dioïques, quelquefois monoïques; les fleurs mâles disposées en petits chatons, ovoïdes, munies d'écailles pédicellées, en verticille, élargies au sommet en forme de bouclier; sous chaque écaille, trois ou quatre anthères sessiles, à une seule loge : les fleurs femelles en chatons globuleux; les écailles épaisses, aiguës, disposées sur quatre rangs; un ovaire sous chacune d'elles, surmonté d'un petit stigmate. Ces écailles croissent, deviennent charnues, se soudent ensemble, et forment une baie arrondie, renfermant trois noyaux osseux à une seule loge. — Ses tiges sont tortueuses, difformes; ses rameaux nombreux, irréguliers; l'écorce raboteuse, d'un brun rougeâtre; le bois dur, un peu rougeâtre, d'une odeur agréable quand il est sec; les jeunes pousses des rameaux menues, pendantes, un peu triangulaires. — Les feuilles sont sessiles, ordinairement réunies trois par trois, étroites, dures, très-aiguës, piquantes, concaves en dessus, souvent un peu glauques à leur base : elles durent toute l'année. —

Les fleurs, tant mâles que femelles, sont réunies en chatons courts, solitaires, axillaires, presque sessiles; les femelles produisent des petites baies sphériques de deux ou trois lignes de diamètre, d'abord vertes, puis noirâtres en mûrissant.

Dans les pays chauds, les tiges s'élèvent souvent en arbre de quinze à vingt pieds de haut.

Presque toutes les parties de cet arbre indigène, le bois, les feuilles, la résine, et surtout les baies, exhalent, principalement quand on les brûle, une odeur résineuse plus ou moins suave. Elles offrent une saveur balsamique, légèrement amère, qui est accompagnée, dans les semences, d'un goût douceâtre et aromatique. Les fruits, ainsi que la partie ligneuse du genevrier, fournissent une huile volatile, jaune, très-pénétrante; un extrait aqueux et un extrait résineux. Le suc qui découle, dans les pays chauds, des incisions profondes que l'on pratique au tronc de cet arbre, connu dans le commerce sous le nom de sandaraque, est une résine sèche, inflammable, d'un jaune pale ou citrin, assez analogue au mastic, et dissoluble dans l'alcool, quoiqu'elle ne le soit qu'imparfaitement dans l'huile.

Le bois, réputé diurétique et sudorifique, ne peut avoir cette faculté qu'en vertu de l'action tonique qu'il exerce sur les organes vivans, et ne peut en produire par conséquent les effets que dans les cas d'atonie et de relâchement. Il a été vanté contre les catarrhes de la vessie et des poumons, contre l'aménorrhée et les obstructions du foie. On l'a employé en décoction dans le traitement de la gale, de la goutte et des rhumatismes. Monro s'est bien trouvé de sa décoction en bains dans plusieurs cas de variole maligne. Les frictions faites avec une flanelle imprégnée de la vapeur aromatique de ce végétal résineux, paraissent avoir été favorables à divers sujets atteints de goutte atonique, de rhumatismes anciens, de douleurs ischiatiques. Le bois de genevrier a été surtout préconisé contre la maladie vénérienne, quelques auteurs lui attribuent même contre cette affections une vertu égale à celle du gayac, tandis que d'autres réservent exclusivement cette propriété antisyphilitique aux baies. Enfin la décoction du genevrier a été employée localement, comme détersive, dans le traitement de l'ozène et des ulcères atoniques.

La résine de ce conifère, désignée sous les noms de *sandaraque, vernis, gomme de genevrier*, a toutes les qualités des résines, et agit

sur l'économie animale à la manière des excitans. Elle a été particulièrement recommandée en application sur les plaies pour arrêter l'écoulement du sang, et sur les ulcères pour les déterger. Intérieurement elle a été administrée dans les catarrhes pulmonaires anciens, les diarrhées chroniques et les hémorrhagies passives. Mais les succès qu'on lui attribue contre ces différentes affections sont loin d'être constans.

On a beaucoup plus rarement recours aux sommités et aux feuilles du genevrier qu'à ses autres produits. Etmuller leur attribue la propriété de purger; toutefois cet effet a besoin d'être confirmé par l'expérience, aussi bien que les succès des cendres de ce végétal contre l'hydropisie.

Toutes les propriétés médicales de cet arbre résineux se trouvent en quelque sorte concentrées dans les baies, auxquelles, par cette raison, on a le plus souvent recours pour l'usage médical. Leur action tonique sur l'estomac et les intestins n'est pas douteuse; elles augmentent l'appétit et facilitent la digestion. L'impression qu'elles déterminent sur l'appareil digestif s'étend facilement à d'autres organes; elles excitent aussi la sécrétion de l'urine, et activent la transpiration cutanée : une foule d'observations attestent que ces baies et les nombreux médicamens qu'on en prépare, ont été administrés avec avantage dans l'atonie des premières voies, les catarrhes chroniques du poumon, de l'appareil digestif, du vagin et du canal de l'urètre; contre la goutte atonique, l'hypocondrie, le scorbut, la leucophlegmatie, l'hydropisie et les affections vermineuses. Divers observateurs ont cru même apercevoir que la décoction de ces fruits était singulièrement utile contre la gravelle et les calculs de la vessie. Mais si cet effet a eu lieu dans quelques cas, par exemple chez certains vieillards cacochymes dont les voies urinaires sont obstruées et fatiguées par un amas considérable de mucosités tenaces, l'action tonique des baies du genevrier ne pourrait être que nuisible dans beaucoup de ces affections calculeuses. Geoffroy et Cullen ont très-bien vu qu'administrés comme diurétiques chez des sujets ou forts ou très-irritables, ces fruits déterminent souvent de la douleur aux reins et des urines sanguinolentes. On en a fait usage, avec beaucoup plus de succès, contre les fièvres intermittentes, soit en poudre, soit en décoction, et leur vapeur introduite dans le pou-

mon par la respiration, ou appliquée sur la peau par des bains ou de la résine. Il résulte de tous ces faits que les différentes parties du genevrier, et surtout les baies, peuvent être employées avec succès dans tous les cas où les médications toniques sont nécessaires.

Le bois, râpé ou en copeaux, se donne en décoction à la dose de trente-deux grammes (une once) dans cinq hectogrammes (une livre) d'eau. L'extrait, soit gommeux, soit résineux, est administré depuis deux jusqu'à huit grammes (demi à deux gros). L'huile essentielle se prescrit de cinq à vingt gouttes dans une tasse de thé, un julep ou tout autre liquide propre à être avalé; on l'introduit souvent dans des gargarismes, contre le gonflement scorbutique des gencives, et dans des injections du canal de l'urètre, contre la blennorrhagie chronique. La dose ordinaire de la résine, prise intérieurement, est d'un à quatre grammes. Les baies peuvent être ingérées en substance au nombre de six à douze; en infusion aqueuse ou vineuse, on les administre à la dose de trente-deux grammes (une once) pour un demi-kilogramme (une livre) de liquide. On en fait un *rob de genièvre* d'un usage aussi utile que commode, et souvent employé, en guise de miel, à la composition des électuaires et autres médicamens toniques. Ces baies entrent dans la composition des élixirs de vie de Fioraventi, antipestilentiel de Sennert, et asthmatique de Zwelfer; dans l'opiat de Salomon, l'antidote orviétan de Charas, l'huile composée de scorpion de Matthiole. Le rob lui-même fait partie de la thériaque réformée de Charas, de l'orviétan de F. Hoffmann; l'huile essentielle se retrouve dans le baume vulnéraire de Metz de Schrœder; et la résine dans plusieurs emplâtres.

Le genevrier n'est pas moins précieux par ses usages économiques que par ses propriétés médicales. Son bois, presque incorruptible, observe M. Jourdan, sert aux ébénistes à faire une foule de jolis ouvrages. Il fournit aux habitans des campagnes des échalas qui durent long-temps. Son charbon est excellent. On prépare des cordes avec son écorce. En Lorraine et dans les Trois-Évêchés, on fait bouillir ses branches dans de l'eau, avec laquelle on lave ensuite l'intérieur des tonneaux destinés à recevoir le produit des vendanges. Enfin on brûle le bois de genevrier pour parfumer les appartemens et pour purifier l'air; mais les vapeurs aromatiques qu'il répand dans l'atmosphère, loin de détruire les émanations malfaisantes suspen-

dues dans l'air, ne font que les masquer, et inspirent ainsi une fausse sécurité. « Dissoute dans l'esprit de vin, la résine sandaraque donne un vernis blanc et brillant d'un très-grand usage dans les arts. Elle est également employée sous forme pulvérulente dans les bureaux pour donner plus de consistance au papier, et pour empêcher l'encre de s'étendre sur les points où il a été gratté. En Allemagne et autres contrées d'Europe, les baies son employées comme assaisonnement. Filées et macérées dans l'eau, elles donnent par la fermentation une liqueur vineuse très-agréable et très-salutaire, qui, sous le nom de *genevrette*, sert de boisson au peuple des campagnes dans plusieurs provinces de France. Cette liqueur vineuse, qu'on peut singulièrement améliorer en y ajoutant, pendant la fermentation, un peu de sucre ou de miel, fournit par la distillation un alcool plus ou moins âcre dont on fait un grand commerce dans le Nord. Infusées dans l'alcool, ces mêmes baies forment un excellent ratafia. Les confiseurs en préparent diverses liqueurs et des dragées de très-bon goût. »

BAPST (MICHEL), *Juniperetum, oder Wachholder-Garten*, etc.; in-4°. *Eisleben*, 1601. — *Id.* 1605. — *Id.* 1675.

C'est, dit le célèbre Haller, et après lui M. Dupetit-Thouars, une énorme et misérable collection de toutes les propriétés réelles et supposées du genevrier.

SCHARF (BENJAMIN), *αρκευθολογια; seu Juniperi descriptio curiosa*, etc.; in-8°. fig. *Lipsiæ*, 1672. — *Id.* 1679.

Rédigé sur le plan de l'Académie des Curieux de la nature, cet opuscule est peu exact pour la partie descriptive, et renferme une énumération fastidieuse de formules surannées.

BANG (AXEL-OLAUS), *De junipero, Diss. inaug. resp. Heldwader;* in-4°. *Hafniæ*, 1708.

CAMERARIUS (RODOLPHE-JACQUES), *De cervariâ nigrâ et junipero, Diss. inaug. resp. Georg. Alb. Camerarius;* in-4°. *Tubingæ*, 1712.

WILHELM (JEAN-GEORGE), *De junipero, Diss.* in-4°. *Argentorati*, 1715.

KLEIN (JEAN-CONRAD), *De junipero, Diss.* in-4°. *Altdorfii*, 1719.

LUNDMANN (PIERRE), *De junipero, Diss.* in-4°. *Harderovici*, 1727.

BRUCH (ANDRÉ-DANIEL), *Observationes practicæ de radicis fruticis juniperi decocto;* in-8°. *Argentorati*, 1736.

Daniel Becker a traduit, en 1642, du latin en allemand, un opuscule de Martin Blockwitz sur le genevrier, et Pierre Kalm a écrit, en 1770, une dissertation suédoise sur les propriétés et les usages du même arbrisseau.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Chaton ou cône de fleur mâle. — 2. Fruit entier. — 3. Le même, coupé horizontalement pour faire voir les trois osselets. — 4. L'un des osselets isolé.

Turpin P. Lambert Jne sculp.

GENTIANE.

a. l. l.

CLXXXI.

GENTIANE.

Grec	γεντιανη.
Latin	GENTIANA MAJOR LUTEA, Bauhin, Πινάξ, lib. 5, sect. 5; — Tournefort, clas. 1, *campaniformes.*
	GENTIANA LUTEA, *corollis subquinquefidis, rotatis, verticillatis, calycibus spathaceis;* Linné, clas. 5, *pentandrie digynie;* — Jussieu, clas. 8, ord. 13, *gentianes.*
Italien	GENZIANA; GENZIANA MAGGIORE.
Espagnol	GENCIANA.
Français	GENTIANE; GENTIANE JAUNE; GRANDE GENTIANE.
Anglais	GENTIAN; YELLOW GENTIAN.
Allemand	ENZIAN; GELBER ENZIAN.
Hollandais	GENTIAAN.
Suédois	BAGG-SOETA.

La grande gentiane, ou gentiane jaune, est la première ainsi que la plus belle espèce d'un genre qui en contient un très-grand nombre. Elle porte le nom d'un roi d'Illyrie, auquel on attribue la découverte de ses propriétés. Dioscorides et les anciens en parlent comme d'une plante connue depuis long-temps : elle se plaît dans les pâturages des montagnes sous-alpines; c'est là que, respectée des troupeaux, qui craignent son amertume, elle étale avec luxe ses belles fleurs jaunes, réunies en touffe dans les aiselles des feuilles supérieures. — Son calice est divisé en cinq lobes : sa corolle monopétale, en roue, à cinq divisions et plus; cinq, quelquefois quatre étamines insérées sur le tube de la corolle; l'ovaire surmonté de deux stigmates presque sessiles; une capsule à une loge, à deux valves. — Ses racines sont longues, épaisses, jaunâtres en dedans, d'une saveur amère : elles produisent des tiges simples, hautes de trois ou quatre pieds, cylindriques, garnies de feuilles larges, ovales, très-lisses, opposées, amplexicaules; les inférieures rétrécies en pétiole à leur base. — Les fleurs sont nombreuses, soutenues par des pédoncules simples, fasciculées et presque verticillées dans les aisselles des feuilles supérieures. — Leur calice est membraneux, transparent, déjeté d'un seul côté, et fendu longitudinalement, à

cinq dents courtes, subulées, inégales. — La corolle est jaune, en roue, à cinq, quelquefois huit segmens allongés, aigus.

Quelques autres espèces se rapprochent de celle-ci, telles que la *gentiane pourprée*, la *gentiane ponctuée*, et plusieurs autres communes dans les Alpes.

Desséchée, et telle qu'elle se présente dans le commerce, la racine de gentiane est en longs morceaux de la grosseur d'un pouce et au delà. Dure, cylindrique, extérieurement sillonnée par des rides annulaires, elle offre une couleur brune foncée à sa surface, et jaunâtre intérieurement. L'odeur qu'elle exhale, quoique à peine sensible, a quelque chose de vireux. Sa saveur, d'une amertume franche, très-prononcée, est entièrement dégagée des qualités aromatiques et astringentes qui accompagnent le principe amer dans la plupart des végétaux. On en retire un extrait muqueux et un extrait résineux; le second plus abondant et plus amer que le premier. Elle renferme, en outre, une matière sucrée qui la rend susceptible de donner de l'alcool par la distillation. La chimie n'a point encore déterminé la nature de ses autres principes constituans.

Les troupeaux, au rapport de Haller, ne broutent point les feuilles de cette plante; ce qui tient probablement à son extrême amertume. Quelques auteurs ont attribué des qualités vénéneuses à sa racine: mais les accidens nerveux, et autres symptômes d'empoisonnement dont elle a été accusée en Angleterre, sont dus à la racine du *renunculus thora*, avec laquelle la racine de gentiane a été confondue, qui se trouve encore quelquefois mêlée avec elle, et dont il est facile de la distinguer à cause du volume plus grand de cette dernière.

La racine de gentiane, en vertu de son amertume, exerce, sur l'appareil digestif, une action tonique lente, peu intense, mais durable, et qui devient manifeste par l'augmentation de l'appétit et l'activité de la digestion. A l'exemple de la plupart des amers, lorsqu'on la donne à trop haute dose, elle produit du malaise, de la pesanteur à l'épigastre, et même le vomissement et la purgation. D'après les témoignages unanimes des observateurs et des praticiens les plus éclairés, cette racine a été administrée avec succès contre l'inappétence, les flatuosités et les embarras muqueux qui tiennent à l'atonie de l'estomac et des intestins. Elle a fait cesser, dans certains cas, l'état de torpeur du canal intestinal qui suit les fièvres intermit-

tentes de longue durée, et qui accompagne si souvent la goutte erratique, l'hypocondrie, la chlorose et les cachexies. Elle a fait disparaître des diarrhées et des vomissemens qui résultaient d'une sorte de débilité ou de la lésion de la contractilité organique sensible de l'appareil digestif. Whytt rapporte l'histoire d'un homme qui, par l'usage de cette racine prise chaque jour à la dose d'un gros, fut guéri d'une douleur d'estomac dont il était atteint depuis quinze ans. Dans beaucoup de cas, elle paraît avoir été employée avec avantage contre les vers lombrics, et contre les hydropisies essentielles accompagnées de pâleur et de flaccidité générale. Chaque jour on l'administre avec plus ou moins de succès contre le scrofule, surtout chez les enfans, et beaucoup de praticiens ne se louent pas moins de ses succès dans le rachitis et la coxalgie que contre cette affection du système lymphatique. On a recommandé la racine de gentiane dans le traitement des obstructions des viscères abdominaux qui surviennent à la suite des fièvres intermittentes; mais il est difficile de déterminer jusqu'à quel point cette plante mérite les éloges qui lui ont été accordés sous ce rapport, jusqu'à ce que l'on ait fixé avec quelque précision la nature et le caractère des affections très-variées qu'on désigne sous le nom vague et insignifiant d'*obstructions*. Enfin plusieurs observations attestent que cette racine amère a prévenu, dans quelques cas, des accès de goutte, qu'elle a calmé les douleurs produites par la présence des calculs urinaires, et qu'elle a arrêté des fièvres intermittente de différens types. On ne donnera cependant qu'une faible confiance aux prétendus succès de la gentiane contre la goutte, si l'on réfléchit que les dix malades chez lesquels l'illustre Cullen a suivi les effets de la fameuse poudre du duc de Portland dont cette racine est la base, ont presque tous été atteints d'hydrothorax, de palpitations, d'ascite et autres accidens graves, et qu'ils sont tous morts peu d'années après leur prétendue guérison. A l'égard de la réputation de la gentiane contre les fièvres intermittentes, réputation justement méritée sous certains rapports, et que l'introduction du quinquina dans la matière médicale n'a point détruite, une foule de faits semblent prouver que cette racine a manifestement fait cesser des fièvres d'accès qui avaient résisté à d'autres moyens. Desbois de Rochefort me paraît avoir signalé d'une manière très-judicieuse celles de ces fiè-

vres dans lesquelles la gentiane peut être réellement utile. Elle ne convient point, par exemple, dans celles qui ont le plus léger caractère inflammatoire; elle ne serait pas moins nuisible dans celles qui sont accompagnées d'une vive irritation gastrique. La lenteur de son action la rendrait très-certainement insuffisante dans les fièvres intermittentes, ataxiques et adynamiques : mais elle peut produire les plus heureux effets dans celles qui sont marquées par la pâleur, la flaccidité ou un état leucophlegmatique. L'usage long-temps continué de la gentiane, par une influence particulière que Cullen attribue à un principe vireux, finit par détruire la faculté digestive, et par amener la dyspepsie; de sorte que, dans les maladies de long cours, il faut de temps en temps en suspendre l'usage, ou l'associer à différentes substances, soit alcooliques, soit aromatiques.

Les chirurgiens se servent quelquefois de la racine de gentiane, en guise d'éponge préparée pour introduire dans des orifices fistuleux, et dilater certaines ouvertures. Ils l'appliquent aussi, comme détersive, sur les ulcères et sur les cautères.

En substance, cette racine amère peut être administrée sous forme pilulaire ou pulvérulente, de douze décigrammes à quatre grammes (un scrupule à un gros), et en infusion vineuse ou décoction aqueuse, de quatre à huit grammes (un à deux gros). Son extrait, d'un usage beaucoup plus fréquent et beaucoup plus commode, se donne, soit en pilules, soit en dissolution dans le vin ou tout autre liquide, de deux à quatre grammes (demi à un gros). La dose de la teinture alcoolique que les pharmaciens préparent sous le nom d'essence de gentiane, est de quarante à quatre-vingts gouttes dans un liquide approprié. Cette racine entre dans la composition de la plupart des vins amers : elle est la base d'une foule de médicamens solides et liquides; les principaux sont l'élixir stomachique de Whytt, la thériaque d'Andromaque et diatessaron, le Mithridate, l'orviétan, le diascordium, l'opiat de Salomon, la poudre vermifuge de Charas, les fameuses poudres anti-arthritiques du duc de Portland, ou d'autres médicastres titrés et sans titre.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Feuille radicale. — 2. Fleur entière. — 3. Pistil accompagné de son calice. — 4. Fruit. — 5. Le même coupé horizontalement. — 6. Graine.

182.

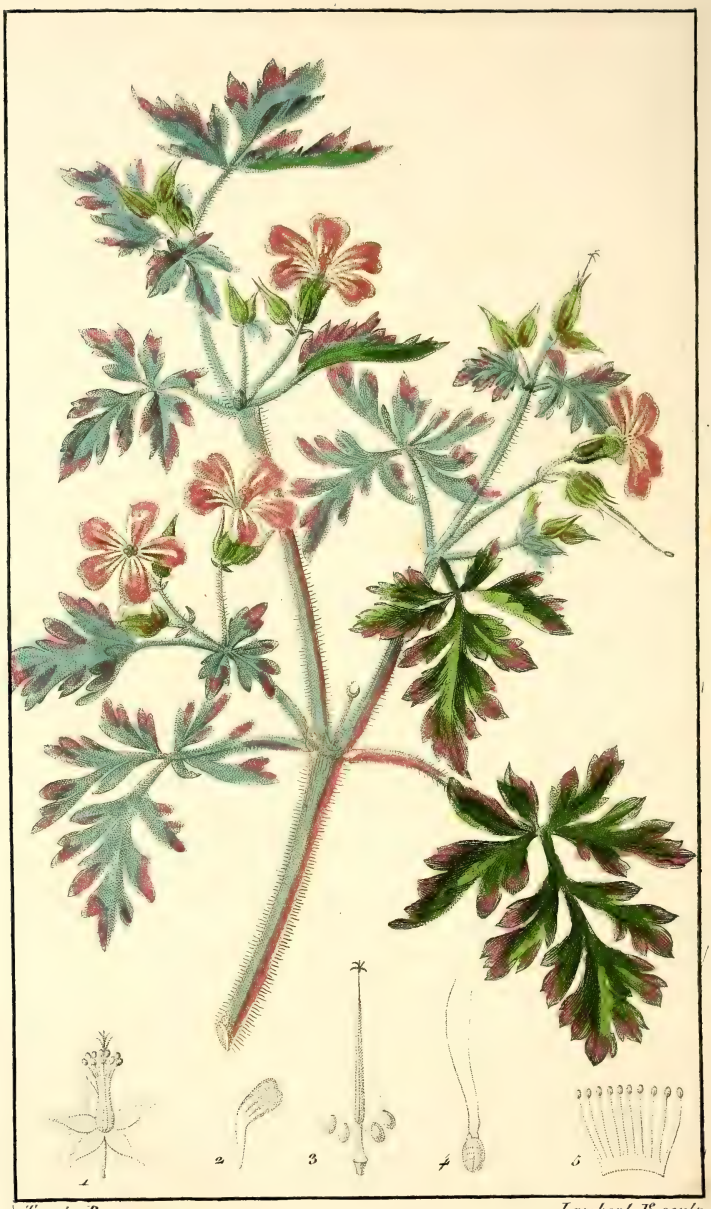

Turpin. P. Lambert Jᵉ sculp

GERANION.

a. l. l.

CLXXXII.

GÉRANION.

Grec.	γηρανιον.
Latin.	GERANIUM ROBERTIANUM PRIMUM, Bauhin, Πινάξ, lib. 7, sect. 5; — Tournefort, clas. 6, *rosacées.*
	GERANIUM ROBERTIANUM, *pedunculis bifloris, calycibus pilosis, decemangulatis;* Linné, clas. 16, *monadelphie décandrie;* — Jussieu, clas. 13, ord. 13, *geraines.*
Italien.	GERANIO; GERANIO ROBERZIANO.
Espagnol.	GERANIA; PICO DE GRULLA.
Français.	GÉRANION; HERBE A ROBERT.
Anglais.	HERB ROBERT; FETID GRANE'S-BILL.
Allemand.	STORCHSCHNABEL; STINKENDER STORCHSCHNABEL; RUPRECHTSKRAUT.
Hollandais.	ROODE OJEVAARSBEK; ROBBRECHTS-KRUID.

Le caractère de ce genre est facile à reconnaître; il consiste particulièrement dans le fruit à cinq capsules rapprochées et prolongées en un long bec que l'on a comparé à un bec de grue [1]: mais la corolle varie dans la forme et la disposition de ses pétales; les étamines, dans le nombre de leurs filamens (de cinq à dix), dont plusieurs sont quelquefois stériles. Des novateurs se sont empressés de saisir ces anomalies pour l'établissement de deux autres genres, sous les noms d'*erodium* et de *pelargonium*, lacérant ainsi sans scrupule un des genres les plus naturels.

Les racines de la plante dont il est ici question sont grêles, rameuses, d'un blanc jaunâtre. Elles produisent des tiges hautes d'environ un pied, noueuses, velues, rameuses et rougeâtres. — Les feuilles sont opposées, pétiolées, ailées ou pinnatifides, parsemées de poils blanchâtres, à grosses dentelures obtuses; des stipules courtes, aiguës, élargies à leur base. — Les fleurs sont axillaires, portées deux à deux sur des pédoncules bifides, plus longs que les pétioles. — Leur calice est pileux, rougeâtre, ventru, marqué de dix stries, à cinq folioles terminées chacune par un filet. — La corolle d'un rouge incarnat, quelquefois blanchâtre, à cinq pétales ouverts,

[1] Telle est l'étymologie du nom générique, *geranium*, de γερανος, grue.

entiers, plus longs que le calice, renfermant dix étamines alternativement plus courtes, toutes fertiles; cinq stigmates. — Le fruit est composé de cinq capsules glabres, marquées de rides transversales ou réticulée, surmontées de filets capillaires.

Cette plante est commune sur les vieux murs, le long des haies, aux lieux secs, etc.

Le geraine robertin répand, dans l'état frais, une odeur désagréable, bircinienne selon Linné, bitumineuse d'après Macquart, et comparée par Murray à celle de l'urine des personnes qui ont mangé des asperges. Sa saveur est un peu amère et légèrement austère : mais la nature astringente de cette plante se manifeste surtout par le précipité noir que le sulfate de fer détermine dans sa décoction.

C'est sans doute à ses qualités physiques, plutôt qu'à l'observation sévère de son influence sur l'économie animale, que l'herbe à Robert a dû les propriétés vulnéraires et résolutives dont elle a été décorée, ainsi que la faculté d'arrêter les écoulemens séreux qu'on lui attribue encore dans quelques ouvrages de matière médicale. C'est sur le même fondement qu'elle a été préconisée contre les hémorrhagies de différens appareils, et surtout contre l'hématurie. L'excitation légère qu'elle est susceptible de déterminer sur les reins, à raison de son principe astringent, a fait croire qu'elle pouvait favoriser l'expulsion des graviers ou concrétions d'acide urique qui se forment dans ces organes, et on l'a employée comme diurétique et lithontriptique dans la néphrite calculeuse. Elle a été également administrée contre l'ictère et la phthisie scrofuleuse. Enfin, au rapport d'Haller, on en a fait usage dans les fièvres intermittentes. Mais les succès qu'on lui suppose contre ces différentes affections, ne reposent que sur des opinions vagues ou sur des assertions dénuées de preuves.

Cette plante, réduite en poudre, a été directement introduite dans les fosses nasales, pour arrêter l'épistaxis. On l'a appliquée sur les plaies et sur les ulcères pour les déterger. Sous forme de cataplasmes, elle a été préconisée dans le traitement des gerçures et des engorgemens des mamelles, et même contre le cancer. Les Allemands ont cru long-temps à la toute-puissance de ses applications locales dans l'érysipèle, qui guérit, comme on sait, beaucoup plus sûrement sans aucune espèce de topique. Enfin elle a été recom-

mandée contre l'œdème. Mais toutes ces vertus, et beaucoup d'autres tout aussi illusoires ou au moins tout aussi peu constatées, ne reposent sur aucune expérience clinique; de sorte que les propriétés médicales de cette plante auraient besoin d'être soumises à de nouvelles recherches.

Les bergers suédois l'emploient au traitement de l'hématurie des bestiaux, avec le même succès sans doute qu'elle l'a été en France contre les chutes violentes. Au rapport de Linné, son suc chasse les punaises. S'il est vrai que les bestiaux, ainsi que Gilibert l'assure des vaches et des moutons, broutent avec plaisir le géranion, qui croît souvent en abondance dans nos prairies, il pourrait être avec avantage réservé à l'économie rurale.

BURMANN (NICOLAS-LAURENT), *De genariis Specimen botanicum inaugurale;* in-4°. fig. *Lugduni Batavorum*, 1759.

HINDERER (GEORGE-CONRAD), *De geranio robertiano, Diss. inaug.* in-4°. *Gissæ*, 1774.

Pour donner une idée de la judiciaire du docteur allemand et du mérite de son opuscule, je dirai que l'examen chimique très-imparfait de l'herbe à Robert est presque la seule pierre de touche dont il se sert pour apprécier les vertus de cette plante, tandis que les meilleures analyses répandent à peine quelques lumières sur la thérapeutique.

L'HÉRITIER (CHARLES-LOUIS), *Geraniologia, seu erodii, pelargonii, geranii monsoniæ, et grieli historia iconibus illustrata;* in-fol. *Parisiis*, 1787.

L'illustre Antoine-Joseph Cavanilles a publié en 1790, à Madrid, un travail important sur les plantes monadelphes, composé de dix excellentes dissertations : la quatrième est consacrée aux géranions.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Calice, étamines et pistil. — 2. Pétale. — 3. Colonne péricarpique autour de laquelle étaient les cinq petites capsules que l'on voit détachées. — 4. L'une des capsules. — 5. Tube des étamines ouvert.

183.

GERMANDRÉE.

a l.l.

CLXXXIII.

GERMANDRÉE.

Grec.	χαμαιδρυς.
Latin.	CHAMÆDRYS MAJOR REPENS, Bauhin, Πιναξ, lib. 7, sect. 1; — Tournefort, clas. 4, *labiées.* TEUCRIUM CHAMÆDRYS, *foliis cuneiformi-ovatis, incisis, crenatis, petiolatis, floribus ternis, caulibus procumbentibus, subpilosis;* Linné, clas. 14, *didynamie gymnospermie;* — Jussieu, clas. 8, ord. 6, *labiées.*
Italien.	CAMEDRIO; QUERCIOLA; CALAMANDRINA.
Espagnol.	CAMEDRIO; ENCINILLA.
Français.	GERMANDRÉE; PETIT CHÊNE.
Anglais.	GERMANDER.
Allemand.	GAMANDER; GERMANDERLEIN; BATHENGEL.
Hollandais.	MANDERKRUID; BATHENGEL.

On donne communément le nom de petit chêne, d'après les lobes variables des feuilles, à une jolie petite plante qui croît sur les coteaux secs, parmi les pelouses, dans les bois montagneux. Elle fait partie du genre très-étendu des germandrées (*teucrium*, Lin.), qui se caractérise par un calice tubulé, rarement campanulé, à cinq lobes; une corolle labiée, dont le tube est très-court; la lèvre supérieure peu sensible, partagée en deux dents, d'entre lesquelles sortent les étamines; l'inférieure grande, étalée, à trois lobes, celui du milieu grand; un style, quatre semences lisses, non réticulées, situées au fond du calice.

Ses racines sont grêles, jaunâtres, un peu rampantes, garnies de fibres courtes, déliées; il s'en élève des tiges nombreuses, grêles, redressées, velues, longues de six à neuf pouces, peu rameuses, excepté vers leur base. — Les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, un peu dures, lisses, d'un vert gai en dessus, plus pâles et un peu velues en dessous, profondément crénelées, quelquefois un peu lobées à leur contour, longues de six à huit lignes. — Les fleurs sont purpurines, quelquefois blanches, réunies deux ou trois ensemble dans les aisselles des feuilles supérieures, soutenues par des pédoncules courts. — Leur calice est légèrement velu, souvent teint de pourpre,

à cinq dents presque égales : la corolle une fois plus longue que le calice, un peu pileuse à l'extérieur.

Cette espèce offre quelques variétés remarquables, tant dans la longueur des tiges que dans les feuilles quelquefois très-étroites, d'autres fois fort larges, à lobes profonds.

« Les qualités physiques de la germandrée, observe judicieusement M. Chaumeton, ne semblent point assez prononcées pour justifier la grande renommée dont cette plante a joui dès les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. En effet, elle exhale une odeur très-faiblement aromatique, et n'a qu'une saveur médiocrement amère. » L'eau et l'alcool s'emparent également de ses principes actifs. Son extrait aqueux est beaucoup plus amer que son extrait résineux : mais ni l'un ni l'autre ne prouvent guère l'énergie de cette plante, puisque une foule de végétaux à peu près inertes en fournissent de semblables par les mêmes procédés.

Toutefois la germandrée a été regardée comme tonique, diurétique, sudorifique, atténuante, incisive, etc. Elle a été préconisée contre les engorgemens de la rate, l'ictère, les obstructions des menstrues, les fièvres rebelles, l'hydropisie commençante, l'asthme et autres maladies chroniques des poumons. On lui a prodigué de fastueux éloges pour l'expulsion des vers et pour la guérison des scrofules, du scorbut, de l'hypocondrie, et de la goutte surtout! Vésale rapporte que le goutteux Charles-Quint, à son passage à Gènes, fit usage, pendant soixante jours, de la décoction vineuse de cette plante, sans obtenir une guérison que les médecins de cette ville lui avaient vainement promise. Solenander et Sennert ont également vanté le chamædris contre la maladie arthritique; mais elle ne se joue pas moins des drogues de la pharmacie que des promesses des charlatans. La germandrée, d'ailleurs, peut elle exercer sur la goutte une influence plus marquée qu'une foule de substances amères beaucoup plus énergiques, avec lesquelles elle est constamment associée dans cette foule de spécifiques antigoutteux, vantés avec une risible assurance comme des merveilles? Et lorsqu'on fait usage de sa raison pour apprécier les effets si souvent obscurs des médicamens, n'est-on pas obligé de convenir, avec le savant et judicieux Cullen, que si les amers ont paru quelquefois utiles à certains goutteux, en prévenant ou en éloignant leurs accès, ils n'ont pres-

que jamais opéré une guerison complète de cette maladie, et ont le plus souvent déterminé des affections et des accidens beaucoup plus graves et plus funestes que la goutte elle-même?

A l'égard des fièvres intermittentes, auxquelles, suivant Prosper Alpin, les Égyptiens opposent avec confiance la germandrée, et contre lesquelles Séguier, Rivière et Chomel proclament les bons effets de cette plante, nul doute qu'on ne doive lui préférer la gentiane ou autre amer plus puissant, lorsque les médicamens de ce genre sont nécessaires, et qu'il ne soit inutile d'y avoir recours dans les cas heureusement très-nombreux où ces maladies guérissent sans médicamens. La même réflexion s'applique à l'usage que les femmes anglaises, au rapport de Roi, font de cette plante pour rétablir la menstruation, aux éloges que Sennert lui donne contre l'hypoconcrie, et à son emploi dans le traitement des scrofules. Que signifie d'ailleurs le titre de *thériaque d'Angleterre* que cette plante porte, dit-on, aux environs de Cambridge, si ne n'est que le peuple de ces contrées n'est ni moins crédule, ni moins facile à tromper que celui de Paris et de Londres? En un mot, la germandrée peut être employée, comme toute autre plante un peu amère et légèrement aromatique, lorsqu'il s'agit d'une légère médication tonique. Mais elle ne peut être raisonnablemeut placée au dessus d'une foule de végétaux indigènes de même nature, au moins jusqu'à ce que des expériences cliniques exactes aient constaté d'une manière positive les effets très-douteux qu'on lui attribue.

Cette plante est administrée de quatre à huit grammes en infusion dans l'eau ou dans le vin. Son extrait se donne à la dose de quatre grammes (un gros). Elle fait partie d'une foule de préparations pharmaceutiques plus ou moins monstrueuses, qu'un médecin instruit ne peut plus se permettre d'employer : tels sont, entre autres, la thériaque d'Andromaque, les sirops de germandrée de Bauderon, hydragogue et apéritif cachectique de Charas, l'huile de scorpion composée de Matthiole, la poudre anti-arthritique du comte de la Mirandole, celle non moins prônée du duc de Portland, l'onguent *martiatum*, le mondificatif d'ache, etc.

« La germandrée maritime (*teucrium marum*, Lin.) frappe en quelque sorte, avec énergie, tous les sens. Douée d'une saveur âcre, chaude et amère, elle exhale, surtout quand on la froisse, une odeur

aromatique camphrée, qui pourtant n'est point désagréable, mais tellement pénétrante, que bientôt elle excite l'éternument. Les chats ont pour cette germandrée la même passion que pour la cataire : ils se précipitent et se vautrent sur elle avec un égal plaisir, ou plutôt avec une égale fureur; ils la lèchent et la mordent avec délices; ils la baignent de leur urine, et même parfois de leur sperme, ainsi que l'ont remarqué Cortusi et Geoffroy, qui conseillent de la renfermer dans des cages de fer, si on veut la conserver intacte dans les jardins. Il suffit d'avoir les doigts imprégnés de cette germandrée pour attirer les chats, et déterminer chez ces animaux très-lubriques des postures, des gambades et des contorsions lascives. »

« On a droit d'être surpris, ajoute M. Chaumeton, qu'une plante aussi active ne soit pas plus fréquemment employée, tandis que les tablettes des pharmacies sont surchargées, et les ordonnances des médecins souillées d'une foule de drogues inertes. Ce n'est pas que le marum ait manqué d'apologistes : Wedel en fait une panacée, et le célèbre Linné en proclame les nombreuses et éminentes vertus. Le docteur Bodard fait des propriétés médicales de cette labiée une peinture séduisante. »

WEDEL (george-wolfang), *De maro, Diss. inaug. resp. Joan. Hermann;* in-4°. *Ienæ*, 1703.
HOFFMANN (frédéric), *De maro, Diss.* in-4°. *Halæ Magdeburgicæ*, 1719.
LINNÉ (charles), *De maro, Diss. inaug. resp. Joan. Adolp. Dahlgren;* in-4°. *Upsaliæ*, 3 décembre 1774.
Insérée dans le huitième volume des *Amœnitates academicæ* de l'illustre président.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière, grossie. — 2. Corolle vue de face. — 3. Pistil.

184.

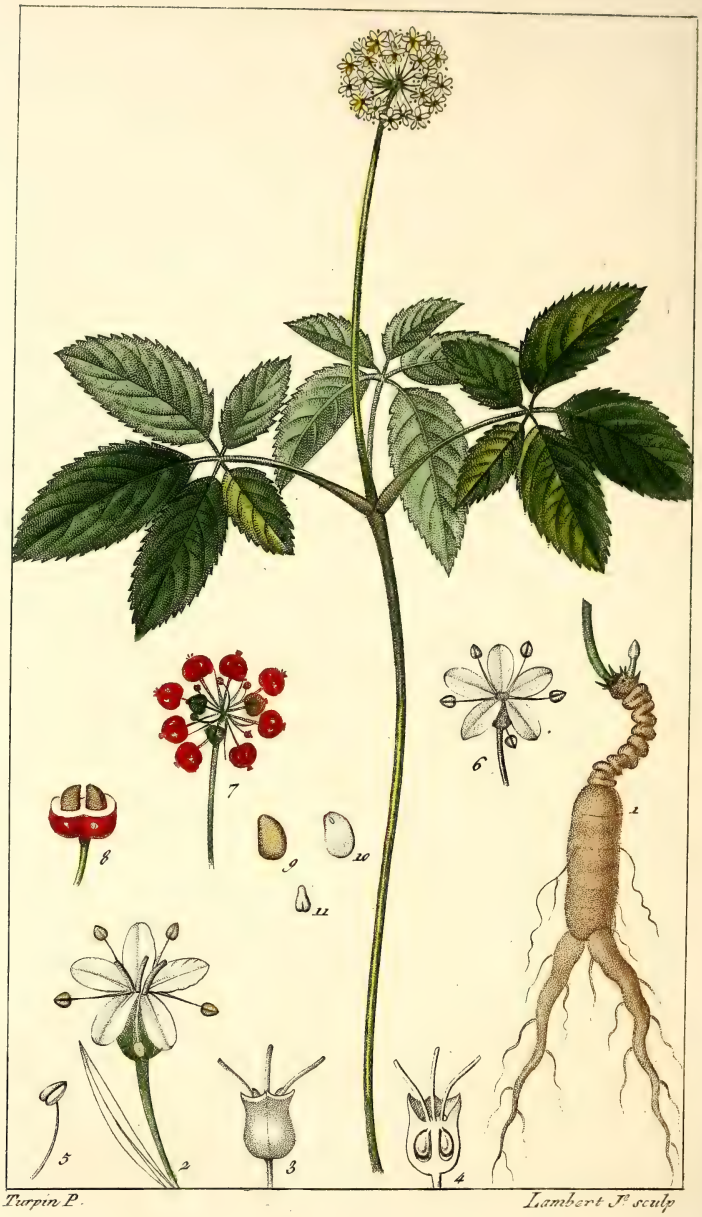

Turpin P. Lambert J.e sculp

GIN-SENG.

a l l

CLXXXIV.

GINSENG.

Latin.....	ARALIA GANADENSIS ; Tournefort, clas. 6, sect. 8, gen. 3. PANAX QUINQUEFOLIUM, *foliis ternis quinatis;* Linné, *polygamie diœcie;* — Jussieu, *famille des aralies.*
Français.....	GINSENG [1].
Chinois.....	JIN-CHEN [2].
Japonais.....	NINDSIN ; DSINDSOM [3].
Tatare-Mandchou...	ORKHODA [4].
Iroquois.....	GARENT-OGUEN [5].

La haute réputation du ginseng en a fait long-temps une plante rare et précieuse. Elle n'a été connue en Europe qu'au commencement du dix-septième siècle; elle y fut apportée par des Hollandais qui revenaient du Japon. Les Japonais la tiraient de la Chine. On prétend qu'elle croît dans les grandes forêts de la Tartarie. Nous savons aujourd'hui qu'elle est commune dans la Virginie, le Canada, la Pensylvanie : on la cultive dans quelques jardins de l'Europe, particulièrement au Jardin du Roi. Placée dans la famille des aralies, très-voisine des ombellifères, elle offre pour caractère essentiel, des fleurs, polygames, un calice fort petit, à cinq dents persistantes, cinq pétales égaux, cinq étamines, deux styles, une baie ombiliquée, à deux loges monospermes.

[1] Cette plante porte le même nom dans tous les idiomes de l'Europe, seulement avec quelques variantes dans l'orthographe. On aurait dû lui conserver son nom chinois.

[2] Suivant M. Abel Remusat, docteur en médecine, et professeur de langue chinoise au collège de France, *jin-chen* veut dire *le ternaire de l'homme*, ce qui fait trois avec l'homme et le ciel; de *jin*, homme, et de *chen*, mot tombé en désuétude, et qui signifie *ternaire.* Une pareille dénomination tient évidemment à des idées superstitieuses fort anciennes.

[3] M. Remusat regarde ces mots japonais comme de simples altérations du *jin-chen* des Chinois.

[4] Signifie *la reine des plantes.*

[5] Ce mot composé veut dire *cuisse de l'homme*, suivant le père Lafitau (*Voyez* la bibliographie ci-après), des radicaux *orenta*, cuisses et jambes, et *oguen*, deux choses séparées.

Sa racine est charnue, en forme de fuseau, de la grosseur du doigt, longue de deux ou trois pouces, roussâtre en dehors, jaunâtre en dedans, garnie à son extrémité de quelques fibres menues. Au collet de cette racine est un tissu noueux, tortueux, où sont imprimés les vestiges d'anciennes tiges détruites. — Elle pousse tous les ans une tige droite, simple, glabre, haute d'un pied, munie à son sommet de trois feuilles pétiolées, presque verticillées. Chaque pétiole supporte cinq folioles pédicellées, vertes, inégales, ovales-lancéolées, dentées à leur contour. — Du point de division des trois pétioles, part un pédoncule commun, terminé par une petite ombelle simple, de fleurs de couleur herbacée, dont un grand nombre avorte. — Le fruit consiste en une baie arrondie, un peu comprimée latéralement, de couleur rouge quand elle est mûre.

Les savantes remarques auxquelles M. Vaidy s'est livré sur l'étymologie du mot ginseng, donnent une juste idée de la haute opinion que les Asiatiques se sont formée des vertus de cette plante. Sa racine, qui est seule usitée en médecine, est recueillie par les Tartares et les Chinois avec beaucoup de soin et d'appareil au commencement du printemps et à la fin de l'automne. Geoffroy rapporte, d'après le père Jartoux, que, pour la livrer au commerce, on commence par la ratisser avec un couteau de bois de bambou, en prenant garde de ne point déchirer son écorce. On la lave ensuite dans une décoction de graine de millet ou de riz, et on la fait sécher exactement à la fumée de cette même graine qui a été bouillie dans l'eau. Quand elle est bien sèche, on en retranche les radicules, et, lorsque le vent du nord souffle, on la met dans des vases de cuivre bien fermés. Toutefois, M. Vaidy a décrit, d'après John Burow, un procédé qui diffère de celui-ci, mais qui paraît être véritablement employé par les Chinois, puisque l'auteur anglais le tenait de la bouche même d'un mandarin. Selon ce procédé, on recueille les racines de ginseng après la floraison; on les lave, avec l'attention de ne point en altérer la peau; on les plonge ensuite pendant trois ou quatre minutes dans l'eau bouillante, et on les essuie soigneusement avec un linge fin. Alors on les fait sécher dans une poêle sur un feu doux; quand elles commencent à devenir élastiques, on les place parallèlement sur un linge humide, avec lequel on les enveloppe en les liant fortement. Ces paquets sont placés eux-mêmes sur un feu doux pour

les priver de toute humidité; et finalement on les met dans des boîtes doublées en plomb, lesquelles sont renfermées dans des boîtes plus grandes, avec de la chaux vive, pour écarter les insectes. Cette racine, ainsi desséchée, est de la longueur d'environ deux pouces, de la grosseur du petit doigt, d'un jaune pâle à l'extérieur, d'une substance demi-transparente, compacte et comme cornée intérieurement. Sa saveur, quoique sucrée et analogue à celle de la racine de réglisse, est un peu amère et légèrement aromatique; elle est inodore. Ses principes constituans n'ont point encore été analysés par les chimistes.

Les Indiens, et les Chinois en particulier, considèrent cette racine comme un analeptique précieux, comme un tonique puissant, et comme un excellent aphrodisiaque. Ils lui attribuent la propriété de donner de l'embonpoint à ceux qui en font usage, de rétablir, comme par enchantement, les forces épuisées par la fatigue, les plaisirs de l'amour ou des méditations profondes. Ils lui accordent la faculté de préserver des maladies pestilentielles, et de prévenir les accidens des maladies éruptives. Les Chinois y ont recours dans toutes leurs affections, et les gens riches, parmi eux, ne prennent pas un médicament dont le ginseng ne fasse partie. Sans autre fondement que les préjugés populaires répandus en Orient sur la toute-puissance de cette racine, les médecins européens, tout aussi crédules, sous ce rapport, que le peuple chinois, en ont préconisé les vertus contre la dyspepsie, la syncope, les vertiges, la paralysie, l'engourdissement, les convulsions et autres maladies. Toutefois, quelques auteurs l'ont signalée, avec plus de raison, comme susceptible d'activer la circulation, de provoquer la sueur, de produire de la chaleur, d'exciter trop vivement l'action des organes, et la proscrivent dans tous les cas où il y a des signes de phlogose ou un état d'irritation manifeste. C'est ce qui fait encore qu'elle a été regardée comme peu convenable aux individus pléthoriques, aux sujets robustes et très-irritables. On n'en finirait pas, si, malgré ces inconvéniens, on voulait rapporter tous les effets miraculeux et véritablement incroyables qu'on attribue à cette merveilleuse racine, fastueusement décorée, dans le style figuré des Asiatiques, des titres d'*esprit pur de la terre*, de *recette d'immortalité*, etc. Mais toutes ces prétendues propriétés médicales du ginseng, auxquelles l'illustre Cullen n'ajoute aucune croyance, ne paraissent fondées, au jugement du judicieux Peyrilhe, que sur l'exagération

superstitieuse des Chinois, et sur la cupidité des négocians hollandais, très-flattés d'une erreur qui leur permet de vendre une seule de ces racines jusqu'à cent cinquante florins. De sorte qu'on serait en quelque sorte fondé à considérer le ginseng comme une drogue superflue, s'il n'était plus prudent, d'après les vœux de M. Vaidy, de déterminer avant tout, par des expériences cliniques, ses effets sur l'économie animale.

Cette racine, pulvérisée, est administrée, en substance, de quatre à huit grammes (un à deux gros), et en infusion aqueuse ou vineuse, à dose double et triple de cette dernière. On l'introduit dans des conserves, des biscuits et des gâteaux, dont la vertu aphrodisiaque n'est pas mieux démontrée que celle de la racine elle-même, puisque, au rapport de Cullen, un homme en a fait usage pendant plusieurs années sans que ses facultés viriles en aient éprouvé la plus légère influence.

Les feuilles du ginseng, desséchées, sont employées en guise de thé, pour faire une infusion que des personnes trouvent très-agréable.

BREYNIUS (Johann.-Philipp.), *Dissertatio botanico-medica de radice ginsem seu nisi, et chrysanthemo bidente zeylanico acmella dicto;* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1700.

LAFITAU (le père Joseph-François), Mémoire présenté à M. le duc d'Orléans, régent du royaume de France, concernant la précieuse plante du ginseng de Tartarie, découverte en Canada; in-8°. Paris, 1718.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite au quart de sa grandeur naturelle.*) — 1. Racine. — 2. Fleur hermaphrodite grossie, accompagnée de l'une des écailles de l'involucre. — 3. Calice et styles. — 4. Le même, coupé dans sa longueur pour faire voir le point d'attache des ovules. — 5. Étamine. — 6. Fleur mâle. — 7. Ombelle de fruits mûrs. — 8. Fruit coupé pour faire voir les deux graines qu'il contient. — 9. Graine isolée. — 10. La même, coupée verticalement pour faire connaître la situation de l'embryon. — 11. Embryon isolé.

Turpin P. Lambert Jr. sculp.

GLOBULAIRE

a.l.l.

CLXXXV.

GLOBULAIRE.

Latin	THYMELÆA, *foliis acutis, capitulo succisis;* Bauhin, Πιναξ, lib. 12, sect. 1. GLOBULARIA FRUTICOSA, *myrti folio tridentato;* Tournefort, clas. 12, sect. 5, gen. 3. GLOBULARIA ALYPUM, *caule fruticoso, foliis lanceolatis, tridentatis integrisque;* Linné, *tétrandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 8, ord. 1, *famille des lysimachies.*
Italien	GLOBULARIA.
Espagnol	CUJARDA; CORONILLA DE FRAYLE.
Français	GLOBULAIRE TURBITH.
Anglais	THREE-TOOTH-LEAVED-GLOBULARIA.
Allemand	DREYZAEHNIGE KUGELBLUME.
Hollandais	TRIETANDIG KOGELKRUID.

Des feuilles dures, d'un vert gai, assez semblables à celles du petit myrte; des rameaux nombreux surmontés d'une petite tête de fleurs bleues, approchant de celles des scabieuses, font reconnaître cet élégant arbuste, qui croît aux lieux pierreux de nos départemens méridionaux, et que j'ai retrouvé sur les côtes de Barbarie. — Les globulaires sont caractérisées par des fleurs réunies en une tête entourée d'un calice ou involucre à plusieurs folioles. Le calice partiel est tubulé, persistant, à cinq découpures; la corolle monopétale, à cinq divisions inégales, placées sous l'ovaire; quatre étamines attachées à la base de la corolle, alternant avec ses divisions; l'ovaire supérieur; un style, un stigmate, une semence nue, renfermée dans le calice; le réceptacle garni de paillettes. — Ses racines sont dures, épaisses, noirâtres; elles produisent une tige droite, haute de deux pieds, brune ou rougeâtre, chargée d'un grand nombre de rameaux glabres, menus, anguleux. — Les feuilles sont petites, alternes, ovales, presque spatulées, fermes, entières, un peu glauques, mucronées à leur sommet, quelquefois tridentées. — Les fleurs sont bleuâtres, et forment, à l'extrémité des rameaux, de petites têtes globuleuses, sessiles, solitaires. — Le calice commun est hémisphérique, composé de folioles ovales, imbriquées, ciliées à leurs bords; les calices partiels couverts de poils blancs.

Il ne faut pas confondre cette espèce avec la *globulaire* vulgaire, plus commune en France, que j'ai recueillie aux environs de Soissons, qui est herbacée, à feuilles lancéolées, entières; les radicales étalées sur la terre, pétiolées, ovales, spatulées : les fleurs terminales, en tête.

L'extrême amertume de cet arbrisseau lui suppose nécessairement des propriétés médicinales très-actives; mais on n'a point encore appliqué l'analyse chimique à l'examen de ses principes constituans.

Son usage médical paraît avoir été inconnu aux anciens : la plupart des auteurs modernes de matière médicale n'en parlent pas. Toutefois, les titres d'herbe terrible, *herba terribilis, frutex terribilis*, que lui donnent Lobel, J. Bauhin, et qu'elle porta long-temps aux environs de Montpellier, prouvent qu'elle a été considérée comme un purgatif très-violent. Cette erreur, qui a régné pendant le moyen âge, et qui n'est pas encore entièrement détruite, tient, ainsi que l'a très-bien démontré M. Mérat, à ce qu'on a confondu cette globulaire avec l'*alypum* de Dioscorides, qui est en effet un purgatif très-énergique, et dont on lui a ainsi, d'une manière conséquente, mais très-faussement, attribué toutes les qualités dangereuses. Cependant Clusius, Garidel et le docteur Ramel avaient annoncé que les habitans du Portugal, et les paysans du Languedoc et de la Provence, faisaient usage de cette plante, comme purgative, sans aucun danger : ils avaient vu que des charlatans, et même quelques médecins instruits, l'administraient à des malades sans qu'il en résultât d'autres effets qu'une purgation ordinaire. Mais ces faits peu connus, quoique très-propres à rassurer sur les prétendues qualités dangereuses de la globulaire, n'avaient point encore rectifié l'opinion répandue sur cette plante, lorsque M. Loiseleur Deslongchamps, dont les recherches sur les propriétés médicinales des plantes indigènes sont dignes de servir de modèle à toux ceux qui sont jaloux des progrès réels de la matière médicale, est venu fixer les idées sur les véritables propriétés de cette plante. Cet observateur judicieux a administré les feuilles de globulaire à des sujets de sexes et d'âges divers, et dans des maladies très-différentes les unes des autres. Il a reconnu qu'à la dose de trois à six gros, en décoction dans une, deux ou trois tasses d'eau, édulcorée avec une once de

sucre ou de miel, elles produisaient ordinairement cinq à six selles, et jamais plus de huit à dix. Ce purgatif a toujours opéré avec douceur, sans aucune espèce de superpurgation, sans produire ni chaleur, ni nausées, ni malaise. Sur vingt-quatre malades qui en ont fait usage, deux seulement ont éprouvé de légères coliques. En comparant, chez les mêmes individus, les effets du séné à ceux de la globulaire, M. Deslongchamps a constaté que tous les avantages sont en faveur de cette dernière; que sa décoction est même exempte de la saveur dégoûtante de celle du séné, et que les évacuations qu'elle occasione sont, en général, plus égales que celles produites par ce dernier purgatif. De sorte que, grâce aux expériences de cet habile praticien, la matière médicale s'est enrichie d'un purgatif indigène, qui, loin d'être un drastique féroce ou dangereux, doit être assimilé, suivant la remarque de M. Mérat, aux cathartiques les plus doux.

Si l'on en croit le docteur Ramel, la globulaire serait en outre très-efficace contre l'hydropisie et contre les fièvres intermittentes. Mais les propriétés fébrifuge et hydragogue de cette plante sont loin d'avoir été constatées avec autant d'exactitude que ses qualités purgatives : si elle les possède réellement, ce que des expériences cliniques bien faites peuvent seules déterminer, il est permis de croire, avec M. Mérat, que son action contre les fièvres d'accès réside dans son principe amer, et qu'elle n'agit utilement contre les hydropisies essentielles, que par ses effets purgatifs.

M. Deslongchamps a administré les feuilles sèches de cette plante de huit à seize grammes (deux à quatre gros) en décoction aqueuse, et de vingt-six à cinquante-deux décigrammes (deux à quatre scrupules) en extrait; mais il faut, dans le premier cas, que l'ébullition soit continuée environ dix minutes, afin que l'eau puisse s'emparer de toutes leurs parties actives. En général, soit qu'on les administre seules, soit qu'on les associe à d'autres purgatifs, la dose de ces feuilles doit être double de celle du séné.

RAMEL, Mémoire sur l'alypum, autrement dit *globularia*, par Ramel le fils (*Journal de médecine*, tome LXII, année 1784, page 374).

LOISELEUR DESLONGCHAMPS, Recherches et observations sur les propriétés purgatives de plusieurs plantes indigènes (*Bibliothèque médicale*, tome XLVIII, an 1815).

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière, grossie, accompagnée de son écaille. — 2. Fruit contenu dans une moitié de calice.

Lambert Jne sculp. Turpin P.

GRATTERON.

CLXXXVI.

GRATERON.

Grec.	γαλιον, Dioscorides.
Latin.	APARINE VULGARIS, Bauhin, Πιναξ, 334. APARINE VULGARIS; *semine minori;* Tournefort, clas. 1, sect. 9, gen. 2. GALIUM APARINE, *foliis lanceolatis acuminatis scaberrimis, corollis fructu minoribus;* Linné, *tétrandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 11, *famille des rubiacées.*
Italien.	APARINE; SPERONELLA.
Espagnol.	ASPERGULA; AMOR DEL HORTELANO.
Portugais.	AMOR DO HORTELANO.
Français.	GRATERON.
Anglais.	GOOSE-GRASS.
Allemand.	KLETTERNDES LABKRAUT.
Hollandais.	KLEEKRUID.
Danois.	SNERRE; SNERREGRÆSS.
Suédois.	SNARJEGRASS; SNARPEGRASS.
Polonais.	SPONA; OSTRZYKA.
Russe.	SMOLNAJA TRAWA.
Hongrois.	RAGADALY; RAGADO-FÜ.

Cette plante importune ne nous avertit que trop de sa présence, lorsque, dans nos promenades champêtres, elle s'accroche à nos vêtemens par les petits aiguillons recourbés dont toutes ses parties sont hérissées. Comme elle est commune partout, dans les champs, les haies, les lieux incultes des jardins, et qu'elle s'attache à tous les corps qui la touchent, elle a été remarquée aisément de nos plus anciens botanistes. Dioscorides la cite sous le nom d'*aparine*. Elle appartient au genre *galium*, par son caractère essentiel qui consiste dans un calice à peine sensible, à quatre dents; une corolle en roue, à quatre lobes, quatre étamines; un ovaire inférieur, à deux lobes; le style bifide; deux stigmates globuleux; deux capsules globuleuses, accolées, non couronnées par le calice. — Ses racines sont grêles, un peu quadrangulaires, garnies de quelques fibres courtes, menues: elles produisent des tiges faibles, noueuses, tendres, tétragones, longues de deux ou trois pieds, peu rameuses, hérissées sur leurs angles, ainsi que le long des nervures des feuilles, d'aspérités crochues. — Les feuilles sont étroites, linéaires, un peu rétrécies à leur

base, pubescentes en dessus, glabres en dessous, mucronées au sommet, réunies huit à dix à chaque verticille. — Les fleurs sont peu nombreuses, portées sur des pédoncules axillaires, ramifiés. La corolle est blanche; les fruits globuleux, fortement hérissés de longs poils crochus.

Dans ce genre, très-nombreux en espèces, il en existe beaucoup également accrochantes, mais qui se distinguent du grateron par d'autres caractères.

La racine de cette plante renferme une matière colorante qui rougit l'eau par la macération. Ses tiges et ses feuilles contiennent un suc aqueux assez abondant. Dans l'état frais, elles offrent une saveur d'abord légèrement amère, mais qui, bientôt après, devient âcre et prend à la gorge. M. Decandolle observe que les graines torréfiées ont un goût analogue à celui du café.

La racine du grateron, à l'exemple de celles de la garance et de la croisette, imprime, au rapport de Steinmeyer, une couleur rouge aux os des animaux qui s'en nourrissent; et cet effet, qui lui est commun avec plusieurs espèces de la famille des rubiacées, a paru suffisant à divers auteurs, pour lui accorder, sans autre preuves, une action particulière sur le système osseux. C'est sans doute d'après une semblable supposition, que Glisson, Robert et plusieurs autres ont préconisé les vertus de cette racine contre le rachitis. Le *galium aparine* a été décoré en outre des propriétés diurétique, sudorifique, apéritive, incisive, etc.; et sur ces propriétés qui sont au moins à constater, si elles ne sont pas entièrement imaginaires, Mayerne a vanté cette plante contre l'hydropisie; J. Rai, dans les engorgemens de la rate; Pauli, contre les douleurs de poitrine et des hypocondres; le docteur Edwars, dans le traitement du scorbut; Gaspari, contre les scrofules. Le suc du grateron, administré chaque jour en boisson à la dose d'une chopine, et appliqué en même temps à l'extérieur, a été présenté dans la *Bibliothèque médicale* (février 1815), comme un remède efficace contre le cancer. D'autres, enfin, ont préconisé ses prétendus succès dans les dartres, la pleurésie et autres maladies, soit aiguës, soit chroniques. Mais il est facile de voir que toutes ces propriétés du grateron, ou sont purement supposées, ou reposent sur des faits tronqués, inexacts ou mal observés. On peut donc regarder, avec M. Guersent, comme purement hypothétique, tout

ce qu'on a écrit jusqu'à ce jour sur les vertus médicinales de cette plante, et se féliciter, avec l'illustre Cullen, de ce qu'elle a été retranchée de la plupart des pharmacopées modernes.

Le *galium aparine* a été employé en décoction aqueuse. On a administré son suc dépuré ou non. Son eau distillée, préconisée contre les scrofules, est absolument inerte. Les cataplasmes et l'onguent prétendu antiscrofuleux qu'on forme en l'associant à l'axonge, n'ont pas beaucoup plus de vertu.

La racine de cette rubiacée engraisse, dit-on, la volaille. La couleur rouge qu'elle renferme peut être fixée sur les étoffes par divers mordans, et la rend ainsi recommandable dans l'art de la teinture. Ses semences sont quelquefois en usage pour faire des têtes aux aiguilles dont les femmes se servent dans la fabrication de la dentelle.

GASPARI (Jérome), *Nuove ed erudite osservazioni mediche;* Venise, 1731.

L'auteur, médecin à Feltre, rapporte, suivant Cullen, qu'il avait (ainsi que plusieurs de ses confrères) employé le grateron avec succès contre des tumeurs et des ulcères scrofuleux; mais les essais du célèbre professeur d'Édimbourg n'ont point confirmé les assertions du médecin italien.

EDWARDS, *A treatise on the goose-grass, or cliners, and its efficacy in the cure of the most inveterate scurvy;* c'est-à-dire : Traité sur le grateron et sur son efficacité dans le traitement du scorbut le plus invétéré; in-8°. Londres, 1784.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière grossie. — 2. Pistil. — 3. Fruit didyme de grosseur naturelle. — 4. Racine.

Turpin P. *Lambert Jr. sculp.*

GRATIOLE.

a.l.l.

CLXXXVII.

GRATIOLE.

Latin.	GRATIOLA CENTAUROÏDES; Bauhin, Πιναξ, 279. GRATIOLA OFFICINALIS, *foliis lanceolatis serratis, floribus pedunculatis;* Linné, *diandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 8, ord. 7, *famille des scrophulaires.*
Italien.	GRAZIOLA, GRAZIADEI.
Espagnol.	GRACIOLA.
Portugais.	GRACIOLA.
Français.	GRATIOLE OFFICINALE; HERBE A PAUVRE HOMME.
Anglais.	HEDGE-HYSSOPS.
Allemand.	WILDAURIN; GOTTESGNADENKRAUT.
Hollandais.	GENADEKRUID; GODS GENADE.
Danois.	GUDES NAADES URT.
Suédois.	NADEORT; JORDGALLA.
Polonais.	KONJTRUD.
Russe.	LICHARODOTSCHNAJA TRAWA.
Hongrois.	CSIKORGO-FÜ.

Inconnue aux anciens, ou du moins méconnaissable dans leurs ouvrages, cette plante a reçu, dans des temps plus modernes, le nom de *grâce de Dieu*, de *gratiole*, puis le nom vulgaire d'*herbe à pauvre homme*, à raison des puissantes vertus qu'on lui attribuait. Elle croît aux lieux aquatiques, sur le bord des étangs, en France, en Allemagne, etc. Rangée parmi les personnées, elle présente, pour caractère essentiel, un calice à cinq folioles oblongues, accompagné de deux bractées; une corolle tubulée, à deux lèvres peu distinctes, la supérieure échancrée, l'inférieure à trois lobes égaux; quatre étamines didynames, dont deux stériles; un style; un stigmate à deux lames; une capsule ovale, divisée en deux loges par une cloison simple; les semences petites et nombreuses.

Ses racines sont blanches, rampantes, horizontales, garnies de fibres qui s'enfoncent perpendiculairement dans la terre. — Ses tiges sont droites, cylindriques, glabres, ordinairement très-simples, hautes d'environ un pied et plus, garnies de feuilles sessiles, opposées, glabres, ovales-lancéolées, plus ou moins dentées, marquées de trois nervures longitudinales. — Les fleurs naissent solitaires dans l'ais-

selle des feuilles, pédonculées, d'un blanc jaunâtre, quelquefois un peu purpurines à leur limbe, longues de six ou huit lignes; le tube un peu courbé; la lèvre inférieure barbue intérieurement; les pédoncules presque aussi longs que les fleurs.

Quoique inodore, la gratiole est douée d'une saveur amère, un peu nauséeuse; elle imprime aussi une légère astriction sur la langue : mais la dessiccation lui enlève une partie de ses qualités physiques et de ses propriétés médicinales. Suivant Margraf, l'extrait aqueux qu'on en retire est beaucoup plus amer, mais surtout beaucoup plus abondant que l'extrait résineux qu'elle fournit. D'après l'analyse de cette plante par M. Vauquelin, les propriétés actives dont elle jouit paraissent résider dans une substance très-amère qui se rapproche des résines par sa solubilité dans l'aloool, mais qui en diffère cependant en ce qu'elle est soluble, quoique moins facilement, dans une grande quantité d'eau chaude.

Les qualités émétique et purgative de la gratiole ont été connues des anciens, et, de nos jours, les habitans des campagnes en font quelquefois usage pour se purger. Au rapport de Haller, les troupeaux rejettent celles qu'ils trouvent dans les prairies; les chevaux en mangent quelquefois de desséchée, mêlée au foin, et l'on a remarqué qu'elle les amaigrit et qu'elle les purge.

Toutes les parties de cette plante, son suc, son extrait et la matière amère particulière qu'elle renferme, exercent une action très-énergique sur l'économie animale. Elle produit le vomissement, des selles abondantes, des coliques, la superpurgation. Ses effets excitans s'étendent, dans certains cas, à l'appareil urinaire, au système dermoïde, aux glandes salivaires, à l'utérus, et parfois elle produit ainsi la diurèse, des sueurs, la salivation et l'orgasme génital. Cette action de la gratiole, sur divers appareils de la vie organique, justifie jusqu'à un certain point les vertus émétique, drastique, anthelmintique, emménagogue, qu'on lui a accordées; mais doit-on, avec Heurnius, Ettmuller, Hartmann, Joel, etc., admettre son efficacité dans l'anasarque, l'ascite et autres hydropisies? A l'exemple de plusieurs auteurs, peut-on croire aveuglément à sa toute-puissance contre les fièvres intermittentes, la goutte, le rhumatisme, et les obstructions des viscères? Les éloges que Cramer, Boulduc et autres praticiens ont prodigués à la racine de cette plante, administrée

comme vomitive, en guise d'ipécacuanha dans la dysenterie, ne sont-ils pas dangereux, en autorisant des hommes peu réfléchis à employer une substance aussi active dans une maladie qui repousse en général tous les irritans? Les succès que Kostrzewski attribue à l'usage intérieur de cette même racine contre les ulcères vénériens du nez, de la gorge, du front, contre les chancres du pénis, le phymosis, les engorgemens du testicule, suite de la blennorrhagie répercutée, contre la leucorrhée, etc., peuvent-ils être admis par un esprit sain comme des faits incontestables? La guérison de la gale, obtenue, suivant le docteur Delavigne, par l'administration intérieure de la décoction de gratiole, doit-elle être, avec plus de raison, attribuée à cette plante, quand on voit, suivant la remarque de M. Vaidy, l'onguent citrin d'une part, et les lotions avec la dissolution de sublimé corrosif de l'autre, faire partie du traitement? Enfin, les applications extérieures de cette plante, préconisées contre la goutte et les rhumatismes, ne doivent-elles pas être sévèrement restreintes aux cas où ces affections se présentent à l'état chronique? et, comme le remarque encore judicieusement M. Vaidy, si Césalpin Matthiole et plusieurs autres de nos prédécesseurs ont eu la faiblesse de croire que la gratiole guérissait promptement les plaies et les ulcères sur lesquels on l'applique, les progrès de la chirurgie permettent-ils d'adopter aujourd'hui, d'une manière générale, une semblable opinion?

A raison de son action très-énergique sur l'appareil digestif, la gratiole est, sans contredit, un médicament très-propre à opérer la médication purgative avec excitation générale. Sous ce rapport, elle a pu être quelquefois administrée avec succès dans les hydropisies essentielles du tissu cellulaire et du péritoine, exemptes d'inflammations et accompagnées de pâleur, de flaccidité, et d'un relâchement général des solides; elle a pu être avantageusement employée dans beaucoup de cas pour expulser les vers des intestins, ainsi que l'attestent Sala, Tabernamontanus et Boulduc; comme drastique, son usage a pu être encore utile dans le traitement de certaines affections chroniques rebelles, accompagnées ou produites par l'inertie et la torpeur du canal intestinal, telles que l'hypocondrie, la goutte atonique, l'aliénation mentale; et c'est ainsi qu'il faut expliquer la guérison des trois maniaques dont parle Murray d'après Kostrzewski. Enfin, des individus robustes et d'une sensibilité obtuse, comme le

sont la plupart des paysans et des hommes livrés à des travaux pénibles, ont pu, dans certains cas, se purger avec la gratiole sans inconvénient; mais l'activité extrême de cette plante doit la faire rejeter dans toutes les maladies accompagnées d'inflammation locale, de chaleur, de soif ou d'irritation générale; elle doit être en outre sévèrement proscrite comme dangereuse chez les personnes faibles et délicates, les enfans, les femmes grosses, les vieillards, de même que chez les sujets pléthoriques ou très-irritables. Outre la superpurgation et autres accidens qui suivent, dans beaucoup de cas, l'administration de cette plante, les observations curieuses publiées par M. Bouvier, en 1815 ont appris que la décoction de gratiole, prise en lavement, a donné lieu, chez plusieurs femmes, à une vive irritation de l'appareil sexuel, et à tous les symptômes de la nymphomanie la plus furieuse.

La racine pulvérisée peut être, administrée comme vomitive, jusqu'à un scrupule. La plante elle-même se donne comme purgative, en substance, d'un à deux scrupules, ou en décoction dans l'eau, le lait et le petit-lait, ou bien en infusion dans le vin, à la dose de quatre à huit grammes (un à deux gros) sur un litre de liquide. Elle paraît être la base de l'eau d'Husson.

BUERCKEL (J.-J.), *De gratiolâ;* in-4°. *Argentorati*, 1738.
KOSTRZEWSKI (Jean), *Dissertatio de gratiolâ, cum figurâ;* in-4°. *Viennæ*, 1775.
ZOBEL, *De gratiolâ ejusque usu, præsertim chirurgico;* in-4°. *Erlangæ*, 1782.
SOMMER (B.), *De virtute et vi medicâ gratiolæ officinalis;* in-4°. *Regiomonti*, 1796.
DELAVIGNE (G.-F.), *Dissertatio de gratiolâ officinali ejusque usu in morbis cutaneis;* in-4°. *Erlangæ*, 1799.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Calice et pistil. — 2. Corolle ouverte dans laquelle on voit deux étamines fertiles, et deux autres placées plus bas, stériles. — 3. Fruit entier. — 4. Le même, coupé horizontalement, dans lequel on aperçoit deux loges polyspermes. — 5. Graine grossie.

188.

Turpin P. Lambert J.e sculp

GRENADIER.

a. l. l.

CLXXXVIII.

GRENADIER.

Grec.	ροια, Dioscorides.
Latin.	MALUS PUNICA SYLVESTRIS; MALUS PUNICA SATIVA, Bauhin, Πιναξ, 438.
	PUNICA SYLVESTRIS; Tournefort, clas. 20, sect. 8, gen. 3.
	PUNICA GRANATUM, *foliis lanceolatis, caule arboreo;* Linné, *icosandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 14, ord. 7, *famille des myrtes.*
Italien.	GRANATO.
Espagnol.	GRANADO.
Portugais.	ROMEIRA.
Français.	GRENADIER.
Anglais.	POMD-GRANATE TREE.
Allemand.	GEMEINE GRANATE.
Hollandais.	GRANAATBOOM.
Danois.	GRANATTRÆE.
Suédois.	GRANATRAD.
Polonais.	DRZEWO GRANATOWE.
Russe.	GRANATNIK, GRANATOSCHNOE DEREWO.
Arabe.	RUMMAN.
Hébreu.	RIMMON.

Les fleurs du grenadier ont trop d'éclat, ses fruits trop de fraîcheur, pour avoir été long-temps méconnu : cet arbrisseau est mentionné par Théophraste sous le nom de *roa;* les Phéniciens le nommaient *sida;* Pline l'appelle *malus punica;* les anciens agronomes, *granata.* Sa fleur est représentée sur plusieurs médailles phéniciennes et carthaginoises; les habits sacerdotaux du grand-prêtre, chez les juifs, étaient ornés, à leurs bords, de grenades. La mythologie grecque lui attribuait une origine merveilleuse. Agdeste, sorte de monstre, né de Jupiter et du rocher Agdus, s'étant coupé les attributs de son sexe, le grenadier naquit du sang qui en coula. Il a été surnommé *punica*, ou de la couleur écarlate de ses fleurs, ou du territoire de l'ancienne Carthage, d'où l'on soupçonne qu'il a été transporté en Europe.

Le caractère essentiel de ce genre consiste dans un calice coriace, coloré, à cinq ou six divisions, autant de pétales insérés sur le calice, des étamines nombreuses; un stigmate en tête; une baie sphérique couronnée par les divisions du calice, partagée en huit ou dix

loges par des cloisons membraneuses, renfermant un grand nombre de semences anguleuses, entourées d'une substance aqueuse et charnue.

Cet arbrisseau, lorsqu'il est cultivé, taillé, chargé de fleurs, se présente sous un aspect très-agréable : dans son état sauvage, il forme un buisson touffu, épineux. Ses rameaux sont glabres, anguleux, couverts d'une écorce rougeâtre. — Les feuilles sont très-lisses, opposées, lancéolées, très-entières, vertes à leurs deux faces, portées sur des pétioles très-courts, un peu rougeâtres. — Les fleurs sont presque sessiles, solitaires, quelquefois réunies trois ou quatre vers le sommet des rameaux, d'un rouge vif; les calices épais et charnus; les pétales ondulés, comme chiffonnés. — Les fruits sont de la grosseur d'une forte pomme, arrondis, revêtus d'une écorce coriace, d'un brun rougeâtre, remplis de semences pulpeuses, d'un rouge très-vif.

Les individus que l'on cultive pour l'agrément des jardins, produisent de très-belles fleurs doubles ou semi-doubles par la multiplication des pétales; mais ils ne donnent jamais de fruits.

Les fleurs du grenadier, remarquables par leur belle couleur pourpre, sont désignées, en pharmacologie, sous le nom de balaustes, *balaustia*. Elles sont à peu près inodores, d'une saveur légèrement styptique. La couleur rouge qu'elles communiquent à l'eau par l'ébullition, noircit par le sulfate de fer. Le fruit, connu sous le nom de grenade, *malum punicum*, est recouvert d'une écorce épaisse, dure, coriace, d'un jaune grisâtre ou rougeâtre, d'une saveur chaude et beaucoup plus astringente que celle d'aucune autre partie du grenadier. Cette écorce, qui a reçu la dénomination de *malicorium*, soit à cause de son analogie avec le cuir, soit à raison de son usage très-ancien dans la tannerie, renferme une petite quantité de mucilage, de l'huile volatile et du tannin. La pulpe rouge et succulente qui entoure les semences des grenades, exhale une odeur légèrement vineuse, et offre une saveur fraîche, acidule, légèrement styptique et fort agréable. Elle contient, avec un acide végetal et un peu de matière tannine, une grande quantité de mucilage. Quant aux graines dures et coriaces, et à la racine ligneuse, elles ne participent que faiblement aux propriétés essentiellement astringentes des autres parties du grenadier, propriétés astringentes qui sont surtout développées dans l'écorce du fruit.

La pulpe des grenades est nutritive, rafraîchissante, diurétique. Dissoute dans l'eau avec une certaine quantité de sucre ou de miel, elle forme, à l'exemple de la plupart de nos fruits rouges, une boisson acidule et très-légèrement styptique, d'un goût agréable, très-propre à calmer la soif dans la plupart des maladies bilieuses et putrides, surtout dans les pays chauds. On s'en sert avec avantage dans les typhus et dans les fièvres gastrique, adynamique et ataxique, dans les inflammations des voies urinaires, les hémorrhagies et contre les sueurs colliquatives. Hippocrate l'employait dans la cardialgie, et Van Swiéten dans les dysenteries et les diarrhées, où elle est en effet très-convenable.

Les balaustes et l'écorce de grenade desséchées sont employées, soit à l'intérieur, soit en topique, pour opérer les médications toniques avec astriction. On en a particulièrement recommandé l'usage dans le traitement des anciens catarrhes, des écoulemens muqueux, des diarrhées chroniques, des blennorrhagies rebelles. Leur décoction a été employée contre les hémorrhagies passives et pour remédier au relâchement de la luette et au gonflement atonique des amygdales; cette même décoction a été également préconisée contre le relâchement des organes génitaux, le prolapsus du vagin, la chute du rectum. La nature chimique de ces substances porte à croire, en effet, qu'elles peuvent être quelquefois utiles dans ces différentes affections, et dans toutes celles où les astringens sont indiqués. Toutefois il faut se rappeler que leur qualité styptique est fort au dessous de celle de la noix de galle.

Quoique les semences du grenadier jouissent de cette qualité à un bien plus faible degré encore, réduites en poudre, et ingérées ou appliquées à l'extérieur, elles ont été vantées contre les flueurs blanches et contre les ulcères atoniques. A l'égard de la racine, la réputation dont elle a joui comme antelminthique parmi les anciens, pourrait bien n'être pas sans fondement, si les succès marqués, que M. W. Pollock (*Gazette de santé*, n° 34, 1816) paraît avoir obtenus de l'emploi d'une forte décoction de cette racine pour l'expulsion du ténia chez un enfant, sont confirmés par de nouvelles observations.

La dose des différentes parties du grenadier doit être modifiée selon les circonstances dans lesquelles on les emploie. On peut faire une boisson acidule et légèrement styptique par la décoction d'une gre-

nade entière dans cinq hectogrammes d'eau, que l'on édulcore, s'il est nécessaire, avec du sucre ou du miel. On en fait un sirop très-agréable, que l'on mêle avec de l'eau pour en faire une boisson acidule. On en fait un vin aromatique et astringent, qui porte le nom de vin de *palladius*.

La grenade bien mûre est un fruit sucré et acidule, d'une saveur fraîche, très-agréable en été. Mais, à l'exemple de tous les fruits aqueux et acidules, son usage, long-temps continué, trouble la digestion, et détruit les forces de l'estomac, surtout chez les sujets faibles et délicats. En l'associant au sucre et à divers aromates, les cuisiniers, les confiseurs et les limonadiers en préparent des mets, des confitures, des sorbets, des glaces et des boissons d'excellent goût.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante en fruit est représentée réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Rameau de fleur. — 2. Calice coupé verticalement. — 3. Fruit coupé longitudinalement. — 4. Graine isolée de grosseur naturelle.

189.

Turpin P. *Lambert Jr. sculp.*

GROSEILLIER.

a. l. l.

CLXXXIX.

GROSEILLER.

Latin	GROSSULARIA, *multiplici acino, sive non spinosa hortensis rubra.* GROSSULARIA HORTENSIS, *fructu margaritis simili;* Baubin, Πιναξ, lib. 12, sect. 1; — Tournefort. RIBES RUBRUM, *inerme floribus paniusculis, racemis pendulis;* Linné, *pentandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 14, ord. 3, *famille des cactes.*
Italien	UVA DE'FRATI.
Espagnol	AGRACEJO ENCARNADO.
Portugais	GROSELHEIRA VERMELHA.
Français	GROSEILLER COMMUN; RIBETTE VIEUX.
Anglais	RED CURRANTS; CURRANT TREE.
Allemand	JOANNISBEERE.
Hollandais	AALBEZIEBOOM; AALBESSENBOOM.
Danois	RIBS; JOHANNISBÆR.
Suédois	RODA VINBAR; REPS.
Polonais	PORZECZKI.
Russe	SMORODINA KRASNAJA.

Le groseiller, long-temps sauvage et ignoré sur les roches alpines, n'a été admis que depuis quelques siècles au nombre des arbres fruitiers de nos jardins. Quoique le nom de *ribes* soit employé par d'anciens botanistes, il est très-probable qu'il ne désignait pas alors notre groseiller, mais quelque autre arbrisseau à fruits acides. Dans l'ordre des familles naturelles, le groseiller en forme une particulière, intermédiaire entre les cactiers et les saxifrages. Il se distingue par un calice ventru, adhérent, à cinq divisions; cinq pétales, autant d'étamines, attachés au calice; un style, deux stigmates, une baie globuleuse, surmontée d'un ombilic, renfermant plusieurs semences attachées à deux placentas; l'embryon muni d'un périsperme charnu.

Le groseiller à fruits rouges est un arbrisseau très-rameux, dépourvu d'épines, dont l'écorce est brune ou cendrée; les feuilles pétiolées, échancrées à leur base, à trois ou cinq lobes dentés, divergens, vertes, glabres dans les individus cultivés, pubescentes dans les sauvages. — Les fleurs sont disposées en grappes simples, pendantes, solitaires ou fasciculées; la corolle presque plane, d'un vert

blanchâtre; les pédicelles courts, accompagnés de bractées fort petites, ovales, plus courtes que les pédicelles. — Les fruits consistent en petites baies globuleuses, très-succulentes, d'un beau rouge transparent, quelquefois blanches ou d'un blanc jaunâtre, selon les variétés.

Le *cassis,* groseiller noir, distingué par la couleur, la saveur de ses fruits, l'est encore par ses feuilles assez grandes, anguleuses, à trois ou cinq lobes dentés, parsemées à leur face inférieure de points jaunes, glanduleux.

Le *groseiller à maquereaux* est une autre espèce, armée d'aiguillons très-piquans. Ses feuilles sont arrondies, incisées ou lobées, un peu velues; les fleurs presque solitaires, médiocrement pédonculées; les fruits verdâtres, glabres dans leur maturité.

Tous ces arbrisseaux croissent en France, ce dernier parmi les haies.

Parmi les variétés que la culture a introduites dans les fruits du groseiller, les plus remarquables sont celles des groseilles blanches et des groseilles rouges. Les unes et les autres sont inodores; leur saveur, qui offre quelque chose de vineux et de sucré, est surtout caractérisée par une acidité piquante très-agréable, et un peu analogue à celle du citron. L'illustre Guyton de Morveau y a reconnu, par l'analyse chimique, 1° du sucre; 2° un acide qui résulte du mélange des acides malique et citrique; 3° une matière colorante violette, qui doit la couleur rouge qu'elle présente dans la groseille rouge, à son union avec l'acide de ce fruit : de sorte que, si on enlève l'acide par le moyen des réactifs, cette matière colorante cesse d'être rouge, et repasse au violet; 4° une grande quantité de gelée très-soluble dans l'eau, mais beaucoup plus à chaud qu'à froid, susceptible de se précipiter, par le repos et le réfroidissement, en une masse gélatineuse tremblante, pourvu, toutefois, qu'elle n'ait pas été trop long-temps tenue en ébullition, car alors elle ne peut plus se figer complètement, ainsi que cela arrive dans les confitures de groseilles, lorsque l'ébullition du suc de ces fruits a été trop prolongée.

L'action particulière de la matière colorante des groseilles sur nos organes n'a pas encore été étudiée; mais la gelée, le sucre et l'acide qu'elles renferment, leur donnent manifestement des propriétés nutritives, tempérantes, rafraîchissantes, diurétiques et laxatives. Leur suc étendu d'eau, et édulcoré avec une certaine quantité de sucre

ou de miel, forme une boisson extrêmement agréable, et très-propre à apaiser la soif, soit dans l'état sain, soit dans le cours des maladies. On s'en sert avec un grand avantage, surtout dans la plupart des pyrexies essentielles, telles que les fièvres inflammatoires, bilieuses, putrides, nerveuses, dans la peste et dans le typhus. L'usage de cette boisson acidule n'est pas moins utile dans les exanthèmes aigus, comme la rougeole, la variole, l'érysipèle, etc.; il convient également dans les dartres, la gale, le prurigo, et autres maladies chroniques de la peau, accompagnées d'irritation générale. Son emploi est extrêmement salutaire dans l'embarras gastrique, à la suite des empoisonnemens par des substances âcres et narcotiques, dans certaines diarrhées, dans la dysenterie, dans la blennorrhagie et autres inflammations de l'abdomen ou de l'appareil urinaire. Très-certainement cette boisson est beaucoup plus convenable dans la néphrite et les affections calculeuses, que la plupart des médicamens prônés avec emphase comme des diurétiques par excellence, ou vantés comme lithontriptiques.

Toutefois les propriétés alimentaires de ces baies acidules sont bien plus remarquables que leurs qualités médicamenteuses. Comme aliment diététique, leur usage est extrêmement salutaire dans le scorbut, dans les maladies cutanées rebelles, dans plusieurs autres affections organiques, vaguement désignées sous le titre d'obstructions et de cachexies. Ces fruits conviennent surtout aux jeunes gens, aux sujets secs et ardens, à ceux qui se livrent à de violens exercices du corps, surtout dans les pays chauds et secs. Les tempéramens sanguins et bilieux sont ceux auxquels ils sont le plus avantageux. Cependant, lorsqu'on en fait un très-long usage, ou qu'on en prend en trop grande quantité, ils troublent la digestion, altèrent plus ou moins profondément les fonctions de l'estomac; et cet effet se manifeste particulièrement chez les personnes faibles et délicates. Sous ce rapport, elles sont peu convenables aux vieillards, aux femmes chlorotiques, aux sujets qui digèrent mal, à ceux qui mènent une vie sédentaire, et qui exercent fortement leur intelligence. Elles sont, par la même raison, un aliment moins avantageux aux tempéramens lymphatiques et nerveux, et dans les temps froids et humides, que dans les circonstances opposées.

On mange quelquefois les groseilles en grappes. Leur suc, con-

venablement épaissi par l'ébullition, forme ces gelées acidules et sucrées dont tout le monde connaît l'excellent goût, ainsi que les qualités nourrissantes, et dont l'usage, aussi agréable que salutaire, est si favorable aux convalescens. Les confiseurs et les limonadiers en préparent diverses confitures solides ou liquides, des limonades, des sorbets, des glaces de très-bon goût. A l'aide de la fermentation, les groseilles fournissent du vin et du vinaigre de fort bonne qualité, et par la distillation on en retire de l'alcool.

Le rob et le sirop de groseilles, décrits dans la pharmacopée de Wurtemberg, la gélatine de groseilles de la pharmacopée de Londres, médicamens d'un usage très-avantageux, sont les principales compositions pharmaceutiques auxquelles ces fruits sont employés.

Les *groseilles à maquereaux*, fruits du groseiller épineux, *ribes glossularia*, L., sont blanches, jaunes ou pourpres, beaucoup plus grosses que celles dont nous venons de parler, beaucoup plus douces, et à peu près exemptes d'acidité. Elles sont nourrissantes et laxatives, mais elles sont privées des autres qualités qui tiennent à la propriété acide des groseilles rouges.

Le *cassis*, fruit du groseiller noir, *ribes nigrum*, L., à l'acide près qui s'y trouve en beaucoup plus petite quantité, contient les mêmes principes que les groseilles rouges; mais il renferme de plus une huile volatile, aromatique et amère, qui se retrouve dans l'écorce et autres parties de cet arbrisseau, et qui donne à ce fruit l'arôme particulier qui le caractérise. C'est à l'action excitante que cette huile aromatique exerce sur nos organes, que le cassis doit les propriétés stomachiques qui ont été justement attribuées au rob et autres liqueurs qu'on en prépare.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est un peu plus petite que nature.*) — 1. Grappe de fleur. — 2. Fleur entière grossie. — 3. Étamine. — 4. Fruit coupé horizontalement.

190.

Turpin P. *Lambert J.e sculp.*

GUI.

a.l.l.

GUI.

Grec.	ἰξος, Dioscorides, lib. 3, cap. 87.
Latin.	VISCUM BACCIS ALBIS; Bauhin, Πιναξ, lib. 11, sect. 4; — Tournefort, clas. 20, sect. 7, gen. 1. VISCUM ALBUM, *foliis lanceolatis obtusis, caule dichotomo, spicis axillaribus;* Linné, *diœcie tétrandrie;* — Jussieu, clas. 11, ord. 3, *famille des chèvrefeuilles.*
Italien.	VISCHIO.
Espagnol.	LIGA; MUERDAGO.
Portugais.	VISCO.
Français.	GUI; GUI DE CHÊNE.
Anglais.	MISSELTOE.
Allemand.	MISTEL EICHENMISTEL.
Hollandais.	MARENTAKKEN.
Danois.	FUGLELIJM; MESTERTJENE.
Suédois.	MISTEL.
Polonais.	JEMIEL; JEMIOLA.
Russe.	OMÉLA.
Hongrois.	LÈP.

Le gui, objet d'un culte superstitieux chez les anciens Gaulois, était tous les ans recueilli sur le chêne par les prêtres druides, revêtus d'une robe blanche, armés d'une serpe d'or. Cette cérémonie religieuse était accompagnée du sacrifice de deux taureaux blancs, et d'un repas fait sous le chêne : on y chantait des hymnes en l'honneur de la Divinité. Au premier jour de l'an, le gui était distribué au peuple comme une chose sainte. Ce respect, cette sorte de culte, rendus à une production assez singulière de la nature, avaient peut-être pour fondement l'ignorance des peuples sur la propagation de cette plante parasite. Aujourd'hui, plus éclairés sur la génération des êtres, nous n'admirons pas moins celle du gui, qui nous offre plusieurs phénomènes remarquables, très-bien observés par Duhamel, développés avec tant de clarté par M. Desfontaines, dans son *Histoire des arbres et arbrisseaux*, vol. 1, page 339, et dont j'emprunte ici les expressions :

« Le gui est un arbrisseau parasite, dont la germination est très-différente de celle des autres plantes. On peut faire germer des graines

de gui sur des pierres, des bois morts, et même sur la terre; mais il ne prend jamais d'accroissement que sur les arbres. Lorsque la graine de gui germe, elle pousse communément deux ou trois radicules terminées par un corps rond. Ces radicules s'allongent insensiblement, et dès qu'elles ont atteint l'écorce, les corps ronds s'ouvrent, leur orifice présente la forme d'un petit entonnoir, dont la surface intérieure est tapissée d'une substance grenue et visqueuse. Du centre et des bords de cet orifice, sortent de petites racines qui s'insinuent entre les lames de l'écorce, et parviennent jusqu'au bois sans y pénétrer. »

Les tiges du gui sont ligneuses, hautes d'un à deux pieds, divisées en rameaux très-nombreux, étalés en tous sens. — Les feuilles sont opposées, lancéolées, dures, épaisses, obtuses, très-entières. — Les fleurs sont sessiles, axillaires, disposées deux ou trois ensemble, monoïques ou dioïques, chacune d'elles munie d'un calice très-petit; le limbe à peine sensible; la corolle, sous l'apparence d'un calice, est composée de quatre pétales courts, réunis par leur base : quatre anthères sessiles, situées vers le milieu des pétales : dans les fleurs femelles, un ovaire inférieur couronné par les bords du calice; un style à peine sensible; un stigmate. — Le fruit consiste en une baie globuleuse, monosperme, blanchâtre, remplie d'un suc visqueux.

Le gui croît sur les troncs et les rameaux des arbres fruitiers, des pommiers, des ormes, des tilleuls, et sur tous les arbres qui ne sont ni laiteux, ni résineux.

Cette plante inodore et d'une saveur visqueuse, un peu austère dans l'état frais, présente, quand elle est sèche, une odeur désagréable, et, lorsqu'on la mâche, elle offre un goût amer légèrement âcre. On y trouve une grande quantité de matière glutineuse, très-analogue au caoutchouc, insoluble à froid dans l'eau et dans l'alcool, un extrait résineux, un extrait muqueux et un principe astringent. L'extrait résineux est beaucoup plus abondant que l'extrait aqueux : l'un et l'autre sont amers, et en beaucoup moins grande quantité dans la partie ligneuse que dans l'écorce, ce qui fait que la plus grande partie des propriétés actives du gui est renfermée dans cette dernière.

On a cru long-temps que les propriétés médicinales de cette plante parasite étaient relatives à celles du végétal sur lequel elle se nour-

rit, et c'est probablement sur cette opinion qu'est fondée la préférence qu'on donne, dans plusieurs traités, au gui de chêne sur tous les autres. Toutefois, l'analyse chimique n'a manifesté aucune différence entre le gui de chêne et celui du pommier, du poirier ou du tilleul. Les expériences de Cartheuser, de Kolderer et de Colbatch, ont prouvé d'ailleurs que, quel que fût l'arbre sur lequel le gui avait pris naissance, il présentait constamment les mêmes propriétés.

Cette plante exerce une action légèrement tonique sur nos organes. L'excitation qu'elle détermine sur le canal intestinal provoque même quelquefois des évacuations alvines; ces effets excitans qui lui ont valu les vertus antispasmodique et résolutive dont elle a été décorée, ne permettent pas de la regarder comme inerte. Il ne serait cependant pas plus rationnel d'admettre, comme des actes de foi, les propriétés merveilleuses qui lui ont été accordées par une foule d'auteurs anciens et modernes. Outre les succès que Colbatch en a obtenus dans le traitement de l'épilepsie, cet auteur prétend s'en être servi avec avantage pour combattre la chorée. Koelderer atteste s'être bien trouvé de l'emploi de l'infusion vineuse et aqueuse du gui dans l'asthme convulsif et dans un cas de hoquet. Bradley se loue des bons effets de ce végétal dans l'hystérie, la paralysie et autres affections nerveuses. Divers auteurs ont vanté ses succès contre les flux de ventre, la ménorrhagie, les écoulemens hémorrhoïdaires; et quelques autres même dans les vertiges, l'apoplexie, la dysenterie, la goutte et autres maladies variées. A l'extérieur, on a recommandé les cataplasmes faits avec le gui ou ses semences pour calmer les douleurs de goutte et résoudre certaines tumeurs. Toutefois les faits allégués en faveur de l'efficacité de cette plante contre ces différentes maladies, sont loin d'être concluans. Presque toujours, en effet, les auteurs ont négligé de déterminer, avec la précision convenable, le caractère spécial des maladies dans lesquelles ils en ont fait usage, et les circonstances particulières dans lesquelles se trouvaient les malades. D'autres fois l'administration du gui a été accompagnée ou suivie de médicamens plus ou moins actifs; de sorte qu'il est impossible d'assigner à chacun de ces moyens la part qu'il a eue à la guérison. En outre, plusieurs médecins recommandables, tels que Tissot, Cullen, Desbois de Rochefort, Peyrilhe, n'ont point obtenu de l'emploi du gui les résultats avantageux que d'autres prétendent

en avoir retirés; de sorte que, malgré les assertions exagérées de plusieurs auteurs en faveur de ce végétal, il faut convenir que nous sommes très-peu éclairés sur ses effets secondaires, et que ses propriétés médicinales ont besoin d'être soumises à de nouvelles expériences cliniques. Ceux qui tenteront cette entreprise, ne doivent pas perdre de vue, suivant la remarque judicieuse de M. Guersent, que la manière dont on administre le gui, comme tous les autres médicamens, doit influer sur ses effets immédiats, et que les résultats produits par l'administration de l'écorce, doivent être très-différens de ceux obtenus par l'emploi de sa partie ligneuse.

Pour avoir, dans cette plante, un médicament identique, et dont les effets soient comparables entre eux, il faut, suivant Colbatch, cueillir le gui entier à la fin de l'automne, le dessécher exactement avec beaucoup de soin, le pulvériser et le renfermer dans un vase de verre hermétiquement bouché, que l'on place dans un lieu très-sec. Cette poudre peut être administrée en substance de quatre à douze grammes (un à trois gros) par jour, en infusion vineuse ou en décoction aqueuse de trente-deux à soixante-quatre grammes (une à deux onces), et en extrait de quatre à huit grammes (un à deux gros) : elle entre dans la composition de la poudre épileptique de Guttete.

Les baies du gui servent d'aliment à plusieurs oiseaux. On dit que les daims et les biches s'en nourrissent. Les oiseleurs en préparent la glu destinée à la chasse des oiseaux. Le plus ordinairement, on emploie à cet usage le gui entier. Pour cela, on met une certaine quantité de cette plante, pendant huit à dix jours, dans un lieu humide; quand elle est pourrie, on la pile jusqu'à la réduire en bouillie, on la place ensuite dans une terrine avec de l'eau fraîche, et on l'agite fortement jusqu'à ce que la glu s'attache à la spatule. On lave alors cette substance dans un autre vase avec de nouvelle eau, et on la conserve dans des pots pour l'usage.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Bout de rameau portant trois fleurs mâles, sessiles. — 2. Autre rameau portant trois fleurs femelles, sessiles. — 3. Fleur femelle détachée, composée d'un ovaire inférieur, couronné d'un calice quadriphylle, au centre duquel on distingue un stigmate immédiatement assis sur le sommet de l'ovaire. — 4. Graine mise à nu, et dont une moitié du péricarpe est renversée.

GUIMAUVE.

a l. l.

CXCI.

GUIMAUVE.

Grec.	αλθαια, ιβισκος, Dioscorides.
Latin.	ALTHÆA DIOSCORIDIS ET PLINII; Bauhin, Πιναξ, lib. 11, sect. 5. ALTHÆA DIOSCORIDIS ET PLINII, *folio magis angulato;* Tournefort, clas. 1, sect. 6, gen. 2. ALTHÆA OFFICINALIS; *foliis simplicibus tomentosis;* Linné, *monadelphie polyandrie;* — Jussieu, clas. 13, ord. 14, *famille des malvacées.*
Italien.	MALVAVISCO; BISMALVA.
Espagnol.	MALVAVISCO.
Portugais.	MALVAISCO.
Français.	GUIMAUVE.
Anglais.	MARSH-HALLOW.
Allemand.	EIBISCH.
Hollandais.	HEEMST.
Danois.	IBISK.
Russe.	PODSWONOK.
Hongrois.	FEJÉR MALVAL (guimauve blanche).

La guimauve est une très-belle plante, de la famille des malvacées : elle a conservé en latin le nom qu'elle porte dans Dioscorides. Théophraste lui donne celui d'*hibiscus*. La douceur de son duvet blanchâtre et soyeux, l'élévation de ses tiges, ses paquets de fleurs légèrement purpurines, lui donnent un port agréable. Du bord des ruisseaux et des lieux humides qu'elle habite, elle est passée dans nos jardins, mais plutôt comme plante médicale que comme fleur d'ornement : très-rapprochée de la mauve par son caractère générique, elle s'en distingue par son calice extérieur, à six ou neuf divisions profondes, au lieu de trois.

Ses racines sont longues, cylindriques, blanches, pivotantes, contenant un mucilage douceâtre et gluant. — Ses tiges, légèrement cotonneuses, sont droites, hautes de trois ou quatre pieds, garnies de quelques rameaux alternes. — Les feuilles sont alternes, pétiolées, molles, d'un vert blanchâtre, ovales, élargies, un peu en cœur, dentées à leur contour, à trois ou cinq lobes anguleux, chargées d'un duvet cotonneux, presque soyeux. — Les fleurs sont presque

sessiles, réunies en petits paquets dans les aisselles des feuilles supérieures, accompagnées de stipules subulées et caduques. — Leur calice est double; l'intérieur à cinq divisions, l'extérieur à six ou neuf découpures profondes : cinq pétales en cœur réunies par leur base; les anthères nombreuses, placées à l'extrémité d'un tube cylindrique; un ovaire surmonté d'un style à stigmates nombreux, sétacés. — Le fruit consiste en plusieurs capsules monospermes, sans rebord membraneux, réunies en plateau autour de la base du style.

La racine de guimauve est de la grosseur du doigt, grisâtre en dehors, blanche intérieurement. Son odeur est nulle, sa saveur est fade, muqueuse et douceâtre. Elle contient un peu d'extrait résineux et plus de la moitié de son poids d'un mucilage doux et visqueux, qui se trouve également dans les autres parties de la plante, mais en beaucoup moins grande quantité, puisque les feuilles et les fleurs n'en renferment que le tiers ou le quart de leur poids. Ce mucilage, qu'on obtient très-facilement par la décoction dans l'eau, où il est entièrement soluble, se précipite par le réfroidissement en une matière tremblante et demi-transparente. A raison de la plus ou moins grande quantité de mucilage qu'elles contiennent, les différentes parties de la guimauve jouissent toutes des mêmes propriétés émolliente, adoucissante, invisquante, lubréfiante, relâchante, rafraîchissante, etc.; mais on se sert plus ordinairement, et presque exclusivement, de la racine, comme étant la partie de cette plante où le mucilage est le plus abondant.

Cette racine, soit fraîche, soit sèche, administrée sous forme molle ou liquide, à une douce température, exerce une action émolliente et relâchante sur l'économie animale; elle calme l'irritation des organes, diminue la tension, la chaleur, la douleur des parties enflammées, et ramène les propriétés vitales à leur état ordinaire, dans tous les cas où elles sont portées à un trop haut développement. Directement ingérée en infusion, en décoction, ou sous toute autre forme liquide, elle convient d'une manière spéciale dans toutes les phlegmasies aiguës, pendant leur première période, dans les hémorrhagies actives, dans les empoisonnemens produits par des substances âcres et corrosives, et dans les irritations dues à la présence des corps étrangers. Ainsi chaque jour on l'administre avec avantage en boisson, au commencement des angines et des catarrhes pulmo-

naires, dans la pleurésie et la péripneumonie, dans la gastrite, la diarrhée, la dysenterie, la néphrite, la péritonite, la blennorrhagie aiguë et autres inflammations de l'abdomen et de l'appareil urinaire. Son usage n'est pas moins utile pour calmer la strangurie qui résulte de l'action des cantharides ou de la présence d'un calcul.

A l'extérieur, la guimauve est employée dans une foule de cas avec le plus grand succès. On se sert de sa décoction pour fomenter les yeux dans l'ophthalmie aiguë; on l'introduit dans la bouche, sous forme de gargarisme, pour apaiser les douleurs des gencives, et calmer l'irritation de la bouche dans la salivation mercurielle, les aphthes et l'esquinancie. Sous forme de pastilles ou de pâte, on la maintient long-temps en contact avec l'arrière-bouche et l'orifice de la glotte, pour agir sympathiquement sur la trachée et les bronches dans les catarrhes pulmonaires. En lavement, elle est d'une très-grande utilité dans la dysenterie, la diarrhée, la péritonite et l'inflammation de la vessie. Les fomentations faites avec la décoction de guimauve, et les cataplasmes qu'on en prépare en y mêlant des fécules amilacées, sont appliqués chaque jour avec avantage sur les tumeurs inflammatoires, pour les résoudre; sur les plaies et les ulcères dont les surfaces sont douloureuses, sèches et arides, pour y ramener la suppuration; sur les chancres douloureux, pour s'opposer à leurs progrès; enfin on s'en sert avec avantage contre les brûlures, contre les dartres et autres affections locales, accompagnées de chaleur, de tension et de douleur.

Dépouillée de son épiderme, et comprimée entre les mâchoires, cette racine paraît beaucoup plus propre à soulager la douleur des gencives qui accompagne la dentition, que les corps durs qu'on a coutume de mettre pour cet objet entre les mains des enfans. En un mot, de toutes les substances que la matière médicale nous fournit, la racine de guimauve est une des plus propres à opérer les médications émollientes ou atoniques, soit générales, soit locales, et, sous ce rapport, elle peut remplacer avec avantage presque toutes les substances mucilagineuses. Il ne faut point cependant perdre de vue que, pour qu'elle puisse pleinement opérer ses effets émolliens et relâchans, il est absolument nécessaire qu'elle soit administrée sous forme molle ou liquide, et que, dans ce dernier cas, elle soit à une douce température de vingt à trente degrés centigrades. L'espèce d'excitation

qu'une température plus basse imprimerait aux organes, nuirait à son action émolliente, s'il ne la neutralisait pas entièrement. Il faut remarquer en outre que l'usage exclusif trop long-temps continué de cette plante, trouble les fonctions de l'estomac, et que lorsque son mucilage est en trop grande quantité dans les boissons qu'on en prépare, elles restent long-temps dans l'estomac, déterminent de la pesanteur à l'épigastre, de l'anxiété et du malaise, ce qui oblige ordinairement de les aromatiser.

En infusion ou en décoction, cette racine se donne de huit à seize grammes (deux à quatre gros) dans cinq hectogrammes (une livre) d'eau, que l'on édulcore ordinairement avec une certaine quantité de miel ou de sucre. Cette décoction, mêlée au sucre, et convenablement épaissie, forme le sirop de guimauve dont l'usage est si commode et si avantageux dans les maladies aiguës. Le mucilage de cette racine sert à faire des pastilles, des loochs, des juleps; elle entre dans la composition de la pâte de guimauve, dont les effets lubréfians et adoucissans égalent l'excellent goût. Elle fait également partie du sirop d'althéa de *Fernel*, de l'onguent d'althéa, des emplâtres diachylon simple et composé; mais elle n'est qu'un des moindres ingrédiens de ces médicamens compliqués.

La racine de guimauve est très-nutritive, surtout pour les estomacs robustes. Son mucilage est employé dans les pharmacies pour rendre les gommes résines solubles, et à beaucoup d'autres usages.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Calice double. — 2. Corolle, et tube staminifère ouvert. — 3. Pistil. — 4. Fruit multicapsulaire dont on a enlevé quelques-unes des capsules. — 5. Capsule isolée. — 6. Graine. — 7. Racine.

Turpin P. *Lambert J^e sculp*

GUTTE.

a.l.l.

CXCII.

GUTTE.

Latin.	CAMBOGIA GUTTA; Linné, *polyandrie monogynie ;* — Jussieu, cl. 13, ord. 9, *famille des guttiers.*
Italien.	GOMMA GOTTA; GOTAGAMBA.
Espagnol.	GOMA GOTA; GOTA GAMBA.
Portugais.	GUTTEIRA.
Français.	GOMME-GUTTE.
Anglais.	GUM GUTTÆ TREE.
Allemand.	GUMMIGUTTBAUM.
Hollandais.	GITTEGOM-BOOM.
Danois.	GUMMIGUTTÆTRÆ.
Suédois.	GUMMIGUTTATRAD.
Malabar.	CODDAM PULLI; Rheed.
Malais.	OTAPULLI.
Chinois.	HOAM-LO; Loureiro.

On soupçonne que la *gutte* ou *gomme-gutte* est produite par un arbre des Indes Orientales, que Linné a nommé *cambogia gutta*, mais que Gærtner a réuni comme espèce au genre *garcinia* (mangoustan). Les différences qui existent dans la forme du stigmate et dans le nombre des étamines, sont en effet trop légères pour caractériser deux genres bien distincts.

Cet arbre est fort élevé : il est pourvu de grosses racines très-ramifiées, dont les rameaux s'étalent au loin dans la terre et au dessus. Le tronc a dix ou douze pieds de circonférence; le bois est blanc; l'écorce noirâtre en dehors, rouge en dessous, d'un blanc jaunâtre à l'intérieur. — Les feuilles sont pétiolées, opposées, un peu épaisses, glabres, ovales, entières, luisantes, d'un vert-brun, rétrécies à leurs deux extrémités. — Les fleurs sont peu nombreuses, inodores, d'un blanc jaunâtre, portées sur des pédoncules simples, très-courts, situées à l'extrémité des rameaux. — Leur calice est divisé en quatre découpures profondes, concaves, caduques : la corolle composée de quatre pétales concaves, arrondis, onguiculés; les étamines courtes et nombreuses; un ovaire supérieur, surmonté de quatre stigmates sessiles, persistans. — Le fruit consiste en une baie globuleuse, de

la grosseur d'une orange, marquée de huit côtes saillantes, divisée en huit loges, contenant chacune une semence brune, allongée, couverte d'une double tunique.

Le suc gommo-résineux qui découle par incision des feuilles, des branches, du tronc de cet arbre et de plusieurs autres végétaux de la famille des guttifères, est connu sous le nom de gomme-gutte, *gummi gutta*, *gummi gotta*, *gommi gamandræ*, *gummi de goa*, *gummi de iemu*, *gummi peruanum*, *gummi laxativum*, *gutta gamu*, *cambodium*, *cambogium*, etc. Telle qu'elle se présente dans le commerce, sous forme de cylindres ou de magdaléons épais, cette substance est solide, pesante, opaque, friable, d'une cassure luisante, d'une couleur jaune foncé à l'extérieur, tirant sur le rouge intérieurement, devenant jaune clair lorsqu'on l'humecte ou qu'on la pulvérise. Elle est inodore et insipide; mais si on la conserve quelque temps dans la bouche, elle est légèrement âcre. Quand on la mâche, elle s'attache aux dents et imprime sa souleur jaune à la salive. Elle ne se dissout qu'en partie dans l'eau ou dans l'alcool, auxquels elle donne une teinte jaune; mais une solution de potasse la dissout complètement: cette dissolution, qui n'est point troublée par l'eau comme celle de la gomme-gutte par l'alcool, est décomposée par les acides, lesquels en précipitent une matière d'un très-beau jaune soluble dans un excès d'acide. La gomme-gutte n'éprouve presque aucun changement dans les huiles grasses; elle se dissout en partie dans les huiles essentielles, et particulièrement dans l'huile de térébenthine, qu'elle colore d'un beau rouge orangé.

Cette gomme résine, introduite dans la matière médicale, par Clusius, en 1603, a eu, comme toutes les substances médicamenteuses, des apologistes et des détracteurs. Les uns l'ont présentée comme un purgatif puissant, d'un usage commode, d'une administration facile et d'une utilité constante dans tous les cas où il faut agir avec énergie sur le canal intestinal; d'autres l'accusent de produire des vomissemens, des flatuosités, des tranchées, la superpurgation, et la regardent comme un drastique violent et dangereux, qu'on doit reléguer dans la médecine vétérinaire. L'illustre Daubanton avait observé qu'à la dose de trois gros elle faisait périr les brebis. Les chiens auxquels M. Orfila a administré cette substance à assez forte dose, n'ont éprouvé que de simples vomissemens lorsqu'il

leur a été permis de se soustraire à l'action prolongée de la gomme-gutte en la rejetant; mais lorsque, après l'ingestion de cette gomme résine, on leur a lié l'œsophage, ils ont éprouvé des évacuations alvines liquides, l'inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac et de l'intestin, et une mort prompte, qui paraît dépendre de l'irritation sympathique du système nerveux, résultat de l'action violente de la gomme-gutte sur l'appareil digestif. Appliquée sur des surfaces ulcérées, cette même substance n'a occasioné, chez les chiens, ni vomissement, ni purgation, ni inflammation de l'intestin; mais la mort n'en a pas moins eu lieu dans l'espace de vingt-quatre heures, par un phénomène que M. Orfila compare aux effets d'une brûlure qui ne produit point d'escarre. Chez l'homme comme chez les animaux, la gutte exerce donc une action spéciale et très-manifeste sur le système digestif. A haute dose, elle provoque le vomissement et pourrait déterminer l'inflammation; à dose plus faible, elle excite l'action du canal intestinal et produit des selles plus ou moins abondantes : mais lorsqu'on l'administre avec précaution, et surtout avec l'intention d'en fractionner les doses, elle n'occasione point les coliques ni les superpurgations qu'on lui a reprochées. Sous ce rapport, elle est justement considérée comme un drastique utile dans les cas où l'on veut opérer une puissante dérivation sur le tube intestinal, comme dans l'hydropisie essentielle, les dartres rebelles, etc. Hechstetter, Lister, Werloff, Spindler, Wichmann, etc., se louent de ses succès dans l'ascite, l'anasarque, l'asthme des enfans, le hoquet spasmodique, dans les lésions de la respiration qui tiennent à l'engouement muqueux des bronches, mais surtout contre les lombrics et le ténia. D'autres auteurs ont vanté l'efficacité de la gomme-gutte contre l'ictère, les fièvres intermittentes et la cachexie. Il paraît même qu'on s'en est servi quelquefois comme topique pour le pansement des ulcères atoniques et de mauvais caractère, mais les effets délétères que cette subtance a produits, doivent rendre très-circonspect sur son emploi. En général, l'administration de ce drastique exige beaucoup de prudence et de circonspection, à cause des accidens graves auxquels il peut donner lieu. Ses effets consécutifs dans la plupart des maladies où il a été le plus vanté, n'ont point été assez exactement constatés pour inspirer la confiance; mais l'action énergique que la gomme-gutte exerce sur le canal intestinal, doit la faire

considérer comme un moyen très-utile dans les hydropisies avec atonie, et surtout contre les vers.

On peut l'ingérer directement en substance, de dix à soixante-quinze centigrammes (deux à quinze grains); on en a même quelquefois porté la dose à vingt grains, mais il faut alors l'administrer par fractions pour prévenir les vomissemens. La gomme-gutte est la base de plusieurs prétendus spécifiques contre les vers, et, entre autres, de ceux d'Herrenschwaud et de la veuve Nuffer, contre le ténia. Elle entre dans la composition des pilules hydropiques de Bontius, d'Hautesierk et de Lemort; elle fait partie de l'électuaire antihydropique de Charas, des extraits catholique de Sennert, cholagogue de Rolfinck, de l'essence catholique purgative de Rhotenius; enfin on la retrouve dans l'élixir anthelmintique de Spielmann, et autres productions de la polypharmacie galénique.

La médecine vétérinaire fait un grand usage de cette gomme résine. La peinture l'emploie à la composition de plusieurs couleurs et de différens vernis; le beau rouge orange qu'elle forme par sa dissolution dans l'huile essentielle de térébenthine, est surtout recherché par les peintres.

LOTTICHIUS, *De gummi guttæ seu laxativo medico; Francofurti*, 1626.
JAEGER (christ.) et GAUPP, *De cambogiæ guttæ sacro*; in-4°. *Tubingæ*, 1777.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.)* — 1. Fruit coupé en travers. — 2. Graine isolée. — 3. Le même, coupé circulairement pour faire voir l'amande.

Turpin P. *Lambert Jr sculp.*

HERNIAIRE.

a. l. l.

CXCIII.

HERNIAIRE.

Latin	POLYGONUM MINUS, seu MILLAGRANA MAJOR; Bauhin, Πιναξ, lib. 7, sect. 5. HERNIARIA, *alsines folio;* Tournefort, clas. 15, sect. 2, gen. 6. HERNIARIA GLABRA, *glomerulis multifloris;* Linné, *monoécie triandrie;* — Jussieu, clas. 7, ord. 1, *famille des amaranthes.*
Italien	ERNIARIA.
Espagnol	MILGRANOS.
Portugais	HERNIARIA.
Français	HERNIAIRE.
Anglais	RUPTURE WORT.
Allemand	BRUCHKRAUT.
Hollandais	DUIZENDGREIN.
Danois	BRIDURT.
Suédois	BRACKORT.
Polonais	SPORYZ TRZECI.

Petite plante entièrement étalée sur la terre, dans les lieux incultes et sablonneux, où elle forme des touffes vertes ou jaunâtres, chargées, à l'époque de la fructification, d'un si grand nombre de grains ou de capsules, que plusieurs botanistes lui ont donné le nom de *millegrana*. Elle est caractérisée par des fleurs très-petites, privées de corolle, composées d'un calice à quatre ou cinq divisions profondes, colorées en dedans; quatre ou cinq étamines; autant d'écailles presque filiformes alternes avec les filamens; un ovaire supérieur, deux styles, une capsule indéhiscente, monosperme, renfermée dans le calice.

Les racines sont grêles, blanchâtres, peu ramifiées; les tiges longues de trois à six pouces, très-rameuses. — Les feuilles sont petites, glabres à leurs deux faces, ovales-oblongues, entières, opposées dans leur jeunesse, puis alternes par la chute de celles qui se trouvaient du côté de chaque rameau fleuri: de petites stipules blanches, scarieuses, situées aux articulations. — Les fleurs sont sessiles, petites, verdâtres, ramassées par pelotons axillaires qui s'allongent ensuite en forme d'épis; les calices sont glabres, verdâtres en dehors; les anthères jaunes; les semences luisantes.

L'*herniaire velue* diffère peu de la précedente; elle est hérissée de poils sur toutes ses parties. Quant à l'*herniaria lenticulata* de Linné, on sait aujourd'hui que c'est la même plante que le *cressa cretica*.

La herniaire glabre est absolument inodore et à peine douée d'une légère odeur herbacée. Quoiqu'elle ait joui autrefois de beaucoup de réputation, elle n'est plus employée en médecine. Toutefois, l'amertume légère de son infusion et la coloration en brun qu'y détermine le sulfate de fer, semblent y indiquer la présence d'un principe actif, et justifient, jusqu'à un certain point, les propriétés astringente et diurétique dont elle a été décorée. On peut croire, en effet, qu'en vertu de cette qualité faiblement astringente, la herniaire est susceptible d'exciter l'action de l'appareil sécréteur de l'urine, et d'augmenter ainsi la quantité de ce liquide. Mais est-ce une raison pour lui accorder, à l'exemple de plusieurs auteurs, la vertu de dissoudre les calculs des reins et de la vessie, et de croire à son efficacité contre l'anasarque et la leucophlegmatie? On n'est pas mieux fondé, ce me semble, à admettre ses prétendus succès contre l'affaiblissement de la vue. Quant à sa vertu diurétique, nous possédons un si grand nombre de substances qui jouissent de cette propriété à un beaucoup plus haut degré, que personne ne doit être tenté de recourir à la herniaire pour cet objet.

Les anciens avaient attribué à cette plante beaucoup d'autres propriétés non moins illusoires que celles que nous venons d'énoncer. Dans le dix-septième siècle, elle a particulièrement joui d'une grande réputation pour le traitement des hernies[1]. Fallope et Matthiole l'ont particulièrement préconisée sous ce rapport. On croyait que son suc exprimé, ou l'herbe de la plante elle-même administrée en poudre par la bouche, en même temps qu'on l'appliquait en cataplasme sur la tumeur, était un moyen par excellence pour opérer la réduction et la cure radicale de la hernie. Mais, ainsi que le remarque Murray, personne aujourd'hui n'atteindra, d'un semblable moyen, la réduction de la hernie la plus simple. Ainsi, lors même que les qualités physiques de cette plante et son action sur les propriétés vitales des organes, seraient beaucoup plus puissantes qu'elles ne sont

[1] Le nom *herniaire* repose évidemment sur les fausses vertus qu'on lui a attribuées contre ces affections.

réellement, comme les éminentes propriétés qui lui sont attribuées, soit contre les affections calculeuses, soit contre certaines maladies des yeux, mais surtout pour la guérison des hernies, ne sont confirmées par aucune observation exacte, il faut regarder comme de vains jeux de l'imagination des auteurs, toutes les assertions exagérées qu'on a débitées à ce sujet, et conclure avec Spielmann, Bergius, Murray et Peyrilhe, que cette plante, à peu près inerte, pourrait être éliminée de la matière médicale sans inconvénient.

Son herbe se donne en macération ou en décoction à la dose d'une poignée, dans un demi-litre d'eau ou de vin. On peut aussi l'administrer en substance, sous forme pilulaire ou pulvérulente. Son suc est administré à la dose de soixante-quatre à cent vingt-huit grammes (deux à quatre onces) par jour.

CRUNLMANN (C.), *Herniaria remedium contra caliginem*, *Dissert. Ienæ*, 1706.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Racine. — 2. Fleur entière, grossie. — 3. Fruit de grosseur naturelle. — 4. Le même, grossi. — 5. Le même, dépouillé de son calice. — 6. Graine isolée.

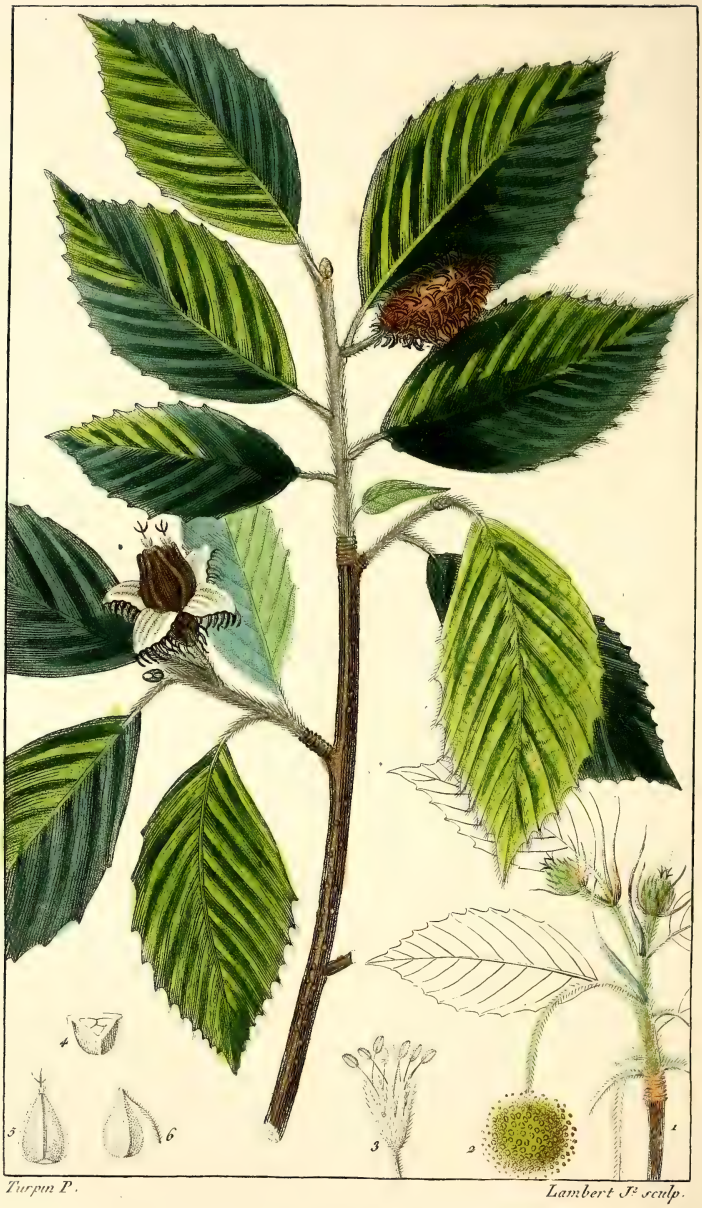

Turpin P. *Lambert Jᵉ sculp.*

HÊTRE.

a.ll.

CXCIV.

HÊTRE.

Grec	Φηγος, Dioscorides.
Latin	FAGUS; Bauhin, Πιναξ, lib. 7, sect. 4; — Tournefort, clas. 19, sect. 2, gen. 4.
	FAGUS SYLVATICA, *foliis ovatis obsolete serratis;* Linné, *monoécie polyandrie;* — Jussieu, clas. 15, ord. 4, *famille des amentacées.*
Italien	FAGGIO.
Espagnol	HAYA.
Portugais	FAYA.
Français	HÊTRE; FAU; FOYARD; FOUTEAU.
Anglais	BEECH-TREE.
Allemand	BUCHBAUM.
Hollandais	BUIKEBOOM.
Danois	BOG.
Suédois	BOK.
Polonais	BUK.
Russe	BUK.

Le hêtre est un des plus beaux arbres de nos forêts, dans les climats tempérés de l'Europe : il se plaît particulièrement sur les coteaux, au pied des montagnes. Il s'élève avec majesté à la hauteur de quatre-vingts pieds, récrée par la beauté de son feuillage élégant et léger, procure, par l'étendue d'une cime large et touffue, une fraîcheur agréable. Considéré sous le rapport de son caractère générique, il offre des fleurs monoïques : les fleurs mâles sont disposées en chatons pendans, serrés, globuleux; le calice divisé en quatre, ou six découpures; point de corolle; huit étamines. Les fleurs femelles sont renfermées deux à deux dans un involucre à quatre lobes, parsemé d'épines molles; un style surmonté de trois stigmates dans un calice à six divisions; un ovaire à trois loges; deux ovules dans chaque loge; deux des loges avortent, d'où résulte pour fruit une noix lisse, triangulaire, à une loge, revêtue d'une peau coriace, contenant une ou deux semences anguleuses.

Le tronc du hêtre est droit, très-rameux; son écorce fort unie, de couleur cendrée; les rameaux divisés en un grand nombre d'autres menus, un peu pendans. — Les feuilles sont alternes, pétiolées,

ovales, un peu aiguës, glabres, d'un vert gai, luisantes à leurs deux faces, velues sur leurs bords, à nervures obliques et parallèles, accompagnées de stipules linéaires, roulées à leurs bords. — Les fleurs mâles sont réunies en chatons pédonculés, pendans, globuleux; elles renferment de cinq à neuf étamines dans un calice à cinq divisions aiguës. Les fleurs femelles, placées sur le même individu, sont solitaires, soutenues par un pédoncule un peu court, presque droit. Leur calice est épais, coriace, à quatre découpures; il se convertit en une enveloppe capsulaire coriace, ovale, un peu aiguë, hérissée de pointes molles, s'ouvrant en quatre valves, renfermant une ou deux semences oblongues, triangulaires, d'un brun rougeâtre.

La médecine ne fait usage que de l'écorce et du fruit de cet arbre. L'une et l'autre sont inodores, mais l'écorce offre une saveur austère, et contient un principe astringent, tandis que les fruits, dépouillés de leur épiderme brun et coriace, présentent un parenchyme blanc et consistant, d'une saveur douce, très-agréable et analogue à celle des noisettes. Ce parenchyme est composé d'une fécule nutritive et d'une assez grande quantité d'huile fixe, qu'on obtient facilement par expression. Du reste, les chimistes ne se sont pas encore spécialement occupés de l'analyse des fruits, ni de l'écorce du hêtre.

L'écorce, outre sa qualité manifestement astringente, qui la fait placer parmi les fébrifuges indigènes, recèle, suivant Desbois de Rochefort, des propriétés apéritives et purgatives. L'impression excitante qu'elle exerce sur l'estomac, la rend même susceptible de provoquer le vomissement, lorsqu'on la donne à haute dose. Toutefois, ces propriétés y sont trop faiblement développées pour qu'on ne doive pas lui préférer une foule de substances beaucoup plus énergiques, et beaucoup plus propres, par consequent, à exercer les médications tonique, vomitive et purgative.

Quant aux fruits du hêtre, communément désignés sous le nom de *faînes*, ils sont beaucoup plus remarquables par leurs propriétés nutritives, que par leurs vertus médicamenteuses. Ils plaisent généralement aux hommes et à la plupart des animaux frugivores. Les oiseaux, et la volaille en particulier, les aiment beaucoup; on s'en sert même avec avantage, dans certaines contrées, pour engraisser les cochons, quoiqu'on ait remarqué que le lard de ces animaux est alors beaucoup moins consistant que lorsqu'on les nourrit au gland.

Les faînes, mangées en trop grande quantité, produisent l'ivresse et tous les phénomènes qui l'accompagnent, ainsi que l'attestent divers auteurs dont Murray rapporte le témoignage, et comme je l'ai éprouvé moi-même dans mon enfance. Il paraîtrait donc que ce fruit recèlerait un principe enivrant peu connu, indépendamment de la fécule nutritive et de l'huile grasse qu'il fournit.

Cette dernière est très-douce, jouit de toutes les propriétés des huiles grasses, et pourrait être employée avec avantage aux mêmes usages médicaux et économiques. Elle ne se coagule point par le froid, et, si elle est un peu moins agréable au goût que l'huile d'olives, elle a l'avantage de s'améliorer avec le temps, tandis que cette dernière rancit et se détériore à mesure qu'elle vieillit.

L'écorce du hêtre peu s'administrer à la dose de trente-deux grammes (une once et plus), soit en substance sous forme pulvérulente, soit en décoction dans l'eau ou le vin. Mais comme ses propriétés sont peu énergiques, on peut en augmenter la dose sans inconvénient.

Le bois de hêtre, brûlé avec son écorce, fournit les cendres clavellées, *cineres clavellati.* Pour cela, on calcine les cendres qui proviennent de sa combustion; quand elles sont concrétées en glèbes ou en masses agglomérées, on calcine ces glèbes une seconde fois à un feu violent dans un fourneau, et l'on a ainsi une substance alcaline qui attire l'humidité de l'air, et se comporte comme les alcalis, dont elle a toutes les propriétés.

Après le chêne, il n'y a aucun arbre en Europe qui soit plus utile à l'agriculture, à l'économie domestique et aux arts, que celui dont nous nous occupons. Son bois, excellent pour le chauffage, fournit du charbon de très-bonne qualité. Il est d'une très-grande utilité pour les constructions. On s'en sert particulièrement pour la charpente des édifices, pour les ponts, les bordages et les rames des vaisseaux. Les charrons en font d'excellens brancards pour les chaises de poste, des jantes, des roues et des affûts pour les canons. Les menuisiers et les ébénistes l'emploient pour les boiseries, et pour toutes sortes d'ameublemens. Les layetiers, les sabotiers, les boisseliers, les tourneurs, le transforment en une foule d'ustensiles, de vases et d'ouvrages d'arts, tels que des boîtes, des sabots, des pelles, des mesures de capacité, des colliers pour les chevaux de trait, des cercles pour les tamis, des douves pour les tonneaux, etc. Les fourbis-

seurs, les armuriers et les luthiers s'en servent pour la fabrication des armes et de divers instrumens de musique. Ce bois précieux est sujet à être percé par les vers, inconvénient que l'on prévient en l'exposant à la fumée, jusqu'à ce qu'il roussisse à sa surface.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Rameau portant en *A* un chaton de fleurs mâles, et en *B* des fleurs femelles. — 2. Rameau muni de deux fruits mûrs, dont l'involucre de l'un est ouvert. — 3. Fleur mâle grossie. — 4. Coupe horizontale d'un fruit avant d'être mûr, pour faire voir qu'à cette époque il est triloculaire. — 5. Fruit entier. — 6. Graine sur laquelle on voit le cordon ombilical.

Turpin P. Dubois sculp.

HIÈBLE.

a.ll.

HIÈBLE.

Grec.	χαμαιακτη, Dioscorides.
Latin.	SAMBUCUS HUMILIS, seu EBULUS FOLIO LACINIATO; Bauhin, Πιναξ, lib. 12, sect. 1. SAMBUCUS HUMILIOR FRUTESCENS, *foliis eleganter variegatis;* Tournefort, clas. 20, sect. 6, gen. 1. SAMBUCUS EBULUS, *cymis tripartitis, stipulis foliaceis, caule herbaceo;* Linné, *pentandrie trigynie;* — Jussieu, clas. 11, ord. 3, *famille des chèvre-feuilles.*
Italien.	EBBIO.
Espagnol.	YEZGO.
Portugais.	EBULO.
Français.	HIÈBLE.
Anglais.	DWARF ELDER.
Allemand.	ATTICH.
Hollandais.	HADDIG; LAAGA; VLIER.
Danois.	SOMMERHYLD; ATTIK.
Suédois.	SOMMARHYLL.
Polonais.	CHEBD.
Russe.	WASOWNIK.
Hongrois.	FOLDI-BODZA.

L'HIÈBLE diffère peu du sureau; mais ce n'est qu'une plante herbacée, tandis que le sureau est un grand arbrisseau. Le caractère générique est le même dans les deux plantes: il consiste en un calice à cinq divisions courtes; une corolle en roue, à cinq lobes; cinq étamines alternes avec les divisions de la corolle; trois stigmates sessiles, obtus; le fruit est une baie inférieure, à une loge, contenant trois semences ridées, attachées à l'axe du fruit.

Ses racines sont allongées, rameuses, étalées, de la grosseur du doigt, d'un blanc sale. — Ses tiges sont droites, herbacées, fortement cannelées, hautes de deux ou trois pieds, vertes, médiocrement rameuses, garnies de feuilles opposées, pétiolées, ailées, composées de sept à neuf folioles glabres, étroites, lancéolées, aiguës, d'un ver foncé, finement dentées en scie à leurs bords. — Les fleurs sont blanches, disposées en cime ou en une sorte d'ombelle ample et touffue, accompagnée de petites bractées filiformes. — Les fruits sont des petites baies noires, glabres, pulpeuses.

HIÈBLE.

Cet arbrisseau, dont on emploie en médecine la racine, l'écorce, les feuilles, les fleurs, les baies et les semences, exhale une odeur vireuse très-fétide. Une saveur amère, âcre, désagréable, caractérise toutes ses parties, excepté les fruits, dont le goût est amer et acidule. L'écorce verte est toutefois la partie la plus amère, et la plus âcre de l'hièble; elle renferme une matière extractive qui jouit de la même qualité. Les fleurs contiennent une huile essentielle d'une odeur fragrante. Le suc que les baies recèlent en abondance, est d'une belle couleur pourpre, et colore en violet la salive et les corps blancs sur lesquels on l'applique. Les semences, enfin, fournissent par la simple expression une certaine quantité d'huile fixe.

A raison de la nature des divers principes constituans qui dominent dans les différentes parties de l'hièble, on pourrait croire que chacune d'elles possède des propriétés médicinales particulières. Cependant elles exercent toutes des effets analogues sur les organes vivans : toutes produisent sur l'économie animale une excitation plus ou moins remarquable, qui se manifeste, dans l'appareil digestif, par le vomissement et la purgation; sur les voies urinaires, par la sécrétion d'une grande quantité d'urine; sur le système exhalant, par l'augmentation de la transpiration. Aussi les auteurs de matière médicale s'accordent-ils à décorer ce végétal des propriétés vomitive, purgative, sudorifique et diurétique. Toutefois, la racine amère et vireuse a été spécialement vantée comme hydragogue, et préconisée contre l'hydropisie. A la dose de deux drachmes en décoction dans l'eau, elle excite en effet la sécrétion de l'urine et d'abondantes évacuations alvines, effets qui sont très-propres, comme on sait, à favoriser la résorption de la sérosité épanchée dans le péritoine et dans le tissu cellulaire. La propriété drastique est cependant beaucoup plus développée dans le livret ou l'écorce verte de l'hièble, que dans aucune autre partie de ce végétal. Et de plus, cette écorce, dépouillée de son épiderme, excite la sécrétion de l'urine, et même les vomissemens; triple manière d'agir, qui fait qu'elle a été recommandée dans plusieurs maladies chroniques rebelles, telles que les dartres, l'épilepsie, etc., et qu'elle a été plusieurs fois employée avec succès contre l'hydropisie essentielle avec atonie, ainsi que l'attestent Brocklesby et l'illustre Sydenham. Les feuilles jouissent à peu près des mêmes propriétés que l'écorce; mais on les a spécialement

recommandées, comme résolutives, en application locale et sous forme de cataplasme, à la suite des entorses et des contusions, et contre les tumeurs et les engorgemens œdémateux. Les fleurs de l'hièble, comme celles du sureau, exercent plus particulièrement leur action sur le système exhalant cutané. Elles agissent en outre sur le système nerveux d'une manière qui n'a pas encore été convenablement étudiée, quoique ce dernier effet ait été assimilé à une action anodine et légèrement narcotique. Comme diaphorétique, leur infusion chaude est très en usage au commencement des affections catarrhales légères, dans la première période des exanthèmes aigus, dans les rhumatismes, la goutte, et dans beaucoup de maladies chroniques, telles que la galle, les dartres, et autres affections où l'on a en vue d'augmenter l'action de la peau, ou de rappeler la transpiration. Mais on ne peut que condamner l'usage de cette infusion excitante en fomentations, dans l'ophthalmie aiguë et dans l'érysipèle, dont elle ne peut qu'entraver la marche et augmenter les accidens. Les baies, dont plusieurs auteurs ont vanté l'efficacité contre l'hydropisie et contre les obstructions des viscères, sont douées des mêmes propriétés laxative, diurétique et sudorifique que les autres parties de l'hièble. Au rapport de Haller et de Scopoli, le rob qu'on en prépare est d'un usage familier, et en quelque sorte populaire en Suisse et dans la Carniole, comme purgatif. Parmi nous, il est fréquemment employé comme diaphorétique dans les maladies où les fonctions de la peau languissantes ont besoin d'être excitées, comme dans la syphilis et les affections cutanées chroniques. Quarin s'en servait souvent en boisson, dans les rhumatismes aigus, et en gargarisme, dans l'angine. Pour que ce rob produise l'effet diaphorétique, il faut l'administrer à doses fractionnées, et étendu dans une grande quantité d'eau chaude; car, administré d'une manière rapprochée et plus concentrée, il porte toute son action sur le canal intestinal, et produit la purgation, action qui exclut nécessairement l'effet sudorifique. A l'égard des semences désignées dans les pharmacies sous le nom de *grana actes,* elles purgent avec d'autant plus d'efficacité, qu'elles sont plus récentes. Elles augmentent aussi la sécrétion des urines. Haller a même observé que, lorsqu'il les administrait dans cette vue, elles produisaient quelquefois le vomissement. En résumé, quoique les faits sur lesquels repose la réputation

de l'hièble, ne soient ni assez nombreux, ni assez positifs pour admettre, comme une vérité démontrée, sa toute-puissance contre l'hydropisie, les obstructions, les flueurs blanches, les dartres, la gale, l'épilepsie, etc., ses effets immédiats ne laissent aucun doute sur les avantages qu'on pourrait en retirer dans plusieurs de ces affections, dans les cas où l'on viendrait à manquer des purgatifs, des diurétiques et des sudorifiques, beaucoup plus puissans, que nous fournit la matière médicale.

L'écorce et la racine d'hièble se donnent en infusion vineuse, ou en décoction aqueuse, de huit à trente-deux grammes (deux à huit gros). Le suc qu'on en exprime se prescrit à la dose de quatre à huit grammes (un à deux gros). Le rob qu'on prépare avec ses baies est administré depuis seize jusqu'à soixante-quatre grammes (demi à deux onces). La dose de ses semences contuses est de seize à trente-deux grammes (demi à une once) en infusion. Ses fleurs se prescrivent en infusion théiforme de quatre à huit grammes (un à deux gros). L'eau distillée, le miel, le vinaigre, le rob et l'onguent d'hièble, sont les principales préparations pharmaceutiques où l'on fait entrer ce végétal.

Les baies sont en usage dans la teinture pour colorer différens tissus en violet. Au rapport de Murray, les feuilles vertes, répandues dans les greniers, mettent les souris en fuite. On prétend aussi qu'elles font périr les charançons, qui dévorent si souvent les graines céréales dans les magasins.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Calice et pistil. — 2. Fleur entière grossie. — 3. Fruit entier de grosseur naturelle. — 4. Le même, coupé horizontalement pour faire voir l'axe et les trois graines qui l'entourent. — 5. Graine isolée, grossie, surface scrobiculeuse.

Turpin P. Lambert Jne sculp.

HOUBLON.

a. l. l.

CXCVI.

HOUBLON.

Latin	LUPUS MAS, LUPULUS FEMINA; Bauhin, Πινακ, lib. 8, set. 1. LUPULUS; Tournefort, clas. 15, sect. 6, gen. 6. HUMULUS LUPULUS; Linné, *dioécie pentandrie;* — Jussieu, clas. 15, ord. 3, *famille des orties.*
Italien	LUPPOLO (plus souvent au pluriel, LUPPOLI).
Espagnol	HOBLON.
Portugais	LUPULO.
Français	HOUBLON.
Anglais	HOPS.
Allemand	HOPFEN.
Hollandais	HOPPE.
Danois	HUMLE.
Suédois	HUMLE.
Polonais	CHMIEL.
Russe	CHMEL.
Hongrois	KOMLÒ.

Le houblon, sous la forme d'une plante grimpante, se glisse au milieu des haies, s'y distingue par ses fleurs femelles réunies en un cône écailleux, composé de grandes folioles membraneuses, colorées, concaves à leur base (chacune d'elles contient un ovaire supérieur, surmonté de deux styles, auxquels succède une semence arillée, roussâtre et comprimée; tandis que les fleurs mâles, placées sur des individus séparés, sont disposées en petites grappes paniculées, offrant un calice à cinq folioles concaves, obtuses; point de corolle; cinq étamines courtes; les anthères oblongues. — Ses tiges sont dures, grêles, légèrement anguleuses, sarmenteuses, parsemées de petites aspérités. — Les feuilles sont opposées, les supérieures souvent alternes, pétiolées, en forme de cœur, dentées en scie, à trois ou cinq lobes, quelquefois simples, rudes au toucher; de petites stipules bifides. — Les fleurs mâles sont petites, blanchâtres, pédicellées, disposées en grappes axillaires, terminales, paniculées, plus longues que les feuilles. Les fleurs femelles sont portées à l'extrémité de pédoncules courts, axillaires, opposés; les cônes ovales, un peu comprimés, d'un blanc roussâtre; les écailles obtuses, imbriquées, un peu lâches.

Les sommités et les fruits ou cônes de cette plante sarmenteuse, exhalent une odeur forte, fragrante, narcotique, et présentent une saveur amère, persistante. A froid et à chaud, l'eau s'empare facilement de leurs principes actifs; il en est de même de l'alcool. Leur infusion aqueuse brunit par le contact du sulfate de fer. Des qualités physiques aussi développées, annoncent, dans ce végétal, des propriétés médicinales très-prononcées. Le houblon, en effet, outre l'action tonique qu'il exerce sur l'économie animale, en vertu de son amertume franche et très-énergique, agit manifestement sur le système nerveux par un principe narcotique qui n'a pas encore été convenablement étudié par les chimistes. De son action tonique résultent les propriétés stomachique, anthelmintique et diurétique qu'on lui a attribuées avec raison, et c'est probablement à sa qualité vireuse qu'est due, au moins en grande partie, l'ivresse que donne la bière où le houblon a été abondamment introduit.

Comme tonique, cette plante est souvent employée avec avantage dans les fièvres intermittentes automnales qui sont exemptes d'irritation gastrique, dans les scrofules, la coxalgie, les dépôts par congestion, les hydropisies atoniques essentielles, et diverses maladies chroniques de la peau. On l'administre quelquefois avec succès en boisson, contre les vers lombrics des intestins, et en lavement contre les ascarides vermiculaires qui siègent dans le rectum et qui tourmentent si souvent les jeunes enfans. L'action que cette plante amère paraît exercer sur l'appareil urinaire, a fait croire à quelques auteurs qu'elle était douée de la faculté lithontriptique. Si les observations de Ray sont exactes, il serait même certain que les calculeux sont devenus très-rares en Angleterre, depuis que le houblon est universellement enployé à la fabrication de la bière, qui est la boisson ordinaire dans ce pays. Toutefois, cet effet prophylactique ne prouve pas plus dans ce végétal la propriété de dissoudre les calculs, que l'expérience de Lobb, qui prétend avoir vu une de ces concrétions urinaires se ramollir et perdre de son poids par une longue macération dans la décoction de cette plante. La racine du houblon a été particulièrement décorée de vertus sudorifiques et apéritives, qu'aucune expérience n'a confirmées. Clusius rapporte que des médicastres de Salamanque l'employaient jadis, dans le vain espoir de remédier à l'alopécie vénérienne. Mais tout homme éclairé sait à

quoi s'en tenir sur les vains remèdes comme sur les promesses emphatiques et mensongères des charlatans. Les feuilles, appliquées à l'extérieur sous forme de cataplasmes, ont été vantées pour résoudre les engorgemens œdémateux, les tumeurs atoniques, et pour apaiser la douleur de la goutte et des contusions. A l'exemple d'une foule de substances analogues, elles peuvent en effet y avoir été employées quelquefois avec succès. En somme, le houblon, offrant toutes les qualités des amers, peut être administré avec avantage dans tous les cas où les médicamens de ce genre sont nécessaires. On s'en trouve bien, par exemple, dans l'inappétence qui tient à l'affaiblissement primitif des forces digestives, dans les catarrhes chroniques, les écoulemens muqueux rebelles, certaines hydropisies primitives avec atonie, diverses maladies d'ancienne date, etc. On le donne ordinairement en décoction à la dose de trente-deux ou soixante-quatre grammes (une ou deux onces) dans un kilogramme (deux livres) d'eau.

Les usages économiques du houblon sont très-importans. Ses cônes ou fruits sont employés par les brasseurs à la préparation de la bière. On les fait bouillir dans le moût, et ils ralentissent ainsi la fermentation de cette liqueur, l'empêchent d'aigrir, et lui donnent la faculté de se conserver long-temps sans altération. Ils lui impriment en outre une saveur amère, franche et agréable, et un arôme particulier, qui en facilitent la digestion et la rendent une boisson très-salutaire. Le houblon concourt ainsi beaucoup à la qualité enivrante de la bière : on croit du moins avoir observé que cette boisson est d'autant plus enivrante qu'elle en contient une plus grande quantité. Cette plante sarmenteuse est l'objet d'une culture très-étendue en Angleterre, en Belgique, en Flandre et dans plusieurs contrées de l'Allemagne. Les houblonnières doivent être établies sur des terres fortes, humides et bien fumées. On plante à chaque pied du houblon une longue perche, le long de laquelle il puisse grimper. A la fin d'août et au commencement de septembre, on fait la récolte des cônes ou fruits, on les fait sécher avec soin au soleil ou dans des fours, et quand ils sont bien secs, on les met dans des sacs pour les livrer au commerce.

Les sarmens du houblon, ramollis par la macération dans l'eau, fournissent aux cultivateurs des liens utiles à une foule d'usages

agronomiques. Ces mêmes sarmens, que les anciens paraissent avoir employés à la fabrication de tissus grossiers, renferment, comme plusieurs autres plantes de la famille des urticées, des fils qui, convenablement préparés, pourraient être employés utilement, comme le chanvre et le lin, à la fabrication des cordes et des divers tissus.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur femelle, de grandeur naturelle, composée d'une écaille calicinale, renfermant à sa base un ovaire surmonté de deux styles velus. — 2. Écaille calicinale à l'époque de la maturité du fruit. — 3. Grappe de fleurs mâles *(grandeur naturelle)*. — 4. Fruit de grosseur naturelle. — 5. Fleur mâle grossie. — 6. Étamine détachée et grossie, afin de faire voir que les loges de l'anthère s'ouvrent de bas en haut.

Observation. Haller a eu raison de dire que les écailles contenaient deux fleurs. La réunion des fleurs femelles dans le houblon, forme une espèce de cône composé d'une vingtaine de bractees, dans les aisselles desquelles, à l'exception des trois ou quatre premières qui sont stériles, sont deux écailles calicinales moins grandes que la bractée, roulées à leur base, et contenant chacune un ovaire surmonté de deux styles velus.

Turpin P. Lambert Jr. sculp.

HOUX.

a l l.

CXCVII.

HOUX.

Grec	πρινος ; αγριαν.
Latin	ILEX ACULEATA BACCIFERA; Bauhin, Πιναξ, lib. 11, sect. 4; — Tournefort, clas. 20, sect. 2, gen. 4.
	ILEX AQUIFOLIUM, *foliis ovatis acutis spinosis;* Linné, *tétrandrie tétragynie;* — Jussieu, clas. 14, ord. 3, *famille des nerpruns.*
Italien	AGRIFOGLIO.
Espagnol	ACEBO; AGRIFOLIO.
Portugais	AZEVINHO; AGRIFOLIO.
Français	HOUX.
Anglais	HOLLY.
Allemand	STECHPALME.
Hollandais	STEEKPALM.
Danois	STIKPALME.
Suédois	JERNEK.
Polonais	OSTOKRZEN.
Russe	OSTRORROF.

Des feuilles épaisses, d'un beau vert, armées d'épines à leurs bords, contrastant agréablement avec des fruits d'une belle couleur écarlate, tel le houx se présente à nos regards au milieu des forêts de l'Europe, mentionné par Théophraste, sous le nom d'αγριαν. Il se distingue de plus par un calice très-court, à quatre dents; une corolle en roue, à quatre divisions profondes; quatre étamines attachées à la base de la corolle; un ovaire supérieur; point de style; quatre stigmates obtus. Le fruit est une baie sphérique, renfermant quatre osselets. — Ses tiges s'élèvent à la hauteur de deux ou trois pieds, sous la forme d'un petit arbrisseau très-rameux; quelquefois elles parviennent à vingt-cinq pieds dans les terrains favorables; leur écorce est unie et cendrée, leur bois dur, pesant, et blanchâtre, noirâtre dans le centre, à mesure que le tronc grossit; les rameaux très-lisses, souples, d'un beau vert. — Les feuilles sont persistantes, alternes, pétiolées, coriaces, luisantes, ovales, ondulées et garnies à leurs bords de longues et fortes épines, que souvent la vieillesse fait disparaître. — Les fleurs sont petites, blanches, un peu rougeâ-

tres en dehors, nombreuses, axillaires, médiocrement pédonculées, ordinairement hermaphrodites, quelques-unes mâles par l'avortement du pistil. Il leur succède des baies sphériques, d'un rouge vif, à l'époque de leur maturité, renfermant quatre semences osseuses et cannelées.

On donne encore le nom de *petit-houx* ou *houx-frelon* à une plante qui n'a que des rapports éloignés avec la précédente, appartenant à un autre genre de la famille des asperges, à fleurs dioïques. Sa tige est ligneuse, ses feuilles dures, nerveuses, ovales, aiguës, soutenant, dans le milieu de leur face supérieure, une petite fleur légèrement pédonculée, dépourvue de calice. La corolle est à six divisions étalées, six étamines; les filamens réunis en tube, portant les anthères dans les fleurs mâles, nus dans les femelles. Celles-ci ont un ovaire supérieur, un style, un stigmate. Le fruit consiste en une baie rouge, globuleuse, à trois loges, renfermant chacune deux semences. Cet arbrisseau croît dans les forêts de l'Europe.

Cet arbrisseau n'est presque plus d'usage en médecine. Toutefois sa racine, son écorce intérieure ou liber, ses feuilles et ses baies ont été libéralement décorées de plusieurs vertus, et préconisées contre diverses maladies. Son odeur, quoique faible, se rapproche de celle de la térébenthine; sa saveur est amère et visqueuse. Cette viscosité tient à la présence d'une matière glutineuse qui abonde surtout dans le liber, et qui est généralement connue sous le nom de *glu* : substance molle, tenace, visqueuse, filante, peu soluble dans la salive, et agglutinant les lèvres entre elles lorsqu'on la mâche, s'épaississant par le froid, se liquéfiant par la chaleur, dissoluble dans l'alcool et dans les huiles fixes et volatiles, mais très-peu dans l'eau pure; substance, enfin, dont les principes constituans n'ont point été convenablement analysés par les chimistes.

Les baies paraissent être les parties du houx les plus actives. A l'exemple des fruits de l'*ilex vomitoria*, et de plusieurs autres plantes de la famille des aquifoliacées, elles sont douées d'une assez grande âcreté, en vertu de laquelle elles exercent, sur l'appareil digestif, une excitation qui donne lieu au vomissement et à la purgation. Dodonée, qui avait reconnu que dix à douze de ces baies suffisent pour provoquer d'abondantes évacuations alvines, les regardait comme spécialement propres à purger les matières pituiteuses.

La racine et l'écorce intérieure de la tige ont été décorées de propriétés émolliente et résolutive, qu'aucune expérience positive n'a constatées. C'est néanmoins d'après une semblable supposition que quelques auteurs en ont vanté la décoction aqueuse contre les toux opiniâtres, et que d'autres l'ont recommandée comme résolutive, en fomentation sur les membres luxés ou contus.

J. Ray rapporte que des coliques, qui avaient opiniâtrément résisté à beaucoup d'autres moyens, cédèrent à la décoction des piquans des feuilles de houx, et, d'après ce simple fait, on a préconisé leur vertu contre les tranchées; mais on voit que rien n'est plus vague ni moins certain que l'action de ces feuilles contre une semblable affection.

Quant à la glu, les anciens paraissent lui avoir accordé une action rubéfiante sur la peau. La plupart des livres de matière médicale font mention de ses propriétés émolliente, maturative et résolutive, et en recommandent l'application sur les tumeurs, pour en obtenir la résolution ou les faire suppurer. D'un autre côté, Dodonée attribue à cette substance la propriété d'agglutiner entre elles les parois des intestins, et de donner la mort lorsqu'on l'ingère, en oblitérant ainsi le canal intestinal, et s'opposant à l'évacuation des matières fécales. Mais toutes ces assertions tout aussi douteuses les unes que les autres, sont également dénuées de preuves directes, et ne méritent, par conséquent, aucune confiance, jusqu'à ce qu'elles aient été confirmées par de nouvelles observations. En somme, les éloges qu'on a prodigués aux différentes parties du houx, contre la pleurésie, la toux ancienne, les coliques, la dysurie, la variole, etc., ne reposent que sur des faits vagues et mal observés, et laissent beaucoup d'incertitude sur les véritables propriétés médicinales de ce végétal.

Aussi le houx, dans l'état actuel des choses, est-il beaucoup plus utile à l'agriculture et aux arts mécaniques, qu'à la médecine. Il sert à faire des haies vives très-fortes et d'une très-longue durée; des palissades toujours vertes, non moins agréables que solides, et très-propres à la clôture des champs. On fait avec ses branches droites et flexibles des houssines et des manches de fouet. La dureté et l'extrême solidité du bois de houx, le beau poli dont il est susceptible, le rendent précieux pour les tourneurs les tablettiers, les coute-

liers, etc. Avec la seconde écorce, on prépare la glu que l'on emploie pour prendre les oiseaux à la pipée. Pour obtenir cette substance, on récolte cette écorce au mois de juillet, on la fait bouillir dans l'eau pendant sept à huit heures, on la réunit alors en masse, et on la laisse pourrir dans un lieu humide pendant quinze ou vingt jours. Quand elle est transformée en une espèce de putrilage, on la pile dans un mortier, jusqu'à la réduire en une espèce de pâte ou de mucilage. On la lave ensuite à l'eau fraîche pour en séparer toutes les matières étrangères; on la place dans des vaisseaux de terre, où on la laisse reposer pendant quatre ou cinq jours pour rendre son écume; et, au bout de ce temps, on la renferme dans des pots pour l'usage.

La dose des feuilles et des racines de houx est de huit à trente-deux grammes (deux à huit gros) en décoction dans un kilogramme (deux livres) d'eau : mais on y a rarement recours.

La racine douceâtre et amère du *petit-houx*, *ruscus aculeatus*, Linné, est d'un usage beaucoup plus fréquent. Elle fait partie des cinq racines apéritives; elle est réputée diurétique, apéritive, emménagogue; on l'a préconisée contre l'ascite, la blennorrhagie, l'ictère, etc. Rivière l'a particulièrement vantée contre l'hydropysie; et, quoique toutes ses prétendues vertus soient très-douteuses, elle fait partie d'une foule de médicamens composés, bien plus utiles aux polypharmaques qui les prescrivent, qu'aux malades qui les emploient.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est un peu plus petite que nature.*) — 1. Fleur entière de grandeur naturelle. — 2. Calice et pistil. — 3. Fruit dont on a enlevé une partie de la chair afin de faire voir les quatre osselets. — 4. L'un des osselets isolé. — 5. Le même, coupé verticalement, dans lequel on voit la position de l'embryon.

Turpin P. *Lambert Jr. sculp.*

HYSSOPE.

a.l.l.

CXCVIII.

HYSOPE.

Grec	υσσωπος, Dioscorides.
Latin	HYSSOPUS OFFICINARUM CÆRULEA, seu SPICATA; HYSSOPUS RUBRO FLORE; Bauhin, Πιναξ, lib. 6, sect. 4; — Tournefort, clas. 4, sect. 3; gen. 15.
	HYSSOPUS OFFICINALIS, *spicis secundis, foliis lanceolatis;* Linné, *didynamie gymnospermie;* — Jussieu, clas. 8, ord. 6, *famille des labiées.*
Italien	ISOPO.
Espagnol	HISOPO.
Portugais	HISSOPO.
Français	HYSOPE.
Anglais	HYSSOP.
Allemand	ISOP.
Hollandais	HYSOP.
Danois	ISOP.
Suédois	ISOP.
Polonais	ISOPEK.

Il est très-probable que l'hysope des auteurs grecs et latins n'est point la nôtre, encore moins celle dont il est question dans les livres saints, et qui était employée dans les purifications ordonnées par la loi de Moïse. Il faut donc se garder d'appliquer à notre hysope les propriétés que les anciens attribuaient à la leur. Celle que nous connaissons parfume les coteaux de nos départemens du midi par son odeur aromatique; elle les embellit par ses fleurs bleues, roses ou blanches. Son caractère essentiel consiste en un calice tubulé, à cinq dents égales; une corolle à deux lèvres; la supérieure petite, échancrée; l'inférieure à trois lobes, celui du milieu plus grand, crénelé, en cœur renversé : quatre étamines didynames, saillantes hors de la corolle; un ovaire supérieur à quatre lobes; un style; le stigmate bifide; quatre osselets ou semences placées au fond d'un calice sans poils à son orifice. — Ses racines sont dures, ligneuses, un peu ramifiées, de la grosseur du doigt : elles produisent plusieurs tiges presque simples, ligneuses, hautes d'un ou deux pieds, garnies de feuilles vertes, opposées, linéaires-lancéolées, aiguës, à peine pi-

leuses, légèrement ponctuées. — Les fleurs sont presque sessiles, la plupart tournées du même côté, réunies par paquets dans les aisselles des feuilles supérieures, formant, par leur ensemble, des épis droits, terminaux et feuillés.

Cette plante exhale une odeur fragrante très-agréable, et offre une saveur chaude, aromatique, un peu amère. Lorsqu'on la mâche, dans l'état frais, elle détermine, sur la langue et dans l'arrière-bouche, un sentiment de chaleur analogue à celui que produit le camphre, mais plus faible. L'analyse chimique y a constaté la présence d'une huile volatile jaunâtre très-aromatique et très-âcre, d'un extrait spiritueux, âcre et amer, et d'un extrait aqueux, amer, acerbe et un peu salin. Lewis, Neumann, Cartheuser, varient seulement sur les quantités respectives de ces principes constituans. Au rapport de Baumé, vingt livres de cette plante en fleurs ont produit six gros d'huile essentielle. A l'exemple de la plupart des labiées, l'hysope paraît contenir en outre une certaine quantité de camphre.

Si l'on examine attentivement les effets immédiats de cette plante sur l'économie animale, on ne tarde pas à reconnaître qu'elle agit à la manière des substances aromatiques et balsamiques. Elle excite manifestement, mais d'une manière légère et instantanée, les diverses fonctions de la vie organique, et quelquefois même celles de la vie de relation. Sous ce rapport, on peut, avec raison, lui accorder les propriétés tonique, stomachique, diurétique, sudorifique, expectorante et résolutive, qu'on lui attribue. Ingérée en infusion théiforme, elle augmente l'action de l'estomac et de l'intestin, et, pour cet effet, on l'emploie fréquemment chez les vieillards et les personnes faibles, contre l'inappétence par atonie, contre les flatuosités des hypocondriaques, dans la goutte atonique, etc. Au raport de Rosenstein, cette infusion a déterminé, chez un enfant, l'expulsion d'une grande quantité de vers lombrics. Comme augmentant la transpiration cutanée, elle est d'un usage fort utile dans les catarrhes pulmonaires chroniques, dans l'asthme muqueux ou pituiteux, dans la blennorrhagie et la leucorrhée anciennes. On s'en sert aussi avec avantage au commencement des exanthèmes aigus, chez les sujets faibles, lorsque l'éruption languit, dans diverses maladies chroniques de la peau et dans les rhumatismes d'ancienne date. L'hysope, administrée en infusion, augmente en outre la sécrétion de l'urine, et,

dans cette vue, on a pu s'en servir quelquefois avec avantage contre certaines affections calculeuses, où l'on emploie les amers et les aromatiques. Mais on sent qu'elle ne peut être utile, comme diurétique, que dans les cas où les reins et la vessie sont exempts d'inflammation et d'irritation. Comme résolutif, on en fait usage, en gargarisme, dans l'angine muqueuse; en fomentation, contre les ecchymoses et contre l'ophthalmie chronique. Rioland, Pauli et Rosenstein recommandent même de l'appliquer, en cataplasmes entre deux linges, sur les paupières, après l'action des sangsues, dans l'inflammation oculaire; mais nous avons une foule de moyens beaucoup mieux appropriés à cette affection.

L'hysope est administrée en infusion à la dose d'une poignée pour un kilogramme (deux livres) de liquide. On en prépare une eau distillée aromatique, qui jouit de la plupart des propriétés de la plante elle-même, et un sirop aromatique très-agréable, qui peut être employé intérieurement aux mêmes usages. L'huile volatile fragrante et âcre qu'on en retire, se donne par gouttes dans différens médicamens stimulans.

En Perse, l'hysope jouit de la réputation de donner de l'éclat au teint; dans cette vue, elle est employée comme cosmétique par les femmes de ces contrées.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière grossie. — 2. La même, vue de trois-quarts. — 3. Pistil. — 4. Graines mûres. — 5. Une graine grossie.

Turpin P. *Lambert J. sculp.*

IF.

a. l. l.

IF.

Grec.	σμιλαξ, Dioscorides.
Latin.	TAXUS; Bauhin, Πινακξ, lib. 12, sect. 6; — Tournefort, cl. 19, sect. 4, gen. 3.
	TAXUS BACCATA, *foliis approximatis;* Linné, *dioécie monadelphie;* — Jussieu, clas. 15, ord. 5, *famille des conifères.*
Italien.	TASSO.
Espagnol.	TEJO.
Portugais.	TEIXO.
Français.	IF.
Anglais.	YEW TREE.
Allemand.	EIDENBAUM.
Hollandais.	TAXISBOOM, IBENBOOM.
Danois.	TÆXTRÆE, BARLIND.
Suédois.	ID, BARRLINC.

Peu d'arbres ont été, plus que celui-ci, calomniés par les anciens naturalistes, qui le regardaient comme vénéneux dans toutes ses parties. Pline l'a beaucoup plus maltraité que Théophraste, qui s'était borné à dire que les feuilles de l'if donnaient la mort aux troupeaux. Cet arbre n'a pas moins été, pendant long-temps, l'ornement des jardins, où il prenait toutes sortes de formes sous le ciseau du tondeur. Il en est presque entièrement exclus aujourd'hui; on le laisse croître en liberté sur les montagnes de la Suisse, de l'Italie et de nos départemens du midi, qu'il ombrage par ses rameaux nombreux, mais qu'il semble attrister par sa verdure sombre et perpétuelle. — Ses fleurs sont monoïques, quelquefois dioïques, composées de plusieurs écailles concaves, imbriquées, orbiculaires, qui tiennent lieu de calice. Point de corolle; huit ou dix étamines; les filamens réunis en cylindre; les anthères à une seule loge, s'ouvrant en dessous, disposées circulairement en forme de bouclier : dans les fleurs femelles, un ovaire percé au sommet d'un trou qui constitue le stigmate; point de style. Le fruit est un drupe sphérique, monosperme, formé par un renflement, creusé au sommet en forme d'ombilic, dans lequel est placé un noyau monosperme. — Cet arbre s'élève à la hauteur d'environ trente pieds, revêtu d'une écorce raboteuse, s'ex-

foliant comme celle du platane, soutenant une cime ample, très-rameuse; ses rameaux sont souples et nombreux. — Les feuilles sont persistantes, d'un vert sombre, très-rapprochées, linéaires, aiguës, rangées comme les dents d'un peigne sur deux côtés opposés. — Les fleurs sont petites, peu apparentes, presque sessiles, axillaires ; les fleurs mâles nombreuses; les femelles plus rares, ayant l'aspect d'un petit bourgeon verdâtre. Elles produisent de petits drupes ovales, d'un rouge vif; leur péricarpe est mou, et enveloppe le noyau en grande partie, de manière à présenter l'aspect d'un gland entouré de sa cupule.

Cet arbre résineux exhale une légère odeur de térébenthine. Ses feuilles, toujours vertes, sont douées d'une saveur amère, un peu âcre, et ses baies rouges ont une pulpe douceâtre et fétide. Comme la plupart des plantes de l'intéressante famille des conifères, l'if contient une certaine quantité de résine : du reste, l'analyse chimique n'a point encore déterminé la nature de ses principes constituans.

De temps immémorial, cet arbre a été regardé comme très-vénéneux. Les Grecs prétendaient même que l'ombre de l'if d'Arcadie donnait la mort aux hommes qui avaient l'imprudence d'y boire, d'y manger ou d'y dormir. Si l'on en croit Matthiole, celui qui croît aux environs de Narbonne aurait la même influence pernicieuse lorsqu'on se repose sous son feuillage. Ces faits, s'ils ne sont pas entièrement fabuleux, sont évidemment exagérés. Cependant Galien, Pline, Dioscorides, s'accordent à attribuer à ce végétal des qualités délétères; et, selon Matthiole, les poisons désignés par les anciens sous le nom de *taxica*, et par suite *toxica*, d'où nous avons fait notre mot *toxicologie*, avec lesquels on empoisonnait autrefois les flèches, pourraient bien provenir de cet arbre résineux. Ray assure que des jardiniers, employés à tondre un if très-touffu du jardin de Pise, ne purent rester plus d'une demi-heure à faire ce travail sans être atteints de violentes douleurs de tête. Le jésuite Schott affirme, en outre, que ses rameaux, plongés dans l'eau dormante, étourdissent et assoupissent le poisson, de manière qu'il se laisse prendre à la surface du liquide avec facilité.

Les feuilles de l'if, que les animaux ruminans mangent sans aucun danger, passent pour donner la mort aux chevaux. Leur simple odeur, suivant Matthiole, suffirait même pour tuer les rats. Val-

mont de Bomare rapporte qu'en 1753, plusieurs chevaux périrent au milieu des convulsions, quatre heures après en avoir mangé, dans un parc de Bois-le-Duc; et qu'un âne mourut subitement au Jardin du Roi, à Paris, après avoir brouté les feuilles d'un if, auquel on l'avait attaché. Ces faits, sans doute, ne permettent pas de douter des effets délétères des feuilles de l'if sur certains animaux : par analogie, on peut croire qu'elles sont également dangereuses pour l'homme : mais nous ne possédons à ce sujet aucune observation directe.

Les baies de cet arbre, suivant Dioscorides, auraient la singulière propriété de noircir les oiseaux qui s'en nourrissent, et de déterminer d'abondantes évacuations alvines et le flux de sang chez les hommes qui ont l'imprudence d'en avaler. Au rapport du commentateur de cet ancien botaniste, ces accidens et diverses inflammations des viscères abdominaux, ont été observés chez des bergers qui avaient mangé de ces fruits sur les montagnes. Mais on peut opposer à ces faits des observations qui prouvent que ces baies sont impunément ingérées par l'homme et par d'autres animaux, sans qu'il en résulte aucun accident. Théophraste assure positivement qu'elles ne sont point nuisibles. Au rapport de Lobel, elles servent de nourriture aux cochons dans plusieurs contrées de l'Angleterre, où, chaque jour, les enfans en mangent de grandes quantités, sans en éprouver aucun mal. Bomare n'a jamais vu survenir le moindre accident aux enfans qui mangent souvent de ces baies sous les ifs du Jardin du Roi, à Paris; et le botaniste anglais Gérard en a mangé lui-même avec plusieurs autres personnes, sans aucun inconvénient. Il paraît donc que, dans nos contrées, les fruits de l'if sont dépourvus des qualités délétères, dont sont manifestement doués les feuilles et les rameaux. Mais par suite de l'influence prodigieuse que le climat exerce sur les propriétés des végétaux, il est possible que sous d'autres latitudes ils participent aux qualités dangereuses de ces dernières. Toutefois les opinions contradictoires des auteurs, sur les propriétés de l'if, laissent beaucoup de doute sur sa véritable manière d'agir, laquelle demanderait à être soumise à une série d'expériences cliniques.

La pharmacie ne fait presque point usage de ce végétal. Il est, en quelque sorte, réservé parmi nous à l'ornement des parterres, des jardins, des parcs et des avenues. Il est peu d'arbres qui soient

plus dociles aux caprices des jardiniers, et qui puissent revêtir autant de formes variées par le moyen de la tonte. Il sert aux agriculteurs à faire des haies et des palissades toujours vertes et très-solides. Son bois, par sa dureté excessive, et par l'espèce d'incorruptibilité qui le fait résister avec avantage à toutes les causes de destruction, le rend précieux dans beaucoup de circonstances. Les anciens en fabriquaient leurs arcs les plus estimés. Parmi nous, les menuisiers, les tourneurs et les tablettiers l'emploient à divers ouvrages. Les charrons en font des dents pour les roues des moulins, des essieux de charrette, et autres objets destinés à présenter une grande résistance.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur mâle, composée d'un calice de 6-8 écailles, et d'une colonne portant à son sommet 8-10 anthères. — 2. Fleur femelle, composée d'un calice écailleux, du centre duquel s'élève un ovaire perforé au sommet. — 3. Fruit coupé longitudinalement, dans lequel on voit le péricarpe. — 4. Péricarpe un peu grossi. — 5. Graine coupée horizontalement. — 6. Amande. — 7. La même, coupée longitudinalement pour faire voir la situation de l'embryon dans le périsperme. — 8. Embryon isolé.

Turpin P. *Lambert Jr. sculp.*

IMPÉRATOIRE.

a.l.l

IMPÉRATOIRE.

Latin	IMPERATORIA; Bauhin, Πιναξ. IMPERATORIA ALPINA MAXIMA; Tournefort, clas. 7, sect. 4, gen. 1. IMPERATORIA OSTRUTHIUM, *foliis ternatis, foliolis trilobis;* Linné, *pentandrie digynie;* — Jussieu, clas. 12, ord. 2, *famille des ombellifères.*
Italien	IMPERATORIA.
Espagnol	IMPERATORIA.
Portugais	IMPERATORIA.
Français	IMPÉRATOIRE.
Anglais	MASTER-WORT.
Allemand	MEISTERWURZ.
Hollandais	MEESTERWORTEL.
Danois	MESTERURT.
Suédois	MASTEROT.

L'IMPÉRATOIRE ne diffère de l'angélique que par l'absence de la collerette à la base de l'ombelle générale : elle offre d'ailleurs le même port; son caractère essentiel est le même. Il consiste en un calice très-court, entier, peu apparent; cinq pétales presque égaux, courbés, échancrés en cœur à leur sommet; cinq étamines de la longueur de la corolle; deux styles très-ouverts; deux semences bordées d'une aile membraneuse, munies sur le dos de trois petites côtes. — Sa racine est grosse, noueuse, presque tubéreuse, garnie de fibres longues et rampantes : elle produit une tige creuse, épaisse, glabre, cylindrique, longue d'un à deux pieds. — Les feuilles sont pétiolées, composées de trois folioles élargies, trilobées et dentées; les pétioles membraneux à leur partie inférieure. — Les fleurs sont disposées en une grande ombelle privée de collerette, soutenant des ombellules qui ont pour collerette quelques folioles très-étroites, à peine de la longueur des rayons; la corolle est petite et blanchâtre.

Cette plante croît aux lieux ombragés, dans les pâturages des montagnes en France, et dans les contrées tempérées de l'Europe.

La racine d'impératoire est noueuse, comme annelée, d'un brun grisâtre à l'extérieur, blanche intérieurement. Dans l'état frais, elle

exhale une odeur forte, aromatique; sa saveur est âcre, amère, désagréable, et, quand on la mâche, elle pique la langue et détermine une sensation de chaleur jusque dans l'arrière-bouche. Lorsqu'on l'incise, il en découle un fluide lactescent d'un blanc jaunâtre, amer, et d'une âcreté presque aussi forte que celle du suc des tythymales. Un peu d'huile volatile très-odorante, un extrait spiritueux amer et très-âcre, évalué à un cinquième par Neumann, et un extrait aqueux, amer et nauséeux, qui va au delà de la moitié, selon Léwis, tels sont les principes que l'analyse chimique a démontrés dans cette racine.

Des propriétés physiques aussi prononcées assignent à l'impératoire un rang distingué parmi les plantes stimulantes; et si elle n'est pas d'un usage plus fréquent dans les pharmacies, cela tient moins à son peu d'énergie qu'à la grande quantité de substances analogues que nous possédons. Cette racine, en effet, excite vivement la plupart des systèmes de l'économie animale. Lorsqu'on la mâche, elle agit sur les glandes buccales et parotides, et provoque la sécrétion de la salive. Introduite dans l'estomac, elle excite l'action de ce viscère, active la digestion, et irrite même l'intestin au point de provoquer la sécrétion et l'excrétion d'une grande quantité de gaz. Son influence sur les propriétés vitales des reins, se fait sentir par l'émission d'une plus grande quantité d'urine. Dans certains cas, son action se porte spécialement sur les exhalans cutanés, et il en résulte une augmentation de transpiration. Elle augmente ainsi l'action de la membrane muqueuse des bronches, active la sécrétion muqueuse dont elle est le siège, et favorise l'expectoration. Quelquefois elle agit sur l'utérus, et provoque l'écoulement menstruel. Enfin, appliquée à l'extérieur sur des surfaces dénudées ou ulcérées, elle avive les plaies blafardes, et déterge les ulcères atoniques. De ces effets découlent les vertus sialagogue, stomachique, diurétique, diaphorétique, expectorante, emménagogue, détersive, etc., qu'on a accordées à la racine d'impératoire. Toutefois, comme cette racine aromatique n'agit, comme tous les toniques, qu'en augmentant l'action des organes, il en résulte que ses propriétés ne sont que relatives à l'état d'atonie et de relâchement dans lequel on suppose ces derniers; ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, quand on examine les effets consécutifs que les auteurs lui attribuent dans les maladies.

Ainsi, les éloges qui lui ont été prodigués par Hoffmann et plu-

sieurs autres médecins, contre les flatuosités, les coliques venteuses, l'inappétence, et dans les affections obscures qu'on rapporte vaguement aux obstructions viscérales; les avantages que Chomel lui attribue dans la rétention d'urine et la néphrite; son efficacité, selon certains auteurs, contre l'asthme et l'hystérie; la réputation dont elle a joui comme expectorante dans certains embarras du poumon attribués à la pituite, ne peuvent point être admis d'une manière absolue, et doivent s'entendre uniquement des cas où ces maladies, exemptes d'inflammation et d'irritation manifestes, exigent les médications toniques. L'on sait aujourd'hui parfaitement que si la gêne de la respiration, la rétention d'urine ou la suppression des règles, par exemple, étaient dues à un état de phlogose ou à une pléthore, soit générale, soit locale, la racine d'impératoire ne ferait qu'augmenter le mal. Les effets immédiats de cette racine paraissent donc spécialement applicables aux maladies atoniques. Forestus rapporte que, mâchée, elle a fait cesser l'hystérie; Cullen la considère comme un masticatoire très-utile dans l'odontalgie et dans les fluctions dentaires. En poudre, elle a été administrée avec succès, par Decker, contre la paralysie de la langue. Lange lui attribue la même efficacité qu'au quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes rebelles, et particulièrement dans celui des fièvres-quartes. L'on peut croire, en effet, qu'elle a pu être quelquefois utile contre ces affections; mais il faut à peu près reléguer au rang des fables tout ce qu'on a débité sur les propriétés alexitère et alexipharmaque de cette plante, et sur sa vertu contre les venins. S. Pauli composait, avec cette racine et l'axonge, un onguent dont il se servait pour le traitement de la gale. On en saupoudre quelquefois les ulcères sordides et atoniques pour activer leur cicatrisation.

Cette racine est administrée intérieurement en substance de treize décigrammes à quatre grammes (un scrupule à un gros), et en infusion, à dose double. Elle entre dans la composition de l'orviétan de Charas, de la thériaque et du vinaigre thériacal. Il ne faut pas oublier que la racine d'impératoire a beaucoup plus d'énergie lorsqu'elle végète sur les montagnes, que lorsqu'elle croît dans les plaines, ou qu'elle est cultivée dans l'étroite enceinte de nos jardins.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière grossie. — 2. Fruit grossi. — 3. Racine. — 4. Feuille radicale au trait.

Observat. Les fleurs les plus extérieures de chaque ombellule se teignent de rose, et ont deux styles longs et droits; celles du centre (étant le dernier terme de la végétation) restent blanches et dépourvues de styles. (T.)

Turpin P. *Lambert Jeune sculp.*

IPECACUANHA.

a.l.l.

CCI.

IPÉCACUANHA.

Latin. . . . . . { PSYCHOTRIA EMETICA ; Linné, *pentandrie monogynie ;* — Jussieu, clas. 11, ord. 2, *famille des rubiacées.*
Français. . . . . . IPÉCACUANHA.
Allemand. . . . . . BRECHWURZEL.
Portugais. . . . . . IPECACUANHA [1].

Le nom d'*ipécacuanha* a été appliqué aux racines de plusieurs plantes, toutes douées de propriétés plus ou moins émétiques, tellement qu'il est très-difficile de déterminer l'espèce à laquelle ce nom devrait être rapporté exclusivement. Les auteurs qui ont traité de cette racine, sont peu d'accord entre eux : les uns ont attribué l'ipécacuanha blanc à une violette; d'autres ont cru que le brun appartenait au *psychotria emetica :* des auteurs plus modernes pensent qu'il est fourni par le *callicocca*, seu *cephœlis emetica*, tandis que celui du *psychotria emetica* est gris. Le caractère de ce genre consiste dans un calice persistant, à cinq petites dents; une corolle longuement tubulée, à cinq lobes courts, cinq étamines insérées sur le tube; un style; un stigmate bifide; une baie couronnée par le calice, à deux loges, à deux semences.

Il paraît que l'on avait confondu le *callicocca*, seu *cephœlis emetica*, avec le *psychotria emetica*, d'après les observations de MM. Humboldt et Bonpland (*Pl. æquin.* 2, tab. 126), qui donnent de la dernière plante la description suivante : Ses racines sont grises plutôt que brunes, à peine rameuses; leur écorce épaisse. Elles produisent une tige ligneuse, haute de deux pieds, divisée en rameaux simples, droits, recouverts de petits poils bruns très-serrés.

Les feuilles sont opposées, pétiolées, très-ouvertes, lancéolées, acuminées, entourées de très-petites dents aiguës, qui les font pa-

[1] Cette dénomination, que les Portugais ont empruntée aux indigènes du Brésil, a été adoptée chez presque toutes les nations de l'Europe.

raître comme ciliées, glabres dans leur vieillesse, couvertes en dessous, lorsqu'elles sont jeunes, de petits poils bruns; le pétiole velu, ainsi que les stipules. — Les fleurs sont petites, blanchâtres, réunies en petites grappes axillaires, de la longueur des pétioles : elles produisent de petites baies lisses, ovales, de couleur bleuâtre, contenant deux semences oblongues, convexes en dehors, planes en dedans.

Cette plante croît dans les contrées méridionales de l'Amérique; elle porte, à la Nouvelle-Grenade, le nom de *raicilla*.

L'odeur de l'ipécacuanha est faible, un peu nauséeuse; sa saveur amère, légèrement piquante : mais ces qualités physiques appartiennent exclusivement à l'écorce; car la partie ligneuse de cette racine est d'un goût purement visqueux. MM. Magendie et Pelletier, dont les travaux viennent de jeter un grand jour sur la composition chimique des ipécacuanhas, ont reconnu que la partie corticale en recèle toutes les propriétés actives, et que, avec un peu d'acide gallique, de l'amidon, une matière ligneuse, de la gomme et une cire végétale, elle renferme deux substances particulières, très-dignes d'attention. L'une est grasse, huileuse, pesante, d'un jaune brunâtre, d'une odeur très-forte, âcre, et composée d'une huile volatile extrêmement fugace, principe odorant de l'ipécacuanha, et d'une matière fixe, grasse, comme résineuse, à peine odorante; l'autre, lorsqu'elle est desséchée, se présente en écailles transparentes, d'une couleur brune rougeâtre, presque inodore, d'une saveur amère, un peu âcre : elle est dissoluble dans l'eau, dans les acides minéraux, et insoluble dans les huiles et dans les éthers. Cette dernière matière *sui generis*, qui constitue en poids les 0,16 de la racine d'ipécacuanha brun, et qui est en moindre proportion dans les autres, est la source des propriétés médicinales de ces racines, et a pour caractère spécial de provoquer le vomissement; ce qui lui a fait imposer le nom d'*émétine* par les auteurs que je viens de citer.

Administrée à des chiens et à des chats, depuis demi jusqu'à deux grains, cette matière a constamment produit le vomissement d'abord, l'assoupissement ensuite; et, au bout d'un temps plus ou moins long, ces animaux sont rentrés dans leur état naturel. Un des auteurs, à jeun, en a pris lui-même trois grains; plusieurs étudians, témoins de cette expérience, l'ont imité, et tous ont éprouvé des nausées et des vomissemens suivis d'une tendance au sommeil.

Un des auteurs du mémoire où nous puisons ces données, étant affecté d'un embarras gastrique, a avalé quatre grains d'émétine en deux prises, à un quart d'heure d'intervalle l'une de l'autre, et, au moyen des vomissemens qui en ont été la suite, il a été délivré de cette affection. La même substance a été administrée à divers malades, toujours avec le même résultat; de sorte que l'on peut considérer cette matière vomitive comme jouissant, à un haut degré, de toutes les propriétés de l'ipécacuanha, et pouvant le remplacer dans toutes les circonstances où on emploie ce médicament, avec d'autant plus d'avantage, qu'à dose déterminée elle a une action beaucoup plus constante que l'ipécacuanha lui-même. Seulement il paraît qu'on ne peut pas en augmenter impunément la dose, comme on le fait à l'égard de cette racine, dont la quantité peut être doublée ou triplée sans inconvéniens. Dix grains de cette matière vomitive, ayant été administrés à un chien, ont produit, en effet, comme à l'ordinaire, le vomissement et la somnolence; mais l'animal est mort au bout de quinze heures, et a présenté des traces d'une vive inflammation du tissu pulmonaire et de la membrane muqueuse de l'appareil digestif, depuis le cardia jusqu'à l'anus. Enfin, les expériences de MM. Magendie et Pelletier, ont prouvé que les effets de l'émétine sont absolument les mêmes, lorsqu'elle est directement introduite dans l'estomac, et lorsqu'elle est injectée en dissolution aqueuse, soit dans le rectum, soit dans les veines, soit dans la plèvre.

L'ipécacuanha, ainsi que l'*émétine* qu'on en retire, exercent particulièrement leur action sur l'estomac; leur effet primitif le plus ordinaire, est de produire des nausées et le vomissement, quelle que soit la manière dont ces substances aient été introduites dans l'économie. Assez souvent, toutefois, cette racine agit sur le canal intestinal, et détermine la purgation, surtout quand on la donne à haute dose. MM. Magendie et Pelletier ont constaté que l'émétine jouit, en outre, d'une propriété narcotique très-manifeste, et que, pour peu qu'on l'administre à dose un peu forte, elle agit à la manière des poisons âcres, en enflammant l'appareil digestif et les poumons, et en donnant la mort au bout de vingt-quatre ou trente heures.

Comme vomitif, on emploie l'ipécacuanha avec avantage, et l'on pourra, sans doute, administrer l'*émétine* avec le même succès dans

toutes les maladies, aiguës et chroniques, où la médication vomitive est nécessaire, soit pour faire disparaître un embarras gastrique qui est la cause du mal, ou qui le complique, soit pour opérer la diaphorèse ou tout autre phénomène consécutif du vomissement. C'est ainsi qu'on l'administre chaque jour dans les fièvres bilieuses, muqueuses et intermittentes accompagnées de surcharge gastrique. On y a recours avec le même succès dans les phlegmasies muqueuses, séreuses, cutanées et parenchymateuses, soit pour faire disparaître l'embarras des premières voies qui les complique si souvent, soit pour rappeler la transpiration. C'est probablement au succès qu'on en a obtenu, sous ce dernier rapport, dans la diarrhée et la dysenterie, que l'ipécacuanha est redevable de la réputation usurpée dont il a joui contre ces affections. On sait, en effet, que peu de temps après son introduction en Europe par Pison, en 1649, cette racine fut signalée comme un puissant antidysentérique, et préconisée par une foule d'auteurs, comme le spécifique de cette phlegmasie. Mais si la racine du Brésil est propre à combattre la complication gastrique qui accompagne si souvent cette maladie, elle ne peut point en général être utile contre une affection semblable qui réclame l'emploi des moyens les plus adoucissans. L'ipécacuanha, à dose vomitive, peut être employé avec avantage dans toutes les maladies qui tiennent à l'affection primitive de l'estomac, et que Stoll a si bien signalées sous le nom de maladies bilieuses. A petites doses souvent répétées, et de manière à produire de simples nausées ou des vomituritions, cette racine a été recommandée, et produit chaque jour de bons effets, dans les engouemens du poumon et autres affections des voies aériennes, telles que le catarrhe pulmonaire chronique, l'angine trachéale, le croup, l'asthme, la coqueluche; mais si l'action de l'émétine est propre à éclairer sur les effets qu'on attribue à l'ipécacuanha dans ces circonstances, elle n'est pas moins propre à inspirer une sage réserve sur l'emploi d'une substance aussi irritante dans les phlegmasies des poumons et de l'intestin. Divers médecins anglais ont attribué une vertu fébrifuge à la racine du Brésil; toutefois, si, administrée immédiatement avant l'accès, elle semble avoir guéri sans retour des fièvres intermittentes qui avaient résisté à d'autres moyens de défense, il faut attribuer ce succès aux effets perturbateurs du vomissement, et non point à une propriété

fébrifuge de l'ipécacuanha. Il en est de même des qualités diurétiques et diaphorétiques qu'on lui a accordées : l'augmentation de la transpiration et de l'urine qui a lieu quelquefois à la suite de l'administration de cette substance, est un effet de l'excitation générale qu'elle produit, et non point le résultat d'une action spéciale sur les reins ou les exhalans cutanés. Quant à la vertu anthelmintique que l'ipécacuanha à haute dose manifeste dans certains cas, ainsi que le prouvent les succès avec lesquels M. Coste s'en est servi pour expulser le ténia, elle tient probablement à l'action purgative de cette substance, et ne serait ainsi qu'un effet secondaire qui appartient à presque tous les purgatifs extracto-résineux.

Je dois passer sous silence beaucoup d'autres vertus purement illusoires, faussement attribuées à l'ipécacuanha. On ne peut admettre, par exemple, comme une vérité démontrée, les avantages presque miraculeux qu'on lui a accordés contre les hémorrhagies utérines ; toutefois, je dois rappeler que plusieurs auteurs dignes de foi, tels que Bergius et Dalberg, lui donnent les plus grands éloges dans le traitement de ces affections. Ce dernier l'administrait à la dose d'un tiers de grain, toutes les deux heures, et Bergius assure avoir guéri par le même moyen plusieurs femmes atteintes d'une redoutable ménorrhagie.

La racine du *psychotria emetica* peut être administrée en substance, en infusion, en décoction, et en teinture alcoolique. En poudre, on la donne comme vomitive, de cinq à treize décigrammes (dix grains à un scrupule), en suspension dans un verre d'eau sucrée. Lorsqu'on veut provoquer la purgation, on en porte la dose à deux grammes (demi-gros) et au delà. Pour exciter de simples nausées, on l'administre à la dose de deux à cinq centigrammes (demi à un grain), répétée toutes les deux heures. L'émétine, comme vomitive, doit être administrée d'un à deux décigrammes (un à quatre grains) en solution dans un ou deux verres d'eau. On peut incorporer cette substance tout comme la racine d'ipécacuanha pulvérisée, avec la gomme et le sucre, et en faire des pastilles qui sont d'un usage aussi agréable que commode. Chaque pastille doit contenir une quantité du médicament bien déterminée, par exemple, un huitième ou un quart de grain d'émétine, ou un grain d'ipécacuanha. La teinture alcoolique de cette racine se donne depuis quatre jusqu'à

trente-deux grammes (un gros à une once). On en prépare un sirop qui est très en vogue, et d'une administration facile pour les enfans, auxquels on le donne depuis seize jusqu'à trente-deux grammes (demi à une once) et plus. Cette racine est un des principaux matériaux de la fameuse poudre de *Dover*, réputée anodine, sudorifique, etc. En évaporant jusqu'à siccité un mélange de teinture alcoolique d'ipécacuanha et de sucre, M. Coldefy obtient un *sucre d'ipécacuanha* qui renferme toute la partie gommo-résineuse de cette racine dont il recèle toutes les propriétés, et qui, sous ce rapport, peut être d'un emploi très-avantageux.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. — 1. Racine vêtue de son écorce. — 2. La même dépouillée. — 3. Calice et pistil. — 4. Corolle ouverte. — 5. Fruit de grosseur naturelle, dont on a enlevé circulairement une partie de la chair, afin de mettre à découvert les deux noyaux. — 6. Noyau isolé.

Turpin P *Dubois sculp.*

IRIS *des Marais*

a. U.

CCII.

IRIS DES MARAIS.

Latin	ACORUS ADULTERINUS; Bauhin, Πιναξ, lib. I, sect. 6. IRIS PALUSTRIS LUTEA; Tournefort, clas. 9, sect. 2, gen. 3. IRIS PSEUDACORUS, *corollis imberbibus, petalis interioribus stigmate minoribus, foliis ensiformibus;* Linné, *triandrie monogynie;* Jussieu, clas. 3, ord. 8, *famille des iris.*
Italien	IRIDE GIALLA; ACORO BASTARDO.
Espagnol	ACORO BASTARDO; LIRIO ESPADANAL.
Portugais	LIRIO AMARELHO DOS CHARCOS.
Français	IRIS DES MARAIS; GLAYEUL DES MARAIS.
Anglais	YELLOW IRIS.
Allemand	WASSERSCHWERTEL.
Hollandais	GELL LISCH.
Danois	SWÆRDLILIE.
Suédois	SVARDSLILJA.
Polonais	MIECZYK Z'OLTY.
Russe	KASATNIK.
Hongrois	SARGA VIZI LILIOM.

Ce groupe brillant de belles fleurs, auquel on a donné le nom d'*iris* ou *arc-en-ciel*, si variées dans leurs formes et leurs riches couleurs, si nombreuses en espèces, en renferme plusieurs que la médecine sait employer avec avantage, et que nous allons faire connaître. Toutes se distinguent par une corolle (ou calice) à six divisions profondes, dont trois extérieures très-grandes, étalées; trois intérieures droites et petites : point de calice, trois étamines libres; un style; trois stigmates très-grands, en forme de pétales, recouvrant les étamines : une capsule oblongue, à trois loges, à trois valves; les semences nombreuses, presque rondes, assez grosses. — L'*iris des marais*, ou *glayeul*, paraît avec éclat sur le bord des étangs, où ses fleurs, d'un beau jaune, la font aisément distinguer. — Ses racines offrent une souche charnue, tubéreuse, horizontale, garnie de grosses fibres cylindriques, d'où s'élève une tige droite, presque cylindrique, un peu en zigzag vers son sommet, glabre, haute de deux ou trois pieds. — Ses feuilles sont vertes, planes, ensiformes, striées, aiguës, parfaitement glabres, souvent plus longues que les

tiges, aiguës à leur sommet. — Les fleurs, au nombre de trois ou quatre et plus, sont situées vers le sommet des tiges, portées sur des pédoncules alternes. La corolle est longue d'environ deux pouces; ses trois plus grandes divisions ovales-spatulées, très-entières, point barbues; les trois intérieures courtes, fort petites. Les stigmates sont jaunes, obtus, un peu échancrés ou dentés, plus grands que les divisions intérieures; le tube de la corolle court.

La racine de cette plante est tubéreuse, annelée, d'une couleur comme ferrugineuse. Son parenchyme est charnu, fragile, d'un gris parsemé de rouge. L'odeur de marais qu'elle exhale dans l'état frais, se dissipe par la dessiccation, et alors elle est inodore, fade et styptique : son astringence est même accompagnée d'une certaine âcreté. De même que les racines de la plupart des autres iridées, elle contient une matière extractive brune, une huile grasse, âcre et amère, et une huile volatile qui se concrète en lames brillantes. Mais elle en diffère par une plus grande proportion du principe extractif astringent, auquel sa décoction doit probablement la propriété de se colorer en noir par le sulfate de fer.

Cette racine, douée de propriétés beaucoup plus actives dans l'état frais que lorsqu'elle est sèche, exerce sur l'économie animale une impression tonique avec une légère astriction. Toutefois ses effets varient selon les organes sur lesquels on la dirige spécialement. Ainsi son suc, introduit dans les narines, irrite vivement la membrane pituitaire, produit un sentiment d'ardeur dans les fosses nasales, le pharynx, ainsi que dans la bouche, et determine un écoulement abondant de mucosités par le nez. Cet effet, au rapport d'Amstrong, a quelquefois dissipé des céphalalgies opiniâtres et des douleurs de dents qui avaient résisté à tous les autres moyens. Dans la même vue, divers auteurs ont recommandé la racine elle-même comme masticatoire, contre l'odontalgie et les fluxions aux gencives. L'action purgative de cette racine, lorsqu'elle est récente, est surtout très-remarquable : lorsqu'on l'ingère, elle provoque d'abondantes évacuations alvines; ce qui fait que le suc qu'on en retire a été préconisé comme hydragogue, et administré avec avantage par Ramsay, dans un cas très-remarquable d'hydropisie, et par Plater, contre l'ascite et l'anasarque. Etmuller a vu, dans certains cas, l'expulsion de plusieurs ascarides lombricoïdes être la suite de l'administration

de la racine d'iris des marais. Au rapport de Murray, Blair, médecin anglais, attribuait au suc qu'elle fournit de bons effets contre les scrofules des enfans. Rien ne s'oppose, en effet, à ce que cette racine tonique, styptique et purgative, ne puisse, ainsi que les autres substances de même nature, être utile dans le traitement de ces maladies; mais il n'est guère permis d'admettre son efficacité dans la diarrhée et la dysenterie, contre lesquelles on lui a prodigué de vains éloges, quand on réfléchit que ces phlegmasies repoussent tous les excitans lorsqu'elles sont aiguës, et que lorsqu'elles sont chroniques, les astringens sont loin d'y produire les bons effets qu'on leur attribue faussement. En somme, on ne possède, comme on voit, sur les effets consécutifs de cette racine, que quelques faits épars, qui ne suffisent point pour fixer définitivement les idées sur son influence thérapeutique, ni pour lui faire accorder comme tonique, astringente ou purgative, aucune préférence sur une foule de substances où ces propriétés sont beaucoup plus développées.

En substance, on donne la racine d'iris des marais sous forme pulvérulente, de treize décigrammes à quatre grammes (un scrupule à un gros), et en décoction, de trente-deux à soixante-quatre grammes (une à deux onces) pour un kilogramme (deux livres) d'eau. La dose de son suc exprimé, est depuis seize jusqu'à soixante-quatre grammes (demi à deux onces).

Bouillie dans l'eau avec de la limaille de fer, cette racine produit une assez bonne encre, dont les montagnards d'Écosse se servent ordinairement, dit-on, pour écrire. On l'emploie aussi, dans le même pays, pour la teinture des draps en noir.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite au tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Pistil et étamines. — 2. Fruits, dont un ouvert. — 3. Graine *A*, ombilic *B*, micropyle. — 4. La même coupée horizontalement. — 5. *Id.* coupée verticalement *A*, ombilic *B*, micropyle *C*, chalaze.

Turpin P *Dubois sculp*

IRIS. *Germanique.*

a.U.

IRIS GERMANIQUE.

Latin	IRIS VULGARIS GERMANICA, SIVE SYLVESTRIS, Bauhin, Πινάξ, lib. 1, sect. 6; — Tournefort, clas. 9, sect. 2, gen. 3.
	IRIS GERMANICA, *corollis barbatis, caule foliis altiore multifloro, floribus inferioribus pedunculatis;* Linné, *triandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 3, ord. 8, *famille des iris.*
Italien	GIGLIO CELESTE AZZURRO.
Espagnol	LIRIO DE ALEMANA.
Portugais	LIRIO DOS MONTES.
Français	IRIS GERMANIQUE; FLAMBE.
Anglais	BLUE FLOWER DE LUCE.
Allemand	DEUTSCHE IRIS.
Hollandais	DUITSCHE IRIS.
Danois	BLAA LILIE.
Suédois	BLALILJA.

En faisant naître cette belle espèce d'*iris* aux lieux incultes, sur les vieux murs, et jusque sur les toits de chaume, il semble que la nature ait cherché à masquer, par une de ses plus brillantes productions, les signes extérieurs de l'indigence, qu'elle ait voulu couvrir de fleurs l'habitation du pauvre, et nous offrir un de ces tableaux touchans que l'art s'efforce en vain d'imiter dans nos bosquets. En quittant son lieu natal pour passer dans les jardins de l'opulence, elle n'est plus qu'une belle fleur. — Ses racines, en forme de souche, sont obliques, noueuses, épaisses, charnues, garnies de fibres; ses tiges, presque simples, droites, glabres, cylindriques, hautes d'un pied et demi à deux pieds, nues dans leur partie supérieure. — Les feuilles sont planes, glabres, ensiformes, succulentes, un peu épaisses, plus courtes que les tiges vaginales à leur base. — Les fleurs sont alternes, pédonculées, terminales, peu nombreuses, d'un pourpre violet ou bleuâtre; les supérieures presque sessiles; les spathes membraneuses à leurs bords, roussâtres ou teintes de violet: le tube de la corolle est un peu plus long que l'ovaire; les trois grandes divisions du limbe ovales, arrondies, munies vers leur onglet d'une raie de poils blancs ou jaunâtres; les trois divisions intérieures,

presque aussi grandes que les extérieures; les stigmates d'un violet mêlé de blanc, dentés, très-aigus.

Cette plante fournit, par la culture, un grand nombre de belles variétés.

La racine de l'iris germanique, ridée, genouillée, charnue, de couleur fauve, exhale, lorsqu'elle est fraîche, une odeur forte et désagréable qui se change, par la dessiccation, en une agréable odeur de violette. La saveur âcre, amère, nauséeuse, est légèrement styptique. Ses principes constituans paraissent être les mêmes que ceux de la racine du faux acorus. Toutefois, des qualités physiques plus prononcées semblent y annoncer des propriétés médicinales plus énergiques, bien que de la même nature.

Les différentes vertus errhine, silagogue, purgative, cordiale, etc. qu'on a attribuées à cette racine, découlent immédiatement de l'action excitante qu'elle exerce sur les divers appareils de la vie organique. Dirigée dans les fosses nasales, sous forme pulvérulente, elle excite l'éternument et la sécrétion du mucus nasal. Mâchée, elle provoque l'écoulement de la salive par tous ses canaux, et c'est pour cette raison qu'on la fait entrer si fréquemment dans la composition des poudres sternutatoires et dentifrices. Toutefois, elle est spécialement réputée pour ses effets purgatifs. Les observations de Plater, Rivière, Ruffus, Lister, Werlhoff, attestent que son suc a été parfois employé avec succès dans l'ascite, l'anasarque et autres hydropisies, soit primitives, soit résultat des fièvres intermittentes. Ses succès, dans ces différens cas, tiennent essentiellement à son action purgative; ce qui explique, du reste, la réputation dont elle a joui comme hydragogue. Mais il est à regretter que les drastiques et autres substances toniques et astringentes auxquelles elle a été presque toujours associée par les auteurs que je viens de citer, ne permettent pas de déterminer la part que cette racine a réellement eue aux guérisons qu'on lui attribue si libéralement. Cette vicieuse et funeste coutume d'associer ainsi une foule de substances plus ou moins actives, qui fait le triomphe de la routine et la gloire des charlatans, est, sans contredit, le plus grand obstacle qui se soit opposé jusqu'à nos jours à la détermination précise des véritables propriétés des médicamens; et l'on ne peut point se flatter de parvenir à des idées exactes sur leur action, tant que cette pharmacomanie, digne

des temps d'ignorance et de barbarie où elle a pris naissance, ne sera pas entièrement déracinée. Murray observe judicieusement, d'après Quarin, que la racine de l'iris germanique agit parfois avec tant de violence, qu'il en résulte une chaleur brûlante dans le pharynx et l'œsophage, de vives douleurs dans l'estomac et les intestins, et même, dans certains cas, une inflammation mortelle de ces organes; ce qui doit rendre prudent et circonspect sur son emploi. Comme purgatif, on pourrait employer son suc exprimé, de soixante-quatre à quatre-vingt-seize grammes (deux à trois onces). En substance, elle est d'un usage beaucoup plus fréquent, et, sous forme pulvérulente, elle fait partie d'une foule de médicamens dentifrices, sternutatoires et autres.

La racine de cet iris, comme celle de l'iris de Florence, est fréquemment employée par les parfumeurs pour aromatiser des poudres, des pommades, destinées à la toilette des femmes, et autres cosmétiques. Le suc, exprimé des corolles de cette plante, mêlé avec l'alun, donne une couleur verte dont on se sert pour écrire en vert.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite au tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Racine.

Turpin P. *Dubois sculp*

IRIS *de Florence*

a. U.

IRIS DE FLORENCE.

Latin.	IRIS ALBA FLORENTINA; Bauhin, Πιναξ, lib. 1, sect. 6; — Tournefort, clas. 9, sect. 2, gen. 3.
	IRIS FLORENTINA, *corollis barbatis, caule foliis altiore subbifloro, floribus sessilibus;* Linné, *triandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 3, ord. 8, *famille des iris.*
Italien.	IRIDE DI FIRENZE.
Espagnol.	LIRIO DE FLORENCIA.
Portugais.	IRIS DE FLORENÇA.
Français.	IRIS DE FLORENCE.
Anglais.	FLORENTINE IRIS.
Allemand.	FLORENTINISCHE IRIS.
Hollandais.	FLORENTYNSE IRIS.
Suédois.	FIOLROT.

Des feuilles d'un vert glauque, des fleurs légèrement odorantes et d'un blanc de lait, l'odeur agréable, approchant de celle des violettes, qui émane des racines de cet iris, le distinguent de l'espèce précédente. — Ses racines sont épaisses, noueuses, blanchâtres, très-odorantes : elles produisent une tige droite, glabre, cylindrique, haute d'un ou deux pieds, garnie dans sa longueur de quatre à cinq feuilles droites, ensiformes, très-glabres, d'un vert glauque, plus courtes que la tige. Les fleurs sont au nombre d'une ou de deux, placées à l'extrémité des tiges, grandes, droites, d'une blancheur uniforme, répandant une odeur douce, légère, très-agréable. Les divisions extérieures de la corolle sont grandes, ovales, obtuses, marquées vers leur onglet d'une raie velue; les divisions intérieures un peu plus courtes, plus étroites, presque spatulées; le tube de la corolle à peine de la longueur de l'ovaire.

Cette plante croît en Italie, surtout dans les environs de Florence, et dans les contrées méridionales de l'Europe.

La saveur amère, âcre et persistante, que présente la racine de cette espèce d'iris dans l'état frais, disparaît en grande partie par la dessiccation, et alors elle exhale une odeur très-suave, analogue à

celle de la violette. Pour qu'elle jouisse de toutes les qualités qui lui sont propres, cette racine odorante ne doit être recueillie qu'à l'âge de trois ans. Après qu'elle a été dépouillée de la pellicule brunâtre qui la recouvre, et desséchée au soleil avec beaucoup de soin, elle est en morceaux cylindriformes, aplatis, tuberculeux, d'un blanc rosé. Si l'on a soin de l'enfermer dans des vases bien bouchés et à l'abri de l'humidité, elle peut conserver toutes ses propriétés pendant des années entières.

M. Vogel, à qui la science doit une analyse exacte de cette racine, en a extrait une petite quantité de gomme et de fibre végétale, une matière extractive jaunâtre, une grande quantité de fécule amilacée qui forme colle avec l'eau bouillante, une huile grasse, liquide, âcre, très-amère, et une huile volatile qui se concrette en paillettes blanches, et à laquelle la racine de cet iris doit l'odeur suave de violette qui la caractérise. Ces deux derniers principes paraissent être la source de ses propriétés actives. Plus puissante toutefois que les racines de l'*iris germanica* et de l'*iris pseudoachorus*, elle exerce sur nos organes, comme ces dernières, une action d'autant plus énergique qu'elle est plus récente.

Les nausées, et les abondantes évacuations alvines qu'elle détermine lorsqu'on l'ingère, lui assignent un rang distingué parmi les purgatifs toniques. Comme telle, elle a été recommandée contre les coliques des enfans nouveau-nés, auxquels on l'administrait jadis à la dose de quelques grains. On l'a également vantée contre les embarras muqueux des premières voies, et contre les flatuosités intestinales. Hoffmann lui attribuait en outre une propriété hypnotique, qui résulte probablement de son action excitante sur le système nerveux, action à laquelle il faut également rapporter les vertus céphalique, nervine, cordiale, etc., dont elle a été décorée.

Comme topique, on a préconisé son usage dans différentes maladies de la bouche, telles que l'odontalgie, les fluxions sur les joues, le gonflement fongueux des gencives, et pour prévenir l'encroûtement des dents. Dans ces différens cas on peut la mâcher entière, la faire entrer dans des gargarismes, ou en faire usage en poudre. Sous cette dernière forme, on l'applique avec avantage, comme détersive, sur les ulcères atoniques et baveux, pour y activer le travail de la cicatrisation. On en remplit des sachets qui ont été vantés pour

favoriser la résolution des engorgemens atoniques, œdémateux, et des tumeurs indolentes. Son odeur suave et son action tonique la rendent doublement utile pour le pansement des cautères, et pour entretenir la suppuration des exutoires, dont elle masque en outre la mauvaise odeur.

La racine d'iris de Florence se donne intérieurement en substance de quinze à trente centigrammes (trois à six grains) aux petits enfans, et de treize décigrammes à quatre grammes (un scrupule à un gros) aux adultes. La dose de son suc, comme purgatif, est de trente-deux à soixante-quatre grammes (une a deux onces). On en prépare de petites boules du volume d'un pois, pour entretenir la suppuration des cautères. Cette racine entre dans la composition de la poudre *diaïreos de Prevot*, de la confection *Rebecca*, et de la thériaque d'*Andromaque*. Elle fait partie des trochisques béchiques de *Charas*, de la poudre céphalique odorante, de l'élixir pectoral de *Wedel*, de l'eau asthmatique, et d'une multitude infinie de poudres dentifrices et sternutatoires. L'onguent de *Charas*, le mondificatif d'ache, l'emplâtre diachylon, le *diabotanum de Penicherius*, et autres farragos semblables, sont autant de monstruosités pharmaceutiques où cette racine figure.

Les parfumeurs en font un continuel usage pour aromatiser des poudres, des pommades, des huiles, des eaux distillées et autres cosmétiques. La grande quantité de fécule amilacée qu'elle contient, ainsi que les racines de la plupart des iridées, ne pourrait-elle pas la faire utiliser comme aliment?

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*)

Turpin P. Dubois sculp.

IRIS. *Fétide*

a. U.

CCV.

IRIS FÉTIDE.

Latin	GLADIOLUS FOETIDUS; Bauhin, Πιναξ, lib. 1, sect. 6. IRIS FOETIDISSIMA, seu XYRIS; Tournefort, clas. 9, sect. 2, gen. 2. IRIS FOETIDISSIMA, *corollis imberbibus, petalis interioribus patentissimis, caule uniangulato, foliis ensiformibus;* Linné, *triandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 3, ord. 8, *famille des iris.*
Italien	IRIDE FETIDA.
Espagnol	LIRIO FETIDO.
Portugais	IRIS FETIDA.
Français	IRIS FÉTIDE; GLAYEUL PUANT.
Anglais	STINKING IRIS.
Allemand	STINKENDE IRIS.
Hollandais	STINKENDE LISCH.
Danois	STINKENDE LILIE.

Une odeur désagréable, qu'exhalent les feuilles de cet iris lorsqu'on les froisse entre les doigts, annonce sa présence, et forme l'un de ses caractères, bien mieux déterminés encore par son feuillage d'un vert foncé, par la couleur de ses fleurs qui la distinguent de l'*iris des marais*, avec lequel elle a beaucoup de rapports. — Ses racines sont médiocrement tubéreuses, chargées de fibres longues et nombreuses. Il s'en élève une tige médiocre, un peu anguleuse à un de ses côtés. — Ses feuilles sont alternes, un peu plus longues que la tige, étroites, vaginales à leur partie inférieure. — Les fleurs, placées au sommet des tiges, sont assez petites, d'un bleu triste, tirant sur le pourpre; les plus courtes divisions de la corolle sont un peu plus grandes que les stigmates, barbues en dedans. Elle croît dans les bois, les lieux frais et ombragés en France, en Angleterre, en Allemagne, etc. — La racine est la seule partie de cette plante qui soit employée en médecine; elle est genouillée comme celles de la plupart des autres iris; elle exhale une odeur désagréable et fétide, à laquelle elle doit le nom spécifique qui lui a été imposé. Sa saveur est d'une âcreté remarquable. Les chimistes ne se sont pas occupés de son analyse; on suppose seulement qu'elle renferme à peu près les mêmes matériaux immédiats que la racine d'iris de Florence.

Des qualités physiques aussi fortement prononcées que celles qui

caractérisent l'iris fétide, supposent nécessairement, dans cette racine, des propriétés médicinales d'une certaine énergie : mais on en fait si sarement usage, que ce qui en est enseigné par les auteurs de matière médicale, touchant sa manière d'agir, est plutôt fondé sur son analogie avec les autres, ou sur de simples présomptions, que sur des faits précis et bien observés. On lui attribue toutefois des propriétés hydragogue, diurétique, narcotique, antispasmodique, apéritive, etc. L'hydropisie, l'hystérie et les scrofules sont les affections contre lesquelles on l'a spécialement employée. Bourgeois en administrait souvent la décoction, en bains chaud, dans l'atrophie des membres. Mais ses effets purgatifs sont ce qu'il y a de mieux avéré dans l'histoire médicale de cette racine.

Cette action purgative très-énergique de l'iris fétide, a pu justifier les éloges qu'on lui a donnés dans le traitement des hydropisies atoniques, où réussissent également quelquefois les autres purgatifs drastiques. Sous le même rapport, on a pu en obtenir quelquefois des succès dans le traitement des affections scrofuleuses, contre lesquelles on sait que les purgatifs sont utiles en général, soit comme stimulans, soit comme puissans dérivatifs. L'impression manifeste que cette racine odorante exerce sur le système nerveux, a pu, à l'exemple de la plupart des substances fétides, la faire employer avec avantage contre l'hystérie. L'on conçoit aussi que l'action sédative a pu résulter de son influence sur les fonctions des nerfs. Il est plus difficile d'admettre son efficacité contre l'atrophie. Observons d'ailleurs que les succès attribués à cette iridée, contre les diverses affections que nous venons d'indiquer, ne reposant sur aucune expérience directe, on ne peut raisonnablement lui accorder qu'une faible confiance, jusqu'à ce que ses propriétés aient été constatées par des observations cliniques, bien faites.

Le suc de cette racine se trouve prescrit, dans les pharmacologies, de deux à quatre grammes (demi à un gros).

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite au tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Pistil. — 2. Fruit capsulaire, tel qu'il s'ouvre dans la maturité. — 3. Graine de grosseur naturelle.

(Ces trois détails sont réduits dans les mêmes proportions que la planche.)

4. Graine grossie, coupée verticalement pour faire voir que l'embryon est basilaire, inclus dans un gros périsperme, au sommet duquel on distingue un chalaza.

206.

Turpin. P *Lambert Je sulp.*

IVRAIE.

a. l. l.

CCVI.

IVRAIE.

Latin	GRAMEN LOLIACEUM, *angustiore folio et spicâ;* Bauhin, Πιναξ, lib. 1, sect. 1; — Tournefort, clas. 15, sect. 3, gen. 8. LOLIUM PERENNE, *spiciâ multicâ, spiculis compressis multifloris;* Linné, *triandrie digynie;* — Jussieu, clas. 2, ord. 4, *famille des graminées.*
Italien	LOGLIO VIVACE.
Espagnol	BALLICO.
Portugais	JOYO VIVACE.
Français	IVRAIE VIVACE; FAUX FROMENT.
Anglais	RAY GRASS.
Allemand	WINTERLOLCH; SUESSERDOLCH.
Hollandais	ENGELSCH RYEGRAS.
Danois	RAIGRÆS.
Suédois	RENREPE.
Russe	PSCHANEZ.

L'*ivraie*[1], ou le *rai-grass*, cultivé en Angleterre comme un des meilleurs fourrages, est une graminée très-commune dans les champs, aux lieux incultes, le long des chemins et sur les pelouses; elle est facile à reconnaître par ses tiges raides, très-simples, terminées par des épis allongés, très-étroits : elle présente, pour caractère générique, des épillets composés d'une seule valve calicinale, subulée, persistante, opposée au rachis, dont la concavité forme comme une seconde valve, et reçoit plusieurs fleurs sessiles, imbriquées, renfermées dans la valve calicinale, quelquefois plus longues; la corolle bivalve; trois étamines; deux styles; une semence nue allongée. — Ses racines sont dures, vivaces, un peu traçantes, touffues et fibreuses; elles produisent plusieurs tiges hautes d'un à deux pieds, la plupart couchées à leur base, glabres, très-lisses, dures, rarement ramifiées. — Les feuilles radicales sont planes, très-étroites, lisses à leurs deux faces; celles des tiges un peu plus larges, rudes

[1] C'était autrefois une croyance vulgaire, que l'ivraie vivace, améliorée par la culture, se change en froment, et que ce dernier grain, négligé, se détériore, et se transforme en ivraie vivace.

en dessus, plus courtes que les tiges. — Les fleurs sont disposées en un long épi droit, comprimé, simple, fort étroit, composé d'épillets alternes, sessiles, placés sur deux rangs opposés, appliqués contre un axe (le rachis) un peu flexueux, creusé en canal à ses côtés. Chaque épillet contient environ six à douze fleurs comprimées, imbriquées, très-serrées, dépourvues de barbe ou quelquefois terminées par une arête courte.

Cette plante offre plusieurs variétés remarquables, qui l'ont fait confondre quelquefois avec le *lolium temulentum*, et lui attribuer les qualités délétères de cette dernière, qui s'en distingue par ses tiges rudes au toucher, ainsi que la face interne de ses feuilles, par ses épillets très-ordinairement munis de longues arêtes droites, par ses semences acides, au point de rougir les couleurs bleues végétales.

Parmi les variétés du *lolium perenne*, on en trouve dont les fleurs sont vivipares; dans d'autres, l'épi se ramifie à sa partie inférieure, et présente l'aspect d'une panicule, ou bien les épillets élargis, rapprochés, forment un épi court, ovale, obtus. Le *lolium tenue*, beaucoup plus grêle, et qui souvent ne renferme que trois fleurs dans sa valve calicinale, est considéré, par les uns, comme une espèce distincte, et par d'autres, comme une simple variété. Le grand nombre des fleurs, légèrement aristées, caractérise le *lolium multiflorum*.

L'ivraie vivace, très-importante pour l'économie rurale, n'intéresse que médiocrement le médecin. Cette plante engraisse promptement les chevaux et les bœufs qui s'en nourrissent; il est probable que sa graine ne conviendrait pas moins aux oiseaux de basse-cour, et même que l'homme pourrait la manger sans inconvénient.

Mais il n'en est pas de même de l'ivraie annuelle, *lolium temulentum*. Celle-ci présente un des faits les plus remarquables qu'on puisse citer comme exception à la loi de l'analogie des propriétés médicinales dans les plantes de la même famille. Les semences de toutes les graminées auxquelles cette plante appartient, sont en effet constamment nutritives : partout l'homme y puise ses plus utiles comme ses plus précieux alimens, tandis que celles de l'ivraie, loin d'être propres réparer ses pertes et à le nourrir, agissent sur lui à la manière des poisons [1]. Je ne sache pas que les chimistes modernes aient employé

[1] Cette plante a été ainsi nommée, parce qu'elle détermine des vertiges, des tremblemens, et une sorte d'*ivresse* chez les personnes qui en font usage.

aucun moyen d'analyse à la recherche des principes composans des semences de cette plante, mais l'expérience a constaté ses effets pernicieux sur l'économie animale.

Aristote, Théophraste, Pline, Dioscorides, ont connu les propriétés délétères de l'ivraie; les naturalistes, les historiens, les poètes de l'antiquité, nous parlent des accidens auxquels elle donne lieu. Les anciens croyaient même que son usage rendait aveugle : *Lolio victitare* était, chez les Romains, une expression familière, synonyme de devenir aveugle. Virgile lui donne le nom de sinistre, *infelix lolium.* Les modernes ont confirmé les effets dangereux des semences de cette graminée, et c'est surtout à Seeger que l'on doit les données les plus positives sur leur action médicale. Un chien, auquel cet auteur avait fait avaler trois onces de bouillie faite avec la farine d'ivraie et l'eau, éprouva, au bout de cinq heures, un tremblement général; il cessa de marcher, la respiration devint difficile. Au bout de neuf heures, il tomba dans l'assoupissement, et devint insensible : mais il fut rétabli le lendemain. Chez d'autres animaux soumis à la même expérience, il y eut des vomissemens, des convulsions, et une abondante excrétion d'urine et de sueur. Le même auteur rapporte que cinq personnes, ayant mangé ensemble cinq livres de pain d'avoine mêlée d'ivraie, furent toutes atteintes, au bout de deux heures, d'une céphalalgie frontale, de vertiges, de tintemens dans les oreilles. L'estomac était douloureux, la langue tremblante, la déglutition et la prononciation singulièrement difficiles. Il y eut quelques vomissemens aqueux avec beaucoup d'efforts, de fréquentes envies d'uriner, une grande lassitude, des sueurs froides, et surtout un violent tremblement de tout le corps. Divers auteurs assurent que l'ivraie a produit quelquefois la paralysie, un délire furieux, et même la mort. On lui attribue, en outre, des fièvres épidémiques de mauvais caractère. Ces derniers faits sont sans doute exagérés. M. Decandolle remarque, en effet que l'ivraie, mêlée au pain, ou introduite dans la bière, donne rarement lieu à ces accidens; il prétend même que, dans des temps de disette, plusieurs individus en ont mangé sans inconvéniens. Mais ces faits négatifs ne détruisent pas les observations positives faites en Allemagne, par Seeger; de sorte qu'il paraît incontestable que l'ivraie agit sur l'économie animale, à la manière des poisons narcotiques-irritans, en excitant l'appareil gastrique d'abord, et ensuite le

système nerveux et les autres, d'où résultent les effets narcotiques et enivrans qu'on lui reconnaît.

On pourrait facilement remédier à ces accidens par le moyen d'un vomitif, à la suite duquel on administrerait des boissons délayantes et acidules, ou quelques toniques diffusibles, selon la nature des symptômes qui auraient été produits. Du reste, on ne s'est livré à aucune recherche clinique sur les effets consécutifs de cette substance dans les maladies. On s'est borné à en faire, dans certains cas, des applications locales, généralement regardées comme détersives et résolutives; on a également prétendu que ces applications d'ivraie étaient propres à s'opposer à la gangrène : mais aucune expérience directe ne vient à l'appui de cette assertion.

La dose à laquelle on pourrait administrer l'ivraie, n'est pas mieux déterminée par l'influence qu'on peut en espérer dans le traitement des maladies; mais, à raison de ses propriétés dangereuses, si l'on voulait y avoir recours, il faudrait commencer par une très-petite dose, celle de quelques grains, par exemple, qu'on aurait soin d'augmenter peu à peu, à mesure qu'on en suivrait les effets avec attention.

Si ce que rapporte Bourgeois, de l'usage de la pâte d'ivraie pour engraisser les chapons et les poulardes, est vrai, cette substance n'exercerait point, sur les oiseaux, la même action qu'elle exerce sur l'homme et sur les chiens, et on pourrait l'employer avec avantage à la nourriture de la volaille, et autres usages économiques.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Épillet composé d'une glume uni-labiée et de sept fleurs. — 2. Fleur entière détachée d'un épillet. — 3. Pistil ayant à sa base deux petits corps allongés.

Turpin. P. *Lambert J.e sculp.*

JALAP.

a. l. l.

CCVII.

JALAP.

Latin.	CONVOLVULUS JALAPPA, *foliis difformibus, cordatis, angulatis, oblongis lanceolatisque, caule volubili, pedunculis unifloris;* Linné, *pentandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 8, ord. 10, *famille des liserons.*
Italien.	GIALAPPA.
Espagnol.	JALAPPA; XALAPPA.
Portugais.	JALAPPA.
Français.	JALAP.
Anglais.	JALAP.
Allemand.	JALAPWURZEL.
Hollandais.	JALAPPE.
Danois.	JALAPPE.
Suédois.	JALAPE.

Plusieurs auteurs, d'après Tournefort, avaient rapporté le *jalap* à une espèce de belle-de-nuit nommée *mirabilis jalappa*, L., dont les racines sont douées de propriétés purgatives; mais il a été bien reconnu depuis, que le véritable *jalap* était un liseron, le *convolvulus jalappa*, L., dont le caractère essentiel du genre consiste dans un calice à cinq divisions; une corolle monopétale, plissée, campaniforme ou infondibuliforme; cinq étamines; un style surmonté de deux stigmates. Le fruit est une capsule supérieure, entourée par le calice, à deux loges, renfermant chacune deux semences. — Ses racines sont épaisses, allongées, compactes, blanches à l'extérieur, noirâtres en dedans, remplies d'un suc laiteux. — Ses tiges sont très-longues, herbacées et grimpantes, couvertes d'un léger duvet, ainsi que toute la plante, garnies de feuilles alternes, pétiolées, de formes différentes, légèrement ondulées sur leurs bords; les inférieures triangulaires, presque en cœur; les supérieures plus allongées, plus aiguës. — Les fleurs sont solitaires, alternes, pédonculées, situées dans l'aisselle des feuilles; les pédoncules un peu plus courts que les fleurs; la corolle est assez grande, d'un jaune pâle, en forme d'entonnoir; les semences hérissées.

Cette plante croît au Mexique, aux environs de la Véra-Cruz.

Elle tire son nom de *Xalappa*, ville de l'Amérique Espagnole, d'où elle nous est venue pour la première fois.

Telle qu'elle se présente dans le commerce, la racine de jalap est grosse, courte, arrondie, ou en tranches épaisses, pesantes, orbiculaires, rugueuses, d'une couleur jaune brunâtre à l'extérieur, et d'un gris veiné intérieurement. Sa cassure ondulée et lisse est parsemée de points brillans; son odeur est légèrement nauséeuse, et sa saveur âcre et piquante. On en retire une matière extractive, et une résine à laquelle le jalap doit toutes ses propriétés médicinales. D'après les analyses de Gmelin, Neumann, Bergius, Cartheuser, Spielmann, la quantité de cette résine varie beaucoup selon différentes circonstances qui n'ont point encore été déterminées, mais qui tiennent, selon toutes les apparences, à l'âge de la plante, à l'époque à laquelle sa racine a été cueillie, à son état de fraîcheur ou de vétusté, etc.

Portée sur les fosses nasales, la racine de jalap pulvérisée irrite la membrane pituitaire, et provoque l'éternument. Introduite dans l'estomac, elle produit peu d'altération dans les fonctions de cet organe; mais elle agit avec force sur le canal intestinal, et provoque d'abondantes évacuations alvines. « Le jalap, dit Schwilgué, administré à petite dose et très-étendu, provoque une purgation sans coliques ni phénomènes généraux notables; à grande dose, il peut occasioner les unes et les autres. Son action est assez prompte; elle est accompagnée de chaleur plus ou moins grande dans l'intestin; elle n'est pas accompagnée de vomissemens, quoiqu'elle trouble l'action de l'estomac; elle n'est pas suivie de constipation. L'extrait alcoolique de jalap peut déterminer les mêmes effets que la racine; il est susceptible d'occasioner l'inflammation si on l'administre à trop grande dose ou trop peu étendu. Il agit d'une manière plus constante que la racine dont les matériaux ne sont pas toujours dans les mêmes proportions. J'ai souvent administré l'extrait alcoolique de jalap à la dose de demi-gramme, soit sous forme de pilules, soit en suspension dans cent et deux cent fois son poids d'eau, sans provoquer de coliques ni de trouble général notable. Il est un des purgatifs qui méritent le plus d'être employés. On peut, en effet, l'administrer sous peu de volume, et masquer facilement sa saveur; son action est constante; il peut convenir, et lorsqu'on veut provoquer une purpation sans

phénomènes généraux, et lorsqu'on veut déterminer un trouble général. Toutefois, l'expérience semble avoir constaté que le jalap, ainsi que la résine qu'on en retire, conviennent peu en général aux tempéramens nerveux, aux constitutions très-irritables, aux sujets secs, maigres et ardens; on doit s'en abstenir dans les fièvres aiguës, dans les maladies inflammatoires, et dans toutes les affections qui sont accompagnées d'une vive réaction vitale, ou de beaucoup d'irritation. En revanche, ce purgatif convient très-bien aux tempéramens lymphatiques, aux individus forts qui ont peu de susceptibilité nerveuse, aux femmes et aux enfans, chez lesquels les sucs blancs prédominent, et dont le canal intestinal est habituellement surchargé d'épaisses et d'abondantes mucosités. Le jalap, en un mot, est un des purgatifs les plus utiles à employer dans les maladies chroniques. On en fait spécialement usage dans les affections catarrhales rebelles et les écoulemens de vieille date, dans les rhumatismes anciens, la goutte atonique, le scorbut, la mélancolie, et autres névroses contre lesquelles la médication purgative est utile. On s'en sert surtout avec succès dans l'hydropisie, les scrofules et les maladies vermineuses. Divers auteurs ont même préconisé l'efficacité du jalap dans l'hydropisie ascite : mais il ne peut y avoir eu du succès que lorsque cette maladie est essentielle et atonique; car si elle avait le caractère inflammatoire, ainsi que cela arrive quelquefois, ou si elle était le résultat de l'inflammation du péritoine, ce qui est le cas le plus ordinaire, on sent qu'un semblable purgatif y serait beaucoup plus nuisible qu'utile. Le seul inconvénient qu'on puisse reprocher à la racine de jalap, c'est que, selon la quantité plus ou moins grande de résine qu'elle renferme, elle produit, ainsi que le remarque Murray, des effets tantôt à peine sensibles, tantôt tellement intenses, qu'il peut en résulter une inflammation funeste, et même la mort : circonstance qui doit engager à employer de préférence la résine qui, toujours identique, agit constamment de la même manière à la même dose, et produit d'ailleurs les mêmes effets que la racine elle-même.

Beaucoup plus active que cette dernière, la racine de jalap ne se donne guère au delà d'un gramme (dix-huit grains) aux adultes. Aux petits enfans âgés de moins de huit ans, on l'administre à la dose d'autant de grains qu'ils ont d'années, et de huit à dix grains à ceux qui sont âgés de huit à quinze ans. La racine est administrée

aux adultes, d'un à deux grammes (seize à trente-six grains), et aux enfans, de vingt-cinq à cinquante centigrammes (cinq à dix grains). L'une et l'autre peuvent être données en suspension dans l'eau, le lait ou une émulsion, ou triturées avec du sucre ou une poudre inerte, et administrées sous forme pilulaire ou d'électuaire.

Il faut être prévenu que la racine de jalap est souvent vermoulue et détériorée par la vétusté dans les boutiques, et que sa résine est souvent sophistiquée par son mélange avec la colophane ou autres résines. Cette racine purgative entre dans la composition d'une foule de médicamens surannés, tels que les électuaires hydragogue de *Sylvius*, et antihydropique de *Charas*, l'extrait catholique de *Rolfinvius*, les pilules antigoutteuses de *Scheffer*, les pilules cachectiques, les sirops hydragogue et apéritif de *Charas*, et autres préparations pharmaceutiques condamnées à un éternel oubli. On retrouve encore le jalap dans un grand nombre de teintures stimulantes et purgatives, dont regorgent les pharmacopées et les formulaires français et étrangers.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite au quart de sa grandeur naturelle.*) — 1. Tube ouvert, d'une corolle, afin de faire voir le pistil et l'insertion des cinq étamines. — 2. Fruit entier. — 3. Le même coupé horizontalement. — 4. Graine chevelue.

Turpin Pinx.t Lambert Jr. Sculp.

JOUBARBE.

a.l.l.

JOUBARBE.

Grec	ασιζωον[1] μεγα, Théophraste.
Latin	SEDUM MAJUS VULGARE; Bauhin, Πιναξ, lib. 7, sect. 5. SEDUM MAJUS, ARBORESCENS; Tournefort, clas. 6, sect. 6, gen. 1. SEMPERVIVUM TECTORUM, *foliis ciliatis, propaginibus patentibus*; Linné, *dodécandrie, dodécagynie*; — Jussieu, clas. 14, ord. 1, *famille des joubarbes.*
Italien	SEMPREVIVO.
Espagnol	SIEMPREVIVA DE TEJADOS.
Portugais	SEMPREVIVA.
Français	JOUBARBE[2]; GRANDE JOUBARBE; JOUBARBE DES TOITS.
Anglais	COMMON HOUSELEEK.
Allemand	HAUSWURZEL; GROSSER HAUSLAUCH.
Hollandais	HUISLOOK.
Danois	HUUSLOG.
Suédois	HUUSLOK.
Polonais	ROZCHODNIK WIELKI.
Russe	TCHESNOK DIKOI.
Hongrois	HAZI ZOLD.

Tandis que l'imagination s'entretient d'idées mélancoliques, excitées par les effets de la vétusté, souvent une belle végétation ramène dans notre âme cette douce gaîté qu'inspire la présence des fleurs : c'est ainsi qu'elle adoucit le tableau toujours affligeant de la destruction, en plaçant, sur les ruines et les vieux murs, ces jolies joubarbes à fleurs purpurines, où, par un contraste avec ces arides localités, elles forment un parterre des plus agréables. — Celle dont il s'agit ici, a des racines allongées, d'une grosseur médiocre, traçantes, fibreuses, peu ramifiées. Leur collet est garni de rosettes de feuilles persistantes, serrées les unes contre les autres. — Ces feuilles sont sessiles, imbriquées, tendres, charnues, ovales, aiguës, glabres à leurs deux faces, ciliées à leurs bords, souvent rougeâtres vers leur sommet. — De leur centre s'élève une tige droite, velue, longue d'un pied et demi, garnies de feuilles éparses. Elle se divise

[1] De ἀεί, toujours, et ζωος,η,ον, vivant.
[2] De *Jovis barba*, barbe de Jupiter.

à son sommet en rameaux étalés, courbés en dehors, sur lesquels sont placées, en forme d'épi, des fleurs presque sessiles, purpurines, un peu velues, la plupart tournées du même côté. Elles offrent pour caractère générique : un calice profondément divisé en douze à quinze folioles aiguës, persistantes; autant de pétales lancéolés; vingt-quatre à trente étamines. — Les ovaires sont au nombre de douze à quinze, accompagnés chacun à sa base d'une écaille nectarifère; les styles simples, courbés en dehors. Il en résulte autant de capsules uniloculaires, s'ouvrant longitudinalement à leur côté intérieur, renfermant des semences placées sur un seul rang à la suture de chaque capsule.

On trouve cette plante en Europe, sur les toits, les vieux murs et les collines pierreuses.

La joubarbe exhale une odeur à peine sensible. Sa saveur est aqueuse, fraîche, âpre, styptique, et comme salée; ses feuilles succulentes renferment une grande quantité de suc aqueux, opaque, acidule et astringent, qui noircit avec le sulfate de fer, et forme, par le contact de l'alcool, un coagulum blanchâtre, dont l'aspect est analogue à celui de la crême de lait.

Les feuilles de cette plante grasse déterminent, lorsqu'on les mâche, un sentiment de fraîcheur et une astriction remarquable, qui indiquent manifestement les propriétés réfrigérantes, astringentes et détersives dont elles sont douées. A l'intérieur, on a fait usage de leur suc exprimé dans la dysenterie, où nous en approuverions volontiers l'emploi, si nous pouvions admettre l'utilité des astringens dans cette phlegmasie. On lui a attribué de bons effets contre les maladies convulsives. Les paysans, partout simples et crédules, s'en servent quelquefois contre les fièvres intermittentes qui les affligent; et sans doute quelques succès peuvent être attribués à ce moyen, tout aussi bien qu'à cette foule de prétendus fébrifuges préconisés avec emphase par les médicastres et les charlatans : mais il faut avouer qu'aucune observation exacte, ni aucune expérience positive, n'ont constaté son efficacité contre ces diverses affections.

De nos jours, on ne fait plus usage de la joubarbe qu'à l'extérieur; Galien l'employait sous ce rapport contre le phlegmon et l'érysipèle. On en a recommandé l'application contre la brûlure. Scopoli et Rosenstein faisaient usage du suc de joubarbe, associé au miel, dans

les aphtes des enfans, et Boyle contre l'angine. Van Swiéten en employait la pulpe au pansement des fissures des mamelles; d'autres ont vanté ses bons effets contre l'orgeolet ou phlegmon des paupières, et quelques auteurs se louent beaucoup de son application, sous forme de cataplasme, sur les tumeurs hémorrhoïdaires. Dans certaines contrées, le peuple croit à la toute-puissance des feuilles de joubarbe pour guérir les coupures. Le coagulum, que l'esprit de vin opère dans le suc de cette plante, a été vanté enfin comme propre à dissiper les éphélides ou taches du visage; mais cet effet est plus que douteux. On sait, du reste, que la joubarbe, de même que tous les topiques, ne peut que s'opposer à la guérison des coupures, comme de toute autre plaie, et que le seul traitement efficace de ces sortes de solutions de continuité consiste dans le rapprochement pur et simple des parties divisées. A l'égard des hémorrhoïdes, les accidens graves qui peuvent résulter de l'application des astringens sur les tumeurs auxquelles elles donnent lieu, doivent rendre extrêmement circonspect sur l'emploi de la joubarbe dans leur traitement. Cette plante réfrigérante peut être appliquée avec succès sur les fissures des mamelles, et employée contre l'angine et contre les aphtes, lorsque ces affections sont lentes, peu douloureuses, et d'un caractère muqueux; mais elle y serait plus nuisible qu'utile, si elles étaient accompagnées de beaucoup de douleur et d'irritation, ou d'un état inflammatoire très-intense. Nous faisons la même remarque à l'occasion de la brûlure : à l'instant même de cet accident, surtout dans les brûlures au premier degré, nul doute que les applications de joubarbe pilée ne soient aussi avantageuses et même préférables à cette multitude de remèdes composés, absurdes ou intempestifs qui ont usurpé une sorte de réputation populaire contre cette affection; mais il est beaucoup de cas où cette plante n'y convient pas mieux que les autres astringens. On sait, en outre, que l'érysipèle guérit beaucoup plus sûrement sans aucun topique, qu'avec la joubarbe, et que le phlegmon réclame en général des moyens beaucoup plus émolliens.

Le suc, exprimé et dépuré de cette plante, peut être administré intérieurement à la dose de soixante-quatre grammes (deux onces) et plus. On en prépare un sirop qui est souvent incorporé, ainsi que le suc lui-même, dans des collyres, des gargarismes et autres médi-

camens styptiques et astringens. Il suffit d'écraser ses feuilles dans un mortier, pour les disposer à former des cataplasmes réfrigérans.

Dans certaines contrées, la joubarbe est honorée d'une sorte de respect religieux, les simples et crédules habitans des campagnes lui accordent la puissance de prévenir les enchantemens et les maléfices des prétendus sorciers. Elle croît abondamment sur les toits et sert à affermir ou à assujétir les tuiles et le chaume sur l'agreste habitation du laboureur. Modeste ornement des chaumières, bienveillante protectrice de l'humble cabane du pauvre, elle est ainsi, aux yeux du sage, préférable à cette foule de végétaux que l'ignorance, l'erreur, la crédulité ou l'imposture ont fastueusement décorés des vertus les plus mensongères, des propriétés les plus contradictoires; et elle est plus digne de nos hommages que tous ces monstres de végétation obtenus avec effort, en torturant la nature, et que le luxe assemble à grands frais, pour flatter, par quelques sensations stériles et éphémères, les sens blasés des oisifs et des oppresseurs.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.)* — 1. Feuilles radicales. — 2. Fleur entière de grandeur naturelle. — 3. Étamine. — 4. Fruit multiple. — 5. Capsule isolée. — 6. La même, coupée dans sa longueur. — 7. Graine isolée.

Turpin P. *Lambert Je Sculp.*

JOUBARBE *(petite)*

a.l.l.

JOUBARBE PETITE.

Grec.	αειζωον μικρον, Théophraste.
Latin.	SEMPERVIVUM MINUS, VERMICULATUM, ACRE; Bauhin, Πιναξ, lib. 7, sect. 5.
	SEDUM PARVUM, ACRE, FLORE LUTEO; Tournefort, cl. 6, sect. 6, gen. 1.
	SEDUM ACRE, *foliis subovatis, adnato-sessilibus gibbis erectiusculis alternis, cimâ trifidâ;* Linné, *décandrie pentagynie;* — Jussieu, clas. 14, ord. 1, *famille des joubarbes.*
Italien.	SEDO ACRE; PINOCHIELLA.
Espagnol.	SEDO ACRE; VERMICULAR.
Portugais.	VERMICULARIA.
Français.	PETITE JOUBARBE.
Anglais.	WALL PEPER; PEPER CROP.
Allemand.	MAUERPFEFFER.
Hollandais.	MUUR PEPER.
Suédois.	FETKNOPPAR.
Russe.	MOTODILE.

La *petite joubarbe*, que l'on nomme encore *vermiculaire*, *orpin brûlant*, etc., n'appartient point au même genre que la précédente : elle est rangée parmi les *sedum*, genre nombreux en espèces, à fleurs blanches ou jaunes, beaucoup plus petites, moins brillantes que celles des *sempervivum;* il se caractérise par un calice à cinq divisions (rarement de quatre à sept); cinq pétales; dix étamines; cinq ovaires, autant de styles courts; cinq écailles à la base de l'ovaire; cinq capsules. — Ses racines offrent une souche grêle, rampante, garnie de quelques fibres, d'où s'élèvent plusieurs tiges médiocrement rameuses, droites ou ascendantes, longues au plus de trois ou quatre pouces. — Les feuilles sont nombreuses, éparses, serrées, droites, courtes, épaisses, presque ovales, un peu aplaties en dessous, prolongées vers le bas à leur point d'insertion; d'un vert clair, quelquefois rougeâtre dans leur vieillesse, d'une saveur âcre et brûlante. — Les fleurs sont sessiles, d'un beau jaune vif, placées le long des rameaux d'une cime souvent divisée en trois branches. — Les divisions du calice sont ovales-oblongues, obtuses; les pétales ovales, lancéolés, aigus.

JOUBARBE (PETITE).

Cette plante croît partout en Europe, sur les vieux murs, dans les lieux secs, arides, exposés au soleil.

L'odeur de la petite joubarbe n'est pas plus marquée que celle des autres plantes grasses : sa saveur est chaude, piquante et âcre; ce qui lui a fait donner le nom de *poivre des murailles,* sous lequel on la désigne vulgairement. Son âcreté paraît essentiellement résider dans le suc qu'elle renferme, et qui jouit des mêmes propriétés que la plante elle-même; l'analyse chimique n'a point encore fait connaître sa composition : Bergius a remarqué toutefois que la décoction aqueuse, jaunâtre, inodore, âcre et nauséeuse de cette plante, n'éprouve aucun changement par le contact du sulfate de fer.

Deux chiens, auxquels M. Orfila avait fait avaler quatre onces et demie de suc de *sedum acre,* et sur lesquels il a lié immédiatement après l'œsophage, ont éprouvé des efforts de vomissement, un accablement remarquable, une insensibilité absolue, des mouvemens convulsifs dans les pattes, et ont succombé dans l'espace de vingt-quatre heures. Après leur mort, on a trouvé la membrane muqueuse de l'estomac d'un rouge de feu, les poumons rougeâtres et plus denses que dans l'état ordinaire. Lorsque cette plante est introduite dans l'estomac de l'homme, elle se borne, pour l'ordinaire, à produire des vomissemens et une purgation plus ou moins violente; mais son action excitante peut s'exercer consécutivement sur différens appareils organiques, et donner lieu à plusieurs phénomènes secondaires qui lui ont fait donner les titres de diurétique, apéritive, détersive, fébrifuge, etc. Sous ces divers rapports, on a vanté le *sedum acre* dans le traitement de plusieurs maladies, et particulièrement contre l'hydropisie, le scorbut, le scrofule, les fièvres intermittentes, l'épilepsie, les ulcères sordides, les chancres, la gangrène, et même contre les cancers. Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'irritation vive que le suc de cette plante produit sur l'appareil digestif, est susceptible d'y déterminer l'inflammation et l'ulcération, et qu'elle peut même donner la mort, en opérant une lésion consécutive du système nerveux; ce qui fait que, à l'exemple de Boerhaave, on doit avoir beaucoup de méfiance sur son administration intérieure.

Au rapport de Murray, Bulow, médecin suédois, l'administrait intérieurement contre le scorbut, en décoction dans le lait et dans la bière. Cette dernière décoction était associée par lui avec le miel

rosat dans des gargarismes dirigés contre le gonflement des gencives, et employée au pansement des ulcères qui surviennent souvent dans cette affection : il appliquait aussi la plante elle-même cuite en cataplasme, sur les articulations, pour remédier à la contracture des membres chez les scorbutiques. Marquet prétendit, de son côté, que le suc, ainsi que la pulpe de cette joubarbe, avaient une grande efficacité contre les ulcères, les chancres et les cancers. Plusieurs faits publiés en Allemagne, et quelques observations faites en France, semblent annoncer que cette plante a été administrée avec succès dans quelques cas d'épilepsie. L'on doit, entre autres, à M. Peters cinq observations d'épilepsie et de chorée, dans lesquelles le *sedum acre*, administré en poudre de huit à dix grains par jour, pendant un certain temps, a guéri un malade, et retardé ou affaibli les accès chez les autres. Le suc et la décoction de cette plante paraissent avoir guéri quelquefois les fièvres intermittentes. Enfin, son suc et sa pulpe jouissent de beaucoup de vogue pour le traitement des cors et des durillons. Remarquons, toutefois, au sujet des effets thérapeutiques, sans doute trop libéralement et trop légèrement attribués à la petite joubarbe, que si ces applications ont paru quelquefois utiles pour remédier à certains symptômes du scorbut, nous possédons une foule de moyens beaucoup plus puissans et beaucoup plus certains contre cette maladie. Malgré les assertions de Marquet, peut-on d'ailleurs lui attribuer raisonnablement contre les ulcères carcinomateux et les cancers, d'autre effet que celui de déterger leur surface fongueuse, de diminuer la quantité et la puanteur de l'ichor infect qui découle parfois de ces affreuses ulcérations? Il en est de même à l'égard de la gangrène, contre laquelle nous possédons une foule de moyens dont les avantages sont beaucoup mieux constatés. Quant aux succès qui sont attribués au *sedum acre* contre l'épilepsie et les fièvres intermittentes, les observations sur lesquelles ils reposent sont en trop petit nombre, pour qu'on puisse admettre définitivement son efficacité contre ces affections pathologiques, qui exigent, comme on sait, des méthodes de traitement très-variées, et souvent même entièrement opposées les unes aux autres.

On administre cette plante sèche, sous forme pulvérulente, depuis vingt-cinq jusqu'à soixante-quinze centigrammes (cinq à quinze

grains). Son suc dépuré se donne à la dose d'une demie ou d'une cuillerée, et sa décoction de trente-deux à soixante centigrammes (deux à quatre onces). Elle entre dans la composition de l'onguent populéum. On en préparait jadis une eau distillée, qui a joui, contre la gravelle, d'une réputation dont le temps a fait justice, parce que, à l'exemple de tant de réputations usurpées, elle ne reposait que sur des illusions et des erreurs.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Fruit. — 2. Capsule coupée dans sa longueur, pour faire voir le point d'attache des graines. — 3. Graine grossie.

Turpin P. *Lambert Jr. sculp.*

JUJUBIER.

a.l.l.

CCX.

JUJUBIER.

Grec	ζιζυφα, Actuarius.
Latin	JUJUBÆ MAJORES, OBLONGÆ; Bauhin, Πινακ, lib. 11, sect. 6. ZIZIPHUS; Tournefort, clas. 21, sect. 7, gen. 6. RHAMNUS ZIZYPHUS, *aculeis geminatis, altero recurvo, floribus digynis, foliis ovato-oblongis;* Linné, *pentandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 14, ord. 13; *famille des nerpruns.*
Italien	GIUGGIOLO.
Espagnol	AZUFAYFO.
Portugais	MACEIRA DE ANAFEGA.
Français	JUJUBIER.
Anglais	JUJUBE TREE.
Allemand	BRUSTBEERE.
Hollandais	JOBENBOOM.
Arabe	ONNAB.
Persan et Turc	UNAP.
Géorgien	UNABI.
Chinois	HUM-HAO.
Japonais	NAATIME.

Né sur les côtes de la Syrie, le jujubier, au rapport de Pline, a été transporté de ce pays dans l'Italie, sous le règne d'Auguste : il s'est depuis naturalisé le long des bords de la Méditerranée, dans la Provence, le Languedoc, la Barbarie et le Levant. Linné l'avait placé parmi les *rhamnus* (les nerpruns). M. Delamarck l'en a retiré pour en former, sous le nom de *ziziphus*, un genre particulier, distingué par un calice très-ouvert, à cinq divisions, cinq pétales, cinq étamines insérées, ainsi que les pétales, sur un disque glanduleux, qui entoure un ovaire supérieur, chargé de deux styles. Le fruit est un drupe contenant un noyau à deux loges, à deux semences.

Le jujubier, sous la forme d'un grand arbrisseau, s'élève à la hauteur de quinze à vingt pieds. Ses tiges sont très-rameuses, tortueuses, revêtues d'une écorce brune, un peu gercée : ses rameaux, d'un rouge-brun, flexueux, munis à leur base de deux aiguillons, l'un droit, l'autre courbé en hameçon. — Les feuilles sont alternes, médiocrement pétiolées, lisses, ovales, légèrement dentées,

marquées de trois nervures longitudinales. — Les fleurs naissent en paquets dans les aisselles des feuilles : elles ont un calice à cinq divisions ovales ; les pétales plus courts que le calice, étroits, creusés en forme de demi-entonnoir ; les filamens plus courts que les pétales ; les anthères arrondies. — Le fruit est un drupe pulpeux, rougeâtre, de la forme et de la grosseur d'une olive, contenant un noyau osseux à deux loges ; une semence dans chaque loge.

Il est une autre espèce de jujubier, connue depuis très-long-temps sous le nom de lotos *(ziziphus lotus)*; Homère en parle dans l'*Odyssée*. Ses fruits, d'après ce poète, avaient un goût si délicieux, qu'ils faisaient perdre aux étrangers le souvenir de leur patrie. Ils croissaient en abondance dans le pays habité par les anciens lotophages, aujourd'hui *gerbi*, dans le royaume de Tunis. Cet arbrisseau y est encore très-commun, et je l'ai rencontré fréquemment dans plusieurs autres contrées, sur la côte de Barbarie. Il croît en buisson, et s'élève à peine à la hauteur de quatre à cinq pieds. Ses rameaux sont tortueux, grêles, d'un blanc cendré, garnis d'aiguillons ; ses feuilles assez semblables à celles du jujubier commun, mais plus petites, plus arrondies, à trois nervures ; les fruits plus petits, presque ronds, de couleur roussâtre, d'une saveur douce assez agréable, mais très-inférieurs à leur ancienne réputation. On les vend encore aujourd'hui dans les marchés. Les Arabes des bords de la Petite Syrte et du voisinage du désert, les mangent et même en nourrissent leur troupeaux : ils en font aussi une boisson en les broyant et les mêlant avec de l'eau. Tel est à peu près l'usage qu'on en faisait chez les anciens, d'après le rapport de Polybe et de Théophraste.

Sous une pellicule rouge, qui se ride après la maturition, les jujubes renferment un parenchyme blanchâtre, mou, pulpeux, succulent, qui devient spongieux par la dessiccation, et acquiert alors un goût vineux et sucré à la place de la saveur douce, légèrement acidulée, qu'elles présentent dans l'état frais. L'analyse chimique n'a point encore fait connaître les proportions respectives des matériaux immédiats de ces fruits. On y reconnaît toutefois la présence du sucre, et d'une grande quantité de mucilage doux et visqueux, dissoluble dans l'eau ; de sorte qu'il n'y a pas de doute qu'ils ne soient susceptibles de donner de l'alcool à la distillation.

Quelques auteurs ont cru reconnaître dans ces fruits les στερικα de Galien, tandis que J. Bauhin pense qu'elles ne sont autre chose que les fruits dont Athénée, Théophraste, Pline et autres anciens ont parlé sous le nom de lotus. Quoi qu'il en soit, ces fruits mucilagineux et sucrés sont très-nutritifs, et jouissent manifestement des propriétés émolliente, adoucissante, relâchante, lubréfiante, qui sont le propre de tous les fruits mucilagineux, et particulièrement des figues et des raisins. Sous ces différens rapports, on pourrait en faire usage avec succès dans le traitement de la plupart des maladies inflammatoires, et dans les affections aiguës et chroniques, accompagnées de sécheresse, d'ardeur et d'irritation. Leur décoction dans l'eau a été surtout préconisée contre les maladies de poitrine, telles que les catarrhes pulmonaires, l'enrouement, la phthisie, et les toux d'irritation. On peut l'employer avec le même succès contre la phthisie laryngée, l'angine et les aphtes, la diarrhée et la dysenterie, soit en boisson, soit sous une forme plus rapprochée. A l'exemple de toutes les dissolutions mucilagineuses, cette décoction peut encore être administrée avec succès dans la néphrite, dans l'inflammation de la vessie, dans la blennorrhagie, dans les affections calculeuses, et autres maladies des voies urinaires. Comme adoucissante et comme nutrivive, la décoction et la pulpe des jujubes sont d'un avantage réel, lorsque toutefois l'estomac les supporte bien, dans la fièvre hectique, et dans certaines maladies de la peau longues et rebelles, accompagnées d'ardeur et d'irritation, telles que les dartres, l'éléphantiasis, le prurigo, etc. Mais quels que soient les avantages de ces fruits dans la plupart des cas que nous venons d'énumérer, on ne peut pas leur accorder plus d'efficacité qu'aux dattes, aux figues et aux raisins, qui doivent du reste leur être préférés, parce que les jujubes sont souvent moisies, vermoulues ou avariées d'une manière quelconque, quand elles arrivent dans nos contrées.

Dans l'état frais, ces fruits constituent un aliment très-nutritif, et aussi agréable que salutaire. Les peuples du midi de l'Europe les mangent dans cet état, ou les dessèchent en les exposant sur des claies à l'action du soleil : après leur parfaite dessiccation, on les enferme dans des caisses et on les livre au commerce. Alors les jujubes sont plus sucrées, mais elles sont en même temps beaucoup plus consistantes et plus difficiles à digérer; ce qui les rend peu con-

venables, comme aliment, aux personnes délicates, qui mènent une vie sédentaire, et qui digèrent mal.

On administre les jujubes en décoction, dans l'eau et dans le lait, à la dose de trente-deux à soixante grammes (une à deux onces) pour un kilogramme (deux livres) de liquide. Le sirop qu'on en prépare, tant vanté contre les maladies pulmonaires, peut être administré avec le même succès que leur décoction, mais il n'a pas d'autres vertus que celui de guimauve. Ces fruits entrent dans la composition du sirop résomptif, du looch de santé, de l'électuaire lénitif, et autres médicamens réputés pectoraux. Leur mucilage sert également à la préparation de la pâte et des pastilles de jujubes, dont le goût est aussi agréable que leur effet est salutaire.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière grossie. — 2. Fruit de grosseur naturelle. — 3. Le même dont on a enlevé une partie de la chair, afin de faire voir le noyau. — 4. Noyau isolé. — 5. Le même, coupé horizontalement, dans lequel on distingue deux loges monospermes.

Turpin P *Lambert J.e sculp.*

JUSQUIAME

a. l. l.

JUSQUIAME.

Grec.	υοσκυαμος, Dioscorides.
Latin.	HYOSCYAMUS VULGARIS, vel NIGER; Bauhin, Πιναξ, lib. 5, sect. 1; — Tournefort, clas. 2, sect. 1, gen. 4.
	HYOSCYAMUS NIGER, *foliis amplexicaulibus sinuatis, floribus sessilibus;* Linné, *pentandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 8, ord. 8, *famille des solanées.*
Italien.	GIUSCHIAMO.
Espagnol.	VELENO.
Portugais.	MEIMENDRO; YOSCIAMO.
Français.	JUSQUIAME; HANEBANE.
Anglais.	HENBANE.
Allemand.	BILSENKRAUT.
Hollandais.	BILSENKRUID.
Danois.	EULME.
Suédois.	BOLMORT.
Polonais.	BIELUN.
Russe.	BELENA.

Tout, dans la jusquiame, contribue à nous donner, sur les qualités de cette plante, des idées peu favorables. Un feuillage d'un vert pâle et livide, couvert d'un duvet visqueux, la couleur triste et sombre de ses fleurs, l'odeur repoussante qui s'exhale de toutes ses parties, sont autant d'attributs qui écartent de cette plante ces attraits répandus sur la plupart des autres fleurs. Elle appartient à la famille suspecte des *solanées*, et se caractérise par un calice tubulé, persistant, à cinq lobes; une corolle presque campanulée; le tube court; le limbe partagé obliquement en cinq découpures inégales; cinq étamines; un ovaire supérieur, surmonté d'un seul style, et d'un stigmate en tête. Le fruit est une capsule ovale, obtuse, renflée à sa base, creusée d'un sillon sur chaque côté, s'ouvrant horizontalement vers son sommet, en forme d'opercule, partagée en deux loges; les semences nombreuses. — Ses racines sont épaisses, ridées, peu ramifiées, brunes en dehors, blanches en dedans: elles produisent une tige velue, haute d'un à deux pieds, épaisse, rameuse, cylindrique. — Les feuilles sont fort amples, alternes, amplexicaules, molles, cotonneuses, ovales-lancéolées, sinuées et découpées profondément à leurs bords. — Les fleurs sont presque sessiles, disposées

sur les rameaux en longs épis feuillés, toutes tournées du même côté. Sa corolle est d'un jaune très-pâle à son limbe, traversée par des veines purpurines, réticulées; d'un pourpre noirâtre à l'orifice du tube; les capsules unilatérales.

Cette plante, très-commune, se plaît parmi les décombres, sur le bord des chemins, aux lieux incultes.

L'aspect de cette plante, son odeur, sa saveur, semblent indiquer d'avance la nature délétère des propriétés dont sa racine, ses feuilles et ses semences sont douées. On en retire de l'huile volatile, une matière extractive et une résine. Ses graines fournissent en outre, par expression, une certaine quantité d'huile grasse; mais il serait à désirer que l'on s'occupât de déterminer avec plus de précision la nature et les proportions des différens principes qui la composent.

La jusquiame sert exclusivement de nourriture à une espèce de punaise très-puante, *cimex hyosciami*, L.; les chèvres et les vaches la broutent sans inconvénient, les cochons l'aiment beaucoup, elle est très-recherchée par les brebis, et certains maquignons, au rapport de Murray, la mêlent quelquefois à l'avoine des chevaux pour les engraisser. Toutefois, cette solanée tue la plupart des insectes; sa seule présence, dit-on, fait fuir les rats; elle est dangereuse pour les cerfs, elle est funeste aux oies, à tous les gallinacés, à beaucoup d'oiseaux, et mortelle pour les poissons; enfin, elle est un poison redoutable pour l'espèce humaine. Une foule d'observateurs attestent ses effets délétères sur l'économie animale. Son influence vireuse se fait également sentir lorsqu'elle est directement introduite dans l'estomac ou l'intestin, lorsqu'elle est appliquée sur des surfaces dénudées, introduite dans le tissus cellulaire, injectée dans les veines, et lorsqu'on est simplement exposé à ses émanations. Boerhaave éprouva lui-même un état d'ivresse avec tremblement pour avoir préparé un emplâtre dont la jusquiame faisait partie, et l'on cite des individus qui se sont trouvés dans un état de délire et de stupeur, après s'être imprudemment livrés au sommeil sur un sol où croissait cette plante narcotique. Sa racine, imprudemment prise pour celle du panais, a généralement produit un délire furieux ou extravagant, et la stupeur.

Du reste, parmi les individus soumis aux effets de ce poison, les uns ont eu la face tuméfiée et rouge, le pouls dur, un sommeil profond; d'autres ont éprouvé une ardeur extrême des lèvres, de la

bouche, de la gorge, une grande gêne de la déglutition, la distorsion de la bouche, des vertiges, de vives douleurs dans les articulations, et toutes sortes de mouvemens insolites et ridicules. Les feuilles et les jeunes pousses ont particulièrement déterminé le délire furieux, la dilatation de la pupille, l'œil hagard, la gêne de la respiration, l'aphonie, le trismus, la suspension de l'action des sens, la paralysie des membres inférieurs, des mouvemens convulsifs des bras, la typhomanie, la carpologie et le refroidissement des extrémités. Mais l'administration des vomitifs, suivie de l'usage des laxatifs et des acides végétaux, a suffi en général pour faire disparaître tous les symptômes de ces empoisonnemens.

En administrant le suc et la décoction aqueuse de la jusquiame à plusieurs chiens, dont il a eu soin de lier immédiatement après l'œsophage, M. Orfila a reconnu que ces substances ne déterminent nullement l'inflammation du tissu de l'estomac, mais qu'elles sont portées dans le torrent de la circulation; et c'est très-probablement par cette voie que la jusquiame exerce sur le système nerveux cette violente excitation qui produit l'aliénation mentale, et consécutivement la stupeur. Cependant cette plante vireuse a été considérée à la fois par les praticiens comme excitante et comme narcotique, et c'est d'après cette double manière d'agir, qu'on lui a attribué des propriétés sédative, anodine, antispasmodique, antimaniaque, fantastique, résolutive, répercussive, et autres effets contradictoires.

A l'intérieur, on l'a administrée dans les maladies où l'on fait usage de l'opium. Plusieurs auteurs la préfèrent même à ce médicament, parce qu'elle n'a pas, comme lui, l'inconvénient de suspendre les évacuations. Forestus faisait usage de ses semences contre l'hémoptysie, Plater les employait contre cette affection et contre les hémorrhoïdes, et Boyle vante leur efficacité dans toutes les hémorrhagies. Stoerck a procédé sagement dans l'administration de cette plante; il a pris lui-même et a administré à différens malades l'extrait des feuilles de jusquiame seul, et il assure en avoir obtenu beaucoup de succès dans les couvulsions et l'épilepsie, dans les palpitations du cœur, la céphalalgie invétérée, contre la manie, la mélancolie et l'hémoptysie. Collin et Greding en on fait usage dans les mêmes maladies; ils en ont porté la dose jusqu'à vingt et quarante grains par jour, tandis que Stoerck se bornait ordinairement à la

dose de huit à dix grains, et dépassait rarement celle de quinze grains dans le même espace de temps. Quels que soient les avantages que l'on paraît avoir obtenus de l'emploi de cet extrait, contre les maladies précédemment indiquées, il ne faut pas se dissimuler que certains malades n'en ont retiré aucun soulagement, et qu'il a déterminé chez plusieurs des accidens redoutables.

A l'extérieur, la jusquiame noire exerce, comme sédative, des effets non douteux. Sa décoction chaude a été employée avec avantage en fomentations dans les entorses, les diastasis et les contusions. Ses feuilles cuites dans l'eau, et appliquées en cataplasmes, ont été vantées contre la podagre, et ont quelquefois réussi à calmer d'horribles douleurs de goutte, à faire disparaître d'anciennes douleurs rhumatismales rebelles, à résoudre l'inflammation et les engorgemens douloureux des mamelles. On a recommandé contre les douleurs de dents, de retenir dans la bouche la fumée de cette plante sèche; mais ce précepte téméraire, suivant la remarque judicieuse de Murray, peut être suivi d'accidens tout aussi graves que l'odontalgie.

L'extrait de jusquiame se donne d'abord de cinq à dix centigrammes (un à deux grains) par jour, et on en augmente graduellement la dose jusqu'à un gramme (vingt grains). On peut également administrer le suc dépuré, ou la plante elle-même pulvérisée, mais on y a rarement recours. On en prépare, avec l'axonge, un onguent, et avec diverses résines, un emplâtre, réputé contre les douleurs. Les feuilles de jusquiame entrent en outre dans la composition de l'onguent populéum, et ses semences dans un grand nombre de préparations vieillies et heureusement condamnées à pourrir dans la poussière des officines.

La jusquiame blanche jouit des mêmes propriétés que celle dont nous venons de parler. Quelques médecins la préfèrent, comme un peu moins irritante. Une autre espèce du même genre entre dans la préparation du benge, qui est devenue un besoin de première nécessité pour les peuples des contrées brûlantes de l'Inde; comme l'opium l'est devenu pour les Turcs, et le vin pour un petit nombre d'ivrognes répandus sur le reste du globe.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Corolle ouverte. — 2. Pistil. — 3. Fruit. — 4. Le même coupé horizontalement. — 5. Graine grossie.

Turpin Pinx.t *Lambert Je. Sculp*

LADANIER.

a 11

CCXII.

LADANIER.

Grec. . . . . . λαδανον, Dioscorides.

Latin. . . . . . CISTUS LEDON CRETENSE, Bauhin, Πιναξ, lib. 12, sect. 2; — Tournefort, clas. 6, sect. 4, gen. 10.
CISTUS CRETICUS, *arborescens, exstipulatus, foliis stipulato-ovatis petiolatis enerviis scabris, calycinis lanceolatis;* Linné, *polyandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 13, ord. 20, *famille des cistes.*

Italien. . . . . . IMBRENTINO; LADANO.

Espagnol. . . . . . ESTEPA DE CRETA.

Portugais. . . . . . ESTEVA DE CRETA.

Français. . . . . . LADANIER; CISTE DE CRÈTE.

Anglais. . . . . . GUM CISTUS.

Allemand. . . . . . CRETISCHE CISTEN.

Le *ladanum* est une substance visqueuse fournie par une plante qui appartient à un des genres d'Europe le plus nombreux en espèces, aux *cistes* de Linné, que plusieurs auteurs modernes ont divisés en deux genres, en rétablissant celui des *helianthemum* de Tournefort. D'après cette réforme, notre plante, qui appartient aux vrais cistes, offre pour caractère générique : un calice à cinq divisions presque égales; cinq pétales très-ouverts; un grand nombre d'étamines insérées sur le réceptacle; un ovaire supérieur chargé d'un seul style; une capsule à cinq ou à dix loges, autant de valves, munies d'une cloison vers le milieu de leur face interne; des semences nombreuses, fort petites, attachées à la base de l'angle intérieur des loges.

L'espèce dont il est ici question est un petit arbrisseau de l'île de Candie, qui s'élève à la hauteur de deux ou trois pieds. — Sa racine est dure, blanche en dedans, rougeâtre en dehors, garnie de longues fibres capillaires : elle produit plusieurs tiges d'un brun cendré, divisées en rameaux velus dans leur jeunesse, puis d'un rouge-brun. — Les feuilles sont opposées, à peine pétiolées, ovales, ondulées sur leurs bords, ridées en dessus, veinées et chagrinées en dessous, d'un vert foncé, hérissées de poils courts, longues d'un pouce.

— Les fleurs sont situées à l'extrémité des rameaux, supportées par des pédoncules très-courts. — Leur calice se divise en cinq folioles ovales, un peu soyeuses; la corolle est large d'environ un pouce; les pétales arrondis, un peu crêpus, de couleur purpurine, jaune à leur onglet. — Le fruit est une capsule dure, brune, pubescente, environnée par le calice, ovale, obtuse, presque longue d'un demi-pouce, à cinq loges, contenant des semences anguleuses et roussâtres.

Les rameaux et les feuilles de cet arbrisseau exhalent une matière visqueuse, qui, recueillie par les habitans de la Crète, de Candie, et autres contrées orientales, est livrée au commerce sous les noms de *ladanum* et de *labdanum*. Cette substance visqueuse s'attache, dit-on, à la barbe et au poil des chèvres qui vont brouter le ladanier sur les montagnes, et il paraît qu'on l'obtenait autrefois en l'enlevant ainsi des poils de ces animaux; mais aujourd'hui on emploie en général le procédé suivant pour l'obtenir. Dans des jours calmes, et pendant les plus fortes chaleurs de l'été, on se munit d'un instrument particulier qui ressemble à un râteau, dont les dents sont remplacées par des lanières de cuir épais. On passe cet instrument à plusieurs reprises et en différens sens sur les ladaniers, afin que la matière qu'ils exhalent, quand il fait chaud, s'attache à ces lanières, dont on la sépare ensuite en les râclant avec un couteau. Dans le commerce cette matière présente deux variétés principales : ou elle est en masses molles, gluantes, d'une consistance emplastique, d'un roux noirâtre, enveloppée dans des peaux ou dans des vessies, et constitue le *labdanum en masses ou en pains;* ou bien elle est en morceaux roulés et entortillés, secs, durs, cassans, d'une couleur noire, et alors elle porte le non de *labdanum in tortis*. Dans tous les cas, cette gomme résine exhale une odeur suave. Sa saveur, quoique faible, est balsamique et un peu amère. Elle est dure et friable sous la dent, souvent même elle est mêlée à une plus ou moins grande quantité de sable noir très-fin qui en augmente le poids, et nuit singulièrement à sa qualité. La chaleur la ramollit et la liquéfie. Elle est en outre susceptible de s'enflammer, et brûle en répandant une fumée épaisse, d'une odeur aromatique très-agréable. Entièrement soluble dans l'alcool, elle est insoluble dans l'eau, à laquelle elle communique toutefois son arôme, et dans les huiles qu'elle co-

lore en rouge-brun. Lewis en a retiré un peu d'huile volatile, et Cartheuser trois huitièmes de résine et un huitième d'extrait gommeux.

Les qualités physiques du labdanum le rapprochent, comme on voit, des autres gommes résines, avec lesquelles il a également beaucoup d'analogie par ses propriétés médicinales. Il jouit en effet d'une propriété tonique, mais à un si faible degré, qu'il peut être suppléé avec avantage par la plupart des résines indigènes. Toutefois on lui a très-libéralement accordé diverses propriétés médicinales, en vertu desquelles on l'a employé dans le traitement d'un grand nombre de maladies. A l'intérieur, on l'a administré comme stomachique dans les dyspepsies; comme pectoral, dans les catarrhes pulmonaires, chroniques, et autres affections de la poitrine. Il a été préconisé contre la diarrhée, et surtout contre la dysenterie, dans un temps où le véritable caractère de ces affections était peu connu. On a également vanté ses succès dans les maladies de l'utérus, la leucorrhée et les écoulemens atoniques. Mais cette gomme résine ne peut être réellement utile dans ces différentes maladies, que lorsqu'elles sont exemptes d'inflammation et de douleur; et dans les cas même où il peut être avantageux de l'administrer, aucune observation positive n'a constaté l'efficacité qu'on lui attribue. A l'extérieur, on en fait beaucoup plus fréquemment usage que comme médicament interne; on l'emploie au pansement des ulcères atoniques et sordides, on l'applique en onctions ou en linimens pour faire cesser des douleurs locales et résoudre des engorgemens. On attribue une efficacité toute particulière à l'application du labdanum sur la tête contre l'apoplexie séreuse, aux tempes contre le mal de dents, sur le thorax contre les douleurs de poitrine, et à l'épigastre dans les douleurs d'estomac. On a cru que des boules de cette substance, portées dans la main ou suspendues au cou, étaient un excellent prophylactique contre la peste, et un moyen sûr de se préserver de la contagion pendant les épidémies; on a attribué à l'épaisse fumée qu'elle exhale en brûlant, la propriété de purifier l'air : mais toutes ces assertions ne reposent malheureusement que sur des erreurs ou sur des faits inexacts et mal observés. L'excitation légère que le labdanum détermine sur les parties de la peau où on l'applique sous forme d'emplâtre, est beaucoup trop faible sans doute pour opérer le déplacement de la douleur contre laquelle on voudrait l'employer. Ses fumigations

peuvent tout au plus servir à masquer les émanations infectes qui sont répandues dans l'atmosphère, sans affaiblir en rien la nature de celles qui sont malfaisantes, et sans prévenir, par conséquent, leur funeste influence sur l'économie animale. En un mot, le labdanum est peu digne de la réputation médicale dont il a joui, et pourrait être expulsé de la matière médicale sans inconvénient, ainsi que l'a déjà remarqué le sage et savant Cullen.

Intérieurement, on administre le ladanum comme tonique à la dose de quatre grammes (un gros); et extérieurement, on l'emploie sous les différentes formes d'emplâtre, d'onguent, de liniment. Cette substance résineuse fait partie intégrante du baume apoplectique, des emplâtres céphalique et stomachique de Charas, des trochisques et des pastilles du même auteur, du fameux emplâtre du prieur de Cabrières contre les hernies, et autres monstrueux produits de la polypharmacie galénique, éternel aliment de l'aveugle crédulité des peuples, et du charlatanisme de leurs avides et ignares guérisseurs.

Les parfumeurs font entrer le labdanum dans plusieurs préparations cosmétiques. Dans les sérails de l'Orient, les femmes l'associent à certaines compositions narcotiques dont elles font usage pour se procurer une sorte de délire extatique, qui les dédommage, jusqu'à un certain point, des dures privations qui leur sont imposées.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Calice et pistil. — 2. Étamine. — 3. Fruit dépouillé de son calice persistant. — 4. Le même, coupé horizontalement. — 5. Graine grossie.

Turpin P. Lambert Jr. Sculp.

LAITUE.

a.l.l.

CCXIII.

LAITUE.

Grec.	θριδαξ, Dioscorides.
Latin.	LACTUCA[1] SATIVA; Bauhin, Πινακ, lib. 4, sect. 6; — Tournefort, clas. 13, sect. 1.
	LACTUCA SATIVA, *foliis rotundatis, caulinis cordatis, caule corymboso;* Linné, *syngénésie, polygamie égale;* — Jussieu, clas. 10, ord. 1, *famille des chicoracées.*
Italien.	LATTUGA.
Espagnol.	LECHUGA.
Portugais.	LEITUGA.
Français.	LAITUE.
Anglais.	LATTUCE.
Allemand.	LATTICH.
Hollandais.	LATUW.
Danois.	LAKTUK.
Suédois.	LAKTUK.
Polonais.	LOCZYGA.
Russe.	LAKTUK.

Nous devons la laitue cultivée aux heureux essais de l'agriculture : c'est en quelque sorte une plante créée par l'industrie humaine, dont l'origine, ainsi que la patrie, nous sont également inconnues. Il n'est pas possible de la rapporter à notre laitue sauvage; on pourrait plutôt soupçonner qu'elle a été fournie par la laitue à feuilles de chêne, avec laquelle on lui connaît beaucoup de rapports, et qui croît naturellement en Allemagne, et dans plusieurs autres contrées du nord de l'Europe. Elle occupe, dans la famille des chicoracées, un rang distingué, et offre, pour caractère essentiel, des fleurs semiflosculeuses dont le calice est presque cylindrique, peu ventru, composé d'écailles imbriquées, membraneuses à leurs bords; le réceptacle glabre, ponctué; les semences couronnées par une aigrette capillaire, pédicellée.

Quoique la laitue cultivée soit difficile à bien caractériser, à raison de ses nombreuses variétés, on pourra cependant la distinguer, du moins des espèces sauvages, par ses feuilles alternes, amplexicau-

[1] De *lac*, *lactis*, à cause du suc laiteux que contient cette plante.

les; les inférieures plus grandes, arrondies, et ondulées à leurs bords, rétrécies à leur base; les supérieures plus petites, en forme de cœur; toutes glabres et sans épines.

Ses tiges sont droites, glabres, cylindriques : elles se ramifient vers leur sommet en un corymbe chargé d'un grand nombre de petites fleurs jaunes, droites, très-médiocrement pédicellées. — Les semences sont petites, ovales-allongées, marquées de sept stries longitudinales, non dentelées à leur bord supérieur, couronnées par une aigrette simple, très-blanche. — Nous n'entrerons point dans le détail des variétés infinies que l'on obtient tous les jours de cette plante par la culture. On les divise en trois races bien prononcées et très-constantes, savoir : les *laitues pommées*, les *laitues romaines* et les *laitues frisées*. Chacune de ces races se divise en des sous-variétés très-nombreuses; on en compte au delà de cent cinquante.

La laitue est à peu près inodore, sa saveur est aqueuse et un peu amère; dans la jeunesse, elle renferme beaucoup d'eau et de mucilage. Parvenue à la maturité, presque toutes ses parties contiennent un suc lactiforme, amer, âcre, et de nature résineuse. On trouve dans ses semences du mucilage et de l'huile douce. Nous ne possédons aucune analyse chimique exacte de cette plante : toutefois son amertume paraît essentiellement résider dans son suc laiteux; il en est de même de quelques unes de ses propriétés médicinales, qui sont, aussi bien que ses qualités physiques, beaucoup plus prononcées dans plusieurs espèces de la même famille, et notamment dans les *lactuca sylvestris* et *virosa*.

Outre les vertus rafraîchissante, tempérante, relâchante, et légèrement laxative, qui caractérisent cette chicoracée, et qui la font employer avec plus ou moins d'avantage dans les maladies d'irritation, on lui attribue une propriété narcotique. Cette vertu n'existe cependant pas dans la jeune plante, elle disparaît par l'étiolement; elle paraît se développer avec le principe amer et n'être qu'un vestige de celle qui se trouve dans la laitue vireuse. La décoction de la laitue cultivée peut fournir une boisson utile contre la constipation, dans les embarras gastrique et intestinal, et contre les douleurs d'entrailles accompagnées de chaleur et d'irritation. Lanzoni, S. Pauli, et l'érudit Geoffroy, assurent qu'elle est très-propre à faire disparaître l'anxiété, les éructations, et les flatuosités qui tourmen-

tent les hypocondriaques. L'hypocondrie, en effet, étant due, beaucoup plus souvent qu'on ne le pense, à un état d'irritation de la membrane interne de l'estomac et de l'intestin, on conçoit que la chicorée est très-propre dans certains cas à faire cesser cet état, et, par conséquent, qu'elle est souvent beaucoup plus utile contre cette névrose, que les stimulans qu'on lui oppose, chaque jour, sans discernement. Toutefois l'hypocondrie reconnaît beaucoup d'autres causes, et alors elle réclame, on le sent fort bien, des moyens très-différens, et souvent d'une nature entièrement opposée à celle de la laitue. Elle a été recommandée en outre dans les phlegmasies des voies urinaires, dans les affections calculeuses, contre le satyriasis, la nymphomanie, et autres lésions des organes reproducteurs : on a même cru qu'elle était susceptible de produire la stérilité et l'impuissance. Mais rien n'est plus fabuleux que cette prétendue vertu anti-aphrodisiaque de la laitue. La propriété narcotique, qui lui est accordée par Galien, Celse et Dioscorides, ne me paraît pas mieux demontrée.

D'après S. Pauli, cette plante, soit en décoction soit en cataplasme, peut être appliquée avec avantage sur la tête, dans le délire et la frénésie. On pourrait également s'en servir contre le phlegmon, le furoncle, la brûlure, et dans toutes les circonstances où les topiques émolliens sont indiqués. C'est en ce sens seulement qu'il faut entendre la propriété résolutive qu'on lui a accordée. Intérieurement, on peut l'administrer en décoction dans l'eau, et on édulcore convenablement cette boisson avec du sirop, du sucre ou du miel. Le plus souvent on l'associe à d'autres plantes oléracées dans des apozèmes et des bouillons laxatifs rafraîchissans. En certains cas, on a recours à son suc exprimé et dépuré, dont la dose est de soixante-quatre à cent vingt-huit grammes (deux à quatre onces). Ses semences, qui constituent une des quatre semences froides mineures, servent à faire des émulsions tempérantes qu'on administre seules, ou comme base de divers médicamens anodins. L'eau distillée de laitue, qui est encore prescrite par quelques médecins, esclaves de la routine, n'a pas plus d'activité que l'eau pure. Cette plante, enfin, entre dans la composition du sirop de chicorée composé, de l'électuaire *requies Nicolai*, de l'onguent *populeum*. Ses semences font partie du sirop de jujubes, et du sirop de tortues de Charas.

Admise, de temps immémorial, dans les jardins, la laitue a donné lieu par la culture à un grand nombre de variétés, qui toutes jouissent des mêmes qualités, et sont également employées aux usages culinaires. Elle est bien plus recommandable en effet par ses qualités alimentaires que par ses propriétés médicinales. Les jardiniers savent la rendre plus tendre, plus douce et plus succulente. Avant que sa tige s'élève, ils réunissent pour cela et lient les feuilles extérieures autour de la plante, qui, privée ainsi du contact de la lumière, s'étiole, blanchit, et s'abreuve de sucs aqueux. Les Romains en faisaient un grand usage : ils la servaient d'abord à la fin du repas du soir, comme on le fait encore généralement parmi nous; mais ensuite ils pervertirent cet ordre, ainsi que l'indique Martial :

Claudere quæ cœnas lactuca solebat avorum,
Dic mihi cur nostras inchoat illa dapes?

On la mange crue en salade, ou cuite, soit seule, soit associée aux viandes rôties. Elle est peu nourrissante par elle-même, mais elle est très-utile pour corriger les effets stimulans de cette multitude de mets épicés, dont sont surchargées les tables de nos modernes Apicius. Elle est un aliment très-convenable aux jeunes gens, aux sujets bilieux, ardens, secs et irritables, surtout dans les climats brûlans, et dans les temps chauds. Elle convient peu aux jeunes enfans, aux vieillards, aux hommes sédentaires, et qui digèrent mal : car alors, à moins qu'elle ne soit prise en très-petite quantité, elle produit des borborygmes, du malaise, une sorte d'engourdissement; et c'est probablement cette circonstance qui lui a fait donner le titre de *nourriture des morts*.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Calice commun, ou involucre, grossi. — 2. Fleuron hermaphrodite. — 3. Fruit mur, couronné de son aigrette.

Turpin P. *Lambert Jne sculp.*

LAURIER.

a.l.l.

CCXIV.

LAURIER.

Grec	δαφνη.
Latin	LAURUS VULGARIS; Bauhin, Πιναξ, lib. 12, sect. 1; — Tournefort, clas. 20, sect. 1, gen. 6.
	LAURUS NOBILIS, *foliis lanceolatis venosis perennantibus, floribus, quadrifidis, dioicis;* Linné, *ennéandrie, monogynie;* — Jussieu, clas. 4, ord. 6, *famille des lauriers.*
Italien	ALLORO; LAURO.
Espagnol	LAUREL.
Portugais	LOREIRO.
Français	LAURIER; LAURIER FRANC.
Anglais	LAUREL TREE.
Allemand	LORBEERBAUM.
Hollandais	LAURIERBOOM.
Danois	LAURBÆRTRÆ.
Suédois	LAGERRÆBSTRÆD.
Polonais	BOBEK DRZEWO.
Russe	LAWROWOE DEREWO.
Bohémien	BOBKOWY STROM.
Hongrois	BOROSTYAN-FA.

Le laurier, par la beauté de son port, par sa verdure perpétuelle, et ses émanations balsamiques, a paru digne aux anciens Grecs d'être consacré au dieu de la poésie et des arts : on l'avait également destiné à ceindre le front des vainqueurs. Au rapport de Pline, on le plantait autour du palais des Césars et des pontifes; il avait aussi la réputation de garantir de la foudre les têtes couronnées de ses rameaux, et l'empereur Tibère, dans les temps d'orage, y cherchait un abri contre les effets du tonnerre. Au reste, le laurier tient à un genre de plantes aromatiques, dont la plupart sont très-précieuses par les produits intéressans qu'elles fournissent à la médecine et aux arts. Ce beau genre se caractérise par un calice à quatre, cinq ou six divisions; point de corolle; six à douze étamines, disposées sur deux rangs; les extérieures fertiles; les intérieures alternativement stériles et fertiles, ces dernières munies de deux glandes à leur base; un style; un stigmate. Le fruit est un drupe supérieur, ovale, renfermant une noix monosperme. — Le laurier, d'une très-belle forme, s'élève à la hauteur de quinze à vingt pieds et plus; ses rameaux sont

souples, droits, verdâtres, serrés contre le tronc. — Les feuilles, toujours vertes, sont dures, coriaces, alternes, pétiolées, glabres à leurs deux faces lancéolées, un peu ondulées sur leurs bords, longues de trois à cinq pouces. — Les fleurs sont très-ordinairement dioïques, petites, d'un blanc jaunâtre, disposées, dans les aisselles des feuilles, en petites ombelles médiocrement pédonculées, munies à leur base de petites bractées ovales, caduques. — Le calice est glabre, à quatre ou cinq découpures ovales; huit à douze étamines. — Le fruit est un drupe ovale, d'un bleu noirâtre, nu à sa base par la chute du calice.

Cet arbre, connu depuis très-long-temps, croît dans la Grèce, le Levant, la Barbarie, l'Espagne et l'Italie : il paraît s'être naturalisé dans les départemens méridionaux de la France.

Les autres espèces de laurier sont toutes exotiques : on distingue, parmi elles, le cannellier (*laurus cinnamomum*, L.); l'avocatier (*laurus persea*, L.), dont les fruits se servent, en Amérique, sur les meilleures tables; le benjoin (*laurus benzoe*, L.), ce n'est pas celui qui fournit le véritable benjoin; le laurier sassafras; le camphrier (*laurus camphora*, L.), etc.

Presque toutes les parties de cet arbre exhalent une odeur fragrante et balsamique très-suave. Les feuilles et les fruits ont une saveur chaude, aromatique, et un peu amère; elles fournissent une huile volatile très-odorante et âcre, et une huile grasse qui se concrète par le moindre refroidissement.

Les anciens, qui se servaient de l'écorce, de la racine, des feuilles et des baies du laurier, attribuaient à cet arbre les propriétés les plus merveilleuses. Ses feuilles et ses fruits seuls, employés parmi nous, occupent un rang distingué parmi les toniques. L'excitation prompte et vive qu'ils déterminent sur l'appareil digestif, lorsqu'on les ingère, peut quelquefois provoquer le vomissement; ce qui leur a fait accorder le titre de vomitif par les anciens. Mais, à petite dose, ils se bornent à augmenter l'appétit, à activer la digestion, et à faire cesser les flatuosités et les éructations qui tiennent à un état d'atonie de l'estomac; et c'est sous ce rapport qu'ils ont été décorés des propriétés stomachique et carminative. Leur action s'exerce aussi sur différens systèmes de l'économie animale, et donne lieu à divers phénomènes consécutifs, qui varient selon les organes qui en reçoivent

l'influence. Administrées en infusion à une haute température, les feuilles de laurier peuvent agir sur le système nerveux, et produire les effets nervins et antispasmodiques dont plusieurs auteurs assurent s'être bien trouvés dans l'hystérie, l'hypocondrie, la paralysie, et autres affections nerveuses. Elles peuvent exciter l'organe cutané, l'appareil urinaire, la membrane interne des poumons, et augmenter ainsi la transpiration, activer la sécrétion de l'urine, solliciter l'exhalation et la sécrétion muqueuse des bronches, et favoriser l'expectoration. Elles peuvent enfin, en excitant l'utérus, provoquer l'écoulement menstruel. Mais ces effets emménagogues, expectorans, diurétiques, sudorifiques et antispas modiques, ne peuvent avoir lieu que dans les cas où le dérangement de leurs fonctions tient à un défaut d'action; car si le désordre de la menstruation, la suppression des urines, etc., étaient dus, soit à l'inflammation des reins et de l'utérus, soit à la pléthore, à un état fébrile, ou à une excitation générale trop vive, on sent que les feuilles de laurier cesseraient de produire les effets que nous venons d'indiquer, et qu'elles ne feraient qu'augmenter le trouble. On voit, d'après cela, que le laurier ne peut être réellement utile que dans les maladies qui réclament l'usage des toniques, et c'est ainsi que divers auteurs assurent en avoir fait usage avec succès dans le catarrhe pulmonaire chronique, dans l'asthme humide des vieillards, dans les rhumatismes anciens et rebelles, contre l'inappétence, dans la chlorose et l'aménorrhée avec atonie.

Les baies jouissent absolument des mêmes propriétés que les feuilles : elles contiennent seulement une plus grande quantité d'huile volatile, circonstance qui les fait considérer par quelques auteurs comme beaucoup plus stimulantes que ces dernières. On les a particulièrement recommandées contre la suppression des règles. Mais Spielmann leur accorde la funeste prérogative de provoquer l'avortement, et les signale comme devant être expulsées de la matière médicale.

A l'extérieur, les baies et les feuilles de laurier, ainsi que les divers produits qu'on en retire, ont été recommandés comme détersifs, en lotion et en injection, contre le relâchement des organes génitaux dans les deux sexes; en applications locales contre les tumeurs indolentes, les ecchymoses sans douleurs, et les ulcères atoniques. La poudre qu'on en prépare est quelquefois employée contre les pous. Leur décoction sert, dans certains cas, à administrer des bains toniques.

En substance, les feuilles se donnent pulvérisées à la dose de quatre grammes (un gros), et en infusion à celle de huit à seize grammes dans un kilogramme d'eau. L'huile volatile se prescrit d'une à cinq gouttes dans des potions appropriées. L'huile grasse est employée en onctions et en linimens. Les feuilles font partie de l'onguent *martiatum* et de l'emplâtre de bétoine. Les baies sont employées à la composition de l'épithème céphalique, de l'éléctuaire de laurier, et de l'emplâtre de cumin. L'huile grasse et l'huile volatile entrent dans la composition des emplâtres de Paracelse, styptique de Charas, de grenouilles, et *manus Dei ;* dans plusieurs onguens contre les pous et contre la gale, et autres semblables farragos.

Très-rarement employé en médecine, le laurier est généralement réservé parmi nous aux usages culinaires On s'en sert surtout comme condiment dans la préparation des sauces et d'une foule de mets qu'il aromatise, et dont il relève le goût. Nos superstitieux ancêtres, lui attribuant la vertu de préserver de la foudre, et de garantir les blés de la nielle, se servaient de ses branches comme d'instrumens de divination. Les rameaux de cet arbre vénéré étaient employés par les anciens aux cérémonies religieuses. Il était consacré à Apollon. La couronne de laurier est devenue un des attributs d'Esculape. Symbole de la victoire, elle était la récompense des vainqueurs aux jeux Olympiques; dans le moyen âge, elle a servi dans nos universités à couronner les poètes, les artistes et les savans distingués par de grands succès. Celle qui ceignit long-temps, dans nos écoles de médecine, la tête des jeunes docteurs, devait être faite avec les rameaux de cet arbre garnis de leurs fruits, *baccæ laurei*, ainsi que l'indiquent les titres de bachelier, baccalauréat.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. — 1. Fleur mâle entière, grossie. — 2. Étamine du centre, dont l'anthère est encore fermée par les opercules. — 3. Étamine de la circonférence, dont les opercules sont ouvertes. — 4. Fruit de grosseur naturelle. — 5. Le même, dont on a enlevé une partie de la chair afin de faire voir le noyau.

Observation. L'individu que j'ai représenté ne portait que des fleurs mâles; chacune d'elles était composée d'un calice divisé en quatre parties (rarement cinq), de douze étamines, dont les quatre plus intérieures portaient à leur base deux corps glanduleux et jaunâtres. Toutes les anthères biloculaires étaient munies chacune de deux opercules, s'ouvrant de bas en haut, et emportant avec elle la masse pollinique.

Il est à remarquer que la plupart des lauriers que j'ai observés en Amérique, avaient des anthères à quatre opercules, tandis que celles du laurier noble n'en a que deux. (T.)

Turpin. P. *Lambert Jne scup.*

LAURIER CERISE.

a. l. l.

LAURIER-CERISE.

Latin.	CERASUS FOLIO LAURINO; Bauhin, Πιναξ, lib. 11, sect. 6. LAURO-CERASUS; Tournefort, clas. 21, sect. 8, gen. 7. PRUNUS LAURO-CERASUS, *floribus racemosis; foliis sempervirentibus, dorso biglandulosis;* Linné, *icosandrie monogynie;* Jussieu, cl. 14, ord. 10, *famille des rosacées.*
Italien.	LAURO REGIO; LAURO DI TRABESONDA.
Espagnol.	LAUREL REAL.
Portugais.	LOIROCEREJO.
Français.	LAURIER-CERISE.
Anglais.	CHERRY-LAUREL.
Allemand.	KIRSCHLORBEERBAUM.
Hollandais.	LAURIERKERS.
Danois.	KIRSELAURBÆRTRÆ.

Le laurier-cerise n'appartient nullement au genre laurier, ainsi que son nom paraîtrait l'indiquer, si ce n'est peut-être par la forme, l'épaisseur et la persistance de ses feuilles. C'est un véritable cerisier, genre que Linné n'a point distingué du prunier, et qui se caractérise par un calice inférieur, à cinq divisions profondes; cinq pétales insérés sur le calice, ainsi que les étamines nombreuses; un style; un stigmate. L'ovaire se convertit en un drupe ou fruit à noyau, pourvu d'une enveloppe pulpeuse, contenant un noyau lisse, arrondi dans les *cerisiers*, oblong dans les *pruniers*, orbiculaire et comprimé dans les *abricotiers*, trois genres assez distincts par leur feuillage et la saveur de leurs fruits, très-difficiles d'ailleurs à caractériser, et que, par cette raison, Linné a réunis dans le genre premier.

Le laurier-cerise ou laurier-amande est un arbre qui ne s'élève au plus qu'à la hauteur de quinze ou dix-huit pieds, divisé en rameaux nombreux, de couleur cendrée. — Ses feuilles sont alternes, médiocrement pétiolées, dures, coriaces, luisantes, ovales-lancéolées, longues de trois à quatre pouces, se conservant vertes toute l'année, munies à leurs bords de quelques petites dents, et de deux glandes à leur base. — Ses fleurs sont d'un aspect agréable, de couleur blanche, odorantes, disposées en grappes plus longues que les feuilles;

chaque fleur pédicellée; le calice urcéolé; le style plus long que la corolle; les fruits un peu sphériques, d'une grosseur médiocre, se teignant en noir à mesure qu'ils approchent de la maturité.

Cet arbre croît aux environs de Trébisonde, proche la mer Noire. En 1576, l'Écluse en reçut un individu qui lui fut envoyé par David Ungnad, ambassadeur de l'empire d'Allemagne près la Porte ottomane : c'est un des premiers qui aient été cultivés en Europe.

Le laurier-cerise est presque inodore. Ses feuilles, extrêmement amères, sont légèrement styptiques. Au centre d'une pulpe douce, succulente et alimentaire, ses baies, qui offrent la forme, la couleur et la grosseur des cerises, renferment un noyau d'une amertume analogue à celle des feuilles, et de la nature de celles des amandes amères, ou du cyanogène (acide prussique). Toutes les propriétés médicinales du laurier-cerise paraissent dues à ce principe, dont la présence a été constatée par plusieurs chimistes distingués, dans ses feuilles et dans ses amandes. Ces parties fournissent en outre une huile volatile, amère et très-âcre, et communiquent toutes leurs vertus à l'eau et à l'alcool, soit par la distillation, soit par la simple infusion.

Les différens produits de cet arbre vénéneux sont également délétères : toutefois, lorsqu'on les administre en très-petite quantité, ils se bornent à exciter l'action de l'estomac, à augmenter l'appétit, et à faciliter la digestion. Pour peu qu'on en augmente la dose, ils agissent tantôt comme vomitifs, et tantôt comme un violent purgatif. Selon divers observateurs, ils sollicitent, dans certains cas, l'action des reins, augmentent l'activité des organes, et produisent ainsi des effets diurétiques, apéritifs, etc. Mais pour peu qu'on en donne une certaine dose, ils constituent un des poisons les plus dangereux du règne végétal; ils donnent la mort avec une rapidité étonnante, et semblent atteindre le principe vital jusque dans sa source. Les propriétés délétères des feuilles et des noyaux du laurier-cerise ont été constatées par une foule d'observateurs, en Italie, en France, en Angleterre et en Allemagne. Madden, Mortimer, Langrish, Vater, Nicholls, Rattray, Fontana, Rosier, Duhamel, Fodéré, Orfila, etc., ont déterminé à l'envi les phénomènes de ce poison redoutable, soit en observant les effets auxquels il a donné lieu chez des hommes qui en avaient été accidentellement empoisonnés, soit par des expériences

directes tentées sur des chevaux, des chiens, des cabiais, des lapins, des oiseaux, des anguilles et autres animaux, auxquels l'eau distillée de laurier-cerise avait été administrée de différentes manières. Qu'on ait fait avaler directement cette substance; qu'elle ait été injectée dans l'intestin, appliquée sur des surfaces dénudées, introduite dans le tissu cellulaire, ou dans la cavité de la plèvre : les animaux soumis à ces diverses expériences ont succombé avec plus ou moins de rapidité, selon que la quantité de la substance employée était plus ou moins considérable relativement au volume et à la force de l'individu; dans beaucoup de cas même la mort a été instantanée, et a eu lieu dans l'espace d'une ou deux minutes. La démarche chancelante, la gêne de la respiration, l'abolition des mouvemens musculaires, quelquefois des mouvemens convulsifs, ou un état tétanique et l'insensibilité absolue, sont les symptômes qui ont ordinairement précédé la mort, à la suite de laquelle on n'a trouvé ni inflammation de l'estomac, ni aucune autre altération organique, si ce n'est l'injection des vaisseaux sanguins du cerveau et des poumons. Quant aux hommes qui ont été accidentellement empoisonnés par différens produits de cet arbre, ils ont éprouvé, en géneral, une vive douleur à l'épigastre, fixité des yeux, le resserrement tétanique des mâchoires; mais le plus souvent la mort a eu lieu immédiatement après l'ingestion du poison, et avant que ces symptômes aient eu le temps de se développer. Méad pense que le lait pourrait être utile contre cet empoisonnement; d'autres croient que l'ammoniaque y serait également avantageuse : mais on doit beaucoup plus compter sur la prompte administration des vomitifs et des laxatifs délayans, que sur ces prétendus antidotes, sur lesquels l'expérience n'a pas encore prononcé.

Il n'y a pas de doute qu'une action aussi violente et aussi énergique que celle du laurier-cerise, ne puisse produire d'utiles et puissans effets dans certaines maladies. Au rapport de Linné, les feuilles ont été employées contre la phthisie pulmonaire. Bayllies, qui les croit très-utiles dans cette affection, en employait l'infusion saturée, à la dose de soixante gouttes, une ou plusieurs fois par jour, dans la mélancolie, l'asthme et les rhumatismes. Il en faisait à la fois usage intérieurement, et à l'extérieur contre les engorgmens squirrheux. Mais Vogel avoue que ce traitement a été totalement infructueux

contre un squirrhe de la mamelle, qui a conduit peu à peu la malade au tombeau. Quelques auteurs ont attribué à l'eau distillée du laurier-cerise des succès contre la syphilis, les engorgemens du foie, et les fièvres intermittentes; mais aucune série d'observations précises ne vient à l'appui de ces assertions. Les sectateurs de la nouvelle doctrine du *contro-stimulus*, doctrine qui surpasse en extravagance celle de l'incitation, d'où elle dérive, placent cette substance au rang des contre-stimulans, c'est-à-dire, parmi les médicamens propres à combattre l'hypersthénie; et d'après cette manière de voir, plusieurs médecins de l'école de Pavie, où cette doctrine a pris naissance, l'emploient avec assurance dans les maladies inflammatoires, telles que l'angine, la péripneumonie, et autres phlegmasies les plus aiguës. Une semblable conduite est tellement opposée aux sages préceptes de la médecine d'observation, que je m'abstiens de toute réflexion sur l'administration d'une substance aussi vénéneuse dans de semblables maladies. Toutefois, on ne saurait trop inviter les praticiens zélés pour les progrès de leur art, à fixer leur attention, et à diriger leurs recherches cliniques sur une substance qui semble promettre de puissans secours à la thérapeutique, mais dont l'administration exige la plus grande prudence.

Les feuilles du laurier-cerise se donnent en poudre à la simple dose de quelques grains. Infusées dans l'eau ou dans l'alcool à la dose d'un demi-kilogramme (une livre) pour un kilogramme (deux livres) d'eau, elles forment une liqueur très-active, dont on peut donner depuis trente jusqu'à cent vingt gouttes par jour, en plusieurs prises. Leur eau distillée ne peut être administrée qu'à la dose de deux ou trois gouttes, à cause de son action vireuse; mais on peut en augmenter graduellement la quantité, en suivant avec attention les effets des premières doses : il en est de même de l'huile volatile.

Les oiseaux mangent avec avidité la pulpe des baies de cet arbre, qui pourrait aussi servir d'aliment à l'homme, car tous les principes vénéneux de ces fruits sont concentrés dans le noyau. Ce dernier, qui est un poison des plus redoutables, est employé quelquefois par les ivrognes pour donner de la force au vin et aux liqueurs alcooliques dont ils font leurs délices. Les confiseurs s'en servent également, ainsi que des feuilles, pour faire des ratafiats, et pour aromatiser certaines liqueurs de table. Les cuisiniers font journelle-

ment usage des feuilles vertes pour relever le goût de certains mets doux, fades ou sucrés, tels que les crêmes, les beignets, les pâtés, les gâteaux, les biscuits et autres préparations culinaires où dominent le lait, la fécule et les œufs. Quelques personnes aussi s'en servent pour donner plus de saveur au thé, au café, au chocolat et autres boissons alimentaires d'un usage journalier. En petite quantité, le laurier-cerise constitue un condiment très-utile pour faciliter la digestion des substances fades : mais on ne doit pas perdre de vue qu'il en faut une très-petite quantité pour déterminer la sédation des proprietés vitales, et pour détruire la vie jusque dans sa source.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Fleur entière de grandeur naturelle. — 2. Calice, étamines, et pistil coupé longitudinalement pour faire voir que l'ovaire, comme dans toutes les espèces du genre *prunus,* contient deux ovules attachés dans la partie supérieure de la cavité.

Observation. Les fleurs de cette plante offrent, si je puis m'exprimer ainsi, deux odeurs distinctes : la première est celle du noyau, qui approche de celle de quelques genres de la même famille; la seconde nauséabonde, ayant beaucoup de rapport avec celle du séné en infusion, est presque insupportable.

3. Coupe horizontale d'un fruit. — 4. Noyau.

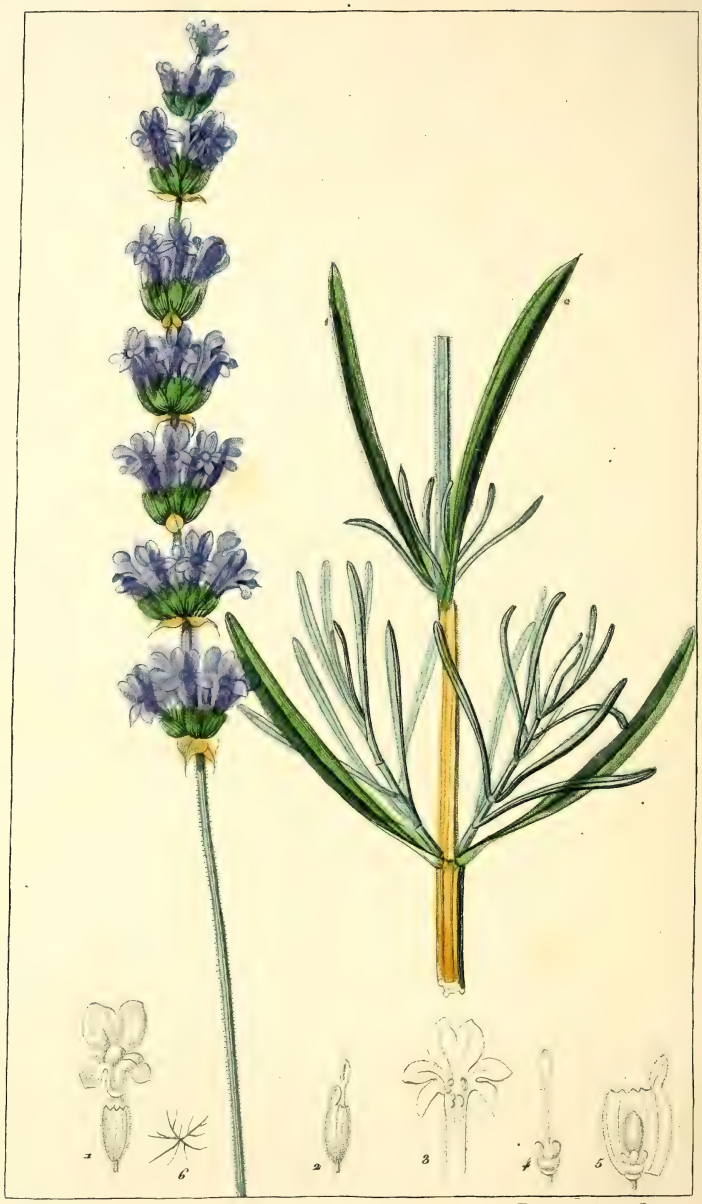

Turpin P. Lambert Jr. sculp.

LAVANDE.

a.l.l.

CCXVI.

LAVANDE.

Latin	PSEUDONARDUS; Pline. LAVANDULA ANGUSTIFOLIA; Bauhin, Πιναξ, lib. 6, sect. 3; — Tournefort, clas. 4, sect. 3, gen. 11. LAVANDULA SPICA, *foliis lanceolatis integerrimis, spicis nudis;* Linné, *didynamie gymnospermie;* — Jussieu, clas. 8, ord. 6, *famille des labiées.*
Italien	LAVENDOLA; SPIGO.
Espagnol	ESPLIEGO.
Portugais	ALFAZERNA; LAVANDA.
Français	LAVANDE[1].
Anglais	COMMON LAVENDER.
Allemand	LAVENDEL.
Hollandais	LAVENDEL.
Danois	LAVENDEL.
Suédois	LAVENDEL.
Polonais	LAWANDA.
Russe	LAWENDAL.

Les rochers de la Provence et des autres contrées méridionales de l'Europe, nourrissent, au milieu de leur aridité, cet élégant arbuste, qui parfume, par son aromate, ces lieux stériles, les anime par ses beaux épis d'un bleu tendre. Son caractère essentiel consiste dans un calice grêle, ovale-cylindrique, le bord supérieur entier, l'intérieur à trois lobes courts; une corolle à deux lèvres; la supérieure plane, large, redressée, échancrée au sommet; l'inférieure à trois lobes; le tube allongé; quatre étamines didynames, renfermées dans le tube de la corolle; quatre semences nues, au fond du calice, ombiliquées à leur base.

Ce petit arbuste, pourvu d'une souche ligneuse, se divise en rameaux grêles, droits, nombreux, longs d'environ deux pieds, presque nus à leur partie supérieure. — Les feuilles sont opposées, élargies, lancéolées, rétrécies vers leur base, entières, blanchâtres,

[1] De *lavare*, parce que les anciens se servaient du parfum de cette plante lorsqu'ils prenaient des bains.

un peu roulées à leurs bords. — Les fleurs sont bleues, quelquefois blanches, disposées par verticilles irréguliers, interrompus, formant un épi terminal, allongé, simple ou un peu rameux, muni de bractées linéaires, presque sétacées; les calices sont blanchâtres, fortement striés, point cotonneux.

Cette plante est le véritable *spic*, ou, par corruption, *aspic* des Provençaux, duquel ils retirent l'huile volatile du même nom. La lavande, cultivée dans nos jardins, présentée comme une variété de la précédente dans l'*Encyclopédie méthodique*, a été considérée comme une espèce différente par M. Decandolle : il la nomme *lavandula vera* (*Flore franç.*, Supp., pag. 398). Elle se distingue de la précédente par ses feuilles linéaires, plus étroites, un peu verdâtres; par ses épis toujours simples, par deux bractées opposées, ovales à leur base, glabres, mucronées, plus courtes que les calices, placées au dessous de chaque verticille; enfin par les calices pubescens, finement striés. Elle croît également dans nos départemens méridionaux.

La plante entière, mais surtout ses fleurs et ses feuilles, exhalent une odeur forte, fragrante et très-suave. Leur saveur est aromatique, chaude et amère. Par l'analyse chimique, Cartheuser en a retiré un vingt-deuxième d'huile volatile très-odorante, environ un cinquième d'extrait aqueux amer, et un quart d'extrait spiritueux, d'une saveur très-balsamique. D'après les recherches de M. Prous, on peut raisonnablement penser que cette plante contient du camphre, comme la plupart des labiées.

De même que les autres substances aromatiques, la lavande exerce sur l'économie animale une excitation prompte et plus ou moins vive, qui a rendu son eau distillée célèbre parmi les bonnes femmes, contre la syncope, l'asphyxie, et au début de l'apoplexie. Mâchée; elle excite la salivation; introduite dans les fosses nasales, elle provoque l'éternument; en contact avec l'appareil digestif, elle augmente l'appétit, excite l'action de l'estomac, et peut être employée avec avantage dans les indigestions, et contre les flatuosités intestinales qui tiennent à un état de torpeur de l'estomac et de l'intestin. Dans certains cas, elle sollicite l'action de la peau, des reins, de l'utérus, et favorise ainsi la sécrétion de la sueur, de l'urine, et l'écoulement des menstrues. Enfin, appliquée extérieure-

ment, elle agit comme résolutive. Toutefois, elle passe pour stimuler plus spécialement l'utérus, le système nerveux en général, et le cerveau en particulier; et de là les vertus céphalique, nervine et utérine dont elle a été décorée. Telle est la source, en outre, des éloges qui lui ont été prodigués contre les vertiges, l'apoplexie, le balbutiement, l'aphonie, la léthargie, le tremblement, la paralysie, l'amaurose, les spasmes, l'épilepsie, etc. Elle n'a pas été moins préconisée contre l'hystérie, l'aménorrhée et les accouchemens difficiles. Mais à quoi bon répéter sans cesse, avec la foule des auteurs de matière médicale, l'interminable liste des propriétés vraies ou fausses attribuées sans discernement à cette plante, comme à la plupart des végétaux? N'est-il pas à la fois plus rationnel, plus profitable aux hommes, et plus utile aux progrès de l'art, de réduire ces prétendues vertus à leur juste valeur, en assignant les limites dans lesquelles elles doivent être renfermées? Si l'on étudie l'action de la lavande dans cet esprit, on reconnaîtra facilement que les propriétés médicinales qui lui sont attribuées ne sont que relatives; qu'elle ne peut être avantageuse dans les maladies contre lesquelles elle a été le plus préconisée, que dans les cas où elles sont dues à un état d'atonie primitive, ce qui est en géneral fort rare, et qu'elle serait beaucoup plus nuisible qu'utile dans toutes les affections qui sont accompagnées de pléthore, de fièvre, de chaleur et d'irritation. C'est ce qu'ont reconnu les praticiens les plus célèbres, et, entre autres, Dodonée, qui s'exprime ainsi au sujet des préparations de cette plante : « Ces remèdes chauds portent à la tête, augmentent considérablement le mal, et mettent le malade dans un danger évident.... Nous avons cru devoir donner cet avis, parce que beaucoup de médecins ignorans et téméraires, d'apothicaires audacieux, et de femmes sans expérience, font prendre ces sortes de compositions non-seulement aux apoplectiques, mais à ceux qui sont atteints d'épilepsie avec fièvre. » Il est donc fort rare que la lavande soit réellement utile dans les maladies nerveuses; mais, en poudre, on peut en faire usage chez les personnes pâles et languissantes, dont la digestion languit par défaut d'action de l'estomac. En infusion, elle peut-être employée avec avantage dans les catarrhes chroniques, dans les rhumatismes anciens; en teinture alcoolique, on peut l'administrer, soit intérieurement, soit à l'extérieur, dans la paralysie de

la langue et des membres; mais, en général, on doit s'en abstenir, comme de tous les stimulans, dans les cas où ces maladies sont accompagnées de chaleur, de sécheresse, et autres signes d'une vive réaction vitale.

Les fleurs et les feuilles de lavande pulvérisées peuvent être administrées en substance, de treize décigrammes à quatre grammes (un scrupule à un gros), et en infusion, de trente-deux à soixante-quatre grammes (une à deux onces) pour un kilogramme (deux livres) d'eau. L'eau distillée, et la teinture alcoolique qu'on en prépare, se donnent depuis trente-deux grammes (une once) jusqu'à cent vingt-huit grammes (quatre onces). La dose de la conserve de lavande est ordinairement de seize grammes (demi-once), et celle de l'huile volatile, de deux à six gouttes. On fait avec la plante sèche des sachets qu'on applique empiriquement sur la tête contre l'apoplexie, et plus rationnellement sur les parties contuses, et sur les tumeurs atoniques pour en favoriser la résolution. La teinture alcoolique est souvent employée en gargarisme contre le bégaiement et la paralysie de la langue. L'huile volatile, ainsi que la teinture, sont également en usage dans des linimens excitans. La poudre céphalique de Charas, celle du même auteur pour les embaumemens, la poudre sternutatoire de la pharmacopée de Londres, la décoction céphalique, les gouttes céphaliques anglaises, le sirop anti-épileptique, et le sirop de Stœchas, sont autant de compositions pharmaceutiques surannées dont la lavande fait partie.

L'eau distillée que les parfumeurs en préparent, est d'un grand usage dans la toilette. Lorsqu'on n'en met qu'une très-petite quantité dans l'eau, qu'elle aromatise agréablement, elle constitue un cosmétique en général fort innocent, et on pourrait en recommander l'usage, si l'eau pure, le cosmétique par excellence, ne lui était préférable pour entretenir la fraîcheur du teint, la souplesse de la peau, et l'éclat des couleurs. L'huile essentielle de lavande passe pour mettre les insectes en fuite, pour chasser les pous de la tête, ceux du pubis, ainsi que les mittes et les teignes qui dévorent nos étoffes, nos livres, etc. Cette huile est employée dans les arts, sous le nom d'huile d'aspic, pour la composition de plusieurs vernis. Elle est fabriquée en grand dans les départemens méridionaux de la France; mais elle est souvent sophistiquée dans le commerce, soit

avec de l'esprit-de-vin, soit avec de l'huile de térébenthine. On y reconnaît la présence de l'alcool en y mêlant de l'eau, parce qu'alors l'alcool se dissout dans l'eau, et l'huile volatile seule surnarge. Si, en brûlant cette huile dans une cuillère de métal, il se forme une fumée épaisse, noire, et d'une odeur désagréable, c'est une preuve de la présence de l'huile de térébenthine.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière grossie. — 2. Calice et pistil. — 3. Corolle ouverte pour faire voir les quatre étamines. — 5. Calice ouvert, dans lequel on voit qu'une des graines seulement s'est développée, et que les trois autres lobes de l'ovaire sont restés avortés à sa base. — 6. Poil en étoile rameuse, grossi.

Observation. Dans toutes les espèces de lavande, l'une des cinq divisions du calice est d'une grandeur remarquable, et sert d'opercule avant l'épanouissement de la fleur.

Les poils qui recouvrent presque toutes les parties de la lavande sont fasciculés ou en étoile rameuse.

217.

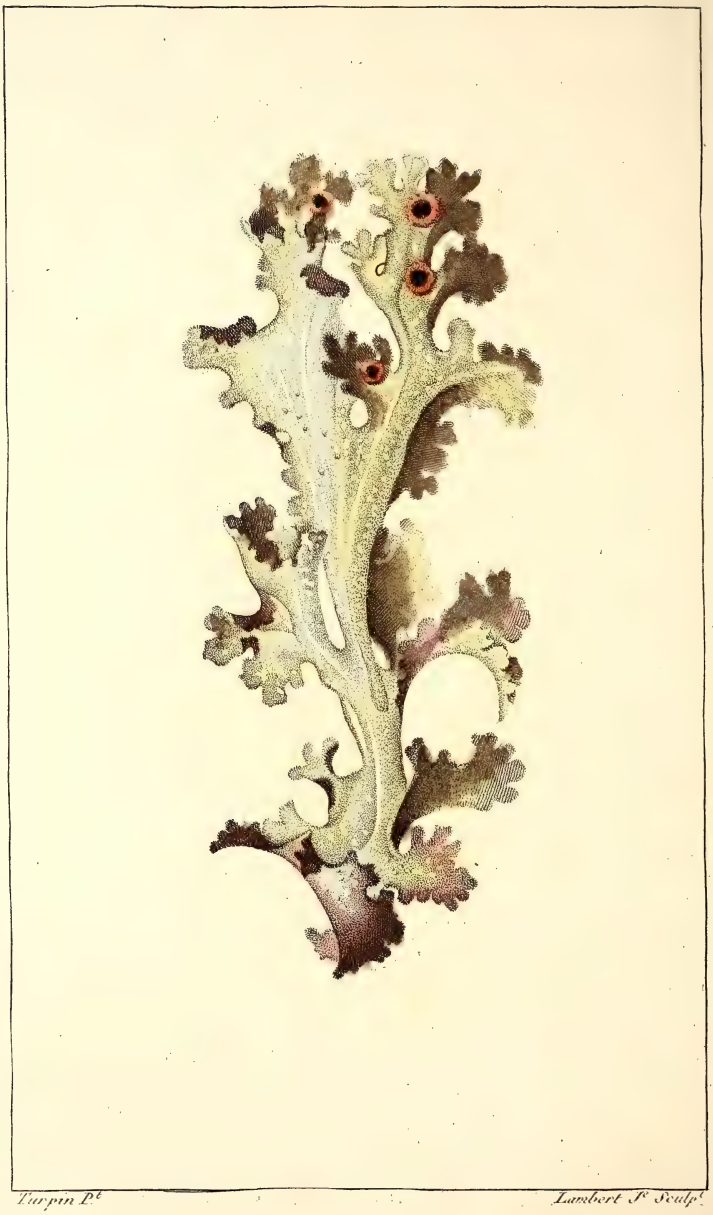

Turpin P.t Lambert J.e Sculp.t

LICHEN *d'Islande.*

a.l.l.

CCXVII.

LICHEN D'ISLANDE.

Latin.	LICHEN ISLANDICUS, *foliaceus adscendens laciniatus; marginibus elevatis ciliatis;* Linné, *cryptogamie, algues;* — Jussieu, cl. 1, ord. 2, *famille des algues.*
Italien.	LICHENE DE ISLANDA.
Espagnol.	LICHÊN DE ISLANDA.
Portugais.	MUSCO DA ISLANDA.
Français.	LICHEN D'ISLANDE.
Anglais.	ICELAND-LICHEN; LIVERWORT.
Allemand.	ISLAENDISCHES MOOS.
Hollandais.	YSLANDSCH MOS.
Danois.	ISLANDS MOOS.
Suédois.	ISLANDSMOSSA.

Partout où la végétation commence à s'établir, les lichens sont ordinairement les premières plantes qui s'y montrent; elles sont aussi les dernières qui y restent, lorsque, par d'autres circonstances, cette végétation s'altère et disparaît : on en a rencontré jusque sur le sommet glacé du mont Blanc. Si nous ne considérons les lichens que comparativement aux autres plantes, nous n'y trouverons que des végétaux imparfaits, dignes à peine de fixer nos regards : nous ne verrons, dans les uns, que des croûtes lépreuses ou tuberculées; dans d'autres, que des expansions membraneuses, foliacées, déchiquetées, ou lobées; d'autres se présentent sous la forme de longs filamens capillaires et pendans, ou sous celle de petits arbustes ramifiés, dendroïdes, sans fleurs ni feuilles apparentes. Leur fructification est encore très-obscure; on a cru la reconnaître dans les tubercules, les scutelles, ainsi que dans une poussière farineuse répandue sur les différentes parties de la plante : mais si nous considérons ces végétaux dans leur ensemble; si nous les observons dans les lieux où la nature les a placés, couvrant les rochers, tapissant les vieux murs, appliqués contre l'écorce des arbres, ou suspendus à leurs branches, étalés sur la terre, se glissant entre les mousses et le gazon, quelle agréable variété ces plantes, peut-être trop dédaignées, nous offri-

ront dans leurs formes, leurs couleurs, dans leur manière de végéter et de se multiplier; les unes étalant sur l'épiderme des jeunes arbres une membrane lisse, très-blanche, parsemée de lignes noires, imitant, dans leurs diverses directions, les caractères de quelque langue étrangère, ou une sorte de carte géographique; d'autres présentent des poins saillans, noirs, luisans, sur un fond verdâtre et cendré; ailleurs, elles forment sur les rochers des plaques de diverses couleurs, des croûtes parsemées de tubercules ou de petits godets, en forme d'entonnoirs simples ou prolifères, chargés sur leurs bords de tubercules fongueux, sessiles ou pédicellés, de couleur brune noirâtre, ou d'un beau rouge écarlate.

Linné avait réuni les lichens en un seul genre; mais le grand nombre des espèces et la variété de leurs formes ont déterminé à les regarder comme une famille particulière, et à les distribuer en genres. Le lichen d'Islande, qui est aujourd'hui le *physica islandica*, très-abondant dans l'Islande et dans les régions septentrionales de l'Europe, croît par touffes sur la terre, dans les prairies montueuses, aux lieux stériles, arides et pierreux.

Ses expansions sont foliacées, longues de deux ou trois pouces, fermes, coriaces, divisées en ramifications linéaires, laciniées; ou presque pinnatifides, souvent bifurquées, bordées de cils presque épineux : ces lanières tendent à se courber en gouttière, surtout vers le bas; elles sont d'un brun verdâtre ou olivâtre, plus pâles à leur partie inférieure, souvent tachetées de rouge à leur base; elles produisent des cupules assez rares, presque terminales, planes ou un peu concaves, sessiles, orbiculaires, d'un rouge-brun, ou de la couleur des feuilles.

Le lichen d'Islande est inodore; sa saveur est extrêmement amère, et tellement tenace, qu'elle ne peut lui être complètement enlevée, même par plusieurs ébullitions successives. L'eau s'empare toutefois de la plus grande partie de son amertume, soit par infusion, soit par décoction. Dans le premier cas, la liqueur est limpide, et rougit par le sulfate de fer; dans le second, on obtient un liquide épais et visqueux, qui se concrète par le réfroidissement, et forme une sorte de gelée rougeâtre, peu collante, amère, et très-soluble dans la bouche. D'après les recherches de Tromsdorff et d'Ebeling, cette plante renferme près de la moitié de son poids de mucilage, une petite

quantité de résine, et un principe légèrement astringent. M. Berzelius y a constaté, en outre, la présence d'une matière de nature animale, coagulable et analogue à la gélatine.

C'est à ce mucilage et à cette substance gélatineuse que le lichen doit les propriétés nutritives dont il jouit essentiellement. Il exerce en outre, par sa qualité amère, une action tonique, lente, qui de l'appareil digestif se transmet à toute l'économie, et peut, à la longue, modifier avantageusement les organes. Ainsi il augmente l'action de l'estomac, excite l'appétit, facilite la digestion, active les fonctions nutrives, remédie à l'amaigrissement, et soutient les forces dans la plupart des maladies de langueur et d'épuisement. Hiarne, Bartholin, Borrichius, Olafsen, lui attribuent en outre une vertu purgative; mais cette propriété, justement contestée au lichen par plusieurs observateurs, n'existe point dans la plante sèche, puisque les peuples des régions polaires qui s'en nourrissent, et les malades auxquels on l'administre parmi nous, n'en éprouvent aucun effet laxatif. A l'exemple de quelques auteurs, on pourrait donc tout au plus admettre cette propriété dans le lichen récent, s'il n'était plus prudent de suspendre son jugement sur ce point, jusqu'à ce que de nouvelles observations aient levé tous les doutes. Les maladies de la poitrine en général, et la phthisie pulmonaire en particulier, sont les affections contre lesquelles le lichen d'Islande a été particulièrement recommandé. Herz, Linné, Scopoli, Tromsdorff, Hiarne, Bergius, Crichton, Stoll, et plus récemment M. Regnault, ont constaté ses bons effets dans cette redoutable maladie. Il paraît toutefois que c'est contre les phthisies muqueuses et ulcéreuses que le lichen a été employé avec succès; car, dans la phthisie tuberculeuse, son inefficacité est tout aussi marquée que celle des pectoraux et des béchiques les plus vantés. S'il ne guérit pas cette terrible lésion des poumons, il faut convenir toutefois, avec Murray, que souvent il adoucit la toux, apaise la fièvre hectique, améliore l'expectoration, rend la respiration plus facile, diminue les sueurs et autres évacuations colliquatives, prolonge l'existence des malades, et rend leurs souffrances plus supportables. Scopoli recommande en outre le lichen dans le rachitis; Cramer l'associait avec avantage au mercure, dans la phthisie vénérienne; Hiarne s'est bien trouvé de son usage contre l'hémoptysie et le scorbut, et Tromsdorff dans cette dernière affec-

tion et dans le goutte. Schonheyder l'a administré avec succès contre la toux rebelle qui survient chez les enfans à la suite de la rougeole; Quarin en a fait usage dans la suppuration des reins; quelques auteurs l'ont administré contre le cancer de l'utérus. Le lichen a été vanté en outre contre la diarrhée et la dysenterie chroniques; mais Crichton, qui a déterminé avec beaucoup plus d'exactitude qu'on ne l'avait fait avant lui les circonstances dans lesquelles il convient de l'administrer, a très-bien vu qu'il serait nuisible lorsque ces affections intestinales sont accompagnées de douleurs d'entrailles, de chaleur, de fréquence ou de dureté dans le pouls, et autres signes d'excitation. Du reste, on conçoit parfaitement que cette plante tonique et analeptique a pu avoir, dans certains cas, contre les différentes maladies dans lesquelles elle a été administrée, comme dans la plupart des cachexies, accompagnées de marasme, et de la chute des forces, le même avantage que contre certaines phthisies, celui de diminuer l'intensité dévorante de la fièvre hectique, et de retarder les progrès de la consomption. Mais il faut, pour que cet effet ait lieu, que le malade ne soit en proie à aucune inflammation locale, ni à une excitation générale trop prononcée.

On peut administrer ce lichen en poudre, soit en suspension dans un liquide quelconque, soit sous forme de pilules ou d'électuaire. On l'emploie beaucoup plus souvent, et avec plus d'avantage, en décoction dans l'eau, le lait ou un bouillon gras, à la dose de seize ou trente-deux grammes (demi ou une once) pour un kilogramme (deux livres) de liquide; et, pour diminuer son amertume, on l'édulcore ordinairement avec une certaine quantité de sirop, de sucre ou de miel. On a fréquemment recours à la gelée de lichen, convenablement édulcorée et aromatisée. Ce végétal, réduit en poudre et cuit avec le lait, forme une bouillie médicamenteuse, aussi utile et plus agréable à certains malades que la gelée. On le fait entrer dans la composition du chocolat; M. Regnault se loue beaucoup des avantages qu'il en a obtenus sous cette forme. A l'exemple de ce médecin, on peut faire préparer, avec la poudre de lichen, des crêmes, des conserves, des pastilles, des biscuits, et autres médicamens alimentaires, qu'on peut varier à l'infini, suivant l'expression de M. Alibert, pour éviter aux malades l'ennui de l'uniformité.

Les avantages économiques du lichen d'Islande ne le cèdent point

à ses propriétés médicinales. Les habitans de l'Islande en font la base de leur nourriture. Chaque année ils se réunissent en troupes pour aller cueillir cet utile végétal sur les rochers, où il croît en abondance. Ils l'emportent dans des sacs, et, après l'avoir lavé, séché au four, et grosièrement pulvérisé, ils le conservent dans des barils. Cette substance alimentaire, à volume double, nourrit autant que le blé. Pour l'usage, on la réduit en poudre, on la fait bouillir avec l'eau, le lait ou le petit-lait, et on en prépare des bouillies très-nutritives. Mêlée à une certaine quantité de farine, cette poudre est susceptible de faire du pain, qui, malgré son amertume, constitue un bon aliment. Dans la Carniole, le lichen est employé pour engraisser les cochons; à une certaine époque de l'année, on le fait brouter aux bœufs et aux chevaux épuisés, pour les refaire.

La médecine, l'économie domestique et les arts, emploient plusieurs autres espèces de lichen à divers usages. Ainsi la pulmonaire de chêne, *L. pulmonarius*, a été préconisée parmi nous contre la phthisie et les hémorrhagies. Les habitans de l'Islande remplacent souvent le *L. islandicus* par les *L. nivalis* et *proboscidus*. Les Russes septentrionaux emploient à leur nourriture, et à celle de leurs rênes, les *L. esculentus* et *rangiferinus*. Enfin diverses espèces indigènes du même genre sont en usage dans la parfumerie et dans la teinture.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)*

Turpin P. *Lambert Jr. sculp.*

LIERRE.

a.l.l.

CCXVIII.

LIERRE.

Grec	κισσος, Dioscorides; κίλτος, Théophraste.
Latin	HEDERA ARBOREA; H. POETICA, Bauhin, Πιναξ, lib. 8, sect. 3; — Tournefort, clas. 21, sect. 2, gen. 3. HEDERA HELIX, *foliis ovatis lobatisque;* Linné, *pentandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 11, ord. 3, *famille des chèvre-feuilles.*
Italien	EDERA; ELLERA.
Espagnol	YEDRA.
Portugais	EIRA.
Français	LIERRE; LIERRE GRIMPANT.
Anglais	COMMON IVY.
Allemand	EPHEU; EPPICH.
Hollandais	KLIMOP; KLYF.
Danois	VEDBENDE.
Suédois	MURGROEN.
Polonais	BLUSZCZ.
Russe	BLJUSTSCH.
Hongrois	FAI-BOROSTYAN.

Le lierre est un arbrisseau très-commun en Europe; il se plaît dans les lieux sauvages, ombragés et frais, dans les bois et les haies; il couvre d'une verdure perpétuelle les masures, les rochers et les vieux murs; il embrasse de ses rameaux flexibles le tronc des arbres, qu'il épuise, en insinuant dans les gerçures de leur écorce une multitude de petites racines. Il a joui de tout temps d'une grande célébrité, surtout dans les fêtes bruyantes de l'ancienne Grèce. On le distingue, comme genre, par un calice à cinq dents caduques; par une corolle à cinq pétales, contenant cinq étamines alternes, avec les pétales; un ovaire à demi inférieur; un style. Son fruit est une baie globuleuse, à cinq loges monospermes, couronnée un peu au dessous de son sommet par la base du calice. — Ses tiges sont rameuses, sarmenteuses, rampantes, plus souvent grimpantes : elles s'élèvent quelquefois à une grande hauteur. J'en ai vu, dit M. Desfontaines, dont le tronc était de la grosseur d'un homme : les rameaux sont tortueux et flexibles; le bois mou, poreux et léger.

Lorsque le lierre est encore jeune, et qu'il rampe sur la terre, ses

feuilles sont entières, lancéolées; quand il devient adulte, et qu'il grimpe sur les arbres, elles sont en cœur, se découpent en plusieurs lobes, souvent en trois; enfin elles deviennent ovales sur les rameaux supérieurs détachés de leur appui : toutes sont coriaces, épaisses, luisantes, très-glabres, entières, d'un beau vert. — Les fleurs sont petites, d'une couleur pâle, herbacée, réunies en corymbes sphériques au sommet des rameaux. Elles produisent des baies noirâtres, globuleuses, peu succulentes, de la grosseur d'un pois. Il en existe une variété à fruits jaunes. — Les feuilles du lierre sont amères, nauséeuses, légèrement austères. Les fruits, dans l'état frais, présentent une saveur acidule qui devient amère et un peu âcre après la dessiccation. La résine qui découle du tronc de l'arbre, soit spontanément, soit par incision, se présente dans le commerce en petites masses irrégulières, compactes, friables, d'une couleur brune parsemée de veines rouges brillantes; elle est inodore dans l'état ordinaire, mais répand, lorsqu'on la brûle, une odeur fragrante très-suave. Cette résine ne se dissout point dans la salive quand on la mâche; elle est insoluble dans les huiles fixes et volatiles, et soluble, en partie seulement, dans l'alcool. Il en résulte que cette substance n'est pas une résine pure; mais on ne s'est pas encore convenablement occupé de son analyse chimique.

Il en est de même de celle des feuilles et des baies du lierre, dans lesquelles on n'a reconnu, jusqu'à ce jour, qu'une très-petite quantité d'huile volatile peu odorante, un extrait résineux très-abondant, et un extrait muqueux qui l'est moins. — Le bois de lierre, en géneral mou et spongieux, n'a d'autre usage médical que celui de servir à faire de petites boules, dont les chirurgiens font usage pour entretenir la suppuration des cautères et des exutoires. Les feuilles ne sont employées de nos jours qu'à l'extérieur, et même on ne s'en sert plus que pour le pansement des cautères. Toutefois leur décoction vineuse a été vantée par divers auteurs comme un détersif puissant, et quelquefois appliquée, dans cette vue, sur les ulcères atoniques et fongueux. On a également attribué à leur décoction aqueuse beaucoup d'efficacité contre la teigne, contre la gale, et la singulière propriété de noircir les cheveux : mais ces faits ne sont pas suffisamment constatés. Quoique ces feuilles desséchées aient été administrées intérieurement en poudre, dans l'atrophie des enfans, à la dose d'un

scrupule et plus, leurs effets immédiats sont encore à déterminer, et leur usage entièrement tombé en désuétude. Il en est de même des baies, dont l'action n'est pas mieux connue que celle des feuilles. Toutefois ces fruits semblent jouir de propriétés vénéneuses : les anciens les avaient placés au rang des vomitifs et des purgatifs ; Boyle les administrait à haute dose pour provoquer la sueur ; Hoffmann et Simon Pauli les regardent comme dangereuses, et peut-être fourniront-elles quelque jour à la thérapeutique un moyen puissant, si l'on parvient à déterminer leurs propriétés médicinales par des observations cliniques bien faites.

Quant à la résine, improprement désignée dans le commerce sous le titre de *gomme de lierre*, sa saveur aromatique âcre porte à croire qu'elle est la partie la plus active de ce végétal. Stahl l'employait comme emménagogue dans les suppressions menstruelles, et en recommandait l'usage dans plusieurs autres maladies atoniques. On s'en sert quelquefois comme topique dans le traitement de la teigne; on lui attribue aussi la propriété douteuse de faire disparaître les poux, et de faire tomber les cheveux ; on l'introduit enfin quelquefois dans les cavités des dents cariées : mais ses succès dans ces différentes circonstances n'ont point été suffisamment constatés.

Les feuilles et les baies du lierre, desséchées, peuvent être administrées en poudre à la dose de treize décigrammes (une livre) d'eau. La résine ne s'emploie qu'à l'extérieur ; elle constitue un des principaux ingrédiens de l'onguent d'althéa.

Les anciens avaient consacré le lierre à Bacchus, peut-être parce que cet arbre croît en abondance dans les montagnes de la Thrace, où ce dieu était particulièrement honoré. Les Bacchantes en couronnaient leur tête, en chargaient leurs thyrses, et en décoraient pompeusement les temples dans les fêtes solennelles de la Grèce. Par suite de cet usage antique et sacré, le lierre est encore suspendu de nos jours à l'entrée des cabarets et des tavernes, seuls et indignes temples où le culte du dieu de la Thrace se soit conservé parmi nous. Quoique cet arbre agreste préfère l'ombre et recherche la solitude, il s'accoutume dans nos jardins et dans nos parcs, où on l'emploie à divers ornemens. Il suit avec docilité toutes les directions qu'on lui donne. Il grimpe le long des murailles, et recouvre leur triste nudité d'un magnifique tapis de verdure. On en fait des portiques, des

obélisques et des palissades d'un très-bel effet. On peut également le tondre en buisson, en faire des haies toujours vertes et très-solides. Son bois sert aux tourneurs à faire des vases, qui, au rapport de Pline, avaient la réputation de laisser filtrer l'eau à travers leurs pores, et de retenir le vin quand on y versait les deux liqueurs réunies. Enfin la résine de lierre est employée dans les arts à la composition de certains vernis.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Fleur entière. — 2. Calice et pistil. — 3. Fruit entier de grandeur naturelle. — 4. Le même, dont on a enlevé une partie de la pulpe, afin de mettre à découvert les cinq osselets. — 5. L'un des osselets isolé.

Turpin P. *Lambert Jne sculp.*

LIERRE TERRESTRE.

a. l. l.

LIERRE TERRESTRE.

Grec	καμαικισσος, Dioscorides.
Latin	HEDERA TERRESTRIS VULGARIS; Bauhin, Πιναξ, lib. 8, sect. 3. CALAMINTHA HUMILIOR, FOLIO ROTUNDIORE; Tournefort, clas. 4, sect. 3, gen. 4. GLECOMA HEDERACEA, *foliis reniformibus crenatis;* Linné, *didynamie gymnospermie;* — Jussieu, clas. 8, ord. 6, *famille des labiées.*
Italien	ELLERA TERRESTRE.
Espagnol	YEDRA TERRESTRE.
Portugais	EIRA TERRESTRE.
Français	LIERRE TERRESTRE.
Anglais	GROUND-IVY.
Allemand	ERDEPHEU; GUNDELREBEN.
Hollandais	AARDVEIL.
Danois	JORD-VEDBENDE.
Suédois	JORDREFVOR.
Polonais	BLUSZCZ POZIEMY.
Russe	KROTOWIK.

Des tiges rampantes, une sorte de ressemblance entre les feuilles de cette plante et celles du lierre, ont probablement donné lieu à son nom vulgaire. Elle est commune le long des haies, dans les lieux couverts. Son caractère essentiel consiste dans un calice cylindrique, strié, à cinq découpures inégales; une corolle une fois plus longue que le calice, à deux lèvres : la supérieure bifide et redressée; l'inférieure à trois lobes, celui du milieu échancré et plus grand; quatre étamines didynames; les anthères rapprochées deux à deux en forme de croix; un style; quatre semences ovales au fond du calice. — Ses racines sont grêles et fibreuses, ses tiges menues, presque simples, quadrangulaires, étalées sur la terre, redressées à leur partie supérieure au moment de la fleuraison, légèrement velues, longues d'un pied. — Ses feuilles sont pétiolées, opposées, vertes, un peu velues, en forme de rein, presque rondes, crénelées à leur contour; les pétioles des feuilles inférieures, très-longs et velus. — Les fleurs sont réunies au nombre de trois ou quatre dans l'aisselle des feuilles, sur un pédoncule commun très-court, pourvues chacune d'un pédi-

celle sétacé et pubescent, avec quelques petites bractées très-fines, subulées. — Le calice est court, velu, à cinq dents très-aiguës; la corolle purpurine ou rougeâtre, quelquefois blanche, légèrement ciliée sur le dos, deux fois plus longue que le calice; le tube fort étroit, allongé.

Le lierre terrestre exhale une légère odeur aromatique, qui est beaucoup plus sensible lorsqu'on le froisse entre les doigts. Sa saveur est balsamique, amère, un peu âcre; mais il ne conserve ces qualités, après la dessiccation, que lorsqu'il a été desséché avec beaucoup de soin. Il contient une petite quantité d'huile volatile odorante, dont l'eau se charge par la distillation, un extrait résineux balsamique, faiblement amer, un extrait muqueux d'un goût d'abord douceâtre et amer, ensuite âcre et piquant, et en beaucoup plus grande quantité que le premier; circonstance qui porte à croire que l'eau est plus propre que l'alcool à s'emparer des principes actifs de cette plante.

Peu de végétaux indigènes ont eu autant de vogue, et jouissent encore d'une aussi grande réputation que le lierre terrestre. Les ouvrages de matière médicale ne tarissent pas en éloges les plus pompeux sur ses merveilleuses vertus, et le décorent fastueusement des propriétés les plus contradictoires. On ne s'est pas borné à le prôner comme tonique, stomachique, diurétique, apéritif, détersif, vulnéraire, expectorant, etc., etc.; des auteurs même très-recommandables l'ont signalé comme un remède souverain contre la toux, la phthisie, l'asthme, et le catarrhe pulmonaire; d'autres ont préconisé ses succès dans la céphalalgie, la dyspepsie, l'hypocondrie, les coliques et les affections calculeuses. Le public, toujours prompt à admettre, comme des vérités démontrées, les assertions les plus mensongères, quand elles ont surtout pour objet la toute-puissance des drogues, a renchéri sur les éloges prodigués au lierre terrestre par des auteurs crédules ou intéressés, et dans l'esprit des commères et de cette foule innombrable de gens oisifs, dont toute la science médicale consiste à croire aveuglément à l'héroïque vertu des spécifiques, cet humble végétal est devenu comme une sorte de panacée propre à remédier à toutes les infirmités, à guérir toutes les maladies, et à l'aide duquel on peut en quelque sorte défier la mort : de sorte que c'est par pure complaisance que l'on consent à être malade

avec un aussi puissant moyen de guérison. Heureusement cette plante est très-peu active : sans cette circonstance, elle serait une arme meurtrière entre les mains profanes et inhabiles qui l'administrent de toutes parts, à tort et à travers, dans une foule de maladies où elle est au moins inutile.

Quoique le lierre terrestre, à raison de ses propriétés physiques et chimiques, appartienne à la classe des toniques, l'excitation qu'il exerce sur l'estomac, et par suite sur différens organes de l'économie animale, est si légère, surtout à la faible dose à laquelle on l'administre ordinairement, qu'il ne mérite en aucune manière la haute opinion qu'on a eue de sa puissance. Simon Pauli, Willis, Morton, Etmuller, Rivière, Sauvages, et plusieurs autres médecins recommandables, ont annoncé, il est vrai, ses bons effets contre la phthisie pulmonaire, l'empyème et certaines toux dont le caractère est loin d'avoir été déterminé; le même Pauli, Sennert, Platter, etc., ne balancent même pas à lui attribuer la merveilleuse propriété de guérir les affections calculeuses des reins et de la vessie : mais quelle confiance méritent de pareilles assertions, pour quiconque a acquis des connaissances exactes sur la nature de ces maladies, et sur la faible action tonique du lierre terrestre? Quelle que soit la juste vénération que l'on professe pour les noms célèbres, peut-on admettre avec Lautt l'efficacité de cette labiée contre les fièvres intermittentes, lorsqu'on voit chaque jour ces pyrexies guérir spontanément sans aucun remède, si l'on n'entrave pas les efforts salutaires de la nature par des médications intempestives? Doit-on croire, sur le simple rapport de Ray, que le suc de cette plante, introduit dans les fosses nasales, a guéri, comme par enchantement, une céphalalgie invétérée, et autres effets non moins miraculeux qu'aucune observation positive n'appuie, et que la saine raison réprouve? L'illustre et savant Cullen a bien plus sainement apprécié les propriétés médicinales du lierre terrestre. « Ce que les auteurs de matière médicale disent de cette plante, écrit ce grand médecin, ne me paraît pas mieux fondé que les opinions vulgaires. Il me semble absolument dénué de probabilité qu'elle ait la vertu de guérir les ulcères des poumons et différentes espèces de phthisies. L'autorité de S. Pauli ou des autres auteurs n'a aucune valeur à mes yeux, vu la nature de ces maladies, et la difficulté de les guérir en général. Son usage contre les calculs

de la vessie n'est pas appuyé de meilleures autorités, ni plus probable, et je ne craindrais pas de commettre d'excès en l'employant à grande dose. »

On peut administrer cette plante en substance, sous forme pulvérulente; en pilules, sous forme molle, ou en suspension dans un liquide quelconque, depuis deux jusqu'à quatre grammes (demi à un gros) et au delà. Son suc clarifié a été donné de soixante-quatre à cent vingt-huit grammes (deux à quatre onces). Le plus souvent on l'emploie en infusion théiforme à dose indéterminée. L'eau distillée qu'on en prépare encore dans quelques pharmacies, n'a presque aucune vertu. Sa conserve n'est pas plus active : on en compose un sirop qui a été ridiculement préconisé contre la phthisie et les calculs, et qui n'a pas plus de vertus que le sirop simple.

Le lierre terrestre paraît avoir été en usage chez les Anglais pour la clarification de la bière : quelques médecins avaient cru que, fermenté avec l'orge, il pouvait donner à cette liqueur une qualité supérieure; mais l'expérience n'a point justifié cette opinion. Certains auteurs assurent que les feuilles de cette plante peuvent servir de nourriture aux vers à soie, quand on manque de feuilles de mûrier.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Calice. — 2. Corolle ouverte. — 3. Pistil.

Turpin P. *Lambert Jr. Sculp*

LIN.

a.l.l.

LIN.

Grec	λινον, Théophraste et Dioscorides.
Latin	LINUM ARVENSE; Bauhin, Πινακ, lib. 6, sect. 3.
	LINUM SATIVUM, LATIFOLIUM, AFRICANUM, *fructu majori;* Tournefort, clas. 8, sect. 1, gen. 3.
	LINUM USITATISSIMUM, *calycibus capsulisque mucronatis, petalis crenatis, foliis lanceolatis alternis, caule solitario;* Linné, *pentandrie pentagynie;* — Jussieu, clas. 13, ord. 22, *famille des caryophyllées.*
Italien	LINO.
Espagnol	LINO.
Portugais	LINO.
Français	LIN; LIN COMMUN.
Anglais	LINSEED.
Allemand	LEINSAAMEN.
Hollandais	ULASZAADT.
Danois	HOERRE.
Polonais	LEN.

Ce genre, qui renferme plus de quarante espèces, dont une partie, originaire de l'Europe, offre, pour caractère essentiel, un calice persistant, à cinq folioles; cinq pétales onguiculés; cinq étamines un peu soudées à leur base; cinq écailles en forme de filamens stériles, alternes avec les étamines; cinq styles. Le fruit est une capsule globuleuse, à cinq valves rapprochées, et dont les bords rentrans forment autant de loges qui paraissent être doubles; une semence dans chaque loge, insérée à l'angle central des loges.

Le lin commun a une racine grêle, presque simple, garnie de quelques fibres latérales : elle produit une tige droite, menue, glabre, cylindrique, rameuse vers son sommet, haute d'environ un pied et demi. Les feuilles sont sessiles, éparses, glabres, d'un vert un peu glauque, linéaires-lancéolées, aiguës, longues d'un pouce. — Les fleurs sont assez grandes, d'un bleu clair, les unes axillaires, d'autres terminales; les pédoncules filiformes et uniflores, les folioles du calice ovales, mucronées, blanchâtres et scarieures à leurs bords; les pétales un peu crénelés au sommet, blancs à leur onglet; les

capsules globuleuses et mucronées; les semences ovales, luisantes, comprimées, d'un jaune pâle.

La médecine ne fait usage que des semences de cette plante. Elles sont inodores, leur saveur est fade, et devient mucilagineuse quand on les mâche. On en retire une huile douce, très-onctueuse, et un mucilage doux, très-abondant, dont l'eau s'empare par infusion, et même par simple macération. M. Vauquelin pense que le mucilage est composé d'une matière gommeuse, unie à une substance de nature animale, à de l'acide acétique libre, et à plusieurs sels, parmi lesquels figurent l'acétate et le muriate de potasse, auxquels ce célèbre chimiste attribue la propriété diurétique de la graine de lin.

La nature de l'huile et le mucilage dont ces semences sont composées, les rendent éminemment adoucissantes, relâchantes, émollientes, lubrifiantes, antiphlogistiques, et très-propres à diminuer l'état d'excitation des propriétés vitales organiques. On les emploie aussi avec le plus grand succès pour opérer toute espèce de médication atonique, soit générale, soit locale. Quoique l'usage de leur infusion aqueuse soit spécialement accrédité pour diminuer l'irritation des organes urinaires, on l'emploie avec le même avantage dans la première et la seconde période de presque toutes les maladies aiguës, telles que l'angine gastrite, la dysenterie, les catarrhes pulmonaire, vésical, urétral et vaginal. Son administration a surtout prévalu contre la néphrite et les affections calculeuses accompagnées d'ischurie; mais son usage n'est pas moins utile dans les hémorrhagies actives, et dans une foule de maladies aiguës ou chroniques, accompagnées de douleur, de chaleur et d'irritation. On s'en est particulièrement bien trouvé dans la constipation, la goutte, les hernies étranglées, dans l'enrouement, le ptyalisme, les aphtes, et dans la première période des exanthèmes aigus. En général, l'infusion de ces semences convient comme boisson dans tous les cas où il faut ramener les propriétés vitales à leur état normal, et faire cesser leur surexcitation. Toutefois il faut avoir soin qu'elle ne soit ni trop visqueuse, ni trop consistante, afin qu'elle ne fatigne pas l'estomac : pour la même raison, il est utile de l'édulcorer et de l'aromatiser convenablement.

Cette infusion, plus ou moins concentrée, peut être administrée avec beaucoup d'avantage, en lavement dans les coliques, et les inflammations de l'intestin et de la vessie; en collyre, contre l'oph-

thalmie; en gargarisme, dans l'esquinancie, contre les aphtes et le ptyalisme; en looch, enfin, dans les phlegmasies du larynx et de la trachée. Les semences du lin, écrasées et cuites dans l'eau ou le lait, forment des cataplasmes émolliens qu'on applique chaque jour avec le plus grand succès, comme adoucissans, maturatifs et résolutifs, sur les plaies et les ulcères compliqués de douleur et d'inflammation, sur les tumeurs, et les engorgemens inflammatoires, tels que les bubons, les phlegmons, les panaris, les furoncles, etc.

L'huile douce et onctueuse qu'on obtient de ces semences par expression, jouit des mêmes propriétés médicinales que ces semences elles-mêmes : Sydenham, Baglivi, Gesner, Tournefort, Hagendorn, en ont particulièrement fait usage dans les différentes inflammations thorachiques et surtout contre la pleurésie. D'autres auteurs, parmi lesquels on distingue le docteur Michel, ont constaté les bons effets de cette huile, prise intérieurement, dans l'hémoptysie. Dodonée, Dehaen, Van Swiéten, vantent son efficacité contre l'iléus et la colique métallique. Dans un cas très-remarquable, le savant Murray s'en est servi avec le plus grand succès pour expulser une grande quantité de vers du canal intestinal; Héberden préférait même l'huile de lin à toute autre pour chasser les ascarides vermiculaires qui s'accumulent parfois dans le rectum des enfans.

Les semences du lin se prescrivent entières en infusion à la dose de seize grammes (demi-once) dans cinq hectogrammes (seize onces d'eau). L'huile se donne depuis trente-deux jusqu'à cent vingt-huit grammes (une à quatre onces par jour); mais ordinairement on fait prendre cette quantité par cuillerées d'heure en heure, et on a soin de l'aromatiser pour la rendre plus agréable à avaler. Il faut avoir soin de ne l'employer que douce et récente; et, lorsqu'elle est rance, il faut faire disparaître sa rancidité, en l'agitant fortement, et à plusieurs reprises, dans de l'eau tiède. Ces semences font partie du sirop de marrube de Mésué, de l'onguent d'althéa, du mondificatif de résine de Joubert, du diachylon, de l'emplâtre de mucilage; et l'huile qu'on en retire est la base de plusieurs linimens.

Dès l'antiquité la plus reculée, le lin est célèbre par ses usages multipliés dans les arts et l'économie domestique. Il est surtout précieux par les fibres que l'on retire de son écorce, et qui, transformées et torturées de mille manières par l'industrie de l'homme, ser-

vent, sous mille formes variées, à nos besoins et à nos plaisirs. En filasse, sous forme de fil, il est d'une nécessité indispensable dans tous les arts et dans tous les usages de la vie. On en fait une foule de tissus divers qui sont la base de nos vêtemens, ou servent à la parure. Après s'être en quelque sorte épuisé pour subvenir à tous les besoins des hommes réunis en société, le lin va servir encore à la fabrication du papier. Il devient ainsi, en dernier résultat, le dépositaire de nos sentimens, de nos affections et de nos idées; et, à l'aide de l'imprimerie, il éternise les productions du génie, les élans sublimes de la pensée, et assure à jamais les progrès des lumières et de la raison. Dans certaines contrées de l'Asie, le peuple se nourrit souvent des semences du lin, qu'il fait cuire après les avoir écrasées, et mêlées avec le miel. Dans des temps de famine, on s'en est même servi en Hollande comme aliment; mais elles constituent une nourriture fade, visqueuse, très-difficile à digérer, et peu convenable, surtout aux personnes faibles. Leur huile pourrait être employée à divers usages culinaires; on s'en sert plus particulièrement pour l'éclairage; elle entre dans la composition de l'encre dont les typographes font usage pour imprimer. Dans les arts mécaniques, elle est en usage pour lubrifier les ressorts, et pour adoucir les frottemens des rouages des machines. Les peintres en composent plusieurs vernis. Enfin, la pâte solide qui reste sous le pressoir après l'extraction de l'huile, sert à engraisser la volaille et les bestiaux.

Le *linum catharticum*, L., à la dose de treize décigrammes (un scrupule) en poudre, jouit de la propriété purgative, et à plus haute dose, il paraît exercer une action vomitive : mais il est très-peu usité parmi nous.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Racine. — 2. Étamines et pistil. — 3. Pétale. — 4. Fruit entier. — 5. Le même, coupé horizontalement. — 6. Graine. — 7. La même grossie, dont on a enlevé une partie du tégument pour faire voir l'embryon.

Turpin P. Lambert Jr. Sculp.

LIS.

a l.l.

LIS BLANC.

Grec	κρινον et λειριον.
Latin	LILIUM ALBUM, *flore erecto, vulgare;* Bauhin, Πιναξ, lib. 2, sect. 5; — Tournefort, clas. 9, sect. 4, gen. 3.
	LILIUM CANDIDUM, *foliis sparsis; corollis campanulatis, intus glabris;* Linné, *hexandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 3, ord. 4, *famille des lis.*
Italien	GIGLIO BIANCO.
Espagnol	LIRIO.
Portugais	LEIRIO.
Français	LIS BLANC.
Anglais	WHITE COMMON LILY.
Allemand	WEISSE LILIEN.
Hollandais	LELIE.
Danois	LILIE.
Suédois	LILIE.
Polonais	LILIA.

CHEF de la brillante famille à laquelle il a donné son nom (les liliacées), le lis est un des plus beaux ornemens du règne végétal. En respirant l'odeur suave dont il parfume l'air, nous nous croyons transportés dans ces ciches contrées de l'Orient, qu'il a quittées pour venir habiter parmi nous : on croit cependant qu'il se trouve également dans l'Europe; Haller l'a découvert dans la Suisse, Decandolle sur le Jura, dans les lieux sauvages, éloignés de toute habitation.

Sous le rapport de ses caractères génériques, le lis se distingue par une corolle ample, campanulée, à six pétales ou six divisions profondes, distinctes, creusées chacune par un sillon longitudinal plus marqué vers la base, à bords dentelés; point de calice; six étamines; les anthères oblongues et versatiles; un ovaire supérieur, oblong, à six cannelures; un style cylindrique; le stigmate épais, à trois lobes. Le fruit est une capsule trigone, à six sillons, oblongue, obtuse, à trois loges, à trois valves polyspermes. — Sa racine est ovale, bulbeuse, jaunâtre, écailleuse en dehors, garnie en dessous de grosses fibres fasciculées, qui constituent la véritable racine. —

Sa tige est simple, droite, cylindrique, longue de deux ou trois pieds, garnie presque dans toute sa longueur de feuilles éparses, sessiles, nombreuses, oblongues, très-lisses, ondulées, et un peu aiguës. — Les fleurs sont remarquables par leur grandeur, leur éclatante blancheur, par leur odeur exquise : elles sont pédonculées, disposées en une grappe lâche et terminale, d'abord droites sur leur pédoncule, puis inclinées à mesure qu'elles se développent.

Le lis blanc a joui autrefois de beaucoup de réputation en médecine; mais depuis que l'on commence à observer avec attention l'action des médicamens, son usage est entièrement tombé en désuétude. Excepté la fleur, qui exhale, dans l'état frais, une odeur suave, fragrante, étourdissante, toutes les parties de cette plante sont inodores, et offrent une saveur fade, douceâtre, un peu amère, extrêment visqueuse. Toutes contiennent une grande quantité de mucilage, qui forme, suivant Spielmann, environ le quart du poids des bulbes de cette liliacée. Ces bulbes renferment, en outre, de la fécule et de légères traces du principe amer qui se retrouve dans les racines de la plupart des plantes de la même famille. Les fleurs recèlent en particulier un arôme suave et fragrant, qui disparaît par la dessiccation, et dont l'eau, l'huile et l'alcool s'emparent par la simple infusion.

Les bulbes du lis, comme les plus abondantes en mucilage, sont éminemment émollientes et adoucissantes. On ne s'en sert cependant point à l'intérieur, mais extérieurement on en fait très-souvent usage pour calmer la douleur, pour favoriser la résolution et la suppuration dans les inflammations locales de la peau et du tissu cellulaire, dans les tumeurs inflammatoires, les engorgemens douloureux, et dans les plaies et les ulcères compliqués de vive douleur ou d'inflammation. Ces bulbes n'agissent cependant pas autrement, et n'ont pas plus de vertus que les autres substances mucilagineuses, qu'on peut par conséquent leur substituer avec avantage dans tous les cas où on les emploie.

A raison du principe aromatique, et en quelque sorte vireux qu'elles exhalent dans l'état frais, les fleurs du lis, quoique également mucilagineuses, paraissent agir sur le système nerveux avec énergie, de manière que, par leurs simples émanations, elles sont susceptibles de produire la syncope, et même la mort, ainsi que plusieurs auteurs,

et Murray en particulier, en rapportent des exemples. Toutefois elles perdent cette propriété excitante par la coction, et sont employées alors à l'extérieur comme les bulbes, soit en décoction, soit en cataplasme, pour produire des médications atoniques locales, dans les affections inflammatoires ou douloureuses. On les administre aussi en lavement dans certains cas, et en collyres dans diverses maladies de l'œil; leur infusion dans l'huile a été préconisée contre les douleurs et les engorgemens rebelles, et contre le squirrhe de l'utérus en particulier. L'eau distillée qu'on en retire a eu également des prôneurs contre la toux, l'asthme et autres affections pulmonaires; cependant rien n'est moins constaté ni plus douteux, que les effets qu'on attribue à ces différentes préparations.

A l'égard des anthères, qui paraissent être le siège principal de l'arôme du lis, elles ont été décorées de propriétés anodines, antispasmodiques, emménagogues; certains auteurs les ont même préconisées d'une manière spéciale pour favoriser l'expulsion du fœtus dans les accouchemens difficiles, et pour provoquer la menstruation dans l'aménorrhée. Mais rien ne justifie les éloges qu'on leur a donnés à cet égard.

A l'extérieur, les bulbes et les fleurs du lis s'emploient à dose indéterminée, soit en cataplasme, soit en décoction dans l'eau ou le lait. Les anthères ont été administrées, soit en substance, soit en infusion, depuis treize décigrammes (un scrupule) jusqu'à deux grammes (demi-gros). L'huile de lis, qu'on obtient par la macération des fleurs récentes dans l'huile douce d'amandes ou de lin, etc., n'a pas plus de vertu que l'huile pure; elle fait partie de l'emplâtre de mucilage, et de celui de grenouilles avec le mercure.

Par l'élégance de son port, la beauté de sa fleur, et la blancheur éclatante de sa corolle, le lis est un des plus beaux ornemens de nos jardins. Mais il est dangereux de le conserver, surtout pendant la nuit, dans des appartemens dont l'air est difficilement renouvelé, à cause des accidens auxquels ses émanations odorantes peuvent donner lieu. L'eau distillée qu'on en prépare, jouit, comme cosmétique, d'une réputation que rien ne justifie. Les parfumeurs l'emploient souvent pour parfumer des pommades, des essences, des huiles, et autres préparations destinées à la toilette des courtisanes et des femmes qui les imitent.

LIS BLANC.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite au tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Pistil et étamines. — 2. Partie inférieure de la hampe chargée de feuilles.

Tupin. P. Lambert F. sculp.

LOBELIE.

a.l.l.

LOBÉLIE.

Latin	RAPUNTIUM AMERICANUM, *flore dilute cœruleo;* Tournefort, clas. 3, sect. 2, gen. 2.
	LOBELIA [1] SYPHILITICA, *caule erecto, foliis ovato-lanceolatis subserratis, calycum sinubus reflexis;* Linné, *syngénésie monogamie;* — Jussieu, clas. 9, ord. 4, *famille des campanulacées.*
Italien	LOBELIA SIFILITICA.
Espagnol	LOBELIA SIPHILITICA.
Portugais	LOBELIA SIPHILITICA.
Français	LOBÉLIE SYPHILITIQUE; CARDINALE BLEUE.
Anglais	BLUE CARDINAL'S FLOWER.
Allemand	BLAUE KARDINALSBLUME.
Hollandais	POKKIGE LOBELIA.
Danois	KOPPER-LOBÉLIE.

Les lobélies forment un genre très-nombreux en espèces, dont plusieurs sont pourvues de fleurs d'un grand éclat, telles que le *lobelia cardinalis*, que ses belles corolles, d'un rouge écarlate très-vif, ont introduit dans nos jardins; d'autres ont été admises parmi les plantes médicales, telles que celle dont il est ici question. Elle nous a été apportée de l'Amérique Septentrionale. On la cultive depuis long-temps en Europe.

Le genre *lobelia*, consacré par Linné au botaniste Lobel, présente, pour caractère essentiel, un calice à cinq découpures un peu inégales; une corolle irrégulière, monopétale : le tube fendu longitudinalement en dessus; le limbe à deux lèvres, à cinq lobes, deux supérieurs, trois inférieurs plus grands; cinq étamines; les anthères réunies en cylindre; un ovaire inférieur; un style; le stigmate souvent hispide et bilobé. Le fruit est une capsule ovale, à deux ou trois loges, s'ouvrant au sommet, contenant des semences nombreuses, fort menues.

Le *lobelia syphilitica*, qu'on nomme vulgairement la cardinale bleue, s'élève à la hauteur de deux ou trois pieds sur une tige

[1] Nommée ainsi par Linné, pour honorer la mémoire de Matthias Lobel, né à Lille en 1538, mort à Londres en 1616, médecin de Jacques 1er.

droite, herbacée, à peine rameuse, un peu anguleuse, légèrement pileuse. — Les feuilles sont alternes, sessiles, un peu rudes, de couleur verte, ovales, lancéolées, longues d'un à deux pouces, inégalement dentées. — Les fleurs sont médiocrement pédonculées, axillaires, solitaires; leur calice est hispide, anguleux; ses découpures lancéolées, aiguës; les sinus réfléchis; la corolle assez grande, d'un beau bleu, un peu hérissée sur ses angles extérieurs, munie de deux bosses à la base de la lèvre inférieure : sa capsule est à deux loges polyspermes.

Cette plante doit être d'une bien faible ressource pour la matière médicale, selon M. Alibert, puisque ceux même qui ont la confiance la plus aveugle dans les vertus des végétaux, s'accordent aujourd'hui à la rejeter. Cependant une odeur vireuse, une saveur âcre, nauséeuse, persistante, analogue à celle du tabac, sont autant de qualités physiques qui semblent annoncer qu'elle recèle des propriétés médicinales très-énergiques. Dans l'état frais, presque toutes ses parties sont lactescentes, et le suc qu'elles renferment, pris à dose légère, agit, au rapport de M. Decandolle, comme diaphorétique; à dose plus forte, comme diurétique et purgatif, et à dose encore plus grande, comme vomitif.

La racine de lobélie, qu'on emploie également dans l'état frais et dans l'état sec, jouit des mêmes propriétés sudorifique, diurétique, purgative et vomitive, que le suc lactiforme qu'elle contient. Ces divers effets, qui tiennent à l'excitation qu'elle exerce sur les différens appareils organiques de l'économie animale, sont probablement la cause des brillans succès qu'on lui attribue contre la maladie vénérienne, et la source des éloges pompeux qui lui ont été prodigués comme antisyphilitique. Sous ce rapport, elle est cependant très-peu usitée parmi nous; mais il paraît que les sauvages du Canada l'emploient depuis très-long-temps au traitement de cette affection. Johnson, Calm, Bartram, rapportent que les Américains, qui long-temps ont fait un secret de l'administration de cette racine, ont la plus haute opinion de ses vertus antivénériennes. A les en croire, il n'existe pas de plus puissant spécifique contre la vérole; ses effets y seraient aussi certains que ceux du mercure, et il serait sans exemple qu'on en ait fait usage contre cette affection, sans avoir obtenu une guérison complète. Des effets aussi merveilleux seraient sans doute très-

propres à inspirer une confiance illimitée dans la vertu antisyphilitique de la lobélie, s'ils n'étaient évidemment exagérés. Mais la crédulité vraiment risible avec laquelle, sur de simples assertions ou fausses ou hasardées, on accorde chaque jour sous nos yeux, même dans les classes éclairées de la société, les vertus les plus héroïques à des plantes inertes, ne doit-elle pas nous mettre en garde contre les exagérations et l'aveugle enthousiasme d'hommes aussi peu éclairés que les Canadiens? Peut-on, d'ailleurs, admettre sans examen l'opinion de quelques médecins d'Europe, qui s'en seront laissé imposer par des récits controuvés ou exagérés sur les propriétés de cette plante dont ils n'auront pu étudier les effets par eux-mêmes? Desbois de Rochefort, d'ailleurs, a vu administrer cette racine dans la syphilis, sans le moindre succès. De sorte que nous sommes obligés de rester dans le doute sur sa prétendue vertu antivénérienne, jusqu'à ce qu'elle ait été constatée par une série d'observations cliniques bien faites. En attendant, il faut se borner à la considérer comme une substance stimulante susceptible de produire différens genres d'excitation, selon la dose à laquelle on l'administre.

La racine de lobélie se donne, en décoction, à la dose de seize grammes (demi-once) dans un demi ou un kilogramme (une ou deux livres) d'eau; et, en extrait, de cinq à dix décigrammes (cinq à vingt grains), soit en pilules, soit sous toute autre forme. Dans tous les cas, la vive excitation que détermine cette plante sur l'appareil digestif, et le peu d'usage qu'on en fait parmi nous, exigent qu'on suive attentivement ses effets, afin d'en suspendre l'emploi lorsque la purgation ou les vomissemens surviennent.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Pistil et étamines. — 2. Pistil. — 3. Fruit entouré du calice. — 4. Coupe horizontale du même. — 5. Graine de grosseur naturelle. — 6. Graine grossie.

223.

Turpin P. Lambert Jr sculp.

LUPIN.

all

LUPIN.

Grec.	Θερμος, Théophraste.
Latin.	LUPINUS SATIVUS, *flore albo ;* Bauhin, Πιναξ, lib. 9, sect. 4 ; — Tournefort, clas. 10, sect. 2, gen. 2.
	LUPINUS [1] ALBUS, *calycibus alternis inappendiculatis : labio superiore bipartito, inferiore integro ;* Linné, *diadelphie décandrie ;* — Jussieu, clas. 14, ord. 11, *famille des légumineuses.*
Italien.	LUPINO.
Espagnol.	ALTRAMUZ.
Portugais.	LUPINO.
Français.	LUPIN.
Anglais.	WHITE LUPIN.
Allemand.	FEIGBOHNEN ; WOLFSBOHNEN.
Hollandais.	VYGEBOONEN.
Danois.	ULV-BOENNE.
Polonais.	SLONECZIK STRONCZYSTY.

Les anciens, tels que Pline et Théophraste, ont parlé très au long du lupin blanc, sous le rapport de sa culture et de ses usages. Considéré dans son état sauvage, il forme avec ses congénères, par ses grandes et belles fleurs, un des plus agréables ornemens de la nature agreste : tel le lupin jaune, si commun sur les côtes de Barbarie, où ses fleurs, d'une odeur suave, parfument l'air à de grandes distances, et couvrent de leurs épis dorés d'immenses plaines d'un sol sablonneux. Le caractère essentiel du lupin consiste dans un calice à deux lèvres ; une corolle papilionacée ; la carène de la longueur des ailes, presque entièrement bifide ; l'étendard en cœur, arrondi ; dix étamines diadelphes ; tous les filamens réunis à leur base ; un style ; une gousse coriace, allongée, assez grande, uniloculaire, renfermant plusieurs semences presque orbiculaires. — Les racines du lupin blanc sont dures, un peu grêles, médiocrement rameuses et fibreuses : elles produisent une tige droite, cylindrique, pleine de moelle, un peu velue, médiocrement ramifiée. — Les feuilles sont herbacées, alternes, pétiolées, digitées, composées de cinq à sept folioles molles,

[1] De *lupus*. Quoique cette étymologie soit incontestable, il est difficile d'en indiquer l'origine, et de la justifier.

glabres, entières, d'un vert foncé en dessous, couvertes en dessus et à leurs bords de longs poils soyeux et couchés; deux stipules linéaires, presque sétacées à la base des pétioles. — Les fleurs sont blanches, alternes, pédicellées, disposées en une grappe droite, terminale; leur calice est velu, sa lèvre supérieure entière, l'inférieure à trois lobes; les gousses un peu épaisses, jaunâtres, larges, velues, aplaties, mucronées, longues de deux ou trois pouces; elles renferment cinq à six semences blanchâtres, comprimées, orbiculaires.

On soupçonne cette plante originaire du Levant : elle est aujourd'hui généralement cultivée, surtout dans nos départemens méridionaux.

Ses semences, désignées sous le nom de *lupins*, sont d'une couleur blanche à l'extérieur, jaunâtre intérieurement, inodores, d'une saveur désagréable, amère et comme nauséeuse. A l'exemple des pois, des fèves, et autres fruits de plusieurs végétaux papilionacés, elles contiennent une grande quantité de fécule unie à une matière extractive et à un mucilage amer. Les lupins cèdent leur mucilage et leur amertume à l'eau par l'ébullition; ils sont redevables de leurs propriétés nutritives à la fécule, et leur matière extractive est la source de leurs vertus médicamenteuses.

Leur action sur l'appareil digestif se manifeste quelquefois par le développement d'une grande quantité de gaz intestinaux, d'autres fois par la purgation. Cependant ces effets n'ont lieu que chez les personnes faibles, dont l'estomac et les intestins sont doués d'une grande sensibilité. Les sujets forts, vigoureux, et ceux qui digèrent avec énergie, n'en éprouvent aucune influence sensible. Quelques auteurs leur ont attribué des qualités vénéneuses, qui sont complètement démenties par l'usage alimentaire qu'en faisaient les anciens, et qu'on en fait encore parmi nous dans certaines contrées. On trouve en outre dans divers traités de matière médicale, qu'administrés en poudre ou en décoction, et même introduits dans l'économie animale par la voie de l'absorption cutanée, ils expulsent les vers intestinaux : ce résultat aurait besoin d'être confirmé par l'expérience, car il ne nous paraît pas plus certain que leurs effets purgatifs. Toutefois si ces semences possèdent réellement des propriétés cathartiques et anthelmintiques, il restera à déterminer quelle est celle de leurs parties intégrantes qui recèle ces propriétés, et auquel de leurs ma-

tériaux immédiats elles appartiennent spécialement. Je passe sous silence plusieurs autres vertus ou controuvées, ou complètement illusoires, attribuées sans fondement aux lupins, dont on ne fait plus usage de nos jours qu'à l'extérieur.

Sous ce rapport, ils sont en effet bien plus utiles qu'administrés intérieurement. A raison de la grande quantité de fécule qu'ils contiennent, réduits en farine, et cuits à l'eau, ils servent à faire des cataplasmes qui joignent à la qualité émolliente celle d'activer légèrement l'action des parties sur lesquelles on les applique. Ces cataplasmes sont en grande réputation comme résolutifs, maturatifs, etc.; et les chirurgiens les appliquent journellement avec succès sur les tumeurs inflammatoires parvenues à la deuxième et troisième période, sur les indurations lymphatiques, et autres engorgemens dont la douleur est modérée. La décoction de ces semences, appliquée sur la peau, soit en lotions, soit en fomentations, a été vantée par quelques auteurs contre les dartres, la gale et autres affections cutanées chroniques, mais en des termes trop vagues ou trop absolus pour qu'on puisse y ajouter foi.

L'usage des lupins est aujourd'hui entièrement tombé en désuétude, excepté comme topique. Leur farine constitue une des quatre farines résolutives qu'on emploie sous forme de cataplasmes.

Du temps de Galien, les Romains servaient chaque jour les lupins sur leurs tables, et en faisaient un grand usage alimentaire. Comme ils se dépouillent de leur amertume par l'ébullition dans l'eau, on peut en préparer des mets fort agréables. Ils constituent même, pour les personnes robustes, un aliment aussi salutaire que les lentilles et les haricots. En Italie, en Espagne, et dans le midi de la France, on cultive le lupin en grand, et le peuple se nourrit avec avantage de ses semences, qui servent également de nourriture à la volaille et aux bestiaux. La plante entière verte, constitue, dit-on, un excellent engrais pour les terres. Pline la signale surtout comme très-propre à engraisser les vignobles. Bourgeois rapporte que les Savoyards la cultivent spécialement pour fertiliser leurs champs.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière. — 2. Pistil et étamines. — 3. Fruit dont on a enlevé une portion de l'une des valves, afin de faire voir la situation des graines.

Observation. Les fruits de la famille des légumineuses, assez généralement obliques, présen-

tant un côté convexe, et un autre presque concave, offrent deux sortes d'attaches pour leurs graines, dans la plus grande partie; exemple *(pisum sativum)* : le placenta se trouve placé le long de la suture concave, tandis que, dans l'autre exemple (les lupins), il est situé du côté convexe; mais il est bon de faire observer en même temps que la position relative des étamines est la même partout, c'est-à-dire qu'elle est toujours opposée au point d'attache des graines dans le fruit. (T.)

LYCOPODE.

a.II.

CCXXIV.

LYCOPODE.

Grec.	Ϛρυον et σπλαχνον, Dioscorides.
Latin.	MUSCUS TERRESTRIS CLAVATUS; Bauhin, Πιναξ, lib. 10, sect. 3. MUSCUS SQUAMOSUS, *tenuior, capitulis incurvis;* Tournefort, clas. 17, sect. 1, gen. 1. LYCOPODIUM CLAVATUM, *foliis sparsis filamentosis, spicis teretibus pedunculatis geminis;* Linné, *cryptogamie, mousses;* — Jussieu, clas. 1, ord. 4, *famille des mousses.*
Italien.	LICOPODIO.
Espagnol.	LICOPODIO.
Portugais.	LICOPODIO.
Français.	LYCOPODE EN MASSUE; PIED DE LOUP.
Anglais.	COMMON CLUB-MOSS.
Allemand.	BAERLAPP.
Hollandais.	GEKNODST WOLFSKLAAUW.
Danois.	JORDMOS; ULVEFOED.
Suédois.	MATTEGRÆS.
Russe.	PLAUN.

Le port de ce lycopode est tellement remarquable, qu'il suffirait presque seul pour le faire reconnaître. Des tiges dures, rameuses, en longues traînasses rampantes, sont couvertes, dans toute leur longueur, de petites feuilles nombreuses, éparses, imbriquées, d'un vert un peu jaunâtre, courtes, très-étroites, aiguës, terminées chacune par un poil très-fin. — De l'extrémité de chaque rameau s'élève un pédoncule droit, presque nu, long d'environ trois pouces, couvert de petites écailles distantes, linéaire-subulées ordinairement, terminé par deux épis droits, cylindriques, un peu comprimés, quelquefois trois, plus rarement un seul, d'un blanc jaunâtre, longs d'un à deux pouces, couverts de petites écailles imbriquées, dentées, et comme frangées à leurs bords, terminées par un poil. — Ces écailles renferment, dans leurs aisselles, de petites capsules sessiles, jaunâtres, presque en forme de rein, s'ouvrant en deux ou trois valves avec élasticité. Il s'en échappe une poussière jaunâtre, très-abondante, qui s'enflamme avec facilité, et que l'on nomme vulgairement soufre végétal. — Cette plante croît en Europe, dans les bois, les lieux montagneux, pierreux et couverts.

Les lycopodes, rangés d'abord parmi les mousses, forment aujourd'hui une famille particulière, sous le nom de *lycopodiacées*. Leur fructification est encore obscure; on a cru la reconnaître dans les capsules pulvérulentes, que les uns ont regardées comme l'organe mâle, d'autres comme autant de semences qu'ils avaient vu germer et produire des individus de la même espèce : dans certaines variétés de lycopode, on distingue d'autres capsules particulières, qui, au lieu de poussière, renferment deux ou trois corpuscules sphériques, qu'on a présumés devoir être l'organe femelle. M. Devaux pense que ce sont des sortes de gommes, qu'il appelle propagules; qu'il n'existe point, dans ces plantes, d'organes sexuels, et que les capsules à poussière renferment également des gommes d'une plus petite dimension. Cette question délicate ne pouvant être traitée dans cet ouvrage, je renvoie le lecteur à ce que j'en ai dit à l'article LYCOPODE, *Encyclop.*, Supp., vol. III, page 539.

Le lycopode est surtout remarquable par les différens usages auxquels on emploie la poussière qui se trouve dans ses coques ou capsules. Cette poudre jaunâtre, inodore et sans saveur, est extrêmement fine, douce, et comme onctueuse au toucher. Elle est immiscible à l'eau, et insoluble dans ce liquide; mais l'alcool en dissout environ la huitième partie de son poids. Mise en contact avec un corps en ignition, elle s'enflamme, et brûle avec déflagration. M. Pelletier en a retiré, comme Bergius, une matière analogue à la cire; de plus, il y a constaté la présence du sucre, d'une manière extractive, et de plusieurs sels qui se trouvent dans la plupart des végétaux. Cette analyse semblerait confirmer l'opinion de ceux qui regardent la poudre de lycopode comme le pollen de cette plante : manière de voir qui acquiert un nouveau degré de probabilité, ainsi que le remarque M. Decandolle, par l'usage où l'on est dans quelques provinces, et notamment aux environs de Narbonne, de recueillir le pollen des *typha*, pour s'en servir en guise de lycopode. Celui du sapin, au rapport de Murray, est employé aux mêmes usages.

La poudre de lycopode est essentiellement desséchante; elle jouit, comme topique, d'une réputation méritée pour la guérison de la phlogose, et des ulcérations superficielles de la peau, connues sous le nom d'*intertrigo*, qui surviennent fréquemment aux jointures chez les jeunes enfans et les personnes très-grasses. Les nourrices connais-

sent parfaitement cette propriété du lycopode, et chaque jour elles en font avec avantage des aspersions sur les parties de la peau de leurs nourrissons qui s'irritent et s'enflamment par leur frottement réciproque. On pourrait l'employer de la même manière, et avec le même succès, contre la phlogose très-douloureuse et quelquefois avec ulcération qui survient souvent au périnée et à la partie interne des fesses, chez les sujets qui font de longues routes, soit à pied, soit à cheval. Helwic, au rapport de Murray, a même étendu l'usage de cette poudre au traitement local des ulcères serpigineux. Son administration intérieure est loin d'avoir une utilité aussi marquée. Il est vrai qu'on lui attribue des succès contre plusieurs maladies des enfans. Mais tout ce que Wedel, Gessner, Garmann et autres, rapportent de son efficacité contre la rétention d'urine, la néphrite, les calculs, l'épilepsie, et les coliques dans le premier âge, n'est appuyé d'aucun fait exact et positif, et ne permet point de croire à de semblables vertus dans une poudre qui, à en juger par ses propriétés physiques, paraît entièrement inerte.

La plante entière a été rarement en usage. Toutefois elle paraît exercer une action très-marquée sur l'estomac, puisque sa décoction aqueuse produit le vomissement. On a cru qu'elle était propre à accélérer les accouchemens difficiles; on prétend aussi que sa décoction, employée en même temps à l'intérieur et à l'extérieur, est un excellent remède contre la plique; qu'en fomentation elle a fait cesser des douleurs et des spasmes dont on n'indique ni la nature ni le caractère : mais on sent facilement que de semblables assertions ne méritent aucune confiance. Jusqu'à ce que des observations bien faites aient mieux fait connaître l'action de cette plante, on doit donc placer au rang des fables tout ce qui a été débité sur ses propriétés médicinales, et se borner, d'après les faits observés, à considérer la poudre qu'elle fournit comme siccative, et à admettre son utilité comme topique pour la guérison de l'intertrigo, et des ulcérations superficielles, qui surviennent par le frottement aux plis de la peau.

A l'extérieur, on emploie cette poudre en aspersions avec une houppe, en quantité suffisante : intérieurement, on pourrait l'administrer de six décigrammes (douze grains) à huit grammes (deux gros). On s'en sert avec avantage dans les pharmacies, comme de

toute autre poudre inerte, pour envelopper les pilules. On prétend que le lycopode, introduit dans le vin qui file, ou suspendu dans le tonneau qui le contient, fait disparaître ce genre d'altération. A l'exemple des Persans, les Russes en font un grand usage pour les feux d'artifice; il est fréquemment employé sur nos grands théâtres, pour imiter les éclairs par sa déflagration, et pour composer des torches qui répandent une lumière éclatante. M. Decandolle rapporte, d'après Westring, que les étoffes de laine qu'on fait bouillir avec ce lycopode, acquièrent la propriété de se colorer en bleu lorsqu'on les fait passer ensuite dans un bain de bois de Brésil.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Épi interrompu pour faire voir l'axe. — 2. Feuille. — 3. Une écaille grossie, détachée, à la base de laquelle on voit une capsule réniforme. — 4. Séminules.

Turpin P. Lambert Jr. Sculp.

MARRONIER.

a l.l

MARRONNIER.

Latin	CASTANEA, *folio multifido;* Bauhin, Πιναξ, lib. 11, sect. 4. HIPPOCASTANUM VULGARE; Tournefort, clas. 21, sect. 1, gen. 5. ÆSCULUS HIPPOCASTANUM, *floribus heptandris;* Linné, *heptandrie monogynie;* — Jussieu, clas. 13, ord. 6, *famille des érables.*
Italien	CASTAGNO D'INDIA.
Espagnol	CASTANO DE INDIAS.
Portugais	CASTANHEIRO DA INDIA.
Français	MARRONNIER D'INDE.
Anglais	HORSECHESNUT.
Allemand	ROSSKASTANIENBAUM.
Hollandais	PAARDENKARSTENGEBOOM.
Danois	HESTEKASTAGNETRÆ.
Suédois	HÆSTKASTAGNIER.
Polonais	KONSKI KASZTAN.
Russe	KONSKOI KASTAN.

Nous ne possédons en Europe aucun arbre qui puisse être comparé au marronnier, surtout lorsque, au retour du printemps, il se montre paré de ses fleurs nombreuses, parsemées de taches roses sur un fond blanc, s'élevant en superbes panaches du sein d'un feuillage ample et touffu. Originaire, à ce que l'on soupçonne, des climats tempérés de l'Asie, le marronnier est aujourd'hui naturalisé dans une grande partie de l'Europe. Matthiole est le premier qui en fait mention dans ses *Commentaires sur Dioscorides*, mais il ne lui était connu que d'après un rameau chargé de fruits qui lui avait été envoyé de Constantinople par un médecin nommé Quaccelbanus Flander. Il ne fut cultivé en Europe que vers l'an 1591, ayant été envoyé à Clusius, qui l'introduisit dans les jardins de Vienne en Autriche : un nommé Bachelier l'apporta de Constantinople à Paris. Le premier pied parut au jardin de Soubise, en 1615; le deuxième, au Jardin du Roi, en 1656; le troisième, au jardin du Luxembourg.

On avait d'abord réuni le genre *pavia* à celui-ci; on l'en a depuis séparé : et, d'après cette réforme, le caractère essentiel du marronnier consiste dans un calice campaniforme, à cinq dents; cinq pétales inégaux; sept étamines inclinées, inégales; un style; une capsule co-

riace, hérissée de pointes, à trois valves, à trois loges, renfermant chacune deux semences marquées d'une large cicatrice, et couvertes d'une peau coriace : souvent les semences et les loges du fruit avortent.

Cet arbre, d'une très-belle forme et d'un superbe feuillage, s'élève au moins à la hauteur de soixante pieds, sur un tronc épais, d'un bois tendre, blanc et filandreux, soutenant une grande et belle cime, composée de feuilles pétiolées, palmées, à cinq ou sept folioles glabres, lancéolées, aiguës, dentées en scie. — Les fleurs sont disposées en belles pyramides qui s'élèvent verticalement à l'extrémité de chaque rameau, chargées d'un duvet court et roussâtre. — Le calice est petit, très-ouvert, à cinq dents aiguës; les pétales finement ciliés, munis d'onglets de la longueur du calice; le limbe arrondi, un peu ondulé; les étamines ascendantes, au moins de la longueur de la corolle; les anthères à deux loges, d'un jaune orange; l'ovaire supérieur et velu.

Cet arbre, dont l'écorce et le fruit sont employés en médecine, a été introduit dans la matière médicale, vers le milieu du dix-huitième siècle. Son écorce, inodore comme ses fruits, se rapproche de celle du quinquina par sa couleur d'un gris foncé ou brunâtre, et par sa saveur astringente et amère. Les fruits analogues aux châtaignes par leur aspect, par leur couleur et par leur forme, quoique plus orbiculaires et plus volumineux, joignent à une amertume extrême, une âpreté repoussante, et une grande stypticité. Ils contiennent une grande quantité de fécule amilacée unie à un principe amer, à du tannin, et à de la potasse en assez grande quantité pour les rendre propres à servir de savon. L'écorce fournit un extrait aqueux et un extrait alcoolique : ce dernier est le plus abondant.

Depuis 1733, époque à laquelle Zanichelli, pharmacien de Venise, publia un ouvrage consacré à célébrer les vertus de l'écorce du marronnier contre différentes maladies, et particulièrement contre les fièvres intermittentes, la prétendue propriété fébrifuge de cette écorce n'a cessé d'être préconisée dans une foule d'écrits relatifs à la médecine. A en croire les éloges fastueux qui lui ont été prodigués, elle aurait en effet, contre les fièvres intermittentes de tous types, quels que soient leur caractere et leur gravité, une efficacité égale à celle du quinquina. Toutefois, des observateurs plus sévères dans leurs jugemens, ont reconnu que l'écorce du marronnier est loin de

réussir constamment dans ces maladies, et qu'à l'exemple des fébrifuges les plus vantés, si l'on a pu, avec quelque vraisemblance, lui attribuer la guérison de la fièvre dans certains cas, le plus souvent elle a été manifestement sans aucun succès. Moi-même, à mon début dans la pratique de la médecine, j'ai souvent employé cette écorce à la manière du quinquina, dans les hôpitaux militaires, ou l'on sait que les fièvres intermittentes se présentent sans cesse sous toutes les formes, et, malgré l'attention que j'avais d'y préparer les malades, d'après les sages conseils de la thérapeutique, par la diète ou les évacuans, selon la disposition particulière des sujets, je n'en ai que bien rarement obtenu des effets salutaires. Les bons observateurs savent, d'ailleurs, que la plupart de ces fièvres guérissent d'elles-mêmes au bout d'un certain nombre d'accès; or, il serait bien peu rationnel d'attribuer à la toute-puissance du marronnier une guérison qui est uniquement due aux efforts salutaires de la nature et à la marche spontanée de la maladie. Cette écorce n'a pas été seulement préconisée contre les fièvres intermittentes : au récit de Murray, elle a été administrée par quelques praticiens, avec succès, contre une fièvre lente, dans un cas de fièvre cardiaque avec déjections alvines, et contre la péripneumonie et la pleurésie. Mais il est plus facile de croire à ses avantages contre certains écoulemens atoniques du canal de l'urètre, et dans certaines épilepsies, où l'on sait que les toniques sont employés avec succès.

Les propriétés médicinales des fruits du marronnier d'Inde n'ont pas été plus exactement déterminées que celles de son écorce. Toutefois ils sont employés de temps immémorial par les hippiatres, dans certaines affections pulmonaires des chevaux; circonstance qui a fait donner au marronnier le nom d'*hippocastanum*. On sait aussi que, réduits en poudre et introduits dans les fosses nasales, les marrons d'Inde excitent l'éternument, et provoquent la sécrétion d'une grande quantité de mucus nasal; ce qui a fait croire qu'on pourrait en tirer parti pour la guérison de l'hémicrânie, de certaines céphalalgies et autres affections cérébrales. Mais ne sait-on pas que toutes les poudres excitantes produisent les mêmes effets lorsqu'elles sont mises en contact à la membrane muqueuse du nez? Parmentier rapporte que cette poudre a guéri l'épilepsie; on lui a également attribué une vertu fébrifuge. Néanmoins les faits sur lesquels reposent de sem-

blables assertions, sont en trop petit nombre, et ont été trop vaguement et trop inexactement observés, pour ne pas faire désirer que ces fruits, ainsi que l'écorce de l'arbre qui les produit, soient soumis à de nouvelles expériences cliniques.

L'écorce du marronnier d'Inde, retirée des jeunes branches de l'arbre, et convenablement desséchée, se donne en substance depuis huit grammes (deux gros) jusqu'à trente-deux grammes (une once) et plus, en vingt-quatre heures.

Le marronnier offre un accroissement très-rapide, et fructifie dans presque tous les terrains. Par la majesté de son port, l'épaisseur et la beauté de son feuillage, et par l'élégance de ses tyrses, au temps de la floraison, il est un des arbres les plus propres à ombrager les places et les avenues, à orner les jardins publics et les parcs. Son bois mou et spongieux est rarement employé dans les arts, et n'est que d'une médiocre qualité pour brûler. Toutefois les pauvres gens recueillent avec soin, pour cet usage, jusqu'aux feuilles fanées et aux enveloppes épineuses de ses fruits. Ses feuilles desséchées plaisent aux cerfs. Les abeilles puisent en abondance, dans ses fleurs, les matériaux pour la fabrication de la cire et du miel. Quoique d'une âpreté extrêmement repoussante, les brebis, les chèvres, et même les vaches, mangent ses fruits; mais on assure que ces animaux maigrissent : quelques auteurs prétendent aussi que les marrons d'Inde empêchent de pondre des gallinacées à qui on les donne pour aliment. Murray pense qu'au moyen de la greffe, d'un sol convenable et d'une exposition choisie, on pourrait modifier les qualités physiques des marrons d'Inde, au point d'en faire un aliment utile et agréable pour l'homme et les animaux. Réduits en pâte, on les a employés à la préparation d'une espèce de bougie. La grande quantité de potasse qu'ils renferment les fait employer, dans certaines fabriques, comme décrassans, et l'on pourrait s'en servir en guise de savon pour le blanchissage du linge. On en retire de l'huile à brûler. Ils fournissent en outre une grande quantité d'amidon qui pourrait servir à la nourriture de l'homme, et dont on fait de la poudre à poudrer et divers cosmétiques.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La fleur est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Calice, pistil et étamines. — 2. Capsule ouverte, dans laquelle on voit la disposition des graines.

Turpin P. *Lambert Jne sculp.*

MARRUBE.

a. l. l.

CCXXVI.

MARRUBE.

Grec.	πρασιον, Dioscorides.
Latin.	MARRUBIUM ALBUM VULGARE; Bauhin, Πιναξ, lib. 6, sect. 5; — Tournefort, clas. 4, sect. 3, gen. 2.
	MARRUBIUM [1] VULGARE, *dentibus calycinis setaceis uncinatis;* Linné, *didynamie gymnospermie;* — Jussieu, clas. 8, ord. 6, *famille des labiées.*
Italien.	MARROBIO BIANCO.
Espagnol.	MARRUBIO BLANCO.
Portugais.	MARROYO BRANCO.
Français.	MARRUBE COMMUN.
Anglais.	COMMON HOREHOUND.
Allemand.	GEMEINER ANDORN.
Hollandais.	GEMEENE MALROVE.
Danois.	HVIDRUBIKE.
Suédois.	ANDORN.
Polonais.	SZANTA BIALA.
Russe.	MARRUB ILI SCHANDRA.

Quoiqu'il soit très-probable que la plante mentionnée par les anciens, surtout par Dioscorides, sous le nom de πρασιον, appartienne au marrube, il serait indiscret d'assurer qu'elle puisse être rapportée à l'espèce dont il est ici question : à la vérité elle est, surtout en Europe, extrêmement commune; on la rencontre partout le long des chemins, dans les lieux incultes, parmi les décombres : elle frappe l'odorat par ses émanations vives, pénétrantes, mais point désagréables.

Placée dans la famille des labiées, elle se caractérise par un calice cylindrique, à dix stries, à cinq ou dix dents; une corolle à deux lèvres; la supérieure linéaire, presque droite et bifide; l'inférieure réfléchie, plus large, à trois lobes; celui du milieu plus grand, échancré; quatre étamines dydinames; un style; le stigmate bifide; quatre semences nues, oblongues, situées au fond du calice. — Ses tiges sont droites, dures, rameuses, quadrangulaires, couvertes d'un

[1] Suivant Linné, de *Maria-Urbs*, nom d'une ville d'Italie, située dans une plaine marécageuse, au bord du lac Fucin.

duvet blanc souvent très-abondant; les feuilles épaisses, opposées, pétiolées, ovales, très-ridées, inégalement crénelées, d'un vert cendré, tomenteuses à leurs deux faces, longues d'un pouce et plus. — Les fleurs sont petites, verticillées, d'un blanc jaunâtre, réunies en grand nombre à chaque verticille, accompagnées de bractées sétacées et velues. Les calices sont très-velus, à dix dents crochues, cinq un peu plus courtes.

Le marrube exhale une odeur fragrante, comme vineuse, agréable d'abord et ensuite fatigante. Sa saveur est amère, un peu âcre. Il fournit un extrait muqueux et un extrait résineux, le premier amer et plus abondant que le second, lequel conserve l'odeur forte et pénétrante de la plante. Son analyse chimique n'a point encore été faite avec le soin convenable. On sait toutefois que son infusion aqueuse brunit par le sulfate de fer; preuve que cette plante renferme un principe astringent dont l'eau s'empare, ainsi que de son principe amer. Cette même infusion, mêlée au sang veineux, le rend, au rapport de Freind, plus rouge et plus fluide.

Les qualités physiques du marrube annoncent des propriétés toniques, qui se manifestent par l'excitation que cette plante exerce sur l'économie animale. Ainsi il augmente l'action de l'estomac, excite la sécrétion des urines, active la transpiration, facilite l'expectoration des crachats, provoque l'écoulement menstruel, détermine la résolution des tumeurs et des congestions froides et indolentes, et paraît même exciter dans certains cas le système nerveux. De là les vertus stomachique, diurétique, diaphorétique, béchique, emménagogue, apéritive et antispasmodique, dont cette plante est décorée dans les traités de matière médicale, et qu'elle développe en effet, selon qu'elle porte plus particulièrement son action sur tel ou tel appareil organique. Cependant, comme le marrube agit en excitant les propriétés vitales, il ne peut produire ces différens effets, qu'autant que nos organes sont dans un état d'atonie ou de relâchement, et qu'ils ont besoin d'être stimulés. Si les lésions des fonctions contre lesquelles on l'emploie, étaient dues à un excès d'action organique, à la pléthore, ou à une inflammation, loin de produire les effets indiqués, il ne pourrait qu'augmenter le trouble, suspendre les sécrétions, et empirer le mal.

Les anciens faisaient un grand usage de cette plante, surtout

dans les maladies de la poitrine, qu'ils attribuaient à une humeur froide ou à la pituite. On peut en obtenir de grands avantages, en effet, dans presque toutes les maladies atoniques où il n'y a ni douleur, ni fièvre, telles que les catarrhes chroniques des poumons, de l'urètre et du vagin, les toux rebelles qui suivent souvent la coqueluche et la rougeole chez les enfans, les scrofules, l'hydropisie atonique primitive, le scorbut, la leucorrhée, la dyspepsie idiopathique des vieillards cacochymes, les affections vermineuses, et même les fièvres intermittentes muqueuses. Divers auteurs paraissent l'avoir employée avec succès dans l'hypocondrie, l'hystérie et autres affections spasmodiques accompagnées de débilité. Mais le marrube a été spécialement vanté contre la toux, l'asthme, la phthisie pulmonaire, et contre les engorgemens du foie. On sent néanmoins qu'il ne peut être réellement utile dans ces dernières affections, que dans les cas où elles sont le résultat de l'engouement muqueux des poumons ou de l'organe hépatique. Aussi voyons-nous que Losecke, Lange et Haller l'ont administré dans l'asthme humide, dans les engorgemens pâteux ou aqueux des poumons, et dans une phthisie qui n'était probablement qu'un catarrhe pulmonaire chronique. Les engorgemens du foie et l'ictère, dans lesquels Zacutus Lusitanus, Forestus, Chomel, et plusieurs autres, en ont fait usage avec succès, étaient probablement aussi de nature indolente; et cela est évident pour le ptyalisme mercuriel que l'illustre Linné fit disparaître par l'usage de cette plante, puisqu'il existait depuis un an. Du reste, il ne faut point perdre de vue que le marrube ne pourrait qu'être nuisible, suivant la remarque d'Hoffmann, dans tous les cas où les organes malades sont atteints d'ulcération, d'inflammation, ou d'une excessive sensibilité. En revanche, cette plante excitante, trop négligée de nos jours, ainsi que le remarquent judicieusement Peyrilhe et M. Alibert, peut être administrée dans toutes les circonstances où les médications toniques sont nécessaires, avec plus d'avantages que beaucoup d'autres végétaux, bien moins énergiques, quoique plus vantés.

On la donne en poudre de quatre à huit grammes (un à deux gros), soit en suspension dans un liquide quelconque, soit sous forme pilulaire. La dose de son suc, exprimé et clarifié, est de trente-deux à cent vingt-huit grammes (une à quatre onces) par

jour. On la prescrit le plus souvent en infusion aqueuse ou vineuse à la dose d'une demi ou d'une poignée pour cinq hectogrammes ou un kilogramme de liquide. Son extrait peut être administré avec avantage à la dose de quatre grammes (un gros). On en prépare une conserve qu'on pourrait donner à la quantité de trente-deux ou soixante grammes, mais elle a beaucoup moins d'activité que les autres formes médicamenteuses du marrube. Cette plante est la base du sirop de marrube de Mésué; elle fait partie des pilules d'agaric de Charas, de la thériaque d'Andromaque, de l'*hiera diacolocynthidos*, de la poudre de Nicolas d'Alexandrie, etc.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Fleur entière. — 2. Corolle ouverte. — 3. Pistil. — 4. Calice ouvert, afin de faire voir les quatre graines qu'il contient.

Turpin Pinx.t *Lambert F. Sculp.*

MATRICAIRE.

a.ll.

MATRICAIRE.

Grec	παρθενιον, Dioscorides.
Latin	MATRICARIA VULGARIS, seu SATIVA; Bauhin, Πιναξ, lib. 4, sect. 1; — Tournefort, clas. 14, sect. 3, gen. 4. MATRICARIA PARTHENIUM, *foliis compositis planis, foliolis ovatis incisis, pedunculis ramosis;* Linné, *syngénésie, polygamie superflue;* — Jussieu, clas. 10, ord. 3; *famille des corymbifères.*
Italien	MATRICARIA.
Espagnol	MATRICARIA.
Portugais	MATRICARIA.
Français	MATRICAIRE.
Anglais	COMMON FEVERFEW.
Allemand	MUTTERKRAUT.
Hollandais	MAARTEL; MOEDERKRUID.
Danois	MODERURT.
Suédois	MATRAM.
Polonais	MARUNA ZIELE.
Russe	MATOSCHNAJA TRAWA.

Des fleurs radiées, à disque jaune entouré d'une couronne de demi-fleurons blancs, une odeur vive, pénétrante, assez agréable, ont valu à la matricaire l'honneur d'être cultivée dans les jardins d'agrément, où ses fleurs, en se doublant, ont produit plusieurs belles variétés. On la rencontre dans son état sauvage aux lieux incultes et pierreux de l'Europe : c'est particulièrement dans ces derniers individus qu'il faut observer son caractère générique. Il consiste dans un calice commun, hémisphérique, composé d'écailles imbriquées, foliacées, aiguës; les fleurs radiées, les fleurons hermaphrodites, les demi-fleurons oblongs, femelles et fertiles; cinq étamines syngénèses; deux stigmates; le réceptacle nu et conique; les semences oblongues, dépourvues d'aigrettes. — Ses racines sont un peu épaisses, très-rameuses, touffues et fibreuses : elles produisent des tiges droites, lisses, fermes, cannelées, peu rameuses, hautes d'environ deux pieds. — Les feuilles sont alternes, pétiolées, un peu velues, d'un vert blanchâtre ou cendré, assez larges, ailées; les pinnules pinnatifides; leurs divisions incisées, un peu obtuses. —

Les fleurs sont pédonculées, disposées en corymbe à l'extrémité des rameaux et des tiges, de grandeur médiocre; le calice légèrement pubescent; les écailles scarieuses, un peu déchirées au sommet; les semences sillonnées, non aigrettées, mais couronnées par un rebord membraneux, caractère qui a fait ranger cette plante parmi les pyrèthres, genre établi par des auteurs modernes.

L'odeur vive et puante qu'exhale la matricaire, est analogue à celle de la camomille et de la tanaisie, quoique plus prononcée, et disparaît en partie par la dessiccation. Sa saveur est fortement amère, chaude et nauséeuse. Elle renferme une petite quantité de résine unie à un mucilage amer, et une huile volatile bleuâtre. Cette dernière s'obtient par la distillation, et les autres principes par la dissolution dans l'eau et dans l'alcool.

L'énergie des qualités physiques des plantes est généralement, dit-on, l'indice de propriétés médicinales très-actives; la matricaire confirme cette assertion. Cette plante exerce, en effet, une puissante action tonique sur l'économie animale, et de l'excitation vive qu'elle imprime au système nerveux et aux organes de la vie organique, résultent les effets antispasmodiques, stomachiques, diurétiques, emménagogues, résolutifs, etc., qu'on lui attribue, et qu'elle opère en effet selon qu'elle dirige son influence sur tel ou tel appareil organique, lorsque toutefois nos organes sont dans un état d'atonie. Cette plante est devenue célèbre, surtout par l'action spéciale qu'on lui a supposée sur l'utérus, et par les brillantes vertus qu'on lui a libéralement accordées, de provoquer l'écoulement des règles et celui des lochies, de favoriser l'expulsion du placenta, d'activer les accouchemens difficiles, et de guérir l'hystérie en faisant cesser l'état spasmodique de l'utérus, qui en est la cause. « Mais, malgré les suffrages unanimes qu'on lui accorde, dit M. Alibert, on serait en peine de citer des observations qui constatent, d'une manière précise, son efficacité. » Nul doute, cependant, que cette plante stimulante, comme la plupart des corymbifères, soit susceptible d'augmenter l'action de l'utérus, et de produire, par conséquent, les effets qu'on lui attribue, dans quelques cas rares où le défaut de sensibilité de cet organe est la cause des accidens qu'il éprouve; mais dans les cas beaucoup plus communs où les différentes affections utérines sont le résultat d'un excès d'action, d'un état pléthorique, soit général, soit local, ou d'un

état inflammatoire, on sent que la matricaire n'aurait aucun des effets indiqués, et qu'elle exposerait en outre aux plus grands dangers les malades auxquels on aurait l'imprudence de l'administrer, ainsi qu'on a trop souvent occasion de l'observer chez un grand nombre de victimes, auxquelles les charlatans et les médicastres des deux sexes prodiguent de toutes parts, avec audace, les remèdes les plus incendiaires. Tous les éloges, aveuglément prodigués à la matricaire contre les affections de l'utérus, doivent donc s'entendre uniquement de quelques cas rares où l'atonie, la torpeur, ou un défaut d'action de cet organe, sont la cause du dérangement de ses fontions, comme cela a particulièrement lieu chez certaines femmes d'un tempérament lymphatique, d'une extrême inertie physique et morale, chez les filles chlorotiques, au teint pâle, aux chairs flasques et décolorées. On a employé la matricaire dans plusieurs autres maladies. Rai et Lange s'en sont servis avec succès pour expulser le ténia. Miller en administrait avec avantage le suc à la dose de deux onces, deux heures avant l'accès, contre les fièvres intermittentes. Chomel rapporte que, appliquée en cataplasme sur la tête, elle a fait disparaître des céphalalgies et l'hémicrânie, et que les goutteux ont dû à son application sur les parties affectées, un grand allègement à leurs douleurs. Cette dernière pratique peut être cependant sujette à de si graves inconvéniens, qu'on ne saurait y avoir recours qu'avec la plus grande circonspection. Mais on conçoit que, comme tonique, elle peut être un bon moyen contre les vers et contre certaines fièvres intermittentes. Je passe sous silence les autres prétendues vertus de cette plante entièrement illusoires, celle, par exemple, d'augmenter la quantité de lait, parce qu'elles ne reposent sur aucun fait positif.

La matricaire peut être administrée en poudre de treize à vingt-cinq décigrammes (un à deux scrupules), ou en infusion à la dose de quatre à huit grammes (un à deux gros) dans un demi ou un kilogramme d'eau ou de vin. Son suc exprimé se donne à soixante grammes (deux onces) et plus, en vingt-quatre heures. Elle entre dans la composition du sirop d'armoise, du sirop apéritif et cachectique de Charas, de l'emplâtre de grenouilles de Jean de Vigo, etc.

Simon Pauli recommande aux personnes qui sont exposées à la piqûre des abeilles, de se munir d'un bouquet de matricaire pour chasser ces insectes que l'odeur de cette plante met en fuite.

MATRICAIRE.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Fleuron hermaphrodite du centre. — 2. Fleuron femelle de la circonférence. — 3. Involucre et placenta, dont on a détaché une partie des graines. — 4. Graine isolée, grossie.

MAUVE.

a. II

CCXXVIII.

MAUVE.

Grec.	μαλαχη, Théophraste.
Latin.	MALVA [1] SYLVESTRIS, *folio sinuato;* Bauhin, Πιναξ, lib. 8, sect. 5. MALVA VULGARIS, *flore majore, folio sinuato;* Tournefort, clas. 1, sect. 6, gen. 1. MALVA SYLVESTRIS, *caule erecto herbaceo, foliis septemlobatis acutis, pedunculis petiolisque pilosis;* Linné, *monadelphie polyandrie;* — Jussieu, clas. 13, ord. 14, *famille des malvacées.*
Italien.	MALVA MINORE.
Espagnol.	MALVA DE HOJA REDONDA.
Portugais.	MALVA ORDINARIA.
Français.	MAUVE.
Anglais.	DWARF MALLOW.
Allemand.	PAPPELN.
Hollandais.	RUNDBLADIGE MALUWE.
Danois.	LILLE KATOST.
Suédois.	KATOST.
Polonais.	SLAZ ZIELE.
Russe.	PROSWIRKI.

La mauve, dont les anciens faisaient un si grand usage comme plante alimentaire, n'est plus aujourd'hui qu'une plante agreste, extrêmement commune en Europe, dans les lieux incultes, le long des chemins, au milieu des décombres. Le genre auquel elle appartient est très-nombreux en espèces. Son caractère essentiel consiste dans un calice double; l'extérieur à deux ou trois folioles distinctes; l'intérieur plus grand, à cinq divisions; cinq pétales ouverts, rétrécis et adhérens à leur base, tronqués ou en cœur au sommet; des étamines nombreuses; des filamens réunis en cylindre, adhérens aux onglets des pétales, formant une colonne qui entoure un style court à plusieurs divisions filiformes. Le fruit consiste en huit capsules ou plus, disposées circulairement, ordinairement monospermes, ne s'ouvrant pas. — Ses racines sont épaisses, simples, blanchâtres, profondément enfoncées en terre, garnies de peu de fibres; elles produisent plusieurs tiges droites, hautes de deux pieds, velues, divisées en rameaux

[1] De μαλασσω ou μαλαττω, j'amollis.

lâches, étalés. — Les feuilles sont alternes, longuement pétiolées, vertes, molles, un peu velues, larges de trois pouces, arrondies, échancrées à leur base, divisées à leur contour en cinq ou sept lobes obtus; les stipules ovales, ciliées. — Les fleurs sont grandes, pédonculées, rougeâtres ou purpurines, réunies plusieurs ensemble dans l'aisselle des feuilles : les folioles du calice extérieur ovales-lancéolées, presque aussi longues que le calice interne; les pétales échancrés à leur sommet. Le fruit est orbiculaire, composé d'environ douze capsules comprimées, monospermes.

On rencontre très-fréquemment, dans les mêmes lieux, la mauve à feuilles rondes (*rotundifolia malva*, Lin.), facile à distinguer de la précédente par ses tiges couchées sur la terre; les feuilles plus petites, arrondies, leurs lobes peu sensibles; les fleurs sont fort petites, d'un blanc un peu rougeâtre; leur calice extérieur, divisé en trois folioles très-étroites; les capsules légèrement velues et roussâtres.

Le mauve est inodore; sa saveur fade et herbacée devient mucilagineuse quand on la mâche. Elle renferme une grande quantité de mucilage visqueux, doux et nutritif, qui semble réparti en abondance dans toute la plante : la racine sèche a fourni à Spielmann le quart de son poids de ce principe; mais les feuilles et les fleurs en paraissent plus copieusement pourvues que les autres parties.

En honneur parmi les anciens comme plante culinaire, la mauve est entièrement réservée de nos jours aux usages pharmaceutiques. Ses propriétés médicinales ne sont pas douteuses; elle est du petit nombre des végétaux sur l'action desquels il n'y a point d'équivoque. A l'exemple de la guimauve, des semences du lin, et autres substances mucilagineuses, elle diminue la douleur, la chaleur, la tension, calme l'irritation des parties sur lesquelles on l'applique, et jouit manifestement des propriétés émollientes, adoucissantes, rafraîchissantes, lubrifiantes et relâchantes, que tous les observateurs s'accordent à lui attribuer. Hippocrate avait déjà reconnu à la racine de cette plante la faculté d'apaiser la douleur, et Galien accordait à ses feuilles une vertu laxative. En général, on y a recours pour opérer la médication atonique, dans tous les cas où il faut diminuer ou faire cesser un état d'excitation très-forte, soit générale, soit locale. Cette plante est même d'autant plus précieuse, qu'à raison de son abondance en tous lieux, on peut, par son moyen, remplir à très-peu

de frais, chez les pauvres qui sont les seuls malades privilégiés des vrais médecins, les mêmes indications pour lesquelles les riches veulent, à grands frais, mettre les quatre parties du monde à contribution. L'infusion de la mauve, édulcorée avec le sucre ou le miel, constitue une boisson extrêmenent utile dans presque toutes les maladies aiguës; on s'en sert avec succès dans les aphtes, l'angine, la gastrite, dans des divers empoisonnemens par des substances âcres ou corrosives, dans la diarrhée, la dysenterie, et dans la première et la deuxième période du catarrhe pulmonaire. Pour le traitement de l'hémathémèse, de l'hémoptysie, et de la phthisie pulmonaire, l'infusion de mauve est aussi avantageuse, et souvent préférable à cette foule de préparations chèrement payées, et vainement préconisées contre ces maladies. On l'emploie chaque jour avec succès dans les exanthèmes aigus, tels que la variole, la rougeole, la scarlatine, l'érysipèle simple, etc. On pourrait l'administrer avec le même succès dans la péripneumonie, la pleurésie, l'hépatite, et autres inflammations parenchymateuses. Enfin, tous les praticiens ont reconnu depuis long-temps l'utilité de cette boisson dans la néphrite, soit calculeuse soit inflammatoire, dans la première et la seconde période du catarrhe de la vessie, de la blennorrhagie, et en général dans toutes les affections de l'appareil urinaire. Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'usage abusif, trop long-temps continué, ou trop abondant de cet infusion comme de tout autre substance mucilagineuse, finit par affaiblir l'estomac, par altérer les fonctions digestives, et qu'il est par conséquent nécessaire, dans les maladies où on en fait long-temps usage, de l'édulcorer et de l'aromatiser convenablement, afin de prévenir ses effets trop débilitans. On en prépare du reste une foule de médicamens locaux d'un usage journalier. Ainsi, on l'administre en lavement pour combatre la constipation chez les sujets secs, ardens et très-irritables, pour calmer les coliques, pour apaiser les douleurs du rectum chez les hémorrhoïdaires, et le ténesme des dysentériques. On en compose des gargarismes adoucissans, extrêmement avantageux pour combattre les aphtes de la bouche, l'angine gutturale, et la salivation mercurielle. On l'applique en collyre sur les yeux atteints d'inflammation, d'épiphora, d'ulcérations et à la suite des opérations de la cataracte, etc. On l'injecte tiède dans le conduit auditif pour calmer les vives douleurs

dont l'oreille est souvent le siège. Enfin la décoction de cette plante salutaire est appliquée chaque jour avec avantage, soit en fomentation, soit en cataplasme, sur les tumeurs inflammatoires, telles que le phlegmon, le furoncle, le bubon, le panaris, et même sur les plaies et les ulcères compliqués de douleur ou d'inflammation, pour calmer la douleur, dissiper l'engorgement, favoriser la résolution, et faciliter la formation de la cicatrice. Il ne faut cependant pas croire que la mauve ait une vertu spécifique contre ces différentes maladies; elle n'agit à leur égard que comme toutes les substances mucilagineuses. Mais il suffit qu'elle soit une des plus communes, et qu'on la trouve en quelque sorte partout sous la main, pour qu'on y ait recours de préférence, dans les cas nombreux et répétés sans cesse, qui réclament la médication atonique.

Les feuilles et les fleurs de cette malvacée exclusivement en usage parmi nous, se donnent à la dose de trente-deux grammes (une once) en infusion, ou en légère décoction dans un kilogramme (deux livres) d'eau. Elle constitue une des quatre espèces émollientes des pharmacologistes. Ses feuilles entrent dans la composition du sirop de guimauve de Charas. Ses semences font partie des sirops d'hyssope et de jujubes de Mésué, des trochisques de Gordon, et du looch de santé de Charas.

La mauve était plus estimée des anciens par ses qualités nutritives que par ses propriétés médicinales. Les Égyptiens, les Grecs, les Romains, en faisaient un grand usage comme aliment.

Les feuilles de mauve, préparées de différentes manières, sont encore, dit-on, servies sur les tables des Chinois dans quelques contrées; on mange encore parmi nous, au printemps, les jeunes pousses de cette plante, soit en salade, soit en marinade.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est réduite au tiers de sa grandeur naturelle.)* — 1. Corolle et tube des étamines, ouvert. — 2. Calice et pistil. — 3. Fruit composé de dix capsules. — 4. Capsule isolée.

Turpin P. Lambert Jne sculp

MELILOT.

a.l.l.

CCXXIX.

MELILOT.

Grec.	λοτος, Dioscorides.
Latin.	MELILOTUS OFFICINARUM GERMANIÆ, Bauhin, Πιναξ, lib. 8, sect. 6; — Tournefort, clas. 10, sect. 4, gen. 3. TRIFOLIUM MELILOTUS OFFICINALIS, *leguminibus racemosis nudis dispermis rugosis acutis, caule erecto;* Linné, *diadelphie décandrie;* — Jussieu, clas. 14, ord. 11, *famille des papilionacées.*
Italien.	MELILOTO.
Espagnol.	MELILOTO.
Portugais.	MELILOTO.
Français.	MELILOT.
Anglais.	MELILOT TREFOIL.
Allemand.	HONIGKLEE.
Hollandais.	MELOTE.
Danois.	AMUR.
Suédois.	AMUR; MOLOTENGRÆS.
Polonais.	KOMONICA SWOYSKA; LIPKA.
Russe.	BURKAN.
Bohémien.	KOMONJK.
Hongrois.	SARKEREP.

Linné avait placé les melilots dans le même genre que les trèfles; plusieurs naturalistes modernes les en ont séparés. En effet, quoique très-rapprochés par les caractères de leur fructification, ils en diffèrent par leur port, par leur inflorescence. Dans l'un et l'autre genre, les fleurs sont papilionacées; leur calice tubulé, persistant, à cinq dents; la carène est d'une seule pièce, plus courte que les ailes et l'étendard; dix étamines diadelphes; une gousse fort petite, à une ou deux semences, recouverte par le calice; dans les melilots, cette gousse est saillante hors du calice; de plus, les fleurs sont disposées en grappes allongées et axillaires; les feuilles sont composées de trois folioles, dont les deux inférieures sont insérées à quelque distance de la foliole terminale; les stipules n'adhèrent au pétiole que par une partie de leur base, et persistent souvent sur la tige après la chute des feuilles. La forme des gousses est très-variable, et renferme d'une à trois semences. — Dans l'espèce dont il est ici question, les racines sont grêles, presque simples, droites, allongées, peu rameu-

ses, garnies de fibres latérales : il s'en élève une tige droite, ferme, rameuse, haute de deux pieds et plus, glabre, un peu anguleuse. — Les feuilles sont alternes, pétiolées, composées de trois folioles glabres, ovales-oblongues, un peu étroites, dentées à leur partie supérieure; les stipules entières lancéolées. — Les fleurs sont petites, de couleur jaune, quelquefois blanches, pendantes sur leur pédoncule, disposées en une grappe lâche, très-simple, allongée, axillaire : il leur succède des gousses pendantes, glabres, noirâtres, un peu ridées, presque une fois aussi longues que le calice, renfermant une ou deux semences jaunâtres, un peu arrondies.

Cette plante croît en Europe, dans les prés et le long des haies : elle acquiert, en séchant, une odeur assez agréable.

L'odeur fragrante qu'exhale le melilot est suave et analogue à celle du miel, selon les uns, désagréable, selon d'autres, et beaucoup plus forte après la dessiccation, que dans l'état frais. Sa saveur herbacée et mucilagineuse, devient amère, un peu âcre et légèrement styptique quand on la mâche. L'analyse chimique n'a point encore fait connaître la nature des matériaux immédiats dont il se compose. On sait toutefois, d'après Bergius, que son arôme et son principe amer sont solubles dans l'eau, et que ce liquide s'empare par conséquent de toutes les qualités actives du melilot, soit par la distillation, soit par la simple infusion.

Quoique les propriétés médicinales de cette légumineuse ne soient pas mieux connues que sa composition chimique, elle n'en a pas moins été décorée, selon l'usage, d'une foule de vertus contradictoires. Les auteurs de matière médicale, toujours prodigues d'épithètes, et rarement heureux dans la détermination précise des effets médicamenteux des végétaux, l'ont particulièrement décorée des titres d'émolliente, résolutive, anodine, carminative, etc. On a vanté son efficacité contre les coliques et la dysenterie, contre la dysurie et la néphrite. De graves auteurs ont préconisé les prétendus succès de son infusion aqueuse contre les douleurs de l'utérus, qui précèdent et qui suivent l'accouchement, contre l'inflammation de cet organe, du péritoine et des viscères abdominaux. D'autres prétendent avoir administré cette infusion avec succès dans le rhumatisme, la leucorrhée, et autres affections qui n'ont pas le moindre rapport entre elles. Ce simple aperçu suffit pour montrer que le

melilot, comme beaucoup d'autres plantes, a été administré aveuglément par des praticiens plus crédules qu'attentifs, et par des observateurs inexacts, qui, au lieu d'étudier avec soin sa manière d'agir, lui ont gratuitement supposé des succès qui ne sont dus qu'aux efforts salutaires de la nature. Quelle confiance, d'ailleurs, peuvent inspirer les éloges prodigués aux vertus émollientes et anodines de cette papilionacée, lorsque les effets irritans de ses semences ont été constatés par Haller, dans un cas d'angine, où leur décoction avait été mal à propos associée à celle des semences de lin?

C'est donc avec raison que l'usage intérieur de cette plante douteuse est tombé en désuétude. Toutefois, on l'emploie assez souvent à l'extérieur. Etmuller et S. Pauli la recommandent en fomentation sur le ventre, et en lavement contre les douleurs et l'inflammation de l'utérus et des viscères de l'abdomen. On en prépare des clystères réputés émolliens, anodins, carminatifs, et souvent administrés contre les coliques. Comme émollientes et discussives, les applications locales de sa décoction ont été recommandées contre les douleurs pleurétiques et contre les engorgemens et les tumeurs inflammatoires. Mais, à l'exemple du judicieux Murray, on doit douter de toutes ces vertus du melilot, jusqu'à ce que, soumis à de nouvelles épreuves, ses véritables propriétés médicinales aient été constatées par des expériences cliniques bien faites.

Intérieurement, on pourrait administrer cette plante en infusion, à la dose de trente-deux grammes (une once) pour un kilogramme (deux livres) d'eau. A l'extérieur, on emploie cette même infusion en fomentations, en lavemens, en bains, en collyre, en gargarisme; enfin le melilot est appliqué sous forme d'emplâtre et de cataplasme. L'eau distillée qu'on en prépare encore dans certaines pharmacies, est bien plus utile aux parfumeurs pour la composition de leurs odeurs, qu'aux médecins pour la guérison des malades. Ses fleurs constituent une des quatre fleurs dites carminatives. La plante elle-même entre dans la composition du fameux emplâtre de melilot, dont les vertus tant vantées ne reposent que sur de vaines assertions qui n'en ont pas plus de valeur, quoique consacrées par Galien, Mésué, et une foule de pharmacologues.

Le nom de *trifolium caballinum*, trèfle de cheval, qui a été imposé à cette plante, et que lui conservent les Italiens, indique que

le melilot plaît singulièrement aux chevaux. Sous ce rapport, on pourrait en étendre la culture avec avantage, et imiter les anciens, qui le cultivaient comme plante fourragère. Il est employé par les parfumeurs pour aromatiser divers cosmétiques. Valmont de Bomare assure qu'il suffit d'en introduire une petite quantité dans le corps d'un lapin domestique nouvellement tué et vidé, pour que la chair de cet animal contracte le goût des meilleurs lapins de garenne.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Fleur entière grossie. — 2. Calice, étamines et pistil. — 3. Pétales détachés d'une fleur. — 4. Pistil.

Turpin P. *Lambert Jᵉ sculp.*

MELISSE.

a.l.l

MÉLISSE.

Grec.	μελισσοφυλλον et μελίταινα, Dioscorides.
Latin.	MELISSA HORTENSIS; Bauhin, Πιναξ, lib. 6, sect. 5; — Tournefort clas. 4, sect. 3, gen. 3.
	MELISSA OFFICINALIS, *floribus exalis inferioribus subsessilibus;* Linné, *didynamie gymnospermie;* — Jussieu, clas. 8, ord. 6, *famille des labiées.*
Italien.	MELISSA; CEDRONELLA.
Espagnol.	MELISA; CIDRONELA.
Portugais.	MELISSA.
Français.	MÉLISSE; CITRONELLE.
Anglais.	COMMON BALM.
Allemand.	MELISSE; CITRONEN-MELISSE.
Hollandais.	MELISSE; CITROENKRUID.
Danois.	HIERTENSFRYD.
Suédois.	MELISS.
Polonais.	MELISA.
Russe.	MELISSA.

La mélisse a reçu des Latins le même nom que les abeilles portent dans la langue grecque, probablement à cause de l'avidité de ces insectes pour cette plante. L'odeur aromatique, approchant de celle du citron, que répandent ses feuilles, lui a fait aussi donner le nom vulgaire de *citronelle.* On la cultive dans presque tous les jardins : elle est assez commune en Europe, surtout dans les provinces méridionales, aux lieux incultes, le long des haies, sur le bord des bois; on la trouve aussi aux environs de Paris, à Saint-Cloud, Auteuil, aux prés Saint-Gervais, etc. Le genre auquel elle appartient, se caractérise par un calice évasé à son sommet, dépourvu de poils à son orifice, à deux lèvres; la supérieure plane, tridentée; l'inférieure à deux lobes; une corolle cylindrique, à deux lèvres; la supérieure voûtée, échancrée; l'inférieure à trois lobes; celui du milieu plus grand, entier, échancré en cœur à son sommet; quatre étamines didynames; un style; le stigmate bifide; quatre semences nues, ovales, situées au fond du calice. — Ses racines sont grêles, cylindriques, dures, un peu rameuses, presque obliques et

fibreuses. Ses tiges sont dures, tétragones, presque glabres, très-rameuses, hautes d'environ deux pieds, garnies de feuilles opposées, pétiolées, d'un vert foncé un peu luisant, ovales, souvent échancrées en cœur, surtout les inférieures, régulièrement dentées à leurs bords, couvertes de poils courts, au moins longues d'un pouce et demi, presque aussi larges. — Les fleurs sont petites, presque à demi verticillées, pédicellées à l'extrémité d'un pédoncule commun, toutes tournées du même côté, munies de quelques petites bractées. — Leur calice est strié, quadrangulaire, élargi au sommet; la corolle blanche, jaunâtre, ou d'un rouge pâle; son orifice un peu renflé : la lèvre supérieure arrondie, bifide, un peu voûtée; l'inférieure à trois lobes, celui du milieu presque orbiculaire, point échancré.

L'odeur aromatique très-suave que cette plante exhale, a beaucoup d'analogie avec celle du citron : elle est beaucoup plus prononcée immédiatement avant la floraison qu'à toute autre époque, et diminue considérablement par la dessiccation. Sa saveur est aromatique, chaude, et un peu amère. Son arôme paraît intimement uni à l'huile volatile d'une odeur citrine qu'elle fournit par la distillation; elle contient en outre un principe amer qui est en partie soluble dans l'eau, en partie dans l'alcool, et qui paraît être de nature gommo-résineuse. Il est probable qu'elle renferme aussi une certaine quantité de camphre, ainsi que la plupart des labiées, dans lesquelles M. Proust a constaté la présence de cette matière.

La mélisse exerce sur le système nerveux, et sur différens appareils de la vie organique, une excitation plus ou moins vive qui est la source des propriétés toniques, céphaliques, cordiales, stomachiques, échauffantes, etc., dont elle est revêtue. Les Arabes furent les premiers à la signaler comme propre à fortifier les nerfs, à exciter la gaîté, à activer l'action cérébrale, et à relever les forces abattues. De plus, elle exerce une impression tonique sur l'estomac, augmente l'appétit, et facilite la digestion; elle imprime consécutivement un certain degré d'activité à la circulation, aux sécrétions et à la nutrition, ce qui lui a mérité les titres d'échauffante, diurétique, diaphorétique, emménagogue, etc., selon que l'utérus, la peau, les reins, etc., éprouvent plus particulièrement son influence. On l'emploie chaque jour, avec plus ou moins de succès, contre les vertiges, la syncope, la paralysie, l'asphyxie, l'apoplexie commençante

légère ; on la recommande contre la mélancolie et autres affections nerveuses. Hoffmann l'administrait en poudre dans l'hypocondrie ; Rivière, en infusion vineuse dans la manie ; et Forestus en faisait usage contre les palpitations du cœur et autres affections spasmodiques. On y a très-souvent recours pour calmer les accidens de l'hystérie. Son infusion théiforme est d'un usage très-utile contre l'inappétence, et pour remédier aux indigestions. On l'emploie dans certains cas, avec avantage, comme diaphorétique, dans les rhumatismes anciens, la goutte vague, et dans les catarrhes chroniques. Dans différens cas d'aménorrhée, elle a paru singulièrement influer sur le retour de l'écoulement menstruel. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la mélisse n'a pu avoir de succès contre ces différentes affections, que dans les cas d'atonie et de relâchement, et qu'elle ne pourrait qu'y être nuisible, si elles étaient dues à un excès d'action des organes ou à un état d'irritation. S. Pauli rapporte que des femmes mangeaient des gâteaux préparés avec les sommités de mélisse, le sucre et les œufs, pour rappeler l'écoulement des lochies supprimées; mais un pareil moyen pourrait tout au plus avoir du succès dans les cas rares où la suppression de cet écoulement tient à une extrême inertie de l'utérus, et à un état de débilité. Avec bien plus de raison, Peyrilhe faisait, de l'infusion de la mélisse, la boisson ordinaire des malades dans le traitement de la syphilis par l'ammoniaque, et il s'en trouvait bien. En un mot, cette plante aromatique peut être employée avec avantage dans tous les cas où la médication tonique, avec excitation générale, est nécessaire; ce qui est assez dire qu'elle ne convient point dans les maladies où il y a de vives douleurs, beaucoup de chaleur et de soif, et autres signes d'une vive irritation.

On administre quelquefois la mélisse en poudre à la dose de quatre grammes (un gros), soit en suspension dans un liquide quelconque, soit sous forme pilulaire. On a plus souvent recours à son infusion théiforme, à cause de son agréable odeur. On la donne aussi en macération vineuse. On en prépare une conserve dont la dose est de huit grammes (deux gros) et plus. Son extrait aqueux et son extrait alcoolique se donnent à la dose de treize décigrammes (un scrupule). On prescrit son huile volatile d'une à quatre gouttes sur du sucre ou dans une potion appropriée; son eau distillée aqueuse,

de trente-deux à soixante-quatre grammes (une à deux onces), et son eau alcoolique ou spiritueuse, de huit à trente-deux grammes (deux à huit gros). On prépare dans les pharmacies un sirop de mélisse d'une saveur aromatique très-agréable. Cette plante est la base de l'eau de mélisse antihystérique, et un des ingrédiens de l'eau de mélisse composée, plus connue sous le nom d'eau des Carmes, et à laquelle la cupidité d'une part, la crédulité de l'autre, attribuent les vertus les plus mensongères.

Les feuilles de cette plante sont quelquefois employées dans le commerce à la sophistication du thé.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Fleur entière grossie. — 2. La même, vue de face. — 3. Tube ouvert d'une corolle, afin de faire voir l'insertion des quatre étamines. — 4. Calice ouvert, dans lequel on voit un ovaire 4-lobé, posé sur un corps glanduleux, et surmonté d'un style bifide. — 5. Graine mûre. — 6. L'une d'elles grossie.

Turpin P. *Lambert Jr. sculp.*

MELON.

a. l. l.

Turpin P. *Lambert Jr sculp.*

MELON.

a.l.l.

CCXXXI.

MELON.

Latin	MELO VULGARIS; Bauhin, Πιναξ, lib. 3, sect. 4; — Tournefort, clas. 1, sect. 7, gen. 6. CUCUMIS MELO, *foliis angulis rotundatis, pomis torulosis;* Linné, clas. 1, ord. 2, *famille des cucurbitacées.*
Italien	POPONE.
Espagnol	MELON.
Portugais	MELAO.
Français	MELON.
Anglais	MELON.
Allemand	MELONE.
Hollandais	MELOEN.
Danois	MELON.
Suédois	MELON.
Polonais	MELON.
Russe	MELON.
Esclavon	DINJA.
Tatare	KAUN.
Arabe	KAUUN; DUMMEIRI.
Japonais	TENKWA *(Trunberg).*
Chinois	CAN-QUA *(Loureira).*

J'AI exposé à l'article CONCOMBRE ce caractère générique du genre *cucumis*. Le melon lui appartient comme espèce. Cette plante, si intéressante par la saveur délicieuse de ses fruits, par le parfum agréable qu'ils exhalent, est originaire de l'Asie, et cultivée depuis très-long-temps, comme plante potagère, dans tous les jardins de l'Europe. — Ses tiges sont épaisses, sarmenteuses, couchées sur la terre, rudes au toucher, garnies de feuilles alternes, pétiolées, arrondies, anguleuses, à angles très-obtus, verdâtres, denticulées, parsemées de poils raides, très-courts. — Les fleurs sont jaunes, très-médiocrement pédonculées, assez petites, axillaires, peu nombreuses, les unes mâles, les autres femelles. — Les fruits sont presque ovales, pubescens dans leur jeunesse, glabres à leur maturité, marqués d'environ dix côtes longitudinales, couverts d'une écorce épaisse, assez ferme, marquée ordinairement de rides blan-

châtres, saillantes, disposées en forme de réseau : la chair est tendre, succulente, jaune ou rougeâtre, d'une saveur très-agréable.

On en cultive un grand nombre de variétés, distinguées par leur grosseur, leur forme ovale, arrondie ou oblongue, par la saillie lisse ou tuberculée de leurs côtes, par la couleur, mais plus particulièrement par la saveur de leurs chairs. La variété la plus recherchée est celle qui porte le nom de *cantalou* ou de *melon sucrin*.

La médecine fait usage de la pulpe et des semences des melons. Quelles que soient les nombreuses variétés qu'ils présentent sous le rapport de la couleur, du volume et du parfum, ils se distinguent des fruits de toutes les autres cucurbitacées, par une odeur aromatique très-suave, et par une saveur fraîche, sucrée, comme vineuse, légèrement acidulée, et extrêmement agréable. Leur pulpe douce, succulente et aqueuse, dans laquelle réside essentiellement l'arôme qui les caractérise, est composée d'une grande quantité de mucilage, et de quelques vestiges d'un principe résineux qui se retrouve en plus ou moins grande quantité dans les fruits des autres cucurbitacées, et surtout dans la coloquinte, qui lui doit sa propriété drastique.

Il serait intéressant de rechercher si la qualité laxative des melons ne réside pas dans ce principe résineux. Quoi qu'il en soit, les fruits possèdent à un plus haut degré les propriétés nutritives, tempérantes, rafraîchissantes, adoucissantes, et ils en sont redevables à la grande quantité d'eau et de mucilage qu'ils renferment. Leur suc, par conséquent, pourrait être administré avec avantage dans les maladies aiguës avec excès de forces, et dans toutes les circonstances où il s'agit de faire disparaître ou de diminuer une vive excitation, soit générale, soit locale. Mais on y a rarement recours, et l'on se borne pour l'ordinaire à l'usage du fruit crû comme aliment diététique. Sanctorius avait déjà observé que le melon diminue singulièrement la transpiration ; mais il diminue aussi toutes les autres sécrétions, ainsi que la chaleur animale. On ne peut donc lui accorder la propriété diurétique qui lui est attribuée par divers auteurs, que dans le seul cas où les fonctions des reins sont troublées ou suspendues par un état de phlogose ou d'irritation, que les qualités réfrigérantes du melon font cesser. Ce fruit aqueux et mucilagineux est particulièrement recommandable, en effet, contre la néphrite, l'ischurie, et la pre-

mière période de la blennorrhagie. On pourrait l'employer avec le même succès, comme nourrissant et réfrigérant, dans la diathèse scorbutique, dartreuse, cancéreuse, dans les altérations calculeuses des reins et de la vessie, et autres affections dans lesquelles l'économie animale est en proie aux ardeurs dévorantes de la fièvre hectique. C'est ainsi que Borelli a vu l'usage de cet excellent fruit guérir la phthisie pulmonaire. Et, quoique un pareil résultat ne puisse s'obtenir que bien rarement, ce fruit doux et parfumé est bien plus propre à alléger les symptômes de cette terrible maladie, et à prolonger l'existence du malade, que cette foule de remèdes incendiaires, qui ne font que tourmenter les malheureux phthisiques, et précipiter leur fin déplorable. Au rapport de Lange, un morceau de melon, introduit à plusieurs reprises dans l'anus, en guise de suppositoire, a quelquefois arrêté un écoulement hémorrhoïdaire trop abondant. La pulpe de ce fruit est appliquée à froid avec avantage sur les contusions et les brûlures récentes. A chaud, on l'applique avec le même avantage en cataplasme sur les tumeurs et les engorgemens inflammatoires, soit pour en faciliter la résolution, soit pour en hâter la suppuration.

A raison du mucilage et de l'huile douce dont les semences du melon sont composées, elles jouissent des mêmes propriétés émollientes, adoucissantes, lubrifiantes, relâchantes que la pulpe. On en prépare des émulsions qui sont d'un grand usage et d'une utilité réelle dans le traitement des fièvres ardentes, des phlegmasies aiguës de la poitrine, de l'abdomen, et des organes urinaires, et dans tous les cas où il existe une vive irritation, soit générale, soit locale. On en fait spécialement usage dans le délire, dans la néphrite, soit calculeuse, soit inflammatoire, dans l'ischurie, dans la première période de la blennorrhagie, et autres lésions des voies urinaires.

Ces semences font partie des quatre semences froides majeures, et des *species diatragacanthæ* de la pharmacopée de Wurtemberg. Dépouillées de leur enveloppe corticale, et convenablement triturées, on les emploie à la dose de soixante-quatre grammes (deux onces) pour donner la consistance d'émulsion à cent vingt-huit grammes (quatre onces) ou cent quatre-vingt-dix grammes (six onces) d'eau. Quels que soient les avantages pharmaceutiques de la pulpe et des semences de melons, ces fruits semblent être exclusivement réservés

aux usages culinaires, et, par leur parfum, comme par leur excellent goût, ils font en général les délices de nos tables. On les mange crûs, soit en entrée, soit au dessert. Ils sont un fort bon aliment, surtout en été, et dans les pays chauds et secs, pour les tempéramens bilieux, pour les personnes robustes, et pour celles qui digèrent bien. Toutefois, pour peu qu'on en prenne une trop grande quantité, ils troublent l'action de l'estomac, produisent des coliques, la diarrhée, et des indigestions : de sorte qu'il est bon d'être sobre à leur égard, et très-utile de leur associer le sel, le sucre et la cannelle, condiment qui est bien mieux approprié à leur saveur sucrée, que le poivre, que quelques personnes y mêlent, et que l'opium, avec lequel les Orientaux le mangent quelquefois. De toutes les manières, le melon convient peu aux sujets faibles et délicats, aux convalescens, aux vieillards, aux mélancoliques, à ceux qui digèrent mal, qui mènent une vie sédentaire, et qui exercent plus leur tête que leurs membres. Les ménagères conservent les jeunes melons dans le vinaigre pour s'en servir à la manière des cornichons. Un peu avant leur pleine maturité, les cuisiniers, après les avoir dépouillés de leur écorce, en préparent d'excellentes compottes en les unissant au sucre, au vinaigre et aux girofles. Les confiseurs les associent au sucre et aux aromates, et en composent des bonbons d'excellent goût.

EXPLICATIONS. — Planche 231. — *(La plante est de grandeur naturelle.)* — 1. Fleur femelle. — 2. Fleur mâle. — 3. Trois étamines réunies par leurs anthères sinueuses; les filamens libres, au centre desquels on voit un style avorté. — 4. Pistil d'une fleur femelle, composé d'un ovaire inférieur, d'un style court, surmonté de trois gros stigmates bilobés, entouré à sa base par trois étamines stériles.

Planche 231 *bis.* — *(La plante est réduite au tiers de sa grandeur naturelle.)* — 1. Coupe horizontale du même. — 2. Graine de grosseur naturelle. — 3. La même, coupée dans sa longueur, afin de faire voir l'amande. — 4. Embryon dont on a détaché un des lobes.